



PROGRAMME DE MESURES 2016 – 2020

Schéma Directeur d'Aménagement
et de Gestion des Eaux de
la CICOS (SDAGE)

MENTIONS LEGALES

Publié par
Commission Internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS)
24, Avenue Wagenia | Immeuble Kilou, 3e étage
Kinshasa | Gombe | République Démocratique du Congo
info@cicos.int | www.cicos.int

Rédaction
Jean-Luc Frérotte

Conception
Georges Gulemvuga, Darie Claude Kebano, Halilou Aboubakar, Blaise Léandre Tondo,
Dr. Bertrand Meinier, Kathrin Sirtl, Charles Beaufrère, Moussa Gueye

Impression
Zertani Die Druck GmbH, Bremen
Imprimé sur du papier certifié FSC
Droits de reproduction réservés
Tirage : 500 exemplaires

Crédits photographiques
Titre : Morning Consult ; p. 7 : Kathrin Sirtl ; p. 9 : Christina Karliczek ; p. 19 : Kathrin Sirtl ; p. 21 : Kathrin Sirtl ; p. 24 : CICOS ;
p. 26 : GIZ ; p. 29 : H. Grebe ; p. 39 : GIZ ; p. 41 : Kathrin Sirtl ; p. 56 : Kathrin Sirtl ; p. 61 : CICOS ; p. 71 : Kathrin Sirtl ;
p. 80 : Kirchgessner GIZ ; p. 82, 83 : CICOS ; p. 85 : Walsch GIZ ; p. 86 : Kathrin Sirtl ; p. 88-93 : CICOS ; p. 96 : Damien Brunel

Conception, graphiques, maquette
GFA Consulting Group GmbH, Hambourg

Avis de non-responsabilité
Le contenu de ce document a été rédigé avec soin. Néanmoins, nous déclinons toute responsabilité quant à la validité, l'exactitude et l'exhaustivité des informations fournies. Ce document contient des documents provenant de sources tierces, qui ne sont pas sous le contrôle de la CICOS, et pour lesquels nous déclinons toute responsabilité.

©CICOS 2016

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE.....	06
1 INTRODUCTION.....	08
1.1 Le contexte.....	10
1.2 L'objet du Programme de Mesures.....	10
1.3 Les grands résultats de l'Etat des Lieux.....	13
1.4 Les axes stratégiques d'intervention de la CICOS.....	15
1.5 Les objectifs stratégiques de la CICOS.....	16
1.6 La Vision Partagée 2035.....	17
2 LES CHAMPS D'INTERVENTION.....	21
2.1 Les champs d'intervention pour le développement économique.....	23
2.1.1 Gouvernance	
2.1.2 Gestion	
2.1.3 Infrastructures	
2.2 Les champs d'intervention pour l'équité sociale.....	23
2.2.1 Gouvernance	
2.2.2 Gestion	
2.2.3 Infrastructures	
2.3 Les champs d'intervention pour la préservation environnementale.....	25
2.3.1 Gouvernance	
2.3.2 Gestion	
2.3.3 Infrastructures	
3 LES MESURES.....	26
3.1 Qu'est-ce qu'une mesure ?.....	28
3.2 L'organisation des mesures selon les champs d'intervention.....	29
3.3 La fiche de mesure.....	33
3.4 La contribution du Programme de Mesures à la mission de la CICOS.....	33
3.5 La contribution du Programme de Mesures aux objectifs de développement et de croissance nationaux et régionaux.....	35
3.6 La contribution du Programme de Mesures aux enjeux identifiés dans le cadre de l'Etat des Lieux.....	35
4 LE CADRE LOGIQUE.....	38
5 LE CHRONOGRAMME DE MISE EN ŒUVRE.....	56
6 LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE MESURES.....	60
6.1 Le pilotage du programme.....	62
6.2 La coordination du Programme de Mesures.....	64
6.3 L'exécution du Programme de Mesures.....	65
6.3.1 La CICOS	
6.3.2 Les structures-relais de la CICOS	
6.3.3 Les PCN et la PCR	
6.3.4 Les acteurs régionaux et les PTF	
6.3.5 Les services publics nationaux	
6.3.6 La société civile	

6.4	Le suivi du Programme de Mesures	68
6.4.1	Le suivi des indicateurs	
6.4.2	Les évaluations du programme	
6.4.3	L'actualisation du Programme de Mesures	
7	LE BUDGET ET LE FINANCEMENT	70
7.1	Le coût du Programme de Mesures	72
7.1.1	Le coût des mesures	
7.1.2	Le coût du pilotage	
7.1.3	Le coût du suivi	
7.2	Les modalités de financement.....	78
8	CONCLUSION	80
9	ANNEXES.....	84
9.1	Annexe 1 : La liste des personnes ayant contribué à l'élaboration du Programme de Mesures.....	87
9.2	Annexe 2 : Les fiches de mesure	97

LISTES DES FIGURES

Figure 1 : Les cinq piliers qui justifient le Programme de Mesures	11
Figure 2 : Les facteurs de la durabilité de la gestion de l'eau.....	16
Figure 3 : Le cadre de coordination, d'exécution et de suivi du Programme de Mesures	63
Figure 4 : La répartition budgétaire selon les types de coûts	73
Figure 5 : La répartition budgétaire selon les champs d'intervention	76

LISTES DES TABLEAUX

Tableau 1 : Le cadre stratégique avec les neuf champs d'intervention du Programme de Mesures	21
Tableau 2 : Les mesures du Programme de Mesures présentées dans le cadre stratégique	30
Tableau 3 : Le nombre de mesures dans les champs d'intervention du cadre stratégique.....	32
Tableau 4 : Le modèle de fiche de mesure	34
Tableau 5 : Les relations entre les enjeux de l'État des Lieux et les mesures du programme.....	36
Tableau 6 : Le cadre logique du Programme de Mesures	42
Tableau 7 : Le planning de réalisation des mesures	59
Tableau 8 : Le budget des mesures en dollars US.....	74
Tableau 9 : Les participants à la PCN3 du Cameroun	88
Tableau 10 : Les participants à la PCN3 de la République Centrafricaine.....	89
Tableau 11 : Les participants à la PCN 3 de la République du Congo.....	90
Tableau 12 : Les participants à la PCN3 de la République Démocratique du Congo.....	91
Tableau 13 : Les participants à la PCN3 de la République Gabonaise	92
Tableau 14 : Les participants à la PCR3 pour la validation du Programme de mesures.....	93

LISTES DES ABRÉVIATIONS

AFD	Agence Française de Développement
AMESD	African Monitoring of the Environment for Sustainable Development
CEEAC	Communauté Economique des États d'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Économique et Monétaire des Etats de l'Afrique Centrale
CER	Communauté Economique Régionale
CICOS	Commission Internationale du bassin Congo-Oubangui-Sangha
DSCRCP	Document Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
EIES	Étude d'impact environnemental et social
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GIZ	Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Agence de coopération internationale allemande)
GWP	Global Water Partnership
HYCOS	Composante du programme WHYCOS (World Hydrological Cycle Observing System, soit Système Mondial d'Observation du Cycle Hydrologique) de l'OMM
MA	Mesure-action
MESA	Projet de Surveillance de l'Environnement pour la Sécurité en Afrique
MP	Mesure-projet
OBV	Organisme de Bassin Versant
ONG	Organisation non gouvernementale
PAS	Plan d'Action Stratégique
PCN	Plateforme de Concertation Nationale
PCR	Plateforme de Concertation Régionale
PdM	Programme de Mesures du SDAGE de la CICOS
PTF	Partenaire technique et financier
RC	République du Congo
RCA	République Centrafricaine
RDC	République Démocratique du Congo
SADC	South African Development Community (Communauté pour le développement de l'Afrique australe)
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SIBCO	Système d'Information du Bassin du Congo
TCI	Taxe Communautaire d'Intégration
USD	Dollar US

PRÉFACE

Le bassin hydrologique du fleuve Congo regorge d'une richesse en eau considérable et d'un potentiel écologique d'une importance inégalée pour les pays riverains. Pourtant, cette situation contraste avec la faiblesse des utilisations de la ressource : faible couverture en eau potable, faibles prélèvements pour l'agriculture, sous utilisation des voies navigables, etc.

Il est par conséquent impératif que nous ne puissions ménager aucun effort pour protéger le fleuve et ses bassins versants pour notre bien et celui des générations futures. A cet égard, je suis heureux de vous présenter le Programme de Mesures du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) de la CICOS, un nouveau cadre de gestion durable du bassin, préparé par le Secrétariat Général de la CICOS. C'est dans ce cadre que nous allons définir et préparer les politiques, les stratégies afin de nous assurer que les activités de ce programme aident les pays à maximiser les avantages de l'utilisation des ressources en eau partagées et leur permettent de mettre en œuvre leurs stratégies de croissance économique.

Les mesures comprises dans le SDAGE ont été identifiées grâce à un processus de planification stratégique avec pour objectifs le développement économique, la répartition sociale équitable et la préservation environnementale. Trois axes stratégiques ont aussi été retenus, à savoir la gouvernance, la gestion et les infrastructures.

La mise en œuvre des mesures du SDAGE exigera :

- l'existence d'un système de coordination institutionnel au niveau du Secrétariat Général de la CICOS ;
- l'existence de plateformes de concertation natio-

nales dans chaque pays dotées des moyens nécessaires pour assurer la participation des différentes parties prenantes ;

- l'existence d'acteurs institutionnels nationaux sectoriels et environnementaux impliqués dans la GIRE.

Le Secrétariat Général de la CICOS réaffirme, suite suite à la décision du Comité des Ministres de 2014, le caractère participatif des acteurs dans les plateformes et la maîtrise nécessaire du risque de bureaucratisation. Cela suppose donc une dynamique importante de coordination/information.

Par ailleurs, les activités liées à la ressource en eau et à la GIRE font l'objet de la part des différents pays de la zone de démarches similaires à celles de la CICOS. L'objectif, pour éviter les redondances entre les structures nationales, est la fédération des différentes structures ayant pour préoccupation la GIRE. Aussi, la recommandation à l'endroit des États en termes de renforcement des capacités est de veiller à une répartition des formations en fonction des besoins de chaque pays et d'accélérer le processus de mise en place des plateformes nationales.

Je félicite tous ceux qui ont travaillé sans relâche pour que le cadre stratégique du programme, ainsi que les mesures y afférentes, soient établis.

Je souhaite un brillant avenir pour le bassin du Congo dans le cadre stratégique durable du SDAGE.

Simon SAKIBEDE, Secrétaire Général de la CICOS



M. SIMON SAKIBEDE, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CICOS

1.

INTRODUCTION



1.1 LE CONTEXTE

Les États membres de la Commission Internationale du bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS) – Le Cameroun, la République Centrafricaine, La République du Congo, la République Démocratique du Congo, la République Gabonaise, rejoints par l'Angola en 2015 – se sont engagés depuis plusieurs années dans un processus d'élaboration et de mise en œuvre d'un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). Cette démarche se justifie par le mandat confié à la CICOS, qui ciblait dans un premier temps dans l'Accord fondateur de 1999 la promotion de la navigation intérieure à travers l'harmonisation et la coordination d'un régime fluvial uniforme dans le bassin, et qui a ensuite été élargi par l'Additif de 2007 à la mise en œuvre de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE). Cet élargissement implique un mandat beaucoup plus ambitieux puisqu'il concerne par définition, selon les principes de la GIRE, tous les secteurs et acteurs de l'eau dans le bassin.

L'élaboration d'un « État des Lieux du secteur de l'eau » dans le bassin en juin 2015 selon une approche participative a été une étape importante. Une autre étape aussi importante a suivi avec la formulation et l'adoption en juin 2015 d'une Vision Partagée du développement du secteur de l'eau dans le bassin à l'horizon 2035. Cette Vision Partagée a également été formulée selon une approche participative qui a permis aux représentants des États membres et aux partenaires de la CICOS d'y contribuer.

C'est enfin en continuité avec la formulation de la Vision Partagée qu'une nouvelle étape est franchie maintenant avec la formulation d'un Programme de Mesures 2016-2020 visant à faire de l'eau un réel facteur de développement durable et de croissance

pour tous dans le bassin. Il s'agit d'un Programme de Mesures que la CICOS va mettre en œuvre dès son adoption, avec ses États membres, pour poursuivre l'accomplissement de ses mandats, relever les défis identifiés dans l'État des Lieux et progresser vers la concrétisation de la Vision Partagée 2035. Le programme viendra accompagner les programmes nationaux de mise en valeur des ressources en eau, de lutte contre la pauvreté, de croissance socioéconomique, dans un cadre de concertation coordonnée à l'échelle du bassin. Il est enfin complémentaire à un autre instrument de planification de la CICOS qui est le Plan d'Action Stratégique de la Navigation intérieure sur le bassin du Congo.

1.2 L'OBJET DU PROGRAMME DE MESURES

Le Programme de Mesures (PdM) du SDAGE de la CICOS est un ensemble cohérent d'activités à réaliser pour contribuer à la mise en œuvre de la GIRE à l'échelle du bassin du Congo, à optimiser les conditions de croissance économique dans les secteurs usagers de l'eau – c'est-à-dire presque tous – et à favoriser la durabilité des ressources en eau et du patrimoine environnemental associé. Ce dernier point inclut l'adaptation au changement climatique dont les effets sont déjà pénalisants aujourd'hui, en particulier pour la navigation fluviale.

Ce programme vise donc essentiellement à mettre en œuvre les missions qui ont été confiées à la CICOS par les États membres dans l'Additif de 2007. Il comprend une trentaine de mesures à réaliser dans la période 2016-2020, identifiées par des représentants des États membres pendant les ateliers des Plateformes

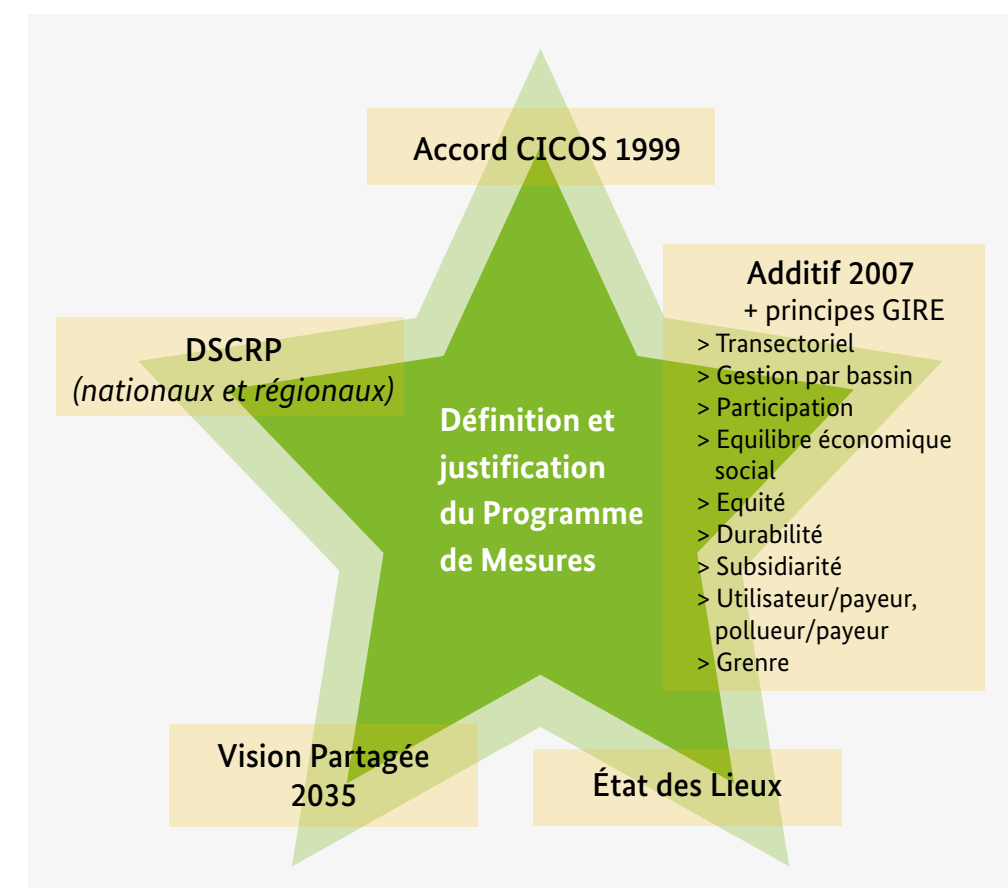


FIGURE 1 : LES CINQ PILIERS QUI JUSTIFIENT LE PROGRAMME DE MESURES

de Concertation Nationale (PCN) et validées en novembre 2015 à Kinshasa lors du troisième atelier de la Plateforme de Concertation Régionale (PCR).

Le choix des mesures ne s'est pas fait au hasard. Il résulte d'un processus de réflexion et de travail qui s'est appuyé sur cinq piliers qui sont :

1. l'Accord de 1999, texte fondateur de la CICOS, dont le thème fédérateur était surtout la navigation fluviale ;
2. l'Additif de 2007, qui a élargi les missions de la CICOS à la mise en œuvre de la GIRE dans le bassin ;
3. l'État des Lieux de juin 2015 qui a identifié les grands enjeux sectoriels et institutionnels dans le bassin, et dont la formulation s'est appuyée sur les nombreuses études thématiques du Plan d'Action Stratégique GIRE 2010 ;
4. la Vision Partagée 2035 adoptée en juin 2015 ;

5. les documents nationaux et régionaux de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (ils portent des noms variables selon les États ou les institutions, mais ils sont regroupés ici sous le terme générique « DSCR »).

Ainsi les mesures incluses dans le PdM vont soit contribuer à l'exécution des missions de la CICOS, soit contribuer à traiter les enjeux identifiés par l'État des Lieux, soit contribuer à progresser vers les éléments décrits dans la Vision Partagée 2035, soit accompagner les États membres dans la mise en œuvre de leurs stratégies de croissance socioéconomique ; et sans aucun doute, la plupart des mesures contribueront à plusieurs de ces aspects.

Le bassin est immense et les défis de la gestion de l'eau le sont tout autant. Pourquoi alors se limiter à une trentaine de mesures alors que le Plan d'Action Stratégique élaboré en 2010 par la CICOS comportait 450 projets dont 72 jugés prioritaires ? Deux autres critères ont été pris en compte pour formuler un PdM réaliste. La disponibilité des ressources humaines de la CICOS et des services publics concernés dans les États membres est un premier critère à ne pas négliger : il est inutile de proposer un programme qui ne serait pas réalisable par le personnel existant, même si on peut songer à renforcer celui-ci pendant les cinq années qui viennent. Le second critère est la ressource financière disponible. On verra dans les chapitres qui suivent que la trentaine de mesures proposées est réalisable avec les ressources humaines existantes et avec les ressources financières que l'on peut raisonnablement escompter pour un programme de cinq ans.

Avant de poursuivre, il convient de s'entendre aussi clairement sur ce que le Programme de Mesures n'est pas ; on l'a dit plus haut, les défis sont énormes et il ne faudrait pas placer des ambitions ou des espoirs illusoire dans le Programme de Mesures. On ne résoudra pas tout en cinq ans !

Le PdM n'inclut pas de mesures importantes visant la navigation. La CICOS a élaboré un autre document de programmation qui est le Plan d'Action Stratégique de la Navigation Intérieure dans le bassin. Ce document est en grande partie une émanation du mandat confié à la CICOS dans l'Accord de 1999 alors que le Programme de Mesures émane surtout du mandat issu de l'Additif de 2007. En raison de l'historique et de l'organisation institutionnelle encore jeune de la CICOS et de l'avancement des travaux réalisés pour le PAS Navigation, il a été convenu à ce stade de ne pas fusionner les deux documents en un document stratégique unique. Cette fusion pourra être envisagée pour 2020, au moment de produire de nouvelles

versions des programmes stratégiques pour le quinquennat suivant, 2021-2025.

Le Programme de Mesures n'est pas un programme d'investissements. La CICOS n'a pas pour mandat de devenir maître d'ouvrage ni même maître d'œuvre d'infrastructures dans le bassin. La CICOS est fondamentalement un organe de coordination pour favoriser l'intégration régionale à travers l'eau, et de promotion des bonnes pratiques à l'échelle du bassin, qu'il s'agisse de la navigation ou de la GIRE. Il ne faut donc pas s'attendre à trouver parmi les mesures du programme la réalisation de grandes infrastructures avec des budgets très importants. Cependant, on trouvera parmi les mesures la formulation et la réalisation de quelques projets pilotes ; dans ce cas, il s'agit de projets impliquant la réalisation d'infrastructures modestes et locales, en nombre limité, dans un but de démonstration ; ces mesures sont toujours accompagnées d'une campagne d'information et de promotion des résultats, ce qui est le but essentiel de ce genre de projet pilote ; de plus, la CICOS va coordonner la réalisation de ces mesures, mais ce n'est pas elle qui va réaliser physiquement les projets pilotes, ce seront d'autres acteurs en relation avec elle, des opérateurs privés, des groupements d'usagers, des ONG, etc.

Enfin, le Programme de Mesures n'a pas pour vocation de se substituer aux programmes de développement nationaux ou régionaux déjà formulés, qu'il s'agisse des programmes stratégiques généraux ou des programmes sectoriels. Ce sont précisément ces programmes qui prévoient et planifient des investissements, des infrastructures dans les différents secteurs de l'eau ainsi que les modalités de leur financement. Pendant le processus d'identification des mesures du PdM, les représentants nationaux qui ont pris part aux ateliers des PCN ont pris en compte les documents de planification de leurs États respectifs de façon à formuler pour

le PdM des mesures qui sont complémentaires et certainement pas antagonistes. Les mesures du PdM ont pour but de renforcer et d'améliorer les conditions de coopération et d'intégration dans lesquelles tous ces investissements nationaux ou régionaux liés à l'eau seront faits, dans le cadre de solidarité du bassin du Congo.

1.3 LES GRANDS RÉSULTATS DE L'ÉTAT DES LIEUX

L'État des Lieux de l'eau dans le bassin du Congo a été finalisé en juin 2015 après une longue approche participative, en exploitant et en mettant à jour lorsque c'était possible l'énorme source d'information constituée par le PAS 2010.

Ce document présente les grandes caractéristiques des ressources en eau du bassin et de leurs usages, ainsi que les acteurs concernés. Il présente surtout une analyse des enjeux et des défis liés à la valorisation à la préservation de l'eau et des ressources connexes.

Le résumé essentiel des conclusions de l'État des Lieux est que l'eau dans le bassin est :

- abondante et encore globalement de bonne qualité ;
- le support d'un environnement riche et diversifié ;
- très sous-exploitée pour des raisons bien plus liées à la gouvernance, à la gestion et aux infrastructures qu'à la disponibilité de la ressource ;
- déjà menacée pour certains usages (la navigation surtout) par les impacts du changement climatique.

Ce constat est général, à l'échelle du bassin ; des nuances et des disparités existent localement et doivent être prises en compte, ce qui a été fait dans la formulation des fiches de mesure, comme on le verra plus loin.

D'une façon plus détaillée, **dix enjeux sectoriels** majeurs sont identifiés dans le bassin :

1. La hausse des **taux de desserte** (approvisionnement en eau potable et assainissement), qui est l'enjeu qui préoccupe le plus les populations dans leur vie quotidienne, et qui est peut-être le plus visible pour tous.
2. L'augmentation de la **production hydroélectrique**, et son accessibilité pour la majorité de la population ; le taux d'accès de la population à l'énergie électrique est de l'ordre de 20 % dans le bassin et de 3 % en RDC !
3. Le développement de **l'irrigation** ; actuellement, elle est perçue comme un luxe peu utile sauf dans certaines zones dans les parties hautes du bassin. Elle va cependant devenir progressivement indispensable pour deux raisons : 1) suivre la croissance de la population et la demande alimentaire concomitante, et 2) s'affranchir du risque de plus en plus fréquent d'épisodes climatiques extrêmes pouvant mettre les cultures en péril et que les agriculteurs n'ont pas connus jusqu'à présent.
4. Le développement des capacités de **transport fluvial** ; il est déjà sérieusement menacé par les impacts du changement climatique sur l'Oubangui et la Sangha, sur le Kasai aussi, mais d'autres pesanteurs le limitent, qui relèvent des infrastructures et de leur gestion. Or le transport fluvial sur le fleuve Congo est l'épine dorsale du transport multimodal indispensable à toute la vie économique dans le contexte géographique particulier du bassin.
5. L'exploitation durable des **ressources halieutiques** ; ce n'est pas tellement l'eau qui est ici le facteur d'enjeu, mais la gestion de la pêche et de ses pratiques non durables qui menacent déjà visiblement aujourd'hui le potentiel halieutique.
6. Le **contrôle des polluants** rejetés par les secteurs industriel, minier, agricole ainsi que par les centres urbains ; bien que les eaux du bassin soient

globalement de bonne qualité, des points noirs locaux existent contre lesquels il faut lutter, et il faut anticiper pour éviter le développement d'autres foyers de pollution ; pour l'eau de surface, et beaucoup plus encore pour les eaux souterraines, « mieux vaut prévenir que guérir ».

7. La protection des **zones humides** ; le bassin recèle de nombreuses zones humides de grand intérêt, dix-huit sites au moins sont classés RAMSAR. Mais les mesures de protection de ces zones sont encore peu développées au niveau national, et encore moins au niveau transfrontalier. Il a été jugé que la CICOS pouvait apporter un appui appréciable pour susciter une vision transfrontalière de la protection des zones humides.
8. La promotion de l'**écotourisme** ; cette activité reste très réduite dans le bassin par rapport au potentiel énorme qu'il offre. L'engagement dans une vision de long terme à l'échelle du bassin doit permettre de lutter contre les facteurs externes qui limitent l'écotourisme (l'insécurité, l'instabilité politique, le manque d'infrastructures, les maladies hydriques, le manque de visibilité au niveau international, etc.) et de faciliter l'émergence d'opérateurs convaincus que ce secteur peut être porteur de développement économique.
9. La protection de la santé publique contre les **risques liés à l'eau**. Si l'eau dans le bassin du Congo est un facteur potentiel énorme de développement économique et de bien-être, elle est aussi une cause de risques et de menaces pour la santé publique : maladies hydriques (dysenteries, choléra, bilharziose, paludisme, etc.), noyades, inondations avec leurs dégâts corollaires aux infrastructures et aux cultures. Les participants aux ateliers des PCN ont jugé que cette thématique devait figurer parmi les dix enjeux principaux du bassin.
10. La collecte, l'exploitation et la diffusion **d'information sur l'eau**. Les participants des PCN de

tous les États membres ont fait le constat que pour tous les secteurs concernés par l'eau, l'information est très insuffisante ou obsolète : information sur les ressources en eau, sur les usages qui en sont faits, sur les impacts de ces usages (pollutions, ensablement des cours d'eau, dégradation de berges, végétaux aquatiques envahissants, etc.), sur les acteurs, sur le poids de l'eau dans l'économie des États. Ce manque ou cette insuffisance d'information rend difficile une programmation objective et efficace d'investissements. Du reste, la CICOS n'a pas attendu pour s'investir dans des activités comme les projets HYCOS, AMESD, MESA, SIBCO, élaboration et diffusion d'un Atlas de l'Eau, qui toutes concourent à une meilleure information des acteurs sur la situation et l'évolution de l'eau dans le bassin.

Enfin, **quatre enjeux institutionnels** sont également identifiés. Ils concernent le cadre institutionnel de la CICOS et son fonctionnement, et ils devront également être pris en compte dans le Programme de Mesures. Ils touchent les aspects suivants :

1. l'adaptation du **cadre institutionnel de la CICOS** et de ses différents organes, d'une part en fonction des expériences positives et négatives de son fonctionnement, et d'autre part en fonction de son extension progressive à d'autres États membres ;
2. les modalités de **fonctionnement des Plateformes de Concertation Nationale et Régionale** mises en place en 2014 entre la CICOS et les États membres, en vue de les rendre durables et vraiment fonctionnelles ;
3. les relations de la CICOS avec les **organismes régionaux**, en premier lieu avec la CEMAC dont la CICOS est un organe spécialisé, mais aussi avec la CEEAC et la SADC : il faudra examiner comment optimiser le mode de fonctionnement de la CICOS par rapport à ces organismes et lui permettre d'accomplir au mieux son mandat ; une question

particulière qui se pose par rapport à la CEMAC est le fait que de plus en plus d'États membres de la CICOS ne sont pas membres de la CEMAC (la RDC et maintenant l'Angola ; peut-être bientôt d'autres États comme la Zambie ou la Tanzanie) ; cela conduit donc à revoir et adapter les relations entre la CEMAC et la CICOS ;

4. les modalités du **financement de la CICOS**. La CICOS est actuellement financée par une combinaison de la Taxe Communautaire d'Intégration (TCI) de la CEMAC, d'une contribution directe de la RDC et des appuis des partenaires techniques et financiers (PTF). Ce mécanisme de financement doit être réexaminé en vue de le rendre plus simple et plus stable, en particulier avec la perspective de la révision des relations entre la CEMAC et la CICOS et de l'intégration à la CICOS de nouveaux États membres.

1.4 LES AXES STRATÉGIQUES D'INTERVENTION DE LA CICOS

En continuité avec l'approche stratégique déjà adoptée par la CICOS et ses États membres lors des étapes précédentes (le Plan d'Action Stratégique de 2010, l'État des Lieux de 2015, la Vision Partagée 2035), trois axes stratégiques d'intervention sont retenus pour la formulation du Programme de Mesures : la gouvernance, la gestion et les infrastructures. La combinaison de ces trois axes recouvre tous les aspects du développement durable des ressources en eau.

Par **gouvernance**, il faut entendre toutes les activités qui concourent à définir et mettre en place les cadres politique, institutionnel, législatif, réglementaire, économique dans lesquels se fera la gestion de l'eau, que l'on résume parfois sous l'expression « environnement habilitant ». Ces activités relèvent essentiellement de la responsabilité des autorités nationales aux différents niveaux, et elles doivent prendre en compte les options prises par les États à travers leur adhésion aux conventions, stratégies, accords et textes internationaux qui s'imposent aux lois nationales.

Par **gestion**, il faut entendre toutes les activités qui concourent à mettre en application les éléments du cadre de gouvernance : la connaissance et le suivi de l'eau sous tous ses aspects (ressources, usages, impacts, risques), l'allocation des ressources, la police de l'eau, l'application des réglementations et normes, l'arbitrage des usages concurrentiels, les déclarations et autorisations, la gestion des conflits, la prévention des risques et la gestion des crises, etc.

Enfin, l'axe stratégique des **infrastructures** concerne les aspects liés à la conception, au dimensionnement des aménagements de toute nature (ouvrages hydrauliques, infrastructures de captage et de distribution d'eau potable, sites d'irrigation, sites de pompes, aménagements portuaires, etc.), aux études d'impact environnemental social et économique des aménagements, à leur réalisation, aux modalités de fonctionnement et de maintenance, etc.

1.5 LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE LA CICOS

La CICOS a reçu des États membres le mandat de « promouvoir la gestion intégrée des ressources en eau » notamment « en renforçant la coopération dans tous les domaines du développement durable par l'utilisation, la gestion et la conservation de l'eau et des ressources du fleuve et de ses affluents » (article 2 de l'Additif de 2007).

Or, la durabilité résulte de la combinaison d'équilibres à trouver entre l'équité sociale, le développement économique et la préservation de l'environnement. Cette combinaison est représentée dans le schéma suivant :

L'équilibre entre les besoins sociaux (l'accès pour tous aux services de base fournis par l'eau : eau potable, assainissement, énergie domestique, navigation, pêche, agriculture, etc.) et le développement économique (pour lesquels l'eau est un facteur de production qui a un coût) détermine l'équité ; le non-respect de l'équité mène tôt ou tard à des tensions sociales porteuses de conflits préjudiciables à tous.

L'équilibre entre les besoins sociaux et la préservation de l'environnement détermine si une situation est « vivable » ou non, c'est-à-dire si les populations parviennent à satisfaire leurs besoins de base dans un environnement de qualité acceptable, capable de fournir des services environnementaux tels que le bien-être, l'agrément, les ressources fournies par la biodiversité (alimentation, ressources médicinales, tourisme, etc.).

L'équilibre entre le développement économique et la préservation de l'environnement détermine si une situation est « viable », c'est-à-dire si elle peut se maintenir aujourd'hui, demain et d'une façon permanente à l'avenir.

C'est la combinaison réussie de ces trois équilibres – « équitable », « vivable », « viable » – qui rendra la gestion de l'eau durable.

Pour cette raison, la CICOS a choisi de définir trois objectifs stratégiques pour le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau, qui sont :

1. l'équité sociale ;
2. le développement économique ;
3. la préservation environnementale.

Ce choix d'objectifs stratégiques est simple et logique : il correspond aux trois grands critères dont la combinaison harmonieuse permet de garantir la durabilité de la gestion de l'eau selon les principes de la GIRE, à la fois dans l'intérêt des populations, de la croissance économique de l'ensemble du bassin et de la qualité environnementale.

Par ailleurs, ces objectifs stratégiques sont également tout à fait cohérents avec ceux promus par la vision des États, à travers leurs documents respectifs de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté, et par les communautés régionales, en particulier le Plan d'Action Régional GIRE de la CEEAC, le Programme Économique Régional de la CEMAC et le Protocole de Gestion des Eaux Partagées de la SADC.

1.6 LA VISION PARTAGÉE 2035

Du 2 au 4 juin 2015, un atelier de la Plateforme de Concertation Régionale s'est tenu à Douala pour formuler et adopter la Vision Partagée 2035 de la CICOS. Il s'agit d'une vision commune partagée par les États membres de la CICOS sur la situation et le rôle de l'eau dans le bassin en 2035 et que la CICOS doit contribuer à réaliser par son action ; le SDAGE avec son premier Programme de Mesures 2016-2020 et le PAS Navigation sont les deux grands éléments de cette action.

L'énoncé de la Vision Partagée 2035 adopté à Douala est le suivant :

Le bassin du Congo en 2035, un espace d'intégration régionale où des Nations solidaires et émergentes renforcent leurs capacités pour faire de l'eau un moteur de croissance économique et une source de bien-être, tout en préservant la qualité des écosystèmes, en adaptant les usages au changement climatique et en favorisant le partage des coûts et des bénéfices.

On retrouve dans cette phrase, de façon aussi synthétique que possible, les thèmes clés suivants :

« Espace d'intégration régionale » - expression qui renvoie à l'intégration, élément essentiel du mandat de la CICOS ;

« Émergentes » - mot qui se réfère à l'ambition de croissance économique déjà exprimée par plusieurs États membres dans leurs documents stratégiques, et

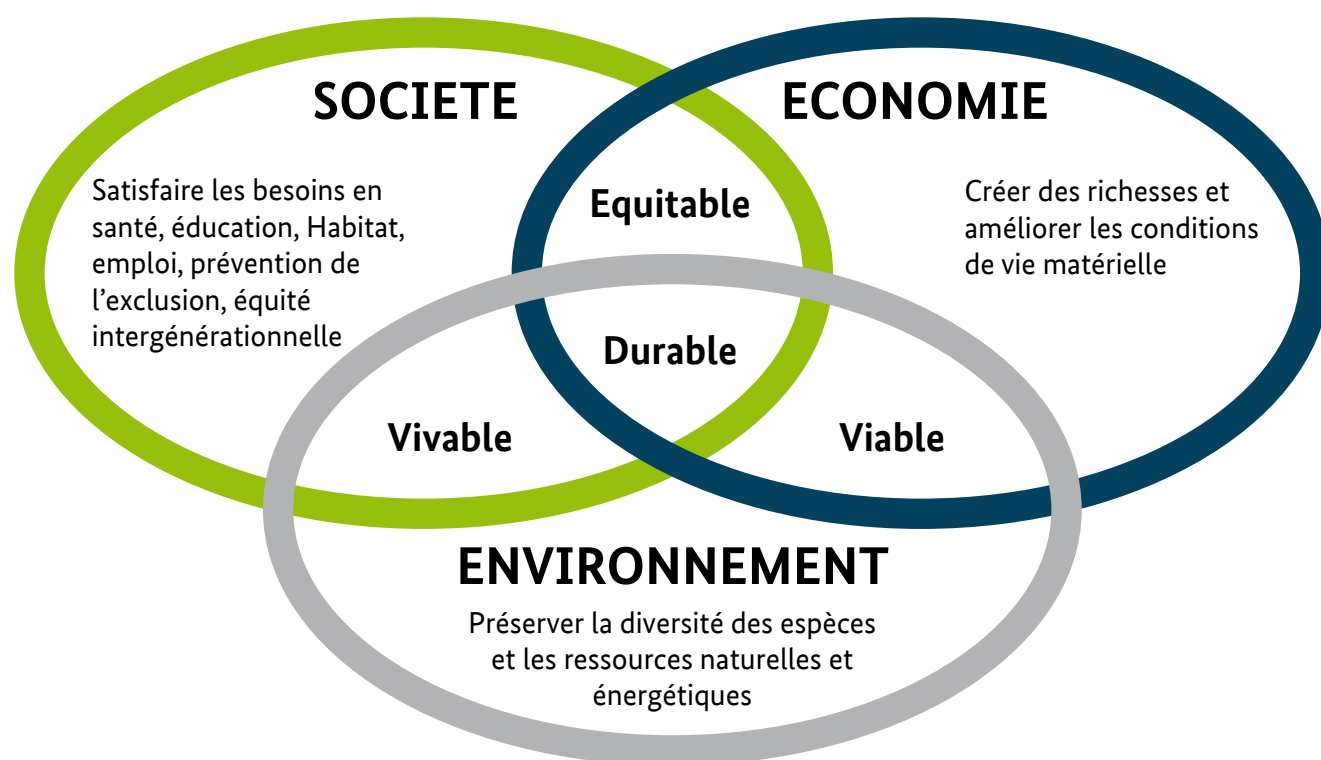


FIGURE 2 : LES FACTEURS DE LA DURABILITÉ DE LA GESTION DE L'EAU

dont la concrétisation paraît réaliste à l'horizon de la vision sur vingt ans ;

« Capacités renforcées » : cet aspect mis en évidence dans la phrase se réfère aux besoins importants de renforcement des capacités, aussi bien pour la gouvernance que pour la gestion de l'eau. Ce besoin concerne l'ensemble des acteurs dans le bassin afin qu'ils jouent leurs rôles aux différents niveaux dans un cadre de GIRE ; il ne s'agit pas seulement d'un renforcement des compétences individuelles ou de groupe, mais également de renforcements financier et matériel, organisationnel, d'effectif, etc. ;

« L'eau moteur de la croissance économique » : dans un contexte environnemental tel que celui du bassin du Congo, l'eau doit être un facteur clé de production économique durable : navigation, énergie, pêche, irrigation, industrie, tourisme environnemental, etc. Contrairement au secteur minier, aussi riche soit-il mais qui n'est pas durable, l'eau sera inéluctablement un paramètre déterminant de la croissance économique du bassin à long terme ;

« Source de bien-être » : allusion claire à la satisfaction des besoins de base des populations (eau potable, hygiène, assainissement, énergie domestique, navigation, pêche, agriculture, santé, etc.) ; elle renvoie également au principe d'équité, qui est l'un des facteurs de la durabilité ;

« Préserver la qualité des écosystèmes » : il s'agit, d'une façon générale, de préserver le capital environnemental actuel, qui est satisfaisant à l'échelle du bassin, plutôt que de restaurer des situations critiques, comme cela a dû être le cas pour des bassins internationaux bien plus dégradés dans le monde ; en d'autres mots, assurer le développement économique futur en maîtrisant les risques de dégâts environnementaux. Mais cela n'exclut naturellement pas de prévoir des mesures

nécessaires pour réduire des situations de dégradations locales sensibles (pollutions, déforestation, ensablement de cours d'eau, végétaux aquatiques envahissants) ;

« Adapter les usages au changement climatique » : les impacts dus au changement climatique sont maintenant certains, et parfois déjà visibles, même si les perspectives indiquées par les modèles climatiques sont encore marquées d'incertitudes. Sur la durée de la vision (20 ans), ce sont surtout les secteurs de la navigation (restauration, sécurisation) et de l'irrigation (vision d'avenir pour augmenter la capacité de production agricole et répondre à l'augmentation de population, et pour s'affranchir des risques de crises climatiques ponctuelles) qui sont concernés ;

« Partage des coûts et bénéfices » : allusion à la possibilité de partager, selon des modalités définies de commun accord, les coûts et les bénéfices de mise en valeur des eaux dans un intérêt commun, c'est-à-dire lorsque les parties concernées estiment qu'elles pourraient toutes en tirer un plus grand avantage.

Il faut noter que l'ordre dans lequel sont cités dans l'énoncé de la vision la croissance économique, le bien-être social et la qualité des écosystèmes correspond à l'ordre des priorités exprimées par les participants pendant les ateliers des PCN pour l'élaboration et la validation de l'État des Lieux et de la Vision Partagée :

- le développement économique est jugé sensiblement prioritaire devant l'équité sociale ou l'environnement ; ce constat traduit le souhait de bénéficier beaucoup plus qu'aujourd'hui des bienfaits que les usages de l'eau pourraient dispenser dans un bassin riche en eau comme celui du Congo ;
- la question de la préservation environnementale vient en dernier dans les préoccupations de façon équilibrée dans tous les pays ; cela traduit sans

doute d'abord le souhait d'améliorer prioritairement les conditions de vie des populations, même au détriment de l'environnement. Cela s'explique aussi par le fait que l'environnement dans le bassin est globalement encore en bon état et que pour cette raison, les efforts doivent d'abord être portés sur la valorisation de l'eau et la couverture des besoins sociaux, sans pour autant exclure la préservation des écosystèmes humides.

Cette hiérarchisation a été prise en compte dans le processus d'identification, de formulation et de budgétisation des mesures du PdM.



2.

LES CHAMPS D'INTERVENTION



Lors du processus d'identification et de formulation des mesures du programme, la nécessité est apparue de les organiser, de les structurer, de façon à rendre plus claire et plus lisible la façon dont les mesures allaient contribuer aux axes et aux objectifs stratégiques que la CICOS s'est fixés.

Une option est apparue, simple et logique. Le croise-

ment des trois axes stratégiques (gouvernance, gestion, infrastructures) et des trois objectifs stratégiques (équité sociale, développement économique, préservation environnementale) donne une matrice à neuf cases, qui représentent chacune un champ d'intervention. Les mesures proposées peuvent toutes être inscrites dans un champ d'intervention, ce qui donne

une façon élégante de voir quelles mesures vont contribuer à quel axe et à quel objectif. Cela permet aussi de regrouper les mesures par affinités et de donner une bonne lisibilité à l'ensemble des mesures.

Le tableau 1 présente la matrice ainsi obtenue. Les axes stratégiques sont en colonnes et les objectifs stratégiques en lignes. On a retenu la hiérarchie proposée par la Vision Partagée : en première ligne, le développement économique ; en deuxième ligne l'équité sociale et en dernière ligne la préservation environnementale.

Les neuf champs d'intervention ainsi définis sont caractérisés par un titre qui résume le thème de ce champ et un objectif spécifique ; ces éléments sont repris comme base du cadre logique dans le chapitre 4.

usages en vue d'optimiser l'allocation de l'eau entre usagers concurrentiels pour permettre à chacun de mieux contribuer au développement économique. Ce champ inclut les adaptations au changement climatique et les dispositifs d'alerte et de prévention des risques.

2.1.3 INFRASTRUCTURES

Ce champ est celui de la PLANIFICATION. Il s'agit pour la CICOS de pouvoir appuyer les États membres et les grands opérateurs économiques pour optimiser la planification des investissements, des infrastructures et leurs modes de gestion avec une vision transfrontalière dans le bassin, avec la double perspective d'améliorer la productivité économique du bassin et de prévenir les possibles conflits d'usage liés aux impacts transfrontaliers.

Champs d'intervention du Programme de Mesures 2016 – 2020 du SDAGE CICOS	AXES STRATÉGIQUES		
	1. GOUVERNANCE	2. GESTION	3. INFRASTRUCTURES
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (créer de la richesse)	1.1 COORDINATION <i>Objectif spécifique</i> : des mécanismes de coordination inter États et inter bailleurs sont identifiés et mis en œuvre par une CICOS élargie à tous les États concernés par la gestion du bassin du Congo.	1.2 ALLOCATION <i>Objectif spécifique</i> : la connaissance, le suivi et la modélisation des eaux à l'échelle du bassin permettent l'allocation régionale et concertée des ressources, un arbitrage des usages, la fonctionnalité d'un système d'alerte et l'identification des mesures d'adaptation au changement climatique.	1.3 PLANIFICATION <i>Objectif spécifique</i> : une capacité de planification régionale des grands aménagements est opérationnelle, appuyée par une base de données des infrastructures dans le bassin.
ÉQUITÉ SOCIALE (satisfaire les besoins de base)	2.1 PARTICIPATION <i>Objectif spécifique</i> : l'ensemble des acteurs participe de façon active aux prises de décision relatives à la satisfaction des besoins de base de la population.	2.2 ACCESSIBILITÉ <i>Objectif spécifique</i> : les conditions techniques et économiques de satisfaction des besoins de base des populations sont réunies.	2.3 CONSULTATION <i>Objectif spécifique</i> : des projets pilotes aux niveaux locaux sont identifiés et leur mise en œuvre est promue.
PRÉSERVATION ENVIRONNEMENTALE (préserver les ressources)	3.1 SENSIBILISATION <i>Objectif spécifique</i> : les acteurs de la gestion de l'eau et les populations sont informés sur les enjeux de la préservation environnementale et sont placés dans un cadre réglementaire unifié en la matière.	3.2 SYSTÈME D'INFORMATION <i>Objectif spécifique</i> : des instruments de connaissance environnementale et d'analyse de données sont fonctionnels à l'échelle du bassin et opérationnels en routine.	3.3 ÉVALUATION <i>Objectif spécifique</i> : les études d'évaluation environnementale sont systématiquement réalisées selon des normes standardisées dans le bassin, les plans de gestion sont mis en œuvre et un mécanisme de suivi de leurs recommandations est opérationnel.

TABLEAU 1 : LE CADRE STRATÉGIQUE AVEC LES NEUF CHAMPS D'INTERVENTION DU PROGRAMME DE MESURES

2.1 LES CHAMPS D'INTERVENTION POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2.1.1 GOUVERNANCE

Ce champ est celui de la COORDINATION. Il s'agit de renforcer la coordination entre les différents acteurs : États membres, acteurs économiques liés aux usages de l'eau, partenaires techniques et financiers, organismes régionaux, CICOS, autres organes de bassins transfrontaliers.

2.1.2 GESTION

Ce champ est celui de l'ALLOCATION. Il s'agit de mieux connaître les ressources en eau, les besoins et les

2.2 LES CHAMPS D'INTERVENTION POUR L'ÉQUITÉ SOCIALE

2.2.1 GOUVERNANCE

La combinaison de l'équité sociale et de la gouvernance donne le champ d'intervention de la PARTICIPATION, qui est un principe essentiel de la GIRE. Il s'agit de mettre en place les mécanismes et les dispositions qui permettent à tous les acteurs de participer aux prises de décision de façon plus coordonnée et consensuelle. Il s'agit notamment des PCN et de la PCR, des partenaires techniques et financiers, des relations avec les organismes régionaux et les autres organes de bassin africains. Ce champ inclut aussi le renforcement de certains acteurs par des formations spécifiques.

2.2.2 GESTION

La combinaison de l'équité sociale et de la gestion détermine le champ d'intervention de l'ACCESSIBILITE. Ce champ regroupera les mesures qui visent à garantir un meilleur accès des populations aux biens et services liés à l'eau : eau potable, assainissement, énergie hydroélectrique domestique, produits de la pêche. Il faut rappeler ici que le PdM ne va pas proposer de grands investissements pour satisfaire ces besoins, qui restent à la charge des États dans leurs programmes stratégiques et sectoriels respectifs, mais il va proposer des mesures de nature à faciliter, à coordonner ou à promouvoir ce genre d'investissements.

2.2.3 INFRASTRUCTURES

Le champ d'intervention qui croise l'équité sociale et les infrastructures est celui de la CONSULTATION. Pour la CICOS, il s'agit essentiellement d'identifier et de réaliser des projets pilotes visant à démontrer

la faisabilité technique et économique de certaines approches ou technologies. Le but est de permettre à une population élargie d'avoir accès à des services ou activités telles que production locale d'eau potable et d'hydroélectricité (pico- et microcentrales électriques), irrigation, lutte contre les plantes aquatiques envahissantes, projets d'écotourisme, etc. Les mesures de ce champ seront associées à des campagnes d'information et de promotion des résultats en vue de leur duplication dans le bassin.



2.3 LES CHAMPS D'INTERVENTION POUR LA PRÉSERVATION ENVIRONNEMENTALE

2.3.1 GOUVERNANCE

Si on combine la gouvernance avec la préservation environnementale, on trouve le champ d'intervention de la SENSIBILISATION : information et sensibilisation de toute une série d'acteurs sur les relations entre usages de l'eau et environnement, sur les aspects de durabilité et sur les impacts du changement climatique. Ces acteurs sont aussi bien les décideurs publics, les membres des services techniques, les usagers des ressources en eau, les opérateurs économiques, les étudiants et l'ensemble de la population. Il s'agit de faire émerger une prise de conscience sur les menaces qui pèsent sur l'eau et l'environnement, sur les conséquences, de façon à susciter progressivement des changements de comportement. C'est un travail de très longue haleine, et ce genre de mesure mérite tout à fait de figurer dans le Programme de Mesures.

2.3.2 GESTION

La gestion appliquée à la préservation environnementale donne le champ d'intervention « SYSTÈME D'INFORMATION ». Il s'agit de mesures qui vont contribuer à une meilleure connaissance de la situation et de l'évolution de l'environnement, qui est aujourd'hui encore fort lacunaire.

2.3.3 INFRASTRUCTURES

Enfin, la combinaison de la préservation environnementale avec les infrastructures donne le champ d'in-

tervention EVALUATION. Les mesures de ce champ vont concerner une tentative de coordination et d'harmonisation à l'échelle du bassin pour la réalisation des études d'impact environnemental et social (EIES) et pour le suivi des recommandations de ces études, c'est-à-dire le suivi et l'évaluation des plans de gestion des infrastructures.

Voilà donc posé le cadre stratégique dans lequel seront réparties les mesures qui ont été proposées et formulées lors des PCN et de la PCR d'octobre/novembre 2015. Ces mesures sont présentées dans le chapitre suivant.

3. ■

LES MESURES



3.1 QU'EST-CE QU'UNE MESURE ?

Dans ce Programme de Mesures, une « mesure » est un ensemble d'activités à réaliser pour atteindre un ou des résultats dont on espère qu'ils vont faire avancer la CICOS et ses États membres vers une Vision Partagée 2035 devenue dans vingt ans une « Réalité Partagée ». C'est souvent ce qu'on appelle une action dans des plans d'action. Pour éviter la confusion avec les actions du PAS 2010 et du PAS Navigation, la CICOS a préféré adopter le mot mesure pour son SDAGE.

Au cours du processus de formulation du Programme de Mesures, il est apparu utile de distinguer deux types de mesures : les « mesures-projets » et les « mesures-actions ».

Une « mesure-projet » est une mesure de grande ampleur, qui va durer plusieurs années, qui va se décliner en de nombreuses activités et dont le budget va dépasser quelques centaines de milliers de dollars. Cela implique qu'il va falloir élaborer un document de projet détaillé, le plus souvent en tenant compte des procédures spécifiques de partenaires financiers disposés à appuyer leur exécution. Il va falloir aussi prévoir la mobilisation, par un processus de passation de marchés, d'opérateurs contractuels tels que bureaux d'études, entreprises, ONG, etc.

Une « mesure-action » est une mesure de moindre ampleur, qui ne comporte que peu d'activités successives, et qui pourra en général être réalisée par la CICOS et ses partenaires directs (les PCN, la PCR, les États membres avec leurs services techniques, des interventions d'assistants techniques spécifiques et ponctuelles) sans qu'il soit nécessaire de passer par une phase

d'appels d'offre pour le recrutement d'opérateurs contractuels.

Outre la différence entre le niveau et les modalités de mise en œuvre des mesures, la distinction mesure-projet et mesure-action permet de mettre en évidence certaines mesures qui ne coûtent pas forcément cher, qui peuvent être réalisées assez rapidement, en quelques mois, mais qui sont jugées très importantes pour le succès général du SDAGE et dont la visibilité dans le programme mérite d'être assurée.

Dans les chapitres suivants, surtout dans les tableaux de présentation, le sigle MP à côté du numéro des mesures signifie mesure-projet, et le sigle MA signifie mesure-action.

Donc, il n'y a pas de différence fondamentale entre des mesures-projets et des mesures-actions, il n'y a pas de mesure « de première catégorie » ou de « seconde catégorie », toutes sont importantes. La distinction permet simplement de donner une appréciation sur la facilité d'exécution de la mesure, par rapport à son coût, à sa durée d'exécution et à la nécessité ou non de prévoir des procédures de passation de marchés avec des opérateurs extérieurs contractualisés.

3.2 L'ORGANISATION DES MESURES SELON LES CHAMPS D'INTERVENTION

Le tableau suivant présente les trente mesures qui ont été identifiées à la suite des ateliers des Plateformes de Concertation Nationale. Les mots clés dans les intitulés des mesures sont en majuscules ; ce sont ces mots qui seront repris dans les tableaux du planning d'exécution (chapitre 5) et du budget (chapitre 7).

En fonction de leur contenu, ces trente mesures sont réparties selon les neuf champs d'intervention qui ont été présentés dans le chapitre 2.

Le positionnement de certaines mesures dans tel ou tel champ d'intervention peut être discuté, car certaines mesures revêtent parfois des aspects ou des thématiques qui pourraient convenir à plusieurs champs d'intervention ; certains activités peuvent par exemple contribuer à la fois au développement économique et à l'accès des populations aux services de base liés à l'eau. Le plus important est que les mesures proposées soient toutes insérées dans le cadre stratégique.

Chaque mesure est décrite de façon détaillée et déclinée en activités dans des fiches de mesure, qui figurent en annexe 1 du présent document. Le contenu d'une fiche de mesure est présenté dans le paragraphe 3.3.



1. GOUVERNANCE

1.1 COORDINATION

Objectif spécifique : Des mécanismes de coordination inter États et inter bailleurs sont identifiés et mis en œuvre par une CICOS élargie à tous les États concernés par la gestion du bassin du Congo.

4 MESURES :

1.1.1 MP : Élaborer la CHARTE DE L'EAU de la CICOS, y compris ses annexes et les procédures.

1.1.2 MP : Définir et mettre en œuvre un mécanisme de prévention et de GESTION DES CONFLITS d'usage des eaux partagées.

1.1.3 MA : Identifier les opportunités de PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ et en faire la promotion.

1.1.4 MP : Adapter L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE, LE FONCTIONNEMENT ET LE FINANCEMENT DE LA CICOS à ses missions et à l'adhésion de nouveaux membres.

1.2 ALLOCATION

Objectif spécifique : La connaissance, le suivi et la modélisation des eaux à l'échelle du bassin permettent l'allocation régionale et concertée des ressources, un arbitrage des usages, la fonctionnalité d'un système d'alerte et l'identification des mesures d'adaptation au changement climatique.

7 MESURES :

1.2.1 MP : Poursuivre le projet HYCOS et renforcer les bases de données hydrométéorologiques.

1.2.2 MP : Poursuivre le développement et l'exploitation du Système d'Information du Bassin du Congo (SIBCO).

1.2.3 MA : Poursuivre la conception et la mise en œuvre de L'OUTIL D'ALLOCATION des ressources en eau entre les États.

1.2.4 MA : Définir le champ d'application et étudier les modalités du PARTAGE DES COÛTS ET BÉNÉFICES entre les États membres de la CICOS.

1.2.5 MA : Réaliser une ETUDE SOCIOECONOMIQUE régionale sur les activités liées aux usages de l'eau.

1.2.6 MA : Identifier et diffuser des méthodes D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES pour les différents usages.

1.2.7 MA : Concevoir et mettre en œuvre une mécanisme de PRÉVENTION DES RISQUES ET D'ALERTE lié aux effets néfastes de l'eau et au transport et stockage des substances dangereuses.

1.3 PLANIFICATION

Objectif spécifique : Une capacité de planification régionale des grands aménagements est opérationnelle, appuyée par une base de données des infrastructures dans le bassin.

3 MESURES :

1.3.1 MA : Apporter aux États la contribution de la CICOS pour la PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS d'intérêt commun et la mobilisation de leur financement.

1.3.2 MP : Identifier les potentialités techniques et économiques pour développer L'IRRIGATION dans le bassin et en faire la promotion.

1.3.3 MA : Concevoir et mettre en place un mécanisme d'instruction et de transmission des avis motivés pour les EIES.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (créer de la richesse en valorisant l'eau)

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

3. INFRASTRUCTURES

2.1 PARTICIPATION

Objectif spécifique : L'ensemble des acteurs participe de façon active aux prises de décision relatives à la satisfaction des besoins de base de la population.

4 MESURES :

2.1.1 MP : Poursuivre la création des PCN ET PCR (statuts, relations avec la CICOS, etc) et appuyer leur fonctionnement.

2.1.2 MA : Mettre en place un COMITÉ INTERBAILLEURS pour le secteur de l'eau et des ressources naturelles connexes.

2.1.3 MP : Approfondir le DIALOGUE entre la CICOS, les CER et les autres OBV (relations hiérarchiques et fonctionnelles).

2.1.4 MP : Promouvoir des filières et des programmes de FORMATION liés à la gestion des ressources du bassin.

2.2 ACCESSIBILITÉ

Objectif spécifique : Les conditions techniques et économiques de satisfaction des besoins de base des populations sont réunies.

2 MESURES :

2.2.1 MA : Réaliser un ÉTAT DES LIEUX SUR L'ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE liés à l'eau (eau potable, assainissement et énergie domestique), incluant un état des lieux des infrastructures concernées.

2.2.2 MP : Mettre en place un système de gestion durable pour l'exploitation des RESSOURCES HALIEUTIQUES.

2.3 CONSULTATION

Objectif spécifique : Des projets pilotes aux niveaux locaux sont identifiés et leur mise en œuvre est promue.

3 MESURES :

2.3.1 MP : Concevoir et réaliser des projets pilotes de MICRO ET PICO HYDROÉLECTRICITÉ associés à la production d'eau potable.

2.3.2 MP : Concevoir et réaliser des projets pilote de LUTTE CONTRE LES ESPÈCES AQUATIQUES ENVAHISSANTES et en faire la promotion.

2.3.3 MP : Identifier, valoriser et promouvoir le POTENTIEL ECOTOURISTIQUE du bassin du Congo.

ÉQUITÉ SOCIALE (satisfaire les besoins de base)

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

3.1 SENSIBILISATION

Objectif spécifique : Les acteurs de la gestion de l'eau et les populations sont informés sur les enjeux de la préservation environnementale et sont placés dans un cadre réglementaire unifié en la matière.

1 MESURE :

3.1.2 MP : Concevoir et mettre en œuvre une campagne D'ÉDUCATION ENVIRONNEMENTALE.

3.2 SYSTÈME D'INFORMATION

Objectif spécifique : Des instruments de connaissance environnementale et d'analyse de données sont fonctionnels à l'échelle du bassin et opérationnels en routine.

4 MESURES :

3.2.1 MP : Poursuivre le projet MESA.

3.2.2 MP : Identifier et promouvoir les mesures de contrôle des eaux naturelles et des rejets polluants et de PRÉSERVATION DE LA QUALITÉ DES EAUX

3.2.3 MP : Réaliser des études de la BIODIVERSITÉ des zones humides et des milieux aquatiques.

3.2.4 MP : CARTOGRAPHIER LES ZONES HUMIDES d'importance nationale et sous régionale et formuler des plans pour leur gestion durable.

3.3 ÉVALUATION

Objectif spécifique : Les études d'évaluation environnementale sont systématiquement réalisées selon des normes standardisées dans le bassin, les plans de gestion sont mis en œuvre et un mécanisme de suivi de leurs recommandations est opérationnel.

2 MESURES :

3.3.1 MA : Faciliter l'adoption d'une réglementation commune et l'application de MÉTHODES et de PROCÉDURES COMMUNES POUR LES ÉTUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL.

3.3.2 MA : Proposer et appuyer la mise en application d'une méthodologie commune du SUIVI ET DE L'ÉVALUATION DES PLANS DE GESTION des grandes infrastructures à effet transfrontalier.

PRÉSERVATION ENVIRONNEMENTALE (préserver les ressources)

L'examen de la répartition des mesures dans le cadre stratégique fait ressortir le tableau suivant.

Objectifs stratégiques	Axes stratégiques			
	Gouvernance	Gestion	Infrastructures	Total
Développement économique	Coordination – 4	Allocation – 7	Planification – 3	14
Équité sociale	Participation – 4	Accessibilité – 2	Consultation – 3	9
Environnement	Sensibilisation – 1	Système d'information – 4	Évaluation – 2	7
Total	9	13	8	30

TABLEAU 3 : LE NOMBRE DE MESURES DANS LES CHAMPS D'INTERVENTION DU CADRE STRATÉGIQUE

Cette répartition apparaît cohérente avec les indications de priorité données par les PCN et l'Etat des Lieux :

- le développement économique (14 mesures) apparaît dominant, suivi par l'équité sociale (9 mesures) puis l'environnement (7 mesures) ; cela reflète la priorité des soucis exprimée par les représentants des Etats membres, qui a été transcrite aussi dans la formulation de la Vision Partagée 2035 ;
- les mesures liées à la gestion (13 mesures) sont dominantes par rapport à la gouvernance (9 mesures) et aux infrastructures (8 mesures). En ce qui concerne la gouvernance, cela traduit un sentiment partagé qui avait été résumé par un membre des PCN de la façon suivante : « nous avons un cadre de gouvernance qui n'est pas si mauvais et assez complet, mais qui est peu ou mal mis en œuvre ; avant de chercher à le réformer, cherchons d'abord à l'appliquer en agissant sur la gestion et beaucoup de choses iront déjà mieux ! » Et de fait, la plupart des mesures de gouvernance ne concernent pas les États membres, mais d'abord la CICOS elle-même et ses relations avec d'autres acteurs (orga-

nisations régionales, organes de bassin versant, les PCN et PCR, les PTF, etc.). Enfin les infrastructures n'apparaissent pas dominantes dans le nombre de mesures ; cela peut sembler paradoxal parce que de nombreux membres des PCN ont mis en avant la criante nécessité de réaliser plus d'infrastructures dans le bassin et de les gérer mieux. Mais il faut rappeler ici que la CICOS n'a pas vocation à réaliser des grandes infrastructures et à se substituer aux États, il est donc logique que son SDAGE propose assez peu de mesures concernant directement les infrastructures. La majorité des huit mesures de cet axe stratégique concerne des projets pilotes (voir le paragraphe 3.1 à ce sujet).

3.3 LA FICHE DE MESURE

Le tableau qui figure dans la page suivante présente le modèle adopté pour élaborer les fiches de mesure.

Ces fiches, qui sont en annexe 2 pour toutes les mesures du PdM, sont ainsi une mini fiche de projet. Elles comprennent une justification et une description de la mesure, avec les éléments d'un cadre logique (hypothèses, risques, indicateurs). Elles contiennent aussi des indications sur les moyens matériels et humains à mobiliser pour l'exécution ainsi que des suggestions sur les modalités de mise en œuvre : responsabilité d'exécution, planning, relations avec d'autres mesures. Elles contiennent enfin un tableau budgétaire détaillé selon diverses lignes (personnel, investissement, fonctionnement, formation, ateliers, etc.).

De telles fiches ne suffiront certainement pas à obtenir le financement auprès de PTF pour les mesures dont le budget se monte à 1 ou 2 millions de dollars ; il faudra les détailler en une description de projet plus complète et détaillée, en suivant les procédures et les normes des PTF impliqués. Néanmoins, telles quelles, ces fiches donnent une idée assez claire des mesures et des activités à réaliser pour le Programme de Mesures et des budgets à prévoir.

3.4 LA CONTRIBUTION DU PROGRAMME DE MESURES À LA MISSION DE LA CICOS

L'ensemble des mesures du programme va surtout contribuer à l'exécution des missions de la CICOS qui lui ont été confiées dans l'Additif de 2007, c'est-à-dire la promotion et la mise en œuvre de la GIRE dans ses différents principes ; ces principes se retrouvent explicitement dans les intitulés et les objectifs spécifiques des champs d'intervention du cadre stratégique : coordination, participation, allocation des ressources en eau, consultation, etc. La structuration du cadre stratégique recherche un équilibre entre le développement économique, l'équité sociale et la préservation environnementale, ce qui doit conduire à la durabilité de la gestion de l'eau dans le bassin, une autre ambition de la GIRE. Enfin, on verra dans le chapitre 7 que les budgets à prévoir pour les mesures sont assez équilibrés entre les neuf champs d'intervention.

Par contre, comme on l'a dit précédemment, les aspects de la navigation fluviale, dont la promotion et la coordination sont deux missions fondamentales qui ont conduit à la création même de la CICOS par l'Accord de 1999, sont peu développés dans le PdM puisque la CICOS dispose déjà d'un autre document à cet effet qui est le PAS navigation.

Une mesure très importante pour la CICOS et pour son interface avec les États membres est l'appui au fonctionnement des PCN et PCR. Il sera indispensable que les PCN et la PCR soient des organes forts pour jouer un rôle permanent de relais entre la CICOS et les États

SDAGE CICOS - Programme de mesures 2016-2020 - FICHE DE MESURE			
Fiche Mesure-Projet - Mesure-Action n°.....			
Contribution à la Vision Partagée 2035			Titre :
Objectif stratégique :			
Axe stratégique :			
Champ d'intervention :			
Zone concernée			
Justification			
Brève description			
Résultats attendus		A. B. C.	
Activités			
Contribution au renforcement des capacités			
Communication			
Indicateurs			
Groupe cible et bénéficiaires			
Hypothèses			
Risques			
Impacts négatifs possibles			
Moyens d'exécution		Logist., techn., scientif. Ressources humaines	
Évaluation du budget	Lignes budgétaires		Montant (en dollars)
	Personnel	Experts de la CICOS	0,00
		Fonctionnaires, personnel public	0,00
		Assistance technique nationale	0,00
		Assistance technique internationale	0,00
	Investissements	Équipements (véhicules, matériel, mobilier, etc)	0,00
		Travaux (marchés travaux divers)	0,00
	Formation	Formation, éducation, sensibilisation	0,00
	Fonctionnement	Fonctionnement du personnel (missions, etc)	0,00
		Fonctionnement du matériel (consommables)	0,00
		Fonctionnement divers (assurances, etc)	0,00
	Suivi	Pilotage, évaluations, révisions, audits	0,00
		Autres services (à préciser)	0,00
	Autres	Frais de gestion de la CICOS (10%)	0,00
		Imprévus (10 %)	0,00
		Total	
Frais récurrents après la mesure			
Financement des frais récurrents			
Responsable de l'exécution de la mesure			
Programmation de la mesure			
Relations avec d'autres mesures			
Notes			

TABLEAU 4 : LE MODÈLE DE FICHE DE MESURE

avec tous leurs acteurs, publics et privés, et contribuer sur le plan opérationnel à la mise en œuvre de la plupart des mesures du programme.

Enfin, certaines mesures concernent directement l'organisation, le fonctionnement et le financement de la CICOS ainsi que son positionnement juridique et hiérarchique par rapport à la CEMAC, et ses relations avec d'autres organisations régionales. Ces mesures visent à clarifier et améliorer les capacités d'actions de la CICOS et elles sont très importantes pour l'avenir même de la CICOS, pour son efficacité et pour sa crédibilité par rapport à ses États membres

3.5 LA CONTRIBUTION DU PROGRAMME DE MESURES AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT ET DE CROISSANCE NATIONAUX ET RÉGIONAUX

Au cours des réflexions et du travail d'identification des mesures du programme, les participants des ateliers des PCN ont pris en compte les options et les approches figurant dans les documents nationaux stratégiques de croissance et de réduction de la pauvreté (DSCR). Certaines mesures, qui ne figurent pas dans le PdM, ont été jugées peu ou pas prioritaires car elles n'apportaient pas de valeur ajoutée à ces stratégies nationales ou ne contribuaient pas à leur mise en œuvre. Il en résulte que toutes les trente mesures figurant dans le PdM ont reçu l'approbation des ateliers de

consultation des États membres, en cohérence avec les DSCR qui sont un des cinq « piliers » qui donnent sa justification au programme et à ses mesures (voir le paragraphe 1.2.).

3.6 LA CONTRIBUTION DU PROGRAMME DE MESURES AUX ENJEUX IDENTIFIÉS DANS LE CADRE DE L'ÉTAT DES LIEUX

Le tableau de la page suivante montre comment les trente mesures du programme peuvent être reliées aux dix enjeux sectoriels et aux quatre enjeux institutionnels identifiés dans l'État des Lieux de juin 2015. On y voit que tous les enjeux sont traités au moins par une mesure, et que certaines mesures (par exemple la promotion des partenariats publics-privés) se retrouvent en relation avec plusieurs enjeux. Ainsi le Programme de Mesures est un ensemble complet qui prend en compte, dans la limite des ressources humaines et financières disponibles pendant cinq ans, toutes les problématiques de gestion des ressources en eau que les acteurs du bassin souhaitent voir s'améliorer.

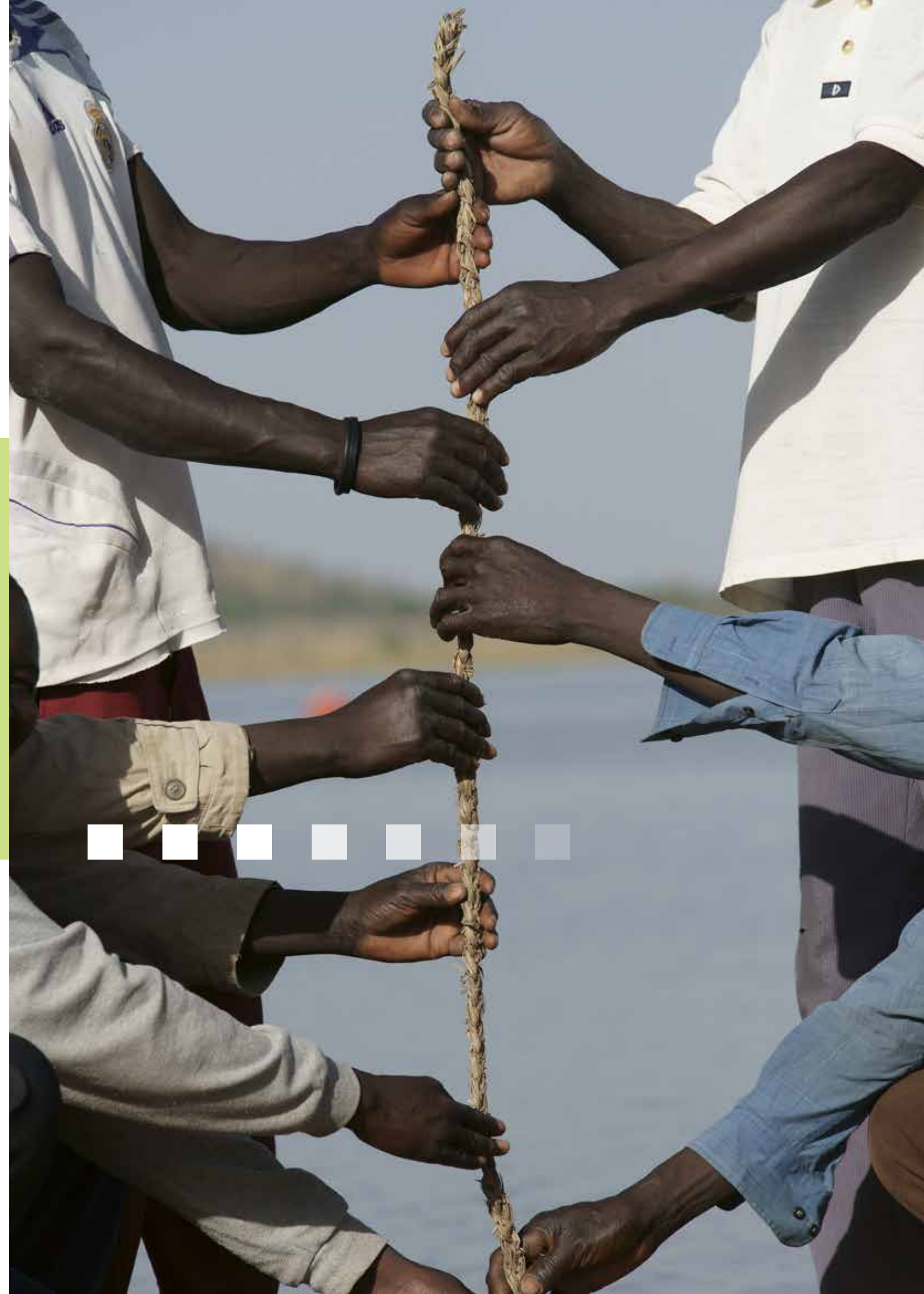
ENJEUX IDENTIFIÉS DANS L'ÉTAT DES LIEUX	MESURES DU PROGRAMME DE MESURES
LES DIX ENJEUX SECTORIELS	
1. La hausse des taux de desserte (approvisionnement en eau potable et assainissement)	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion des PPP • Etudes socioéconomiques des usages de l'eau • État des lieux de l'accès aux services sociaux
2. L'augmentation de la production hydroélectrique	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion des PPP • Etudes socioéconomiques des usages de l'eau • Projets pilotes de micro et pico-hydroélectricité
3. Le développement de l'irrigation	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion des PPP • Adaptation aux changements climatiques • Promotion de l'irrigation
4. Le développement des capacités de transport fluvial	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion des PPP • Adaptation aux changements climatiques
5. L'exploitation durable des ressources halieutiques	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptation aux changements climatiques • Gestion des ressources halieutiques • Lutte contre les espèces aquatiques envahissantes • Campagne d'éducation environnementale • Etudes sur la biodiversité des zones humides et des milieux aquatiques
6. Le contrôle des polluants de secteurs industriel, minier, agricole et des centres urbains	<ul style="list-style-type: none"> • Prévention des risques et alerte • Transmission des avis motivés • Campagne d'éducation environnementale • Préservation de la qualité des eaux
7. La protection des zones humides	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptation aux changements climatiques • Transmission des avis motivés • Lutte contre les espèces aquatiques envahissantes • Campagne d'éducation environnementale • Projet MESA • Préservation de la qualité des eaux • Etudes sur la biodiversité des zones humides et des milieux aquatiques • Cartographier les zones humides et élaborer des plans de gestion • Procédures communes pour les EIES • Suivi et évaluation des plans de gestion
8. La promotion de l'écotourisme	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion des PPP • Promotion du potentiel éco touristique • Cartographier les zones humides et élaborer des plans de gestion
9. La protection de la santé publique contre les risques liés à l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptation aux changements climatiques • Prévention des risques et alerte • Transmission des avis motivés • Procédures communes pour les EIES • Suivi et évaluation des plans de gestion • Préservation de la qualité des eaux
10. La collecte, l'exploitation et la diffusion d'information sur l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Projet HYCOS • SIBCO • Outil d'allocation • Projet MESA • Etudes sur la biodiversité des zones humides et des milieux aquatiques • Cartographier les zones humides et élaborer des plans de gestion

ENJEUX IDENTIFIÉS DANS L'ÉTAT DES LIEUX	MESURES DU PROGRAMME DE MESURES
LES QUATRE ENJEUX INSTITUTIONNELS	
1. L'adaptation du cadre institutionnel de la CICOS et de ses différents organes	<ul style="list-style-type: none"> • Charte de l'eau • Gestion des conflits • Organisation institutionnelle de la CICOS • Partage des coûts et bénéfices • Appui de la CICOS aux investissements
2. Les modalités de fonctionnement des Plateformes de Concertation Nationales et Régionale	<ul style="list-style-type: none"> • Appui aux PCN et PCR • Programmes de formation liés à la gestion de l'eau
3. Les relations de la CICOS avec les organismes régionaux, dont bien sûr la CEMAC dont la CICOS est un organe spécialisé, mais aussi la CEEAC et la SADC	<ul style="list-style-type: none"> • Dialogue entre CICOS et CER/OBV
4. Les modalités du financement de la CICOS	<ul style="list-style-type: none"> • Comité interbailleurs • Dialogue entre CICOS et CER/OBV • Organisation institutionnelle de la CICOS

TABEAU 5 : LES RELATIONS ENTRE LES ENJEUX DE L'ÉTAT DES LIEUX ET LES MESURES DU PROGRAMME

4.

LE CADRE LOGIQUE



Le tableau des pages suivantes présente la cadre logique du Programme de Mesures. Il est structuré de la façon suivante :

- L'objectif global du Programme de Mesures est celui de la Vision Partagée 2035 : « Le bassin du Congo en 2035, un espace d'intégration régionale où des Nations solidaires et émergentes renforcent leurs capacités pour faire de l'eau un moteur de croissance économique et une source de bien-être, tout en préservant la qualité des écosystèmes, en adaptant les usages au changement climatique et en favorisant le partage des coûts et des bénéfices ».
- Viennent ensuite les trois objectifs stratégiques du SDAGE de la CICOS : le développement économique, l'équité sociale et la préservation environnementale.
- Chaque objectif stratégique est décliné en trois champs d'intervention, axés sur la gouvernance, la gestion et les infrastructures. A chacun d'entre eux correspond un résultat attendu, qui est une synthèse des résultats attendus des mesures réunies dans ce champ. On retrouve ainsi les neuf champs du cadre stratégique décrit précédemment.
- Dans chaque champ sont présentées les mesures du PdM avec, pour chacune, les hypothèses et les risques.
- Enfin, des indicateurs d'impact sont identifiés pour chaque champ d'intervention, avec leurs sources de vérification. Il s'agit de voir comment on pourra vérifier au terme du programme, en 2020, quels ont été les impacts (positifs !) produits par chaque champ d'intervention. Ce sont ces indicateurs qui feront l'objet du programme de suivi qui accompagnera la mise en œuvre du PdM. Dans chacune des fiches de mesure, des indicateurs d'exécution sont identifiés, à ne pas confondre avec les indicateurs d'impacts : les indicateurs d'impact sont des indicateurs généraux des champs d'intervention qui permettront de voir comment le programme dans son ensemble aura permis de progresser vers la Vision

Partagée 2035 ; les indicateurs d'exécution sont spécifiques à chaque mesure, plus détaillés, et ont pour objectif de s'assurer de la bonne exécution des mesures, ainsi que leur efficacité budgétaire.



Objectifs stratégiques	Champs d'intervention	Résultats attendus	Mesures	Hypothèses	Risques	Indicateurs d'impact	Sources de vérification
Création de richesse et développement économique dans le bassin du Congo	1.1 Coordination (gouvernance)	Des mécanismes de coordination inter-États et interbailleurs sont identifiés et mis en œuvre par une CICOS élargie à tous les États concernés par la gestion du bassin du Congo	<p>1.1.1 MP : Élaborer la CHARTE DE L'EAU de la CICOS, y compris ses annexes et les procédures</p>	<p>La volonté politique d'engagement et de transparence des États membres en matière de coopération transfrontalière. Une stabilité politique et sociale suffisante pour permettre une concertation efficace entre les représentants des États membres.</p>	Aucun		
			<p>1.1.2 MP : Définir et mettre en œuvre un mécanisme de prévention et de GESTION DES CONFLITS d'usage des eaux partagées</p>	<p>La réalisation de la mesure exige un accord préalable des États membres d'adopter des principes de gouvernance équitable des ressources en eau sous forme d'une « Charte de l'eau » et de donner accès aux informations par rapport aux conflits d'usage des eaux.</p>	<p>Manque de coopération de certains acteurs pour partager des informations et accepter les interventions de la CICOS. En ce qui concerne la RCA, le risque persiste qu'aucune activité (étude, formation, concertation) ne puisse être réalisée et suivie à cause de la situation sécuritaire.</p>	<p>Le nombre d'annexes techniques de la Charte de l'eau adoptées et mises en œuvre</p> <p>Le nombre de cas de désaccord ou de conflit inter-États traités et résolus par la CICOS</p>	<p>Les rapports annuels de la CICOS et du Programme de Mesures</p> <p>Les budgets annuels de la CICOS</p>
			<p>1.1.3 MA : Identifier les opportunités de PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ et en faire la promotion</p>	<p>Les conditions politiques pour le développement de PPP sont déjà satisfaites à travers les divers documents de stratégie des États membres. Il est supposé que les conditions sécuritaires restent assez stables pour ne pas dissuader les opérateurs privés de s'engager aux côtés d'opérateurs publics.</p>	<p>La mise en place de PPP dans un contexte national dans les États membres du bassin du Congo n'est déjà pas simple. Il se peut que l'idée de monter des PPP à caractère transfrontalier s'avère trop compliqué ou constitue en lui-même un facteur de blocage trop sérieux.</p>	<p>Le nombre de PPP opérationnels dans le bassin dans le secteur de l'eau et le budget total concerné</p> <p>L'évolution des ressources financières de la CICOS</p> <p>L'opinion des États membres et des organisations régionales sur la CICOS</p>	<p>Les comptes-rendus des PCN</p> <p>Des rencontres avec les autorités des ministères clés des États membres (eau, navigation, environnement, pêche, énergie, eau potable et assainissement)</p>
			<p>1.1.4 MP : Adapter L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE, LE FONCTIONNEMENT ET LE FINANCEMENT DE LA CICOS à ses missions et à l'adhésion de nouveaux membres</p>	<p>Pas d'hypothèse particulière. La CEMAC a déjà exprimé son souhait de reconsidérer le positionnement de la CICOS étant donné l'appartenance de pays non membres de la CEMAC, ce qui pose des problèmes institutionnels.</p>	<p>La transition du mécanisme de financement actuel (TIC de la CEMAC) vers un autre mécanisme de financement à identifier et à mettre en œuvre pourrait être délicat et mettre en danger les ressources financières de la CICOS.</p>		

Objectifs stratégiques	Champs d'intervention	Résultats attendus	Mesures	Hypothèses	Risques	Indicateurs d'impact	Sources de vérification
Création de richesse et développement économique dans le bassin du Congo	1.2 Allocation (Gestion)	Une allocation optimisée des ressources en eau et l'adaptation au changement climatique sont facilités par une meilleure connaissance de la ressource en eau et de sa gestion à l'échelle du bassin	1.2.1 MP : Poursuivre le projet HYCOS et renforcer les bases de données hydrométéorologiques	Aucune. Il s'agit de la prolongation d'une activité qui a déjà commencé	Aucun		
			1.2.2 MP : Poursuivre le développement et l'exploitation du Système d'Information du Bassin du Congo (SIBCO)	<p>Les pays membres sont disposés à échanger des données avec la CICOS.</p> <p>Les points focaux dans tous les pays membres reçoivent des données régulièrement et sont capables de les faire suivre au format électronique à la CICOS par le biais des canaux de communication désignés.</p> <p>Les services Internet fonctionnent de manière fiable.</p> <p>Du personnel TIC (Technologie de l'Information et de la Communication) supplémentaire et qualifié peut être identifié et sera engagé par la CICOS.</p>	<p>Problèmes entravant la bonne coopération entre les représentants des différents secteurs, problèmes linguistiques avec les nouveaux pays membres.</p> <p>La bande passante allouée pour l'accès Internet reste faible</p>	<p>Le nombre de demandeurs de données satisfaits par la consultation ou l'accès aux bases de données de la CICOS</p> <p>Le nombre de décisions communes prises sur le partage des ressources en eau entre usagers concurrentiels</p>	<p>Les rapports périodiques du projet HYCOS et les annuaires hydrologiques</p> <p>Les rapports d'utilisation du SIBCO et de ses bases de données</p>
			1.2.3 MA : Poursuivre la conception et la mise en œuvre de L'OUTIL D'ALLOCATION des ressources en eau entre les États	<p>Les institutions publiques des pays membres sont intéressées à coopérer de façon transparente.</p> <p>La connexion Internet à la CICOS fonctionne de manière acceptable.</p>	<p>Certains acteurs publics ou privés peuvent avoir des réticences à diffuser des informations sur leur consommation, leur utilisation ou leurs besoins en ressources en eau. Un travail de sensibilisation à travers les PCN peut réduire ce risque.</p>	<p>L'évolution du poids des activités économiques liées à l'eau dans le PIB des États membres</p> <p>L'évolution du nombre de victimes d'inondations, de noyades et la fréquence des maladies d'origine hydrique</p>	<p>Les rapports annuels de la CICOS et du Programme de Mesures</p> <p>Les données statistiques annuelles des ministères de l'économie et des finances, et du plan, des États membres</p>
			1.2.4 MA : Définir le champ d'application et étudier les modalités du PARTAGE DES COÛTS ET BÉNÉFICES entre les États membres de la CICOS	<p>Une stabilité politique raisonnable dans la région permettant un dialogue politique sur les questions sensibles de partage financier de coûts d'investissement et de bénéfices.</p>	<p>Le fait que dans certains cas, des États membres peuvent considérer des infrastructures potentiellement communes ou d'intérêt commun comme des éléments stratégiques nationaux ne pouvant pas faire l'objet d'un partage. Cet aspect doit être un thème de discussion lors du plaidoyer politique.</p>	<p>Le nombre de dossier faisant l'objet d'une étude de partage des coûts et bénéfices, les montants financiers concernés</p>	<p>Les rapports périodiques sur la santé publique des ministères de la santé des États membres</p> <p>Le taux de fréquentation du site web de la CICOS (Service de la communication)</p>
			1.2.5 MA : Réaliser une ETUDE SOCIOECONOMIQUE régionale sur les activités liées aux usages de l'eau	<p>Le financement de la mesure est assuré.</p> <p>La CICOS à travers ses experts est disposée à prendre en charge la gestion et la guidance de la mesure.</p> <p>Les États membres sont disposés à promouvoir le développement des activités liées aux usages de l'eau.</p>	<p>Les stratégies nationales à établir ne sont pas adoptées ou ne sont pas suivies de façon consistante à long terme, par un ou plusieurs Etats membres. Pour minimiser ce risque, la CICOS devra utiliser ses voies habituelles de concertation et de négociation.</p>		

Objectifs stratégiques	Champs d'intervention	Résultats attendus	Mesures	Hypothèses	Risques	Indicateurs d'impact	Sources de vérification			
Création de richesse et développement économique dans le bassin du Congo	1.2 Allocation (Gestion)		1.2.6 MA : Identifier et diffuser des méthodes D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES pour les différents usages	Le financement de la mesure est assuré. La CICOS à travers ses experts est disposée à prendre en charge la gestion et la guidance de la mesure. Les États membres sont disposés à réaliser les actions transfrontalières convenues pour l'adaptation au changement climatique.	La participation du groupe de travail à la réalisation de l'étude PTACC est limitée ou tardive. Pour minimiser ce risque, la CICOS devra utiliser ses voies habituelles de concertation et de négociation. La composition du groupe de travail doit auparavant tenir compte de la non disponibilité d'un ou de plusieurs participants.					
			1.2.7 MA : Concevoir et mettre en œuvre un mécanisme de PRÉVENTION DES RISQUES ET D'ALERTE lié aux effets néfastes de l'eau et au transport et stockage des substances dangereuses	La réalisation de la mesure exige un accord préalable des États membres pour établir une structure spécifiquement chargée de la collecte, l'analyse et la diffusion des informations relatives au changements des niveau des eaux, des événements naturels et l'existence des menaces de pollution.	Manque de coopération de certains acteurs en vue de partager des informations et d'accepter les interventions de la CICOS. En ce qui concerne la RCA le risque persiste qu'aucune activité (étude, formation, concertation) ne pourra être réalisée et suivie à cause de la situation sécuritaire.					
	1.3 Planification (Infrastructures)	Une capacité de planification régionale des grands aménagements est opérationnelle, appuyée par une base de données des infrastructures dans le bassin.		1.3.1 MA : Apporter aux États la contribution de la CICOS pour la PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS d'intérêt commun et la mobilisation de leur financement	La définition préalable d'infrastructures et d'activités communes et d'intérêt commun doit être adoptée de commun accord entre la CICOS et les États membres ; cette définition est un élément important de la Charte de l'Eau de la CICOS (mesure 1.1.1). La satisfaction de cette hypothèse n'est pas un préalable indispensable, mais elle faciliterait grandement l'exécution de cette mesure. Les structures-relais dans les États membres sont renforcées, permanentes et fonctionnelles (voir la fiche de mesure 2.1.1).	La méfiance des États membres à accepter le rôle d'intermédiaire de la CICOS dans les négociations financières avec les PTF. Cette méfiance peut être levée par un plaidoyer argumenté du fonctionnement du cadre de coordination et par la démonstration des avantages que des États ont tirés de mesures similaires dans d'autres bassins internationaux.	Le montant des fonds (prêts ou dons) mobilisés par les États membres grâce au plaidoyer et à l'intervention de la CICOS auprès des banques et PTF	Les rapports annuels de la CICOS Les rapports annuels des ministères de l'économie et des finances des États membres		
				1.3.2 MP : Identifier les potentialités techniques et économiques pour développer L'IRRIGATION dans le bassin et en faire la promotion	La conviction des services publics qu'il faut développer l'irrigation (au moins commencer). En cas de réticence, une information/sensibilisation de cadres concernés devra être prévue pour commencer la mesure.	Pas de risque particulier			Le nombre d'hectares mis en valeur par irrigation et le revenu financier généré	Les rapports finaux des projets pilotes Les rapports annuels des ministères en charge de l'environnement des États membres
				1.3.3 MA : Concevoir et mettre en place un mécanisme d'instruction et de transmission des avis motivés pour les EIES	Le financement de la mesure est assuré. La CICOS à travers ses experts est disposée à prendre en charge la gestion et la guidance de la mesure. Les États membres sont disposés à pratiquer l'utilisation du manuel validé.	Le suivi de l'application du manuel n'est pas suffisamment ou pas du tout supporté par les États membres (Mise à disposition de l'information pertinente à la CICOS).			Le nombre d'avis motivés transférés aux maîtres d'œuvre	

Objectifs stratégiques	Champs d'intervention	Résultats attendus	Mesures	Hypothèses	Risques	Indicateurs d'impact	Sources de vérification
Amélioration de l'accès aux besoins de base dans le bassin en tenant compte de l'équité sociale	2.1 Participation (Gouvernance)	Tous les acteurs participent harmonieusement aux prises de décision en matière d'eau	2.1.1 MP : Poursuivre la création des PCN ET PCR (statuts, relations avec la CICOS, etc.) et appuyer leur fonctionnement	La volonté politique des États de signer les protocoles. Ce point semble acquis.	Un risque externe est le niveau d'insécurité dans certains endroits (RCA notamment) qui peut rendre compliquée les relations entre les membres des PCN et les acteurs. Quand c'est possible, l'utilisation de communication par internet peut aider à diminuer ce risque.	Les budgets annuels gérés par les PCN	Les rapports annuels des PCN Les comptes-rendus périodiques du comité interbailleurs Les rapports annuels de la CICOS
			2.1.2 MA : Mettre en place un COMITÉ INTERBAILLEURS pour le secteur de l'eau et des ressources naturelles connexes	Il n'y a pas d'hypothèse particulière, la mise en œuvre de cette mesure peut commencer immédiatement.	Le risque d'instabilité politique et sociale peut conduire à démobiliser les PTF.	Le nombre de membres des PCN Le nombre de PTF représentés dans le comité interbailleurs Le montant des fonds mobilisés par les membres du comité interbailleurs	
			2.1.3 MP: Approfondir le DIALOGUE entre la CICOS, les CER et les autres OBV (relations hiérarchiques et fonctionnelles)	L'acceptation de la CEMAC de discuter le positionnement institutionnel de la CICOS semble acquise, étant donné le nombre de pays non membres de la CEMAC dans la CICOS. L'acceptation des États membres de discuter de façon ouverte diverses possibilités de financement de la CICOS.	Le fonctionnement réel d'un nouveau mécanisme de financement de la CICOS ; il est probable qu'une transition devra être prévue entre la TCI et un nouveau mécanisme pour éviter toute rupture dans le budget de la CICOS.	Le nombre de rencontres entre la CICOS et les CER et les OBV Le nombre de personnes touchées par les programmes de formation.	
			2.1.4 MP : Promouvoir des filières et des programmes de FORMATION liés à la gestion des ressources du bassin	Il n'y a pas d'hypothèse particulière pour cette mesure. Une forte demande en formation existe déjà, ce qui favorise les chances de succès.	Instabilité politique, résistance des universités à insérer dans leur curricula la filière liée à l'eau. Il existe aussi le risque que les personnes formées éprouvent des difficultés à trouver des emplois en adéquation avec leurs formations.		
	2.2 Accessibilité (Gestion)	L'accès aux services sociaux de base liés à l'eau est plus large et équitable	2.2.1 MA : Réaliser un ÉTAT DES LIEUX SUR L'ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE liés à l'eau (eau potable, assainissement et énergie domestique), incluant un état des lieux des infrastructures concernées	Le financement de la mesure est assuré. La CICOS à travers ses experts est disposée à prendre en charge la gestion et la guidance de la mesure. Les États membres sont disposés à promouvoir le développement des services sociaux de base liés à l'utilisation de l'eau.	Pas de risque particulier.	Le taux d'actualisation des informations sur les services sociaux de base liés à l'eau et sur les infrastructures concernées Le niveau d'exploitation des données de la CICOS pas les États membres dans leur programmation	Les rapports annuels des ministères en charge de l'eau potable, de l'assainissement et de l'énergie des États membres

Objectifs stratégiques	Champs d'intervention	Résultats attendus	Mesures	Hypothèses	Risques	Indicateurs d'impact	Sources de vérification
Amélioration de l'accès aux besoins de base dans le bassin en tenant compte de l'équité sociale	2.2 Accessibilité (Gestion)	L'accès aux services sociaux de base liés à l'eau est plus large et équitable	2.2.2 MP : Mettre en place un système de gestion durable pour l'exploitation des RESSOURCES HALIEUTIQUES	Pas d'hypothèse particulière. Une condition favorable pour la mesure serait l'adoption de normes communes sur certaines modalités de la pêche à travers la Charte de l'Eau, ses annexes techniques et l'harmonisation entre les États de certains aspects du droit de l'eau et de l'environnement (mesure 1.1.1). De ce point de vue, la formulation d'une stratégie de gestion durable de la pêche s'appuierait sur des dispositions juridiques actualisées.	La difficulté opérationnelle pour atteindre un grand nombre de pêcheurs sur le terrain pour diffuser les dispositions du plan de gestion.	L'évolution de la production halieutique (en tonnes et en revenus financiers) L'évolution de la population halieutique (en nombre d'espèces et en densité de population)	Les bases de données des États membres sur les infrastructures sociales Les rapports des services en charge de la pêche des États membres
	2.3 Consultation (Infrastructures)	Des projets pilotes aux niveaux locaux sont identifiés et réalisés, et la promotion de leurs résultats est faite pour susciter leur réplication	2.3.1 MP : Concevoir et réaliser des projets pilotes de MICRO ET PICO- HYDROÉLECTRICITÉ associés à la production d'eau potable	Le financement de la mesure est assuré. La CICOS à travers ses experts est disposée à prendre en charge la gestion et la guidance de la mesure. Les acteurs du secteur hydro électrique des États membres sont disposés à prendre en charge la réalisation des projets pilotes ainsi que leur suivi.	Les AER des États membres ne respectent pas les engagements faits en vue de la préparation, la réalisation et le suivi des projets pilotes. Pour minimiser ce risque, la CICOS devra établir et maintenir des contacts intenses avec les AER (à travers ses organes, son consultant/ BIC). Une convention définissant les détails de la coopération relative aux projets pilotes entre les Ministères compétents des États membres et la CICOS devra être conclue au début de la mesure. La convention devrait régler les modalités de sa rupture en cas de non performance des partenaires nationaux.	Le nombre de personnes fournies en hydroélectricité locale Le montant du chiffre d'affaires des projets pilotes écotouristiques La superficie de plans d'eau libérés de végétaux envahissants L'évolution du revenu des pêcheurs dans les zones libérées des végétaux aquatiques envahissants	Les rapports de fin d'exécution des projets pilotes Les rapports annuels des services en charge de l'énergie, de l'environnement
			2.3.2 MP : Concevoir et réaliser des projets pilote de LUTTE CONTRE LES ESPÈCES AQUATIQUES ENVAHISSANTES et en faire la promotion	Pas d'hypothèse particulière, si ce n'est l'accessibilité des zones des projets pilotes du point de vue sécurité sociopolitique.	Les effets secondaires éventuels des moyens de lutte contre les EAE. La capitalisation des techniques et approches dans le monde doit mettre ces risques en évidence (par exemple dans le cas d'utilisation d'insectes prédateurs des EAE).	Le nombre d'opérateurs touchés par les campagnes de promotion des projets pilotes Le nombre de projets nouveaux suscités par les campagnes de promotion des projets pilotes	Les rapports périodiques du service de la communication de la CICOS
			2.3.3 MP : Identifier, valoriser et promouvoir le POTENTIEL ECOTOURISTIQUE du bassin du Congo	La conviction des services publics en charge de l'écotourisme qu'une approche bassin peut apporter un plus par rapport à des approches strictement nationales (« vendre le bassin comme concept écotouristique plutôt que des potentialités nationales »).	L'instabilité sociopolitique : elle est sans doute actuellement le facteur le plus dissuasif pour la clientèle potentielle, bien plus que le manque d'infrastructures.		

Objectifs stratégiques	Champs d'intervention	Résultats attendus	Mesures	Hypothèses	Risques	Indicateurs d'impact	Sources de vérification
Protection et préservation des ressources environnementales	3.1 Sensibilisation (Gouvernance)	Les acteurs de la gestion de l'eau et les populations sont informés sur les enjeux de la préservation environnementale	3.1.2 MP : Concevoir et mettre en œuvre une campagne D'ÉDUCATION ENVIRONNEMENTALE	La volonté politique des États de faire de la préservation environnementale un thème plus prioritaire que par le passé.	Aucun	Le nombre de personnes touchées par les campagnes d'information et de sensibilisation Le nombre d'articles dans la presse sur l'environnement Le nombre de programmes scolaires intégrant les questions environnementales	Les rapports périodiques du service de la communication de la CICOS Les services en charge de l'éducation des États membres Les rapports annuels des PCN
	3.2 Information (Gestion)	Des instruments de connaissance environnementale et d'analyse de données sont fonctionnels à l'échelle du bassin et opérationnels en routine	3.2.1 MP: Poursuivre le projet MESA 3.2.2 MP : Identifier et promouvoir les mesures de contrôle des eaux naturelles et des rejets polluants et de PRÉSERVATION DE LA QUALITÉ DES EAUX 3.2.3 MP : Réaliser des études de la BIODIVERSITÉ des zones humides et des milieux aquatiques 3.2.4 MP : CARTOGRAPHIER LES ZONES HUMIDES d'importance nationale et sous régionale et formuler de plans pour leur gestion durable	Les pays membres sont disposés à participer à la poursuite du programme MESA. L'accès aux stations sur le terrain sera possible. Les universités sont disposées et capables de poursuivre la recherche scientifique en utilisant les nouvelles données et sont prêtes à partager leurs méthodologies et leurs résultats. Les services Internet fonctionnent de manière fiable. Les institutions publiques dans les pays membres sont coopératives et peuvent s'entendre sur les normes communes. Les institutions publiques acceptent de partager leurs données de façon transparente et durable. La conviction des décideurs politiques que la connaissance de la biodiversité n'est pas un luxe, mais un instrument utile à moyen et long termes. Les institutions publiques des pays membres en matière d'environnement sont intéressées à une coopération régionale.	Problèmes de la bonne coopération entre les représentants des différents secteurs. Difficultés linguistiques avec les nouveaux pays membres (portugais, anglais). La bande passante allouée pour l'accès Internet reste faible. La faible coopération des institutions publiques des pays membres. L'obstruction des suivis de terrain par des sociétés minières ou des industriels. La faible capacité des laboratoires d'analyse. Le choix des sites d'étude devra prendre en compte les difficultés éventuelles d'accès en raison de l'insécurité. Problèmes de la bonne coopération entre les membres du réseau, possibilité de difficultés linguistiques selon les nouveaux États devenus membres de la CICOS pendant la période du Programme de Mesures (français, portugais, anglais).	Le nombre de consultations des bases de données environnementales de la CICOS Le nombre d'atlas de l'eau diffusés dans les États membres Le nombre de plans de gestion de zones humides transfrontalières mis en œuvre Le nombre d'études sur la biodiversité réalisées	Les services en charge de l'environnement des États membres Le service de communication de la CICOS Les universités (facultés en charge de l'environnement)

Objectifs stratégiques	Champs d'intervention	Résultats attendus	Mesures	Hypothèses	Risques	Indicateurs d'impact	Sources de vérification
Protection et préservation des ressources environnementales	3.3 Evaluation (Infrastructures)	Les études d'impact environnemental et social sont systématiquement réalisées selon des normes standardisées dans le bassin et les plans de gestion recommandés par les EIES sont suivis et évalués de façon homogène dans le bassin	3.3.1 MA : Faciliter l'adoption d'une réglementation commune et l'application de méthodes et de PROCÉDURES COMMUNES POUR LES ÉTUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL	La volonté des États membres de s'engager dans une harmonisation de certaines règles et méthodes, ce qui implique parfois de renoncer partiellement à des prérogatives strictement nationales.	La concertation pour l'adaptation de l'outil de l'EIES, sa validation et/ ou son adoption peuvent être retardées ou finalement refusées, en raison d'un manque d'acceptation par les structures gouvernementales ou par d'autres acteurs concernés d'un ou de plusieurs États membres.	Le nombre d'États membres appliquant réellement les procédures harmonisées pour les EIES	Les services en charge de l'environnement des États membres
			3.3.2 MA : Proposer et appuyer la mise en application d'une méthodologie commune du SUIVI ET DE L'ÉVALUATION DES PLANS DE GESTION des grandes infrastructures à effet transfrontalier	L'acceptation politique du principe d'harmoniser le suivi des plans de gestion. Il est probable que cette hypothèse ne posera pas de problème si les États acceptent préalablement l'harmonisation des procédures pour l'élaboration des EIES (mesure 3.3.1)	La difficulté pour certains États de combiner une harmonisation au sein de la CICOS, sachant qu'ils sont aussi membres d'autres organes de bassin qui développent des approches du même genre de leur côté ; il pourrait être difficile de concilier dans un cadre juridique national des approches proposées par différents organes de bassin transfrontalier (exemple du Cameroun avec son statut de membre de la CICOS, de l'ABN et de la CBLT).	Le nombre d'EIES réalisées selon les normes harmonisées proposées pour le bassin Le nombre de plans de gestion suivis selon les procédures harmonisées proposées	

TABLEAU 6 : LE CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME DE MESURES

5.

LE CHRONOGRAMME DE MISE EN ŒUVRE



Le Tableau 7 présente le chronogramme de mise en œuvre des mesures. Les couleurs ont la signification suivante :

- orange : mesures les plus prioritaires ;
- vert foncé : phase d'exécution intensive de la mesure ;
- vert moyen : phase d'exécution moins intensive ;
- vert clair : phase d'exécution peu intensive, discontinuée ou de suivi.

Etant donné que le financement du programme n'est pas encore acquis à la date du 1 mars 2016, le chronogramme de la première année a été limité aux mesures essentielles ou déjà engagées :

- quatre mesures sont tout à fait prioritaires (en orange) : elles concernent l'adaptation institutionnelle et le financement de la CICOS (mesure 1.1.4), la mise en place d'un comité interbailleurs (mesure 2.1.2), la poursuite de la création des PCN et PCR et l'appui à leur fonctionnement (mesure 2.1.1) et le dialogue entre la CICOS, les communautés régionales et les autres organisations de bassin (mesure 2.1.3). Ce sont des mesures clés pour consolider la capacité d'action de la CICOS ;
- quatre mesures à caractère technique et qui sont soit engagées, soit prêtes à être financées sur la base d'un document détaillé : ce sont le projet HYCOS (mesure 1.2.1) pour lequel un document de projet détaillé existe mais qui n'a pas encore trouvé son financement, et les mesures SIBCO (mesure 1.2.2), outil d'allocation (mesure 1.2.3), et MESA (mesure 3.2.1), qui sont déjà en cours et qui appelées à se poursuivre pendant toute la durée du programme avec des fonds additionnels à mobiliser ;
- la mesure d'élaboration de la Charte de l'Eau de la CICOS ; avant de commencer à réaliser cette mesure, il est préférable de clarifier le paysage institutionnel de la CICOS (mesure prioritaire 1.1.4). Mais compte tenu de l'importance d'une Charte de l'Eau et de la durée assez longue du processus de formulation et d'adoption d'un tel document, il sera bon de commencer en 2016 les premières activités décrites dans le fiche de mesure.

N°	MESURE	2016	2017	2018	2019	2020
111	Charte de l'eau	Orange	Vert foncé	Vert foncé	Vert foncé	Vert foncé
112	Gestion des conflits		Vert foncé	Vert foncé		
113	Promotion des PPP		Vert foncé	Vert foncé	Vert foncé	Vert foncé
114	Organisation institutionnelle de la CICOS	Orange	Vert foncé	Vert foncé	Vert foncé	Vert foncé
121	Projet HYCOS	Vert foncé	Vert foncé	Vert foncé	Vert foncé	Vert foncé
122	SIBCO	Vert foncé	Vert foncé	Vert foncé	Vert foncé	Vert foncé
123	Qutil d'allocation	Vert foncé	Vert foncé	Vert foncé	Vert foncé	Vert foncé
124	Partage des coûts et bénéfices			Vert foncé	Vert foncé	Vert foncé
125	Études socioéconomiques usages de l'eau		Vert foncé	Vert foncé		
126	Adaption aux changements climatiques		Vert foncé	Vert foncé	Vert foncé	Vert foncé
127	Prévention des risques et alerte			Vert foncé	Vert foncé	
131	appui de la CICOS aux investissements		Vert foncé	Vert foncé	Vert foncé	Vert foncé
132	Promotion de l'irrigation		Vert foncé	Vert foncé	Vert foncé	Vert foncé
133	Transmission des avis motivés		Vert foncé	Vert foncé	Vert foncé	Vert foncé
211	Appui aux PCN et PCR	Orange	Vert foncé	Vert foncé	Vert foncé	Vert foncé
212	Comité interbailleurs	Orange	Vert foncé	Vert foncé	Vert foncé	Vert foncé
213	Dialogue entre CICOS et CER/OBV	Orange	Vert foncé	Vert foncé	Vert foncé	Vert foncé
214	Programme de formation liés à la gestion de l'eau		Vert foncé	Vert foncé	Vert foncé	Vert foncé
221	État des lieux de l'accès aux services sociaux		Vert foncé	Vert foncé	Vert foncé	Vert foncé
222	Gestion des ressources halieutiques		Vert foncé	Vert foncé	Vert foncé	Vert foncé
231	Projets pilotes de micro et pico-hydroélectricité		Vert foncé	Vert foncé	Vert foncé	Vert foncé
232	Lutte contre les espèces aquatiques envahissantes		Vert foncé	Vert foncé	Vert foncé	Vert foncé
233	Promotion du potentiel écotouristique		Vert foncé	Vert foncé	Vert foncé	Vert foncé
311	Campagne d'éducation environnementale		Vert foncé	Vert foncé	Vert foncé	Vert foncé
321	Projet MESA	Vert foncé	Vert foncé	Vert foncé	Vert foncé	Vert foncé
322	Préservation de la qualité des eaux		Vert foncé	Vert foncé	Vert foncé	Vert foncé
323	Études sur la biodiversité		Vert foncé	Vert foncé	Vert foncé	Vert foncé
324	Cartographier les zones humides et plans de gestion		Vert foncé	Vert foncé	Vert foncé	Vert foncé
331	Procédures communes pour les EIES		Vert foncé	Vert foncé	Vert foncé	Vert foncé
332	Suivi et évaluation des plans de gestion			Vert foncé	Vert foncé	Vert foncé

TABLEAU 7 : LE PLANNING DE RÉALISATION DES MESURES

6.

LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE MESURES



6 LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE MESURES

Ce chapitre examine les modalités du pilotage, de la coordination, de l'exécution et du suivi du Programme de Mesures. Il est évident que la CICOS, en tant qu'institution, ne va pas et ne doit d'ailleurs pas réaliser toutes les mesures du programme. Toute une série d'acteurs vont intervenir à différents niveaux pour exécuter les mesures ; certaines mesures seront réalisées par le personnel de la CICOS au niveau central, d'autres seront réalisées par les services publics des États membres, d'autres encore par des ONG, des universités, des opérateurs privés, des groupements d'usagers ou des acteurs contractualisés comme des bureaux d'études ou des entreprises.

La Figure 3 présente les différents mécanismes chargés de la mise en œuvre du Programme de Mesures.

6.1 LE PILOTAGE DU PROGRAMME

Le pilotage du programme consiste en un suivi périodique par un groupe représentant les intérêts des divers acteurs, chargé de se prononcer sur les rapports d'avancement du programme, sur sa gestion budgétaire, sur les difficultés éventuellement rencontrées et sur les recommandations à faire à l'attention de la Cellule de Coordination.

Etant donné l'organisation institutionnelle déjà existante de la CICOS, et pour éviter de multiplier la création d'organes ad hoc, il est proposé que le pilotage du programme soit effectué dans le cadre de réunions du Comité de Direction, auxquelles seront invités le Secrétaire Général en tant que responsable de la Cellule de Coordination et le chef de file des PTF (voir la fiche de mesure 2.1.2 « mettre en place un comité interbailleurs »). Il sera utile d'y joindre un membre de chaque PCN, choisi par ses pairs et qui représentera la société civile et le secteur privé.

L'avantage de s'appuyer sur le Comité de Direction pour le pilotage du programme est que ses dix membres (deux par État auxquels se joindront bientôt ceux de l'Angola) sont aussi membres des PCN/structures-relais et représentants de secteurs clés dans les États membres (ministères en charge de l'eau, de l'environnement ou des transports). Le Comité de Pilotage doit pouvoir inviter comme personne-ressource sans voix délibérative toute autre personne dont la présence est utile aux débats (personnel de la CICOS, assistance technique, etc).

Le Comité de Pilotage se réunit tous les ans, après diffusion du rapport annuel d'avancement et sur convocation du Secrétaire Général. La première année du programme, il est proposé de tenir un Comité de Pilotage après six mois (vers juillet 2016) pour accompagner le démarrage du programme. En cas de besoin, le Secrétaire Général peut convoquer un Comité de Pilotage extraordinaire. Les réunions du Comité de Pilotage se font à tour de rôle dans les États membres.

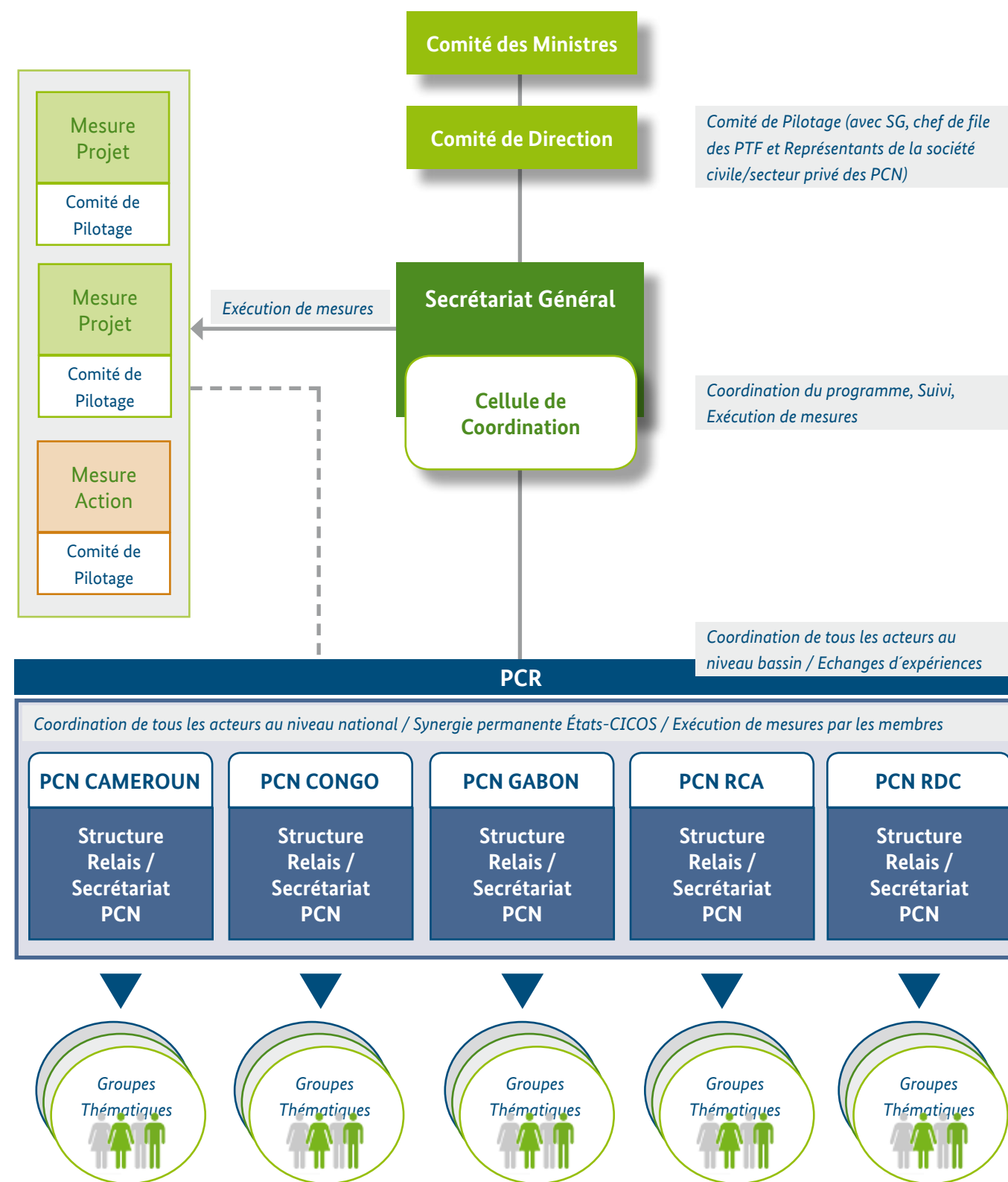


FIGURE 3 : LE CADRE DE COORDINATION, D'EXÉCUTION ET DE SUIVI DU PROGRAMME DE MESURES

6.2 LA COORDINATION DU PROGRAMME DE MESURES

La responsabilité de s'assurer que toutes les mesures du programme sont réalisées selon la planification prévue incombe donc à la CICOS.

Considérant les multiples mesures à réaliser, aucun organe interne de la CICOS (les Directions, les Services) ne rassemble toutes les compétences nécessaires pour assumer cette tâche. De plus, chacun de ces organes a déjà ses tâches et devra contribuer selon son domaine de compétence à l'exécution de diverses mesures.

Il est donc proposé de créer une « Cellule de Coordination » chargée de coordonner l'ensemble des activités du Programme de Mesures. Cette cellule ne sera pas spécialement chargée de réaliser telle ou telle mesure, mais elle aura pour mission de s'assurer que tous les acteurs concernés par l'exécution des mesures sont informés de leurs rôles et se mobilisent en temps utile. Elle devra aussi assurer la gestion des fonds affectés au programme et les répartir vers les acteurs qui devront les utiliser sous son contrôle et sa responsabilité. La Direction de la cellule sera assurée par le Secrétaire Général de la CICOS. Il assumera la responsabilité finale de la coordination du Programme de Mesures et de son succès ; il lui appartiendra de définir selon quelles modalités il se fera assister au quotidien pour la conduite des activités requises.

Le Service de la Planification de la CICOS assurera le secrétariat de la Cellule de Coordination, et en fonction des besoins et des spécificités des mesures, tous les experts de la CICOS pourront contribuer aux travaux

de la Cellule. La Cellule de Coordination n'est donc pas un organe fermé, mais un noyau organisationnel (les cadres cités, le secrétariat) auquel peuvent se rattacher tous les agents de la CICOS selon les besoins.

La Cellule de Coordination est en relation permanente avec les structures-relais, les PCN et la PCR ; elle formule les documents de projet détaillés nécessaires en relation avec les PTF associés, et gère les contrats et marchés liés aux mesures : mobilisation des assistances techniques, élaboration des termes de référence, passation des marchés, gestion et suivi des contrats. Elle peut déléguer certaines de ces tâches pour des mesures spécifiques aux PCN, sous son contrôle.

Elle assure le secrétariat du Comité de Pilotage. Elle commandite et suit les audits et rend compte des résultats au Secrétaire Général et aux PTF associés. Elle organise, assiste et supervise les missions de suivi et d'évaluation ainsi que les missions éventuelles de reformulation ou d'actualisation du programme.

Elle assure avec le Service Informatique et le Service Communication le suivi des indicateurs et le rapportage périodique sur l'avancement et les impacts du programme. Elle produit un rapport annuel sur l'état d'avancement du programme, les difficultés éventuellement rencontrées et les corrections ou ajustements à apporter aux mesures, au planning et/ou au budget. Ce rapport annuel s'appuie sur une auto-évaluation réalisée avec l'appui du Service Communication.

La Cellule de Coordination assure la cohérence et la synergie des activités avec le PAS Navigation.

6.3 L'EXÉCUTION DU PROGRAMME DE MESURES

Comme on l'a dit, si la Cellule de Coordination doit garantir la bonne exécution d'ensemble du programme, elle ne va pas réaliser toutes les mesures elle-même, bien qu'elle puisse participer à certaines d'entre elles. Toute une série d'acteurs vont devoir s'impliquer dans l'exécution des mesures : les directions et services de la CICOS bien sûr, en particulier pour les mesures qui concernent la CICOS elle-même, son organisation, ses relations avec les autres acteurs ; mais aussi les membres des PCN et de la PCR, les services publics des États membres en charge de l'eau, de l'environnement, des transports et des usages de l'eau.

Le programme va donc être exécuté selon un modèle distribué, géré par la Cellule de Coordination. Chaque fiche de mesure cite les acteurs qui vont devoir s'impliquer dans l'exécution des mesures.

Les paragraphes suivants examinent plus en détail les contributions de chaque catégorie d'acteurs, au sein de la CICOS et dans les États membres.

6.3.1 LA CICOS

La CICOS joue naturellement un rôle essentiel dans la mise en œuvre du programme, à plusieurs niveaux :

- La Cellule de Coordination assume la responsabilité finale de la bonne exécution du programme par tous les intervenants.
- Les Directions et Services de la CICOS contribuent à l'exécution des mesures en fonction de leurs champs de compétence, non seulement en mo-

bilisant des représentants auprès de la Cellule de Coordination, mais aussi en mobilisant leur personnel pour contribuer à l'exécution de mesures spécifiques. Comme on le verra dans l'analyse du budget au chapitre 7, le cumul des mobilisations des experts de la CICOS pour l'ensemble des mesures est équivalent à 10 experts à temps plein pendant les cinq années du programme.

- Pour certaines mesures, le Secrétaire Général lui-même devra s'investir pour des activités à caractère institutionnel ou politique de haut niveau, par exemple pour la mesure de réforme institutionnelle et financière de la CICOS, la création d'un Comité interbailleurs ou les relations avec les organisations régionales et les organes de bassin transfrontaliers.
- Le Comité de Direction jouera le rôle de Comité de Pilotage, ainsi que proposé au paragraphe 6.1.
- Il est proposé que le Comité des Ministres examine et approuve les rapports annuels d'avancement du programme et les comptes-rendus des Comités de Pilotage.

6.3.2 LES STRUCTURES-RELAIS DE LA CICOS

Les structures-relais de la CICOS ont été créées par décision 007/CICOS-CM du Comité des Ministres tenu à Yaoundé le 13 décembre 2007 sous la dénomination de « Comité National de Suivi CICOS/État ».

Leurs missions sont :

- mettre en place des mécanismes adéquats de suivi de la mise en œuvre des conclusions, recommandations, projets ;
- coordonner les activités de la CICOS dans les États membres.

De ce fait, la mise en œuvre des différentes activités du Programme de Mesures et du PAS Navigation soutenues par la CICOS dans les États se fait sous la coordination de la structure-relais conformément aux

dispositions du document cadre de la CICOS établi le 03 septembre 2008.

Les structures-relais sont ainsi des maillons essentiels entre la CICOS et les États membres pour l'accomplissement des activités prévues ; elles sont des organes statutaires de la CICOS.

6.3.3 Les PCN ET LA PCR

Conformément au principe de participation de la GIRE, les PCN rassemblent dans chaque État membre des représentants de toutes les catégories d'acteurs et elles sont appelées à jouer un rôle déterminant dans la coordination du programme et de ses mesures.

Les PCN sont des organes GIRE de coordination créés dans chaque État, sous l'impulsion de la CICOS pour contribuer aux missions que les États lui ont confiées. Elles ne sont pas des organes statutaires de la CICOS, et bien qu'elles doivent être créées par des institutions publiques (le ou les ministères de tutelle selon les choix des États), elles ne sont pas des institutions publiques et elles n'ont pas à se substituer aux missions de ces institutions publiques. Elles doivent jouer un rôle de coordination entre toutes les familles d'acteurs. Ce sont des organismes qui donnent des avis mais ne prennent pas de décision.

Les PCN sont encore jeunes, leurs statuts et leurs modes de fonctionnement ne sont pas encore entièrement adoptés de même que les modalités de leur financement. Pour cette raison, une mesure de renforcement des PCN et de la PCR a été prévue et suffisamment budgétisée dans la liste des mesures, et c'est une des mesures urgentes à démarrer.

A leur niveau, les PCN vont jouer un rôle de coordination pour la mobilisation des acteurs impliqués dans l'exécution des mesures ; cette approche est aussi conforme au principe de subsidiarité : la CICOS coordonne

ne à l'échelle du bassin, avec les PCN qui contribuent à la coordination à l'échelle des États membres. Pour faciliter cette approche, il est proposé que les structures-relais de la CICOS, qui sont les représentants de la CICOS dans les États, soient insérées dans les PCN plutôt que positionnées « à côté » ; les structures-relais de la CICOS pourront jouer le rôle de secrétariat permanent des PCN et de cette façon la synergie d'action sera grandement renforcée. Les PCN seront ainsi constituées des représentants des acteurs nationaux, services publics, ONG, société civile, usagers de l'eau, universités, etc., et de la structure-relais, qui assure l'encadrement de la PCN. Les textes encore à finaliser et à adopter au niveau des États pour la création des PCN devront préciser le détail des relations fonctionnelles entre les PCN et les structures-relais.

En ce qui concerne les groupes thématiques qui pourront se créer au sein des PCN, il faudra veiller à les créer seulement s'ils répondent à un besoin clair en fonction du contenu des mesures et des activités à réaliser, pour le Programme de Mesures et pour le PAS Navigation. La création systématique de tous les groupes thématiques possibles dans une PCN conduirait à la lourdeur et à l'inefficacité.

La Plateforme de Concertation Régionale quant à elle est appelée à jouer un rôle de coordination et d'échange d'informations et d'expériences entre les PCN. Elle doit permettre d'assurer la cohérence des approches pour la mise en œuvre des mesures à l'échelle du bassin. Elle est l'organe qui permet aux acteurs de la société civile et du secteur privé de dialoguer avec la CICOS aux côtés des acteurs publics, avec une vision d'action à l'échelle du bassin.

6.3.4 LES ACTEURS RÉGIONAUX ET LES PTF

Les organisations régionales (la CEMAC, la CEEAC, la SADC, etc.) et les PTF ne vont pas être responsabilisés dans l'exécution de mesures, mais ils seront concernés par certaines d'entre elles à travers des rencontres ou des ateliers organisés par le programme. Il s'agira surtout des mesures institutionnelles concernant l'avenir de la CICOS et son financement.

6.3.5 LES SERVICES PUBLICS NATIONAUX

Les services publics nationaux sont appelés à contribuer activement à la réalisation des mesures. Il s'agit surtout des services en charge de l'eau, de l'environnement, des transports, mais aussi des usages sectoriels de l'eau, de l'économie et des finances, etc. La budgétisation des mesures prévoit une contribution d'environ 100.000 USD par État et par an sous forme d'hommes-mois d'agents de la fonction publique (salaires). La contribution des services sera coordonnée au sein de chaque État par la PCN avec la structure-relais.

6.3.6 LA SOCIÉTÉ CIVILE

La société civile va aussi jouer un rôle important pour la réalisation de nombreuses mesures ; sur le plan opérationnel, elle sera tout particulièrement concernée par les projets pilotes. Des ONG, des bureaux d'études, des entreprises seront mobilisés par des appels d'offre et des contrats gérés par la CICOS et les structures-relais en fonction des besoins des différentes mesures. Des groupements d'usagers ou exploitants des ressources en eau seront également associés selon les spécificités des mesures (par exemple les pêcheurs pour la mesure de gestion durable des ressources halieutiques).

Une difficulté réside dans le fait que jusqu'à présent, la société civile est en réalité encore très peu représentée dans les PCN et que bon nombre d'acteurs dans les États membres n'ont été ni connus ni approchés par le processus de formulation du Programme de Mesures. Un élargissement significatif de la représentativité des

membres des PCN sera un aspect important du renforcement des PCN.

Enfin une catégorie d'acteurs spécifique est la presse. De nombreuses mesures du programme tireraient un grand avantage de l'intérêt que la presse pourra leur accorder, et ce sera un rôle du Service Communication de la CICOS et des PCN que de faire la promotion du programme et de ses mesures auprès de représentants de la presse écrite et audio-visuelle.

L'État des Lieux a identifié le grand besoin généralisé de renforcement des capacités, aussi bien pour les acteurs publics que pour ceux de la société civile. Ce renforcement doit cibler les effectifs, souvent insuffisants, et les compétences pour de nombreux aspects de la gestion de l'eau. Une mesure du programme concerne la promotion des filières et des plans de formation ; parallèlement au renforcement des PCN et de la PCR, cette mesure est aussi une mesure très prioritaire, d'une façon générale pour améliorer la gestion de l'eau dans le bassin, mais aussi d'une façon plus spécifique pour renforcer les chances de succès de réalisation du programme.

6.4 LE SUIVI DU PROGRAMME DE MESURES

Le suivi du Programme de Mesures comporte trois aspects :

1. le suivi des indicateurs ;
2. l'évaluation périodique de la mise en œuvre ;
3. l'actualisation du programme en fonction de l'avancement.

6.4.1 LE SUIVI DES INDICATEURS

Après l'adoption du Programme de Mesures 2016-2020, un Programme de Suivi sera élaboré. Il comprendra un plan de suivi des indicateurs d'impact, avec un tableau de bord. Le plan de suivi définira de façon détaillée les paramètres à collecter et à analyser ainsi que leurs sources d'informations.

La Cellule de Coordination aura la responsabilité de l'utilisation et de la mise à jour périodique du tableau de bord, et de la production de rapports de suivi démontrant la performance de l'exécution du programme par rapport aux objectifs spécifiques des champs d'intervention. Les PCN devront jouer un rôle actif dans la collecte et la transmission des paramètres nécessaires, en relation avec les services publics des États membres et les autres sources d'information. Le Programme de Suivi détaillera les procédures pour ces activités.

Les rapports de suivi seront présentés à et validés par le Comité de Pilotage, approuvés par le Comité des Ministres et diffusés ensuite aux PCN qui les ventileront vers leurs représentants.

Il sera utile de prévoir un accès au tableau de bord sur le site web de la CICOS.

Les indicateurs d'exécution qui sont détaillés dans les fiches de mesure seront suivis dans le cadre de l'exécution de chaque mesure, et leur analyse sera restituée dans les rapports de projets ou rapports finaux présentant les résultats des mesures.

6.4.2 LES ÉVALUATIONS DU PROGRAMME

L'évaluation périodique de l'avancement du Programme de Mesures se fera selon deux procédures complémentaires : une évaluation interne (auto-évaluation) faite par la Cellule de Coordination, et une évaluation externe faite par des consultants extérieurs et indépendants de l'exécution du programme.

Ces deux types d'évaluation porteront sur :

- l'évaluation du taux d'exécution des mesures (réalisation des activités, taux d'exécution budgétaire) ;
- l'évaluation de l'impact du Programme de Mesures sur les objectifs globaux et spécifiques du SDAGE de la CICOS ;
- l'évaluation de l'impact sur les enjeux identifiés par l'État des Lieux ;
- l'évaluation de l'impact sur la croissance des États et la réduction de la pauvreté.

L'auto-évaluation sera annuelle et son résultat fera partie du rapport annuel d'avancement du programme préparé par la Cellule de Planification. L'évaluation externe aura lieu à mi-parcours, en juillet 2018, et à la fin du programme, vers le mois de septembre 2020, de façon à ce que le résultat de l'évaluation puisse être exploité pour la formulation de la phase suivante du programme, prévue pendant le dernier trimestre de 2020.

Les rapports d'évaluation externe seront d'abord soumis à l'approbation de la Cellule de Coordination. Les rapports d'auto-évaluation et d'évaluation externe seront présentés pour validation au Comité de Pilotage et ensuite approuvés par le Comité des Ministres.

6.4.3 L'ACTUALISATION DU PROGRAMME DE MESURES

En principe, l'actualisation d'un programme a lieu pendant la dernière année, de façon à préparer la phase suivante. L'actualisation s'appuie évidemment sur une évaluation finale qui met en évidence les réussites et les difficultés de la phase qui se termine et recommande les ajustements nécessaires et les orientations pour la poursuite du SDAGE vers la Vision Partagée 2035.

Il est proposé de prévoir une évaluation de l'ensemble du PdM vers août/septembre 2020 de façon à poursuivre au dernier trimestre avec l'actualisation du programme pour une phase 2021-2025. Cette phase d'actualisation devra comprendre au moins une série d'ateliers des PCN et un atelier de la PCR pour apporter les contributions et la validation de ces organes.

Au cas où l'évaluation à mi-parcours ou les rapports annuels d'avancement du programme mettraient en évidence de sérieuses difficultés ou des dérives sensibles dans le calendrier d'exécution, il faudra procéder plus tôt à l'actualisation du Programme 2016-2020 en fonction des circonstances.

7.

LE BUDGET ET LE FINANCEMENT



7.1 LE COÛT DU PROGRAMME DE MESURES

7.1.1 LE COÛT DES MESURES

Le tableau suivant présente le détail et le total des coûts des mesures. Il reprend les mêmes rubriques budgétaires que celles qui figurent dans les fiches de mesure. Ces rubriques comprennent une ligne avec 10 % du coût comme frais de gestion de la CICOS, et 10 % d'imprévus. Les frais de gestion de la CICOS incluent les frais divers de fonctionnement de l'institution pour l'exécution de la mesure, ainsi que les frais de suivi et d'audits spécifiques à chaque mesure.

Le total du coût des mesures se monte donc à 39,9 millions de dollars US. Dans ce montant, il faut noter que l'on trouve :

1. le coût du projet HYCOS (6.988.900 USD), qui est déjà budgétisé en détail dans le document de ce projet. Le financement de ce montant n'est pas encore acquis. Les contributions attendues de partenaires techniques et financiers se montent à 6.638.900 USD, et la contrepartie des États est de 350.000 USD. Le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) et l'Agence Française de Développement (AFD) ont été approchés pour discuter les possibilités de financement du projet, mais aucune décision n'a encore été prise ; par ailleurs, la mobilisation des 350.000 USD de contrepartie des États n'a pas encore été confirmée ;
2. la somme de 2.514.000 USD qui correspond aux salaires des experts de la CICOS à mobiliser pour les besoins du programme ; ce montant est donc la

contribution attendue de la CICOS, incluse dans son budget de fonctionnement. Il correspond à environ 10 experts à temps plein pendant les 5 années du programme. Etant donné que le Programme de Mesures sera avec le Plan d'Action Stratégique Navigation l'activité essentielle de la CICOS, ce taux de mobilisation des ressources humaines est réaliste ;

3. la somme de 2.490.025 USD qui correspond aux salaires des cadres nationaux des États membres qui vont contribuer à l'exécution des mesures. Cela revient à environ 100.000 USD par an et par État (sans compter l'Angola) à titre de contribution sous la forme de salaires, déjà inclus dans les budgets des États.

Ces deux derniers montants sont déjà en principe financés, soit par le budget de fonctionnement de la CICOS soit par les contributions des États pour les salaires d'agents de la fonction publique. Leur financement n'est donc plus à rechercher. Si on les déduit du coût total des mesures, il reste 34.579.565 USD à financer.

La figure 4 représente la répartition des coûts par type de dépense. On y voit que les coûts sont assez équilibrés entre les différents postes budgétaires. Le total des coûts de personnel (experts CICOS, cadres nationaux des États membres, assistance technique) représente 35 % du budget, ce qui n'est pas étonnant pour un programme qui n'est pas particulièrement un programme d'investissements physiques.

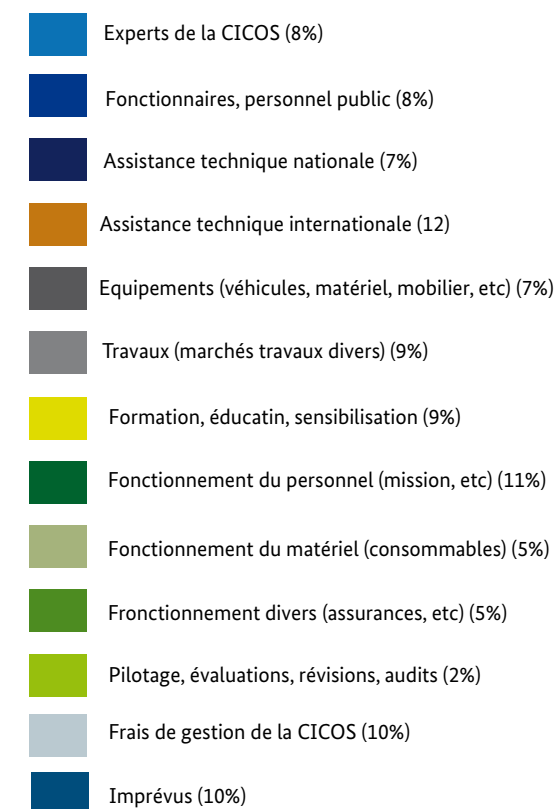
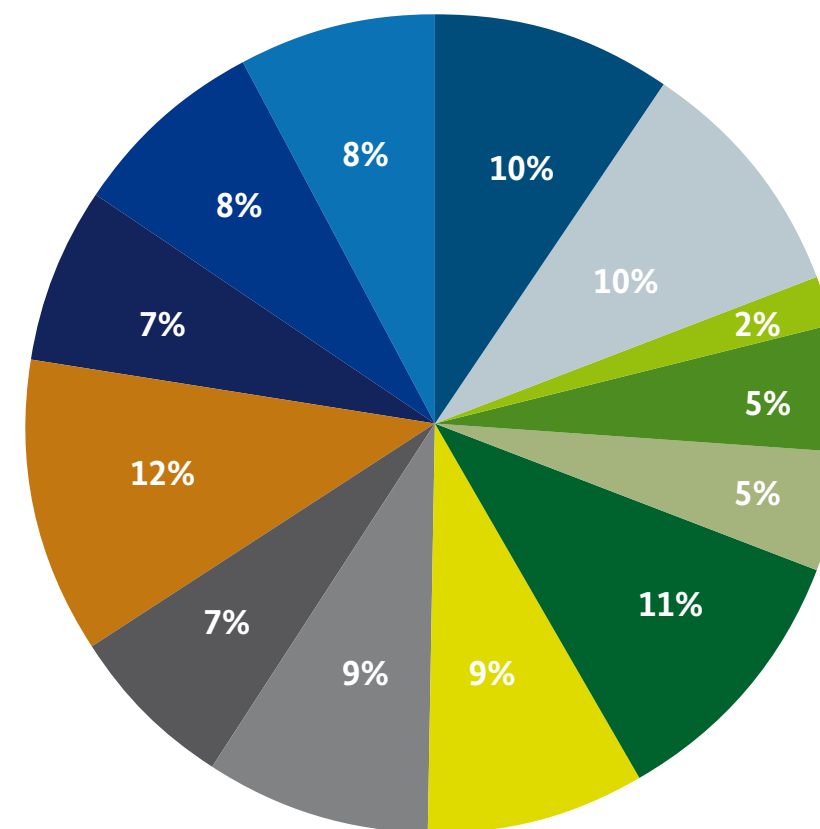


FIGURE 4 : LA RÉPARTITION BUDGÉTAIRE SELON LES TYPES DE COÛTS

MESURE	Experts de la CICOS	Fonctionnaires, personnel public	Assistance technique nationale	Assistance technique Internationale	Equipements (véhicules, matériel, mobilier, etc)	Travaux (marchés travaux divers)	Formation, éducation, sensibilisation	Fonctionnement du personnel (missions, etc)	Fonctionnement du matériel (consommables)	Fonctionnement divers (assurances, etc)	Pilotage, évaluations, révisions, audits	Frais de gestion de la CICOS (10%)	Imprévus (10%)	TOTAL	
1	Charte de l'eau	64.000	35.500	48.000	120.000	0	0	83.350	0	45.000	0	39.585	43.544	478.979	
2	Gestion des conflits	72.000	340.000	400.000	166.667	120.833	0	583.333	171.250	40.000	8.333	190.242	209.266	2.301.923	
3	Promotion des PPP	64.000	47.000	68.000	120.000	10.000	0	17.500	13.000	50.000	0	38.950	42.845	471.295	
4	Organisation institutionnelle de la CICOS	120.000	32.000	88.000	280.000	0	0	75.000	115.500	0	80.000	30.000	82.050	992.805	
5	Projet HYCOS													6.988.900	
6	SIBCO	528.000	18.500	108.000	320.000	135.000	0	162.500	96.200	120.000	0	98.000	158.620	1.919.302	
7	Outil d'allocation	36.000	28.800	48.000	180.000	0	0	135.000	91.700	12.000	0	22.000	55.350	669.735	
8	Partage des coûts et bénéfices	52.000	19.200	32.000	240.000	0	0	63.500	5.000	37.500	0	44.920	49.412	543.532	
9	Études socioéconomiques usages de l'eau	68.000	37.975	46.000	245.000	29.000	0	103.250	21.500	30.000	0	58.073	63.880	702.677	
10	Adaptation aux changements climatiques	46.000	42.125	42.000	160.000	20.000	0	160.100	18.000	37.500	0	52.573	57.830	636.127	
11	Prévention des risques et alerte	40.000	168.000	200.000	100.000	125.000	0	97.500	55.400	36.000	0	30.000	85.190	1.030.799	
12	Appui de la CICOS aux investissements	54.000	50.750	0	40.000	0	0	98.000	12.000	51.250	5.000	31.100	34.210	376.310	
13	Promotion de l'irrigation	64.000	63.500	36.000	120.000	310.000	500.000	29.000	9.000	55.000	0	118.650	130.515	1.435.665	
14	Transmission des avis motivés	34.000	49.650	24.000	0	10.000	0	114.900	19.000	46.250	0	29.780	32.758	360.338	
15	Appui aux PCN et PCR	268.000	438.000	8.000	100.000	220.000	0	406.250	130.000	240.500	271.250	2.000	208.400	2.521.640	
16	Comité interbailleurs	28.000	19.750	0	0	0	0	45.250	7.500	37.500	25.000	16.300	17.930	197.230	
17	Dialogue entre CICOS et CER/OBV	108.000	8.500	48.000	240.000	0	0	150.600	13.000	25.000	0	59.310	65.241	717.651	
18	Programme de formation liés à la gestion de l'eau	48.000	10.500	24.000	40.000	0	0	750.000	24.200	0	0	89.670	98.637	1.085.007	
19	État des lieux de l'accès aux services sociaux	50.000	12.000	66.000	315.000	29.000	0	72.750	22.500	30.000	0	59.725	65.698	722.673	
20	Gestion des ressources halieutiques	36.000	173.500	80.000	100.000	15.000	0	244.400	75.500	165.000	25.000	91.440	100.584	1.106.424	
21	Projets pilotes de micro et pico-hydroélectricité	150.000	218.300	204.000	260.000	103.000	1.500.000	0	346.700	73.250	25.000	288.025	316.828	3.485.103	
22	Lutte contre les espèces aquatiques envahissantes	64.000	54.700	44.000	100.000	500.000	400.000	0	65.500	15.000	67.500	0	131.070	144.177	1.585.947
23	Promotion du potentiel écotouristique	56.000	81.000	80.000	40.000	20.000	400.000	175.000	113.500	15.000	0	98.050	107.855	1.186.405	
24	Campagne d'éducation environnementale	60.000	61.000	76.000	0	30.000	0	50.000	74.000	0	252.500	60.350	66.385	730.235	
25	Projet MESA	152.000	253.200	152.000	260.000	285.000	20.000	135.000	411.700	96.000	65.000	196.000	202.590	2.451.339	
26	Préservation de la qualité des eaux	44.000	40.700	140.000	220.000	184.000	0	175.000	147.600	65.000	25.000	85.000	112.630	1.362.913	
27	Études sur la biodiversité	52.000	66.500	40.000	0	220.000	0	0	24.250	705.000	25.000	113.275	124.603	1.370.628	
28	Cartographier les zones humides et plans de gestion	56.000	50.400	80.000	260.000	0	0	395.000	260.100	12.000	172.500	34.000	132.000	1.597.200	
29	Procédures communes pour les EIES	52.000	33.075	6.000	0	10.000	0	0	147.300	17.000	115.000	38.038	41.841	460.254	
30	Suivi et évaluation des plans de gestion	48.000	35.900	20.000	100.000	10.000	0	0	102.000	9.000	42.500	36.740	40.414	444.554	
TOTAL		2.514.000	2.490.025	2.208.000	4.126.667	2.385.833	2.820.000	3.139.583	3.559.500	1.671.750	1.751.250	560.333	2.722.696	2.995.056	39.933.590

TABLEAU 8 : LE BUDGET DES MESURES EN DOLLARS US

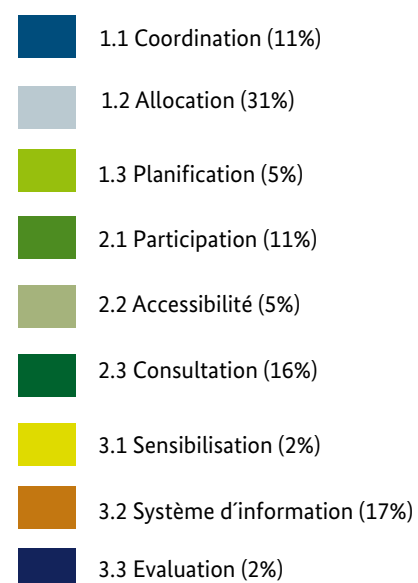
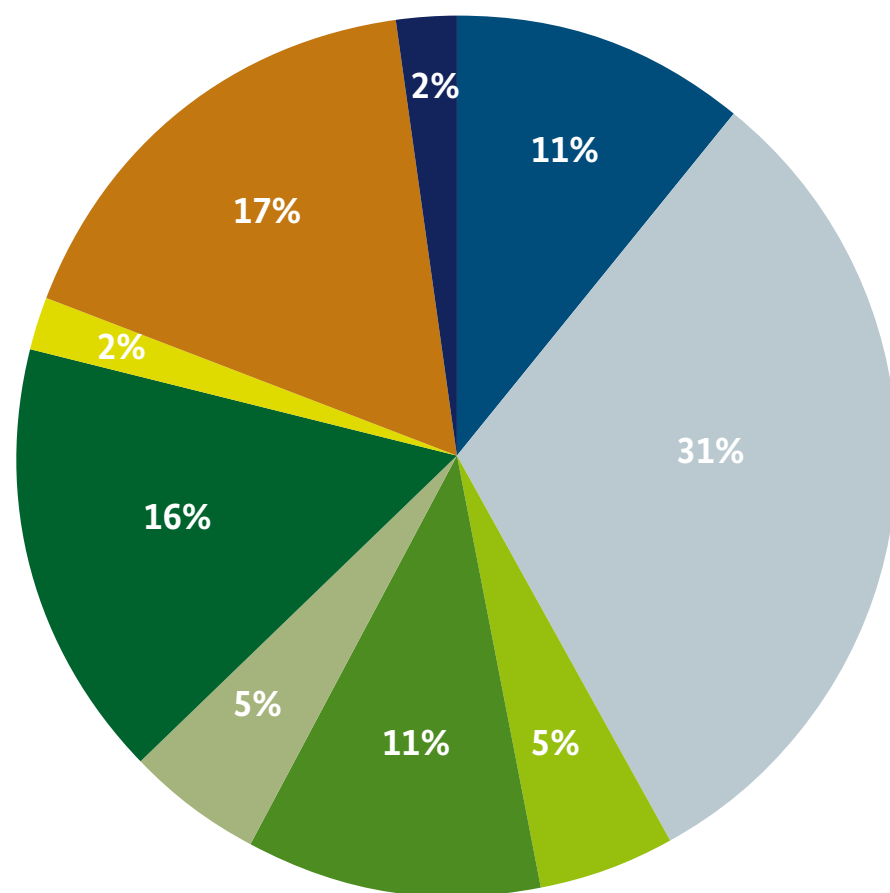


FIGURE 5 : LA RÉPARTITION BUDGÉTAIRE SELON LES CHAMPS D'INTERVENTION

La figure 5 représente la répartition des coûts par champ d'intervention. On y voit que le champ de l'allocation consomme 31 % du budget. Ce n'est pas étonnant non plus : d'une part, la moitié de cette partie est consacrée au projet HYCOS (6,9 millions USD) : l'état que l'on peut qualifier de sinistré du réseau hydrométrique dans le bassin impose des investissements importants en équipements pour restaurer un suivi correct des ressources en eau de surface, et ce suivi est une base indispensable de connaissance pour la gestion de l'eau ; et d'autre part la coordination inter-États pour une allocation équitable et durable des ressources en eau pour les différents usages est une mission fondamentale de la CICOS.

Les champs Système d'information, Consultation (les projets pilotes), Coordination et Participation sont également les champs qui mobilisent des parties importantes du budget. Mais il faut relativiser ces constats avec prudence, car le budget consacré à une mesure ou à un champ d'intervention ne reflète pas forcément son importance. Certaines mesures peuvent ne pas coûter cher et être quand même très importantes ; un exemple est la création et le fonctionnement d'un Comité interbailleurs : cette mesure coûte seulement 197.230 USD, mais sa réussite peut être déterminante pour un financement cohérent des activités menées dans le bassin par la CICOS et les États membres.

7.1.2 LE COÛT DU PILOTAGE

Le coût du pilotage du programme est inclus dans les 10 % prévus pour les frais de gestion de la CICOS, ce qui représente un total de 2,72 millions USD. Une partie de ce montant servira à appuyer le fonctionnement de la Cellule de Coordination de la CICOS et les frais des réunions du Comité de Pilotage décrit dans le chapitre 6.

7.1.3 LE COÛT DU SUIVI

Les coûts du suivi du programme se situent à deux niveaux :

1. Le suivi détaillé de l'exécution de chaque mesure. Il devra se faire selon des modalités encore à préciser et propres à chaque partenaire financier impliqué. Ces coûts sont inclus dans les 10 % de frais de gestion de la CICOS affectés à chaque mesure, et dont le total fait 2,72 millions USD.
2. Le suivi général du Programme de Mesures se fera également à deux niveaux :

a) Une évaluation interne réalisée annuellement par la Cellule de Coordination. Cette activité ne coûte pas beaucoup d'argent et son coût est inclus dans les frais de fonctionnement de la Cellule de Coordination, c'est-à-dire dans les 10 % de frais de gestion de la CICOS.

b) Une évaluation externe réalisée par des consultants régionaux ou internationaux indépendants. Une première évaluation sera faite à mi-parcours, vers juillet 2018, et une seconde sera faite en fin de programme, pendant le second semestre de 2020 et concomitamment avec la formulation de la phase quinquennale suivante du Programme de Mesures. Si pour chaque évaluation, on prévoit une mobilisation d'un consultant international et de deux consultants régionaux pendant deux mois, y compris un séjour d'une semaine dans chacun des États membres, cela représente un budget de 154.500 USD (dont 120.000 USD pour les honoraires, per diem et billets d'avion internationaux des consultants, 10.000 USD de billets d'avion régionaux pour les consultants, 7.000 USD pour les billets d'avion régionaux de deux représentants de la CICOS et 17.500 USD de frais de mission des représentants de la CICOS).

7.2 LES MODALITÉS DE FINANCEMENT

Le montant encore à trouver pour mettre en œuvre le Programme de Mesures est de 34.579.565 USD. C'est à la fois beaucoup et peu. C'est beaucoup car il faut identifier les sources de financement pour ce montant dans un délai aussi court que possible. C'est peu car d'une part, cela représente en moyenne 1,15 million USD par an et par État membre, et d'autre part, si on compare l'importance considérable des enjeux économiques et sociaux de l'eau dans le bassin avec cette somme, celle-ci apparaît modeste par rapport aux ambitions que l'on pourrait avoir.

Les sources de financement possibles sont les suivantes :

- des contributions des États et des institutions régionales ;
- des appuis des PTF, sous forme de dons ou de prêts ;
- des contributions de la société civile ;
- la mise en place d'une contribution financière GIRE à l'échelle de la zone CICOS, basée sur les principes utilisateur-payeur et pollueur-payeur.

Au sujet de ces sources de financement, il faut considérer les points suivants :

- Des prêts de banques ou de PTF ne peuvent être envisagés que si les États membres se portent garants de leur remboursement. Presque toutes les mesures du programme ne sont pas des mesures qui vont rapporter de l'argent à court terme, et la CICOS n'a pas les moyens d'assumer des remboursements. Or, le remboursement de prêts par des

États membres pour financer le PdM serait certainement considéré par eux comme une double contribution à la CICOS et donc très difficile à obtenir.

- Des contributions éventuelles de la société civile sont théoriquement envisageables, mais l'expérience d'autres organismes de bassin montre qu'il ne faut pas escompter à court terme (c'est-à-dire pendant la durée du premier quinquennat du PdM) la mobilisation de sommes importantes.
- La mise en place d'une contribution financière GIRE à l'échelle de la zone CICOS est une opération extrêmement complexe sur les plans juridique, financier et organisationnel, même si les États étaient tout à fait ouverts à ce genre d'approche, ce qui n'a jamais été discuté et qui n'est pas forcément évident. L'expérience d'autres bassins internationaux montre qu'il ne faut pas attendre de ressources substantielles de ce type pour la CICOS avant de nombreuses années.

Certaines mesures vont traiter de la question du financement à long terme de la CICOS (Charte de l'eau, organisation institutionnelle et financière de la CICOS, relations avec les CER), mais au stade actuel, il faut donc prévoir que l'essentiel du financement à trouver doit être recherché auprès des PTF.

La Coopération Allemande a déjà manifesté son intérêt à poursuivre son appui à la CICOS pour la mise en œuvre du PdM, sans annoncer de montant précis. Mais il est clair qu'elle ne va pas financer l'entièreté du programme à elle seule.

Dès que le Programme de Mesures aura été adopté par les autorités de la CICOS, il sera donc utile d'organiser une table ronde de bailleurs de fonds en vue de mobiliser des partenaires qui pourront se joindre à la Coopération Allemande. Les modalités d'intervention des partenaires potentiels seront également à discuter. L'approche d'un panier commun offrirait

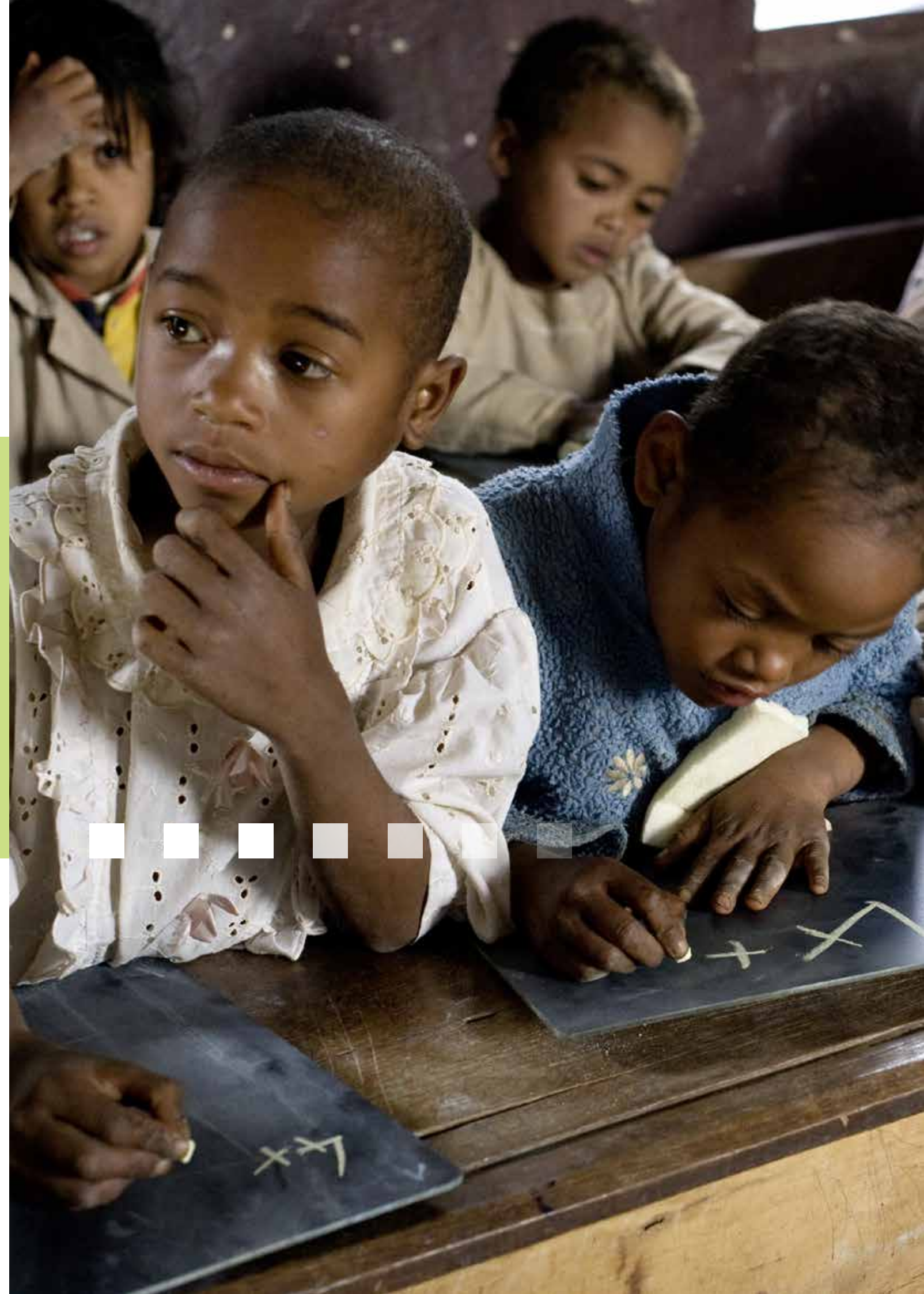
l'avantage d'une gestion plus facile et cohérente des fonds, mais ces questions devront être discutées entre la CICOS et les représentants des PTF concernés en fonction de leurs sensibilités respectives.

Un point très important doit être considéré : il ne faut pas attendre que l'essentiel du budget soit identifié et mobilisé avant de commencer les travaux. Certaines mesures peu coûteuses (comme la création d'un Comité interbailleurs) ou les premières activités d'autres mesures peuvent démarrer très vite avec les moyens de la CICOS et des contributions des États par la mobilisation de leurs cadres publics, en attendant la mobilisation effective et progressive du budget général.

Enfin, la question du financement du fonctionnement de la CICOS, bien que distincte du financement du Programme de Mesures, est à l'ordre du jour. Elle fait d'ailleurs partie des activités de la mesure 1.1.4 « Adapter l'organisation institutionnelle, le fonctionnement et le financement de la CICOS à ses missions et à l'adhésion de nouveaux membres ». Une possibilité intéressante consisterait à créer un fonds, de type fonds fiduciaire, alimenté par les États et leurs partenaires financiers et géré par la CICOS. L'objectif de ce fonds serait d'utiliser les intérêts du capital pour assurer durablement le fonctionnement de la CICOS, sans plus faire appel aux contributions annuelles des États membres ou d'une institution régionale. On peut évaluer sommairement que, même avec les taux d'intérêt actuels qui sont faibles, un fonds de 70 millions de dollars pourrait générer près de deux millions de dollars d'intérêt annuel, suffisants pour financer le fonctionnement de la CICOS. Cette option, qui aurait l'avantage d'affranchir la CICOS des incertitudes sur le versement régulier des contributions des États membres, mérite d'être étudiée en détail par un expert financier.

8.

CONCLUSION



Le Programme de Mesures du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la CICOS est ambitieux. Il propose une trentaine de mesures à réaliser dans les cinq années à venir pour concrétiser progressivement les trois objectifs stratégiques définis dans la Vision Partagée 2035 : croissance économique, équité sociale dans l'accès aux services de base liés à l'eau et préservation environnementale. Les mesures du programme se déclinent également selon les trois axes stratégiques adoptés par la CICOS : la gouvernance, la gestion et les infrastructures.

A travers les multiples ateliers des Plateformes de Concertation Nationale et Régionale qui se sont échelonnés pendant le processus d'élaboration du SDAGE, depuis l'État des Lieux 2015 jusqu'au Programme de Mesures 2016-2020, les acteurs des États membres de la CICOS – responsables politiques, cadres de la fonction publique, représentants de la société civile et du secteur privé – ont démontré leur engagement et leur intérêt à s'impliquer dans la mise en œuvre du Programme de Mesures aux côtés du personnel de la CICOS. La conscience d'une solidarité nécessaire pour la gestion des eaux dans le bassin du fleuve Congo s'en est trouvée renforcée.



Le coût du programme est à la hauteur de son ambition : environ 40 millions de dollars pour cinq ans, dont 35 sont encore à trouver. Et pourtant cette somme est loin d'être excessive au regard des enjeux évidents de l'eau pour les cent millions d'habitants du bassin, et compte tenu des menaces induites par la pression combinée de la croissance démographique et du changement climatique. Le programme revient à 0,08 dollar par an et par habitant du bassin !

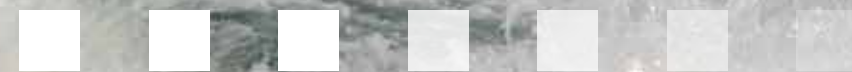
En matière de croissance économique et d'accès social aux services de base, les besoins sont énormes, mais le potentiel l'est aussi. En matière de préservation environnementale, le bassin du Congo a encore la chance

de pouvoir envisager la prévention plutôt que la guérison. Il ne faut donc pas douter que les États, appuyés par la CICOS et leurs partenaires financiers, prendront toute la mesure des enjeux à l'heure de mobiliser les fonds nécessaires à la réalisation du Programme de Mesures 2016-2020.



9.

ANNEXES





ANNEXE 1

9.1 ANNEXE 1

LA LISTE DES PERSONNES AYANT CONTRIBUÉ À L'ÉLABORATION DU PROGRAMME DE MESURES

Les tableaux suivants présentent la liste des participants à la troisième série des ateliers des PCN et de la PCR qui ont conduit à la formulation du Programme de Mesures et à sa validation par la PCR3 à Kinshasa le 28 janvier 2016.

Ces participants étaient accompagnés par les équipes de la CICOS (Simon SAKIBEDE, Secrétaire Général, pour la PCR3, Georges GULEMVUGA, Alfred IKAKA, Darie Claude KEBANO, Blaise TONDO, Halilou ABOUBAKAR), de la GIZ (Bertrand MEINIER, Kathrin SIRTIL) et du consultant GFA (Jean-Luc FREROTTE, Moussa GUEYE, Stella Nyota HAMULI).

LES PARTICIPANTS À LA PCN3 DU CAMEROUN



BOBGA Rostand	MINT	Chargé d'études, Assistant permanent CICOS
Dr Bring Christophe	Ministère de l'environnement et Protection de la nature	Directeur des Etudes, de la Planification et de la Coopération
ENAW Judith	DAMVN/MINT	Directrice des Affaires Maritimes et Voies Navigables, Membre CD CICOS
ESSOUMA Akono Clément	HYDRO-MEKIN	CCEP/coop
ETOUNDI BILOA Linda Carole	Ministère du Plan (MINEPAT)	
FORPAH Chi Napoléon	Watershed Task Group	Coordinateur
FOUMANE André Rodrigue	MINFOF/DREN MAROUA	CHEF Bureau Statistique
JEPANG Camille	UICN	Charge Politique et développement Inst.
KEBANO Darie-Claude	CICOS	Chef de Service de la Réglementation
MAMOUDOU Ousman	Ministère de l'eau et de l'énergie	Membre CICOS
NDJEBET Cécile	Cameroun Ecology	Coordinatrice
Adrew AKO	IRCIM/CRH	Observateur
OMGBA Lazare Rodrigue	Hydro-Mekin	Technicien
Pierre Marie NGNIKE	MINEE/GWF-CAF	C/Service
NKONDJOCK Marthe		Coordinatrice adjoint n°2

TABLEAU 9 : 6 AU 8 OCTOBRE 2015 À YAOUNDÉ

LES PARTICIPANTS À LA PCN3 DE LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE



Joseph Aimé BETINDJI	Min. Plan	Expert national
Vincent ANDJIDOULOU	Min. Energie et Hydraulique	Directeur des Etudes et Plan.
YIKOUMA Yolande	ONG AFPE	Présidente
Blandine GAHORO-DEALI	Ministère de la l'Environnement	Directrice de la Planification Env

TABLEAU 10 : 11 AU 12 NOVEMBRE 2015 À KINSHASA

LES PARTICIPANTS À LA PCN 3 DE LA RÉPUBLIQUE DU CONGO



AKENZE née OGNIMBA Roseline B.	Direction Générale de l'Environnement /Ministère du Tourisme et de l'Environnement	Chef de service écosystèmes aquatiques
BAKOUMA louis De Gonzague	MTACMM	Point Focal CICOS
BOBONGO Faustin	DIGENAF	D.G
EYEMANDOKO Alain-Michel	Ministère délégué chargé du plan et de l'intégration régionale	Attaché au cabinet du Ministre délégué chargé du Plan et de l'Intégration
IKOUNGA Eugène	ORSE/Congo	Directeur Général
KADIAKO Alphonse	Association des pêcheurs de Brazzaville	Président
KIADI Edouard	MATDGGT	Chef de service
KIMO Jean Jacques	ONG BUTSIELE	Coordonateur
LABARRE Nicolas	Ministère de l'énergie et de l'hydraulique	Directeur Général de l'hydraulique
LIBATA Eustache	MTACMM-DIGENAF	Conseiller des voies navigables
MASAMBA Bernard	MDPI/DGED	Coordinateur
MADINGOU André Paul Dieudonné	Ministère de l'Aménagement du territoire et de la délégation général aux GT	Directeur des Stratégies et des Politiques Spatiales
LOUSSOUKOU Dieudonné	Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique (ORSE)	Directeur Technique
KOMBO Jean-Pierre	MEFDD	Coordonnateur du Projet GCLME
NGOUEMBE Appolinaire	MPA/DGPC	Directeur Général de la Pêche Continentale (DGPC)

TABLEAU 11 : 22 AU 24 SEPTEMBRE 2015 À BRAZZAVILLE

LES PARTICIPANTS À LA PCN3 DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO



KIMFUTA Jean Pierre	Association des Usagers du Bassin versant de la Rivière Lukaya	Coordonateur et Rapporteur RDC
KONGOLO Jean BERCHMANS	AKORE/GKF	Président National
LUMONADIO Antoine	MIN/PLAN	Chef de Division
MAFUTA Roger	SCTP	Directeur d'Armement et Navigation
MAHUNINA Alain	MINAGRIPEL	Coord nat. SENADEP
MUKOMA Didier	FEC	Président CPTF/FEC
NKULU Kashale	SNEL	Directeur de division-Barrage et environnement/DPR
SABITI ZAMUDA Jeanne	COREX-RDC/TEE	Coordinatrice Générale
SEDEKE Crispin	Comité National d'action Eau et assainissement/Comité de gestion Lac Tanganyika et point focal RAMSAR	Expert et membre du comité de gestion ALT

TABLEAU 12 : 13 AU 15 OCTOBRE 2015 À KINSHASA

LES PARTICIPANTS À LA PCN3 DE LA RÉPUBLIQUE GABONAISE



BODINGA Joël	Ministère de la Forêt, de l'Environnement et de la Protection des Ressources Naturelles	Directeur Général Adjoint de l'Ecosystème Aquatique/Membre CD CICOS
POSSO Paul	H2O Gabon Ministère de l'enseignement supérieur et Recherche	Professeur Botanique-Physiologie végétale bio environnement
IDIATA Yves Richard	Ministère de l'enseignement supérieur et Recherche	Directeur du Génie Agricole et du Génie rural
ONTINA Patrice	Directeur Général Adjoint 1 de la Marine Marchande	Ministère des Transports, Membre du CD de la CICOS
MVE Akwe Pierre	Ministère de la Forêt	Chargée d'Etudes
MASSOUNGA Ivega Liliane Leslie épouse Mayombo	Ministère de la Forêt, de l'Environnement et de la Protection des Ressources Naturelles	Chargé d'Etudes du Directeur Général des Ecosystèmes aquatiques
MVE Mebia Emmanuel	DGT/Ecotourisme	Ecotourisme
ODAMBO Léonard	ONG MINAPYGA	Président
ENGONE ALAIN	H2O Gabon	Délégué Provincial

TABLEAU 13 : 29 SEPTEMBRE AU 1 OCTOBRE À LIBREVILLE

LES PARTICIPANTS À LA PCR3 POUR LA VALIDATION DU PROGRAMME DE MESURES



NOM	INSTITUTION	FONCTION
RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN		
ESSOUMA AKONO Clément	HYDRO-MEKIN	CCEP/Coop
Chi Napoléon FORPAH	Waterstred Task Group (WTG)	Coordonnateur
ABICHO MAHAMAT	Min. Eco, Plan. Et AT	Sous-directeur
RÉPUBLIQUE CENTRALAFRAICAINE		
Joseph Aimé BETINDJI	Min. Plan	Expert national
Salé BACKO	Ministère de l'énergie/Hydraulique	Directeur Général ANEA

TABLEAU 14 : 26 AU 29 JANVIER 2016 À KINSHASA

NOM	INSTITUTION	FONCTION
RÉPUBLIQUE DU CONGO		
Mme AKENZE née OGNIMBA Roseline Blanche	Min. du Tourisme et de l'Environnement/DGE	Chef de service des Ecosystèmes Aquatiques
IKOUNGA Eugène	ORSE/Congo	Directeur Général
MADINGOU André Paul Dieudonné	Ministère de l'Aménagement du territoire et de la délégation général aux GT	Directeur des stratégies et des politiques spatiales
LABARRE Nicolas	Ministère de l'énergie et de l'hydraulique	Directeur Général de l'hydraulique
EYEMANDOKO Alain-Michel	Ministère du plan et de l'intégration régionale	Directeur du Partenariat Bilatéral et Multilatéral
LOUSOUKOU Dieudonné	Ministère de l'énergie et de l'hydraulique (ORSE)	Directeur Technique
RÉPUBLIQUE DÉMORATIQUE DU CONGO		
SABITI ZAMUDA Jeanne	COREX-RDC/TEE	Coordinatrice Générale
KONGOLO Jean BERCHMANS	AKORE/GKF	Président National
MAFUTA Roger	SCTP	Directeur d'Armement et Navigation
SEDEKE Crispin	Comité National d'action Eau ET assainissement/Comité de gestion Lac Tanganyika et point focal RAMSAR	Expert et membre du comité de gestion ALT
MUKOMA Didier	FEC	Président CPTF/FEC
NKULU Kashale	SNEL	Directeur de division-Barrage et environnement/DPR
KIMFUTA Jean Pierre	Association des Usagers du Bassin versant de la Rivière Lukaya	Coordonateur et Rapporteur RDC
LUMONADIO Antoine	MIN/PLAN	Chef de Division
Louis LUNGU MALUTSHI	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	Chef de Division
MAHUNINA ALAIN	MINAGRIPEL	Coord nat. SENADEP
RÉPUBLIQUE GABONAISE		
ONTINA Patrice	Directeur Général Adjoint 1 de la Marine Marchande	Ministère des Transports, Membre du CD de la CICOS
BODINGA FELICIEN Joël	Ministère de la forêt de l'environnement et de la protection des ressources naturelles	Directeur Général adjoint de l'écosystème aquatique/Membre CD CICOS
MVE Mebia Emmanuel	DGT/Écotourisme	Écotourisme

NOM	INSTITUTION	FONCTION
CICOS		
Simon SAKIBEDE	CICOS	Secrétaire Général
GULEMVUGA G., Georges	CICOS	Directeur DRE
ALFRED IKAKA	CICOS	Chef de service Planification et Coopération
Darie Claude KEBANO	CICOS	Chef de Service de la Réglementation
Blaise-Léandre TONDO	CICOS	Expert Principal
ABOUBAKAR, Halilou	CICOS	Chef de service CIE
ABDRASSOUL, Nour	CICOS	Expert Principal SERN
Audrey ZOULA	CICOS	Expert Principal
Lilas NYENGOSO	CICOS	Assistante Principale
GIZ		
MEINIER Bertrand	GIZ	Chef Technique Principal
SIRTL Kathrin	GIZ	Conseillère Technique Junior
CONSULTANT GFA		
FREROTTE Jean-Luc	GFA	Chef de mission
GUEYE Moussa	GFA	Facilitateur
NYOTA Hamuli Stella	GFA	Assistante Admin. Et Fin
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS		
Céline JACMAIN	PNUE	Coordinatrice projet GIRE
Sonja KOEPEL	UNECE	
Francisco URENA-LARA	Délégation de l'Union Européenne	Gestionnaire de projets



ANNEXE 2

9.2 ANNEXE 2

LES FICHES DE MESURE

SDAGE CICOS - Programme de Mesures 2016-2020 – FICHE DE MESURE	
Fiche Mesure-Projet n° 1.1.1	
Contribution à la Vision Partagée 2035	<p align="center">Titre : Élaborer la Charte de l'Eau de la CICOS, y compris ses annexes et les procédures</p>
<p>Objectif stratégique : Développement économique Axe stratégique : Gouvernance Champ d'intervention : Coordination</p>	
Zone concernée	
Justification	Toute la zone de compétence de la CICOS.
Brève description	Au-delà des textes fondateurs de la CICOS - l'Accord de 1999 et l'Additif de 2007-, la CICOS éprouve de plus en plus le besoin de disposer d'une Charte de l'eau pour définir de façon plus détaillée les modalités de mise en œuvre des principes énoncés dans les textes fondateurs. L'élaboration de la Charte de l'eau est à la fois une nécessité et une opportunité pour rendre plus concrète l'action de coordination de la CICOS entre ses États membres. Cela permettra aussi de prendre en compte les évolutions récentes en matière de GIRE et de lutte contre le changement climatique.
Résultats attendus	<p>A. La Charte de l'eau est formulée et adoptée par tous les États membres de la CICOS ;</p> <p>B. Les annexes techniques de la Charte de l'Eau sont définies, formulées et adoptées par tous les États membres de la CICOS ;</p> <p>C. Les procédures d'application sont formulées, diffusées et des formations ad hoc sont données aux acteurs chargés de leur mise en œuvre.</p>
Activités	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organiser des ateliers nationaux et régionaux pour définir avec les États les objectifs et le contenu de la Charte, y compris les annexes techniques à prévoir ; ▪ Faire une analyse critique des Chartes de l'eau d'autres organismes de bassin versant africains ; ▪ Produire un draft préliminaire de la Charte de l'eau (document sommaire) ; ▪ Sur la base du draft préliminaire, organiser des ateliers nationaux et régionaux pour préciser les grandes lignes de la Charte et son contenu ; ▪ Elaborer un projet de Charte de l'Eau ; ▪ Organiser des ateliers nationaux et régionaux d'amendement et de validation du projet de Charte de l'Eau, avec des représentants de haut niveau des ministères en charge de l'eau (y compris eau potable et assainissement), de la navigation, de l'environnement, de l'énergie, de la pêche ; ▪ Organiser une tournée de sensibilisation à haut niveau pour préparer l'adoption de la Charte de l'eau (au moins niveau ministres), associer des députés dans chaque État ; ▪ Organiser le processus d'adoption et de signature de la Charte de l'Eau par la CICOS, les Gouvernements, les Parlements et les Chefs d'État ; ▪ Définir un programme de formulation et d'adoption des annexes techniques de la Charte de l'eau et de leurs procédures dont au moins : <ul style="list-style-type: none"> ○ Le principe, les objectifs et les modalités d'harmonisation du droit international de l'eau et de l'environnement entre les États membres ; ○ Le principe et les modalités du partage des coûts et bénéfices pour les infrastructures et les usages d'intérêt commun ; ○ Les procédures de déclaration et d'autorisation pour les infrastructures et les usages de l'eau ayant des incidences transfrontalières.
Contribution au renforcement des capacités	De façon directe, la mesure ne va pas contribuer spécifiquement au renforcement de capacités. Ce sera surtout l'application des principes de la Charte qui permettra de renforcer les capacités des États en matière de gestion coordonnée des ressources en eau du bassin.
Communication	Cette mesure implique naturellement beaucoup de communication entre les États membres à différents niveaux pour concevoir et adopter le contenu de la Charte ; il s'agit en effet d'un processus hautement politique pour le succès duquel le plaidoyer et la communication joueront un rôle clé.
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La disponibilité d'un projet finalisé de Charte de l'Eau ; ▪ Le nombre d'États ayant ratifié la Charte ; ▪ Le nombre d'annexes techniques formulées et ratifiées.
Groupe cible et bénéficiaires	La CICOS en tant qu'institution, les États membres.

Hypothèses	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La volonté politique d'engagement et de transparence des États membres en matière de coopération transfrontalière ; ▪ Une stabilité politique et sociale suffisante pour permettre une concertation efficace entre les représentants des États membres. 		
Risques	Aucun		
Impacts négatifs possibles	Aucun		
Moyens d'exécution	Logist., techn., scientif.	Pas de moyens particuliers : logistique habituelle de la CICOS et des États membres, secrétariats, organisation d'ateliers.	
	Ressources humaines	Le staff de la CICOS, des représentants de haut niveau des gouvernements des États membres (au moins les ministères en charge de l'eau, de la navigation, de l'énergie, de l'économie et des finances, de la pêche, du plan, de l'aménagement du territoire, ainsi que les ministères en charge des divers usages de l'eau).	
Évaluation du budget	Lignes budgétaires		
	Personnel	Experts de la CICOS	64.000
		Fonctionnaires, personnel public	35.500
		Assistance technique nationale	48.000
		Assistance technique internationale	120.000
	Investissements	Equipements (véhicules, matériel, mobilier, etc.)	0
		Travaux (marchés travaux divers)	0
	Formation	Formation, éducation, sensibilisation	0
	Fonctionnement	Fonctionnement du personnel (missions, etc.)	83.350
		Fonctionnement du matériel (consommables)	0
		Fonctionnement divers (assurances, etc.)	45.000
	Suivi	Pilotage, évaluations, révisions, audits	0
	Autres	Autres services (à préciser)	0
	Frais de gestion de la CICOS (10%)	39.585	
	Imprévus (10 %)	43.544	
	TOTAL	478.979	
Frais récurrents après la mesure	Il n'y a pas à proprement parler de frais récurrents. Quand la Charte de l'eau et ses annexes seront adoptées, le résultat de la mesure sera atteint. La mise en œuvre des principes de la Charte et de ses annexes se fera à travers toute une série de dispositions et d'activités futures, mais leurs coûts ne sont pas à considérer comme des frais récurrents de la mesure.		
Financement des frais récurrents	Non applicable		
Responsable de l'exécution de la mesure	La CICOS a la responsabilité fondamentale de réaliser cette mesure, à travers la Cellule de Coordination. Le Secrétaire Général aura un rôle politique important à jouer pour faciliter la préparation et surtout l'adoption de la Charte de l'eau.		
Programmation de la mesure	Cette mesure doit commencer dès que possible : d'une part, aucun préalable ne s'impose pour sa réalisation, et d'autre part, l'expérience d'autres bassins transfrontaliers qui se sont déjà dotés d'une Charte de l'Eau ou d'un document équivalent montre que la formulation et l'adoption d'une Charte prend du temps, elle se chiffre en années plutôt qu'en mois en raison de la sensibilité politique de nombreuses dispositions à inclure dans la charte ou dans les documents annexes.		
Relations avec d'autres mesures	La charte de l'eau précise le cadre et les modalités de coopération des États au sein de la CICOS, et à ce titre, elle contribue à faciliter l'exécution de la plupart des mesures du Programme de Mesures.		
Note			

SDAGE CICOS - Programme de Mesures 2016-2020 – FICHE DE MESURE	
Fiche Mesure-Projet n°1.1.2	
Contribution à la Vision Partagée 2035	Titre : Définir et mettre en œuvre un mécanisme de prévention et de gestion des conflits d'usage des eaux partagées
Objectif stratégique : Développement économique Axe stratégique : Gouvernance Champ d'intervention : 1.1 Coordination	
Zone concernée	
Justification	Mesure pour l'ensemble du bassin. La GIRE adoptée par les États membres de la CICOS comme mode de gestion de l'eau se fonde sur les principes d'équité, de durabilité et de viabilité, en vue d'un usage équilibré des eaux partagées par les populations du bassin et d'un équilibre entre l'équité sociale, le développement économique et la préservation environnementale. Bien que simple dans ses principes, la GIRE exige pour sa mise en œuvre une approche complexe qui se fonde sur une participation de l'ensemble des acteurs du bassin et leur accès à la ressource selon leurs besoins, mais dans les limites prescrites par les normes et les mécanismes de gestion établis de commun accord pour cette gestion durable. Par rapport à l'objectif stratégique d'un développement économique, il existe des nombreuses acteurs dans les différents secteurs qui se trouvent en concurrence par rapport à l'accès et à l'exploitation des ressources en eau pour différentes usages. L'équilibre visé par le processus GIRE exige une gestion et une harmonisation des attentes et des actions des acteurs. Malgré l'existence des normes et de standards dans les législations des États de la CICOS, de dispositifs de planification et de gestion sectorielle ainsi que de modalités d'allocation, il existe des nombreuses incohérences et conflits dans l'usage des eaux partagées. Ces incohérences et conflits se trouvent à différents niveaux : transfrontalier (bassin), régional, national et aussi local. La prévention, la gestion et la résolution de ces conflits sont assurées par des autorités publiques, des structures du secteur privé et aussi par une intervention des organismes de la société civile. Les interventions y relatives se basent sur les législations nationales. Leur réalisation est souvent empêchée par des capacités limitées des autorités et l'absence de dispositifs et de processus de contrôle et de suivi. En plus, il existe souvent une connaissance insuffisante des contraintes et conflits existantes. Il en résulte qu'un grand nombre d'incohérences et de conflits liés à l'usage des eaux partagées n'est pas traité ni résolu, défavorisant surtout les acteurs qui ont un pouvoir économique faible et des populations marginalisées. L'absence de dispositifs forts de prévention et de gestion des conflits empêche l'atteinte de l'objectif d'un développement économique durable, car l'équilibre entre les besoins sociaux et économiques ne peut pas se réaliser. La capacité d'identifier, d'analyser et de suivre les incohérences et conflits liés à l'usage des eaux n'est pas encore établie au niveau de la CICOS à l'exception du secteur de navigation.
Brève description	La mesure cible un appui à la CICOS pour l'amélioration de la connaissance des conflits et la capacité de diffuser des informations et de développer des stratégies et approches pour la prévention et la gestion des incohérences et conflits dans les secteurs prioritaires. Elle vise aussi le développement de capacités pour l'accompagnement d'organes nationaux par l'expertise de la CICOS dans la mise en œuvre de dispositifs de prévention et gestion des conflits. Elle inclut des études, des réflexions et des concertations nationales, des formations, des sensibilisations et la diffusion d'informations.
Résultats attendus	A. La connaissance des conflits d'usage d'eau et de leurs causes est améliorée, en particulier pour les conflits transfrontaliers et régionaux ; B. Des principes de gouvernance dans l'usage des eaux partagées et pour les modalités d'arbitrage sont définis et adoptés ; C. Les États membres mettent en œuvre des structures et systèmes de gestion et résolution des conflits, sous la coordination de la CICOS ; D. Des incohérences et conflits dans l'usage des eaux partagées sont l'objet de réflexions régulières et de suivi par des structures nationales et régionales.
Activités	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser une étude sur les conflits d'usage d'eau, leurs origines, les impacts dans les États membres, et les possibilités de résolution dans chaque pays membre (avec une priorité pour les conflits transfrontaliers) ; Evaluer les législations et systèmes existants de prévention et gestion/résolution des conflits d'usages de l'eau ; Etablir une base de données (y inclus un SIG) et un dispositif de diffusion d'informations par rapport à la prévention et gestion des conflits à la CICOS et au niveau de chaque pays membre (fonction à assumer par le Secrétariat de la PCN (Structure de relais)) ; Saisir régulièrement l'enregistrement des conflits au niveau des pays (communication par les PCN) ; Identifier et promouvoir les approches couronnées de succès ; Formuler des principes de l'accès équitable et de la prévention et gestion des conflits à travers la « Charte de l'eau » ; Former des acteurs des organes nationaux, des secteurs publics et privés et de la société civile ; Animer les réflexions et discussions régionales et nationales au niveau des PCN/PCR ; Mettre à disposition des matériaux d'information et de vulgarisation aux acteurs (y inclus la diffusion générale d'informations à travers des médias) ; Accompagner les États membres dans le processus de développement de dispositifs de prévention et de gestion des conflits ; Modérer et accompagner la gestion et la résolution des conflits transfrontaliers.

1.1.2

Contribution au renforcement des capacités	L'ensemble des activités de la mesure cible l'établissement et le renforcement des capacités des acteurs au niveau régional, national et local par rapport à la prévention et gestion des conflits. La mesure vise un renforcement des capacités de gestion d'information et la mise à disposition de l'appui et de l'expertise y relatifs. Il s'agit d'un renforcement des capacités à l'interne et à l'externe de la CICOS : Interne : Secrétariat Général de la CICOS et PCN/Structures-relais. Externe : Acteurs étatiques, privés et société civile dans les États membres.				
Communi-cation	La mesure concerne à priori la communication entre les acteurs des différents secteurs liés à l'usage des eaux partagées. La collecte, l'analyse et la diffusion des informations relatives aux incohérences et aux conflits d'usage de l'eau se fera à travers les structures régionales et nationales de la CICOS comme « multiplicateurs ». Il s'agit de la communication entre les gouvernements des États membres et la CICOS, la communication entre les représentants des PCN au sein de la PCR (niveau bassin), la communication entre les membres des PCN ainsi que ses groupes thématiques (niveau national) et la communication des membres des PCN avec des autres acteurs dans leur pays (niveau local).				
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> Impact : Le nombre de conflits liés à la gestion des ressources en eau est réduit de 20% en 2020 (valeur de base à établir en fonction des résultats de l'étude, vérification à travers le suivi de l'enregistrement des conflits dans les États membres) ; Une base de données et un dispositif de diffusion d'informations sont établis à la CICOS et au niveau de chaque PCN (vérification : installation physique, nomination des responsables, rapports CICOS) ; La communication entre la CICOS et des acteurs au niveau régional, national et local par rapport à la prévention et à la gestion des conflits est améliorée (vérification : rapports CICOS, CR des PCR et PCN) ; Les capacités des acteurs étatiques, privés et de la société civile sont renforcés (vérification : nombre des formations et campagnes de sensibilisation/vulgarisation) ; La CICOS assume un rôle actif dans la mise en œuvre des informations et d'appui par rapport à la prévention et à la gestion des conflits (vérification : rapports CICOS, existence et régularité de bulletins d'information, campagnes, activités de modération et d'accompagnement par les experts de la CICOS). 				
Groupe cible et bénéficiaires	La groupe cible est l'ensemble des acteurs concernés par les usages des eaux dans le bassin. Les bénéficiaires de la mesure sont les experts de la CICOS, les membres des PCN ainsi que des acteurs sélectionnés en tant que « multiplicateurs ».				
Hypothèses	<ul style="list-style-type: none"> La réalisation de la mesure exige un accord préalable des États membres d'adopter des principes de gouvernance équitable des ressources en eau sous forme d'une « Charte de l'eau » et de donner accès aux informations par rapport aux conflits d'usage des eaux. 				
Risques	<ul style="list-style-type: none"> Il existe un risque d'un manque de coopération de certains acteurs pour partager des informations et accepter les interventions de la CICOS. Une base de concertation renforcée est à établir au niveau des PCN et une communication stratégique est à prévoir pour minimiser ce risque ; En ce qui concerne la RCA, le risque persiste qu'aucune activité (étude, formation, concertation) ne puisse être réalisée et suivie à cause de la situation sécuritaire. Dans certaines zones du pays, l'activité requise de la part des membres de la PCN RCA par rapport à la prévention et à la résolution des conflits pourrait les mettre en danger. 				
Impacts négatifs possibles	Aucun impact négatif résultant de la mesure n'est identifié.				
Moyens d'exécution	<table border="0"> <tr> <td>Logist., techn., scientifique.</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> Moyens informatiques et moyens de communication au niveau de la CICOS et des PCN ; Outils opérationnel de communication/diffusion d'information de la CICOS (site web, bulletin/newsletter) ; Base de données avec interface Internet pour l'enregistrement des données ; Logiciels SIG et autres ; Matériaux didactique pour les formations et des vulgarisations ; Moyens pour le déplacement. </td> </tr> <tr> <td>Ressources humaines</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> 2 – 3 responsables/experts au niveau de la CICOS (en temps partiel) ; 1 responsable au niveau de chaque Secrétariat PCN (Structure-relais) ; Membres des PCN ; Acteurs publics, privés et de la société civile dans les pays. </td> </tr> </table>	Logist., techn., scientifique.	<ul style="list-style-type: none"> Moyens informatiques et moyens de communication au niveau de la CICOS et des PCN ; Outils opérationnel de communication/diffusion d'information de la CICOS (site web, bulletin/newsletter) ; Base de données avec interface Internet pour l'enregistrement des données ; Logiciels SIG et autres ; Matériaux didactique pour les formations et des vulgarisations ; Moyens pour le déplacement. 	Ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> 2 – 3 responsables/experts au niveau de la CICOS (en temps partiel) ; 1 responsable au niveau de chaque Secrétariat PCN (Structure-relais) ; Membres des PCN ; Acteurs publics, privés et de la société civile dans les pays.
Logist., techn., scientifique.	<ul style="list-style-type: none"> Moyens informatiques et moyens de communication au niveau de la CICOS et des PCN ; Outils opérationnel de communication/diffusion d'information de la CICOS (site web, bulletin/newsletter) ; Base de données avec interface Internet pour l'enregistrement des données ; Logiciels SIG et autres ; Matériaux didactique pour les formations et des vulgarisations ; Moyens pour le déplacement. 				
Ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> 2 – 3 responsables/experts au niveau de la CICOS (en temps partiel) ; 1 responsable au niveau de chaque Secrétariat PCN (Structure-relais) ; Membres des PCN ; Acteurs publics, privés et de la société civile dans les pays. 				

FICHE MESURE-PROJET N° 1.1.2

Évaluation du budget	Lignes budgétaires		Montant (en dollars)
	Personnel	Experts de la CICOS	
Fonctionnaires, personnel public			340.000
Assistance technique nationale			400.000
Assistance technique internationale			166.667
Investissements	Équipements (véhicules, matériel, mobilier, etc.)		120.833
	Travaux (marchés travaux divers)		0
Formation	Formation, éducation, sensibilisation		583.333
Fonctionnement	Fonctionnement du personnel (missions, etc.)		171.250
	Fonctionnement du matériel (consommables)		40.000
	Fonctionnement divers (assurances, etc.)		0
Suivi	Pilotage, évaluations, révisions, audits		8.333
	Frais de gestion de la CICOS (10 %)		190.242
	Imprévus (10 %)		209.266
	TOTAL		2.301.923
Frais récurrents après la mesure	Les frais récurrents après la mesure consistent dans le fonctionnement et la mise à jour de la base de données et les coûts liés aux interventions des concertations, la continuation des formations et la diffusion d'information/vulgarisation.		
Financement des frais récurrents	Au niveau du Secrétariat Général de la CICOS les frais sont à budgétiser par la CICOS (fonctionnement régulier, coûts de personnel, frais de déplacement). Les frais relatifs au fonctionnement des Secrétariats des PCN et la tenue des concertations nationales sont à prévoir par les États membres.		
Responsable de l'exécution de la mesure	La CICOS doit piloter et coordonner l'exécution de cette mesure à travers la Cellule de Coordination. Les Secrétariats des PCN sont doivent nommer un responsable pour la mesure.		
Programmation de la mesure	La mesure commencera en 2016/2017 et durera 48 mois. Elle doit commencer avec une phase de démarrage de 6 mois et une phase d'étude suivant de 6 mois. Une évaluation de la mesure est à prévoir à mi-parcours.		
Relations avec d'autres mesures	La mesure est liée à la mesure 2.1.1 relative à l'appui à la création et au fonctionnement des Plateformes de Concertation Nationale (PCN) et Régionale (PCR). Cette mesure nécessite aussi l'établissement d'une « Charte de l'eau » pour le bassin traitant entre autres les principes d'accès équitable aux ressources en eaux et les modalités de résolution des conflits (mesure 1.1.1).		
Notes	La mesure exige un renforcement de l'effectif du service communication de la CICOS.		

1.1.3

SDAGE CICOS - Programme de Mesures 2016-2020 - FICHE DE MESURE	
Fiche Mesure-Action n° 1.1.3	
Contribution à la Vision Partagée 2035	Titre :
Objectif stratégique : Développement économique Axe stratégique : Gouvernance Champ d'intervention : Coordination	Identifier les opportunités de partenariats public-privé et en faire la promotion
Zone concernée	La zone de compétence de la CICOS.
Justification	Tous les États membres de la CICOS considèrent les partenariats public-privé (PPP) comme des opportunités intéressantes à promouvoir en vue de favoriser la croissance économique et d'y associer un nombre élargi d'acteurs du secteur privé. Dans le domaine de la gestion des ressources en eau, la CICOS peut ainsi apporter sa contribution pour identifier des opportunités qui auraient un intérêt transfrontalier et pour promouvoir leur concrétisation.
Brève description	Cette mesure consiste dans un premier temps à identifier des possibilités de PPP dans les différents secteurs liés aux ressources en eau, avec un intérêt particulier pour les PPP liés à des activités transfrontalières. Il s'agit de voir comment des opérateurs privés pourraient s'associer à des financements publics ; dans le contexte spécifique du bassin du Congo et de la situation sociopolitique de ses États membres, il s'agit aussi d'identifier les facteurs de blocage ou de réticence d'engagement du secteur privé et de réfléchir aux actions à conduire pour les réduire. Dans un second temps, la mesure consiste à faire la promotion des opportunités identifiées et de formuler une campagne de réduction des facteurs de blocage.
Résultats attendus	A. Des opportunités de développement de PPP à caractère transfrontalier ont identifiés ; B. Les facteurs de blocage ou de réticence sont connus et un programme d'atténuation est formulé ; C. Une campagne d'information et de promotion des PPP est conçue et mise en œuvre.
Activités	<ul style="list-style-type: none"> Faire un diagnostic des PPP mis en œuvre dans le contexte d'autres organes de bassin transfrontaliers (ABN, OMVS, CBLT, etc.) ; Identifier des secteurs et des possibilités de développement de PPP ; Identifier les facteurs de blocage ou de réticence des opérateurs privés à s'engager dans un PPP (facteurs économiques, financiers, juridiques, sociaux) ; Formuler un programme d'atténuation des blocages et réticences ; Concevoir une campagne d'information et de promotion des PPP à l'attention des opérateurs privés ; Réaliser la campagne d'information et de promotion.
Contribution au renforcement des capacités	Cette mesure ne vise pas directement à renforcer les capacités de tel ou tel acteur, mais par la promotion de PPP dans les différents secteurs de l'eau, elle vise à renforcer la capacité générale de financement et de développement économique du secteur de l'eau des États membres.
Communication	Cette mesure contient une dimension évidente de communication à travers la conception et la mise en œuvre de la campagne d'information et de promotion des PPP. Le caractère transfrontalier que l'on souhaite donner prioritairement aux PPP contribuera aussi à renforcer la communication entre les États membres concernés.
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> Le nombre d'opportunités identifiées dans les différents secteurs d'usage de l'eau ; Le nombre d'opérateurs privés manifestant un intérêt soutenu ou une intention de s'engager dans un PPP entre 2016 et 2020 ; Le nombre d'opérateurs privés touchés par la campagne de promotion.
Groupe cible et bénéficiaires	Des représentants des ministères de l'économie et des finances des États membres, des représentants du secteur privé (chambres de commerce, chambres d'industrie, associations d'opérateurs économique).
Hypothèses	Les conditions politiques pour le développement de PPP sont déjà satisfaites à travers les divers documents de stratégie des États membres. Il est supposé que les conditions sécuritaires restent assez stables pour ne pas dissuader les opérateurs privés de s'engager aux côtés d'opérateurs publics.
Risques	La mise en place de PPP dans un contexte national dans les États membres du bassin du Congo n'est déjà pas simple. Il se peut que l'idée de monter des PPP à caractère transfrontalier s'avère trop compliqué ou constitue en lui-même un facteur de blocage trop sérieux.
Impacts négatifs possibles	Aucun

FICHE MESURE-PROJET N° 1.1.3

Moyens d'exécution	Logist., techn., scientif.	Les moyens habituels de la CICOS et des PPP. Pas d'équipement ou de matériel particulier.	
	Ressources humaines	Les cadres compétents en économie, en législation et en communication de la CICOS, des représentants des ministères de l'économie et des finances des États membres, des consultant économistes/financiers, juristes et en communication.	
Évaluation du budget	Lignes budgétaires		
			Montant (en dollars)
	Personnel	Experts de la CICOS	64.000
		Fonctionnaires, personnel public	47.000
		Assistance technique nationale	68.000
		Assistance technique internationale	120.000
	Investissements	Equipements (véhicules, matériel, mobilier, etc.)	10.000
		Travaux (marchés travaux divers)	0
	Formation	Formation, éducation, sensibilisation	0
	Fonctionnement	Fonctionnement du personnel (missions, etc.)	17.500
		Fonctionnement du matériel (consommables)	13.000
		Fonctionnement divers (assurances, etc.)	50.000
	Suivi	Pilotage, évaluations, révisions, audits	0
	Autres	Autres services (à préciser)	0
	Frais de gestion de la CICOS (10%)	38.950	
	Imprévus (10 %)	42.845	
	TOTAL	471.295	
Frais récurrents après la mesure	Pas de frais récurrents à prévoir. Si on souhaite continuer les campagnes d'information et de promotion des PPP après 2020, ce serait une extension de la mesure, mais pas des frais récurrents en tant que tel.		
Financement des frais récurrents	Non applicable		
Responsable de l'exécution de la mesure	La Cellule de Coordination de la CICOS, avec la participation des cadre économistes, juristes et experts en communication. Les PCN apportent un appui organisationnel pour les relations entre les parties prenantes et pour l'organisation des campagnes d'information et promotion dans chaque État membre.		
Programmation de la mesure	La mesure peut commencer dès le début du Programme de Mesures. L'identification des opportunités de PPP et des facteurs de blocage/réticence se fait la première année. La conception de la campagne d'information a lieu au premier trimestre de la seconde année et la mise en œuvre de la campagne peut durer, de façon discontinue, jusqu'à la fin du Programme de Mesures.		
Relations avec d'autres mesures	Il n'y a pas de lien direct avec d'autres mesures. La formulation de la Charte de l'Eau (mesure 1.1.1) peut inclure dans ses dispositions le principe de favoriser les PPP comme mécanisme de financement du développement économique du secteur de l'eau.		
Notes			

1.1.4

SDAGE CICOS - Programme de Mesures 2016-2020 – FICHE DE MESURE	
Fiche Mesure-Projet n° 1.1.4	
Contribution à la Vision Partagée 2035	Titre : Adapter l'organisation institutionnelle, le fonctionnement et le financement de la CICOS à ses missions et à l'adhésion des nouveaux membres
Objectif stratégique : Développement économique Axe stratégique : Gouvernance Champ d'intervention : 1.1 Coordination	
Zone concernée	Cette mesure concerne l'ensemble de la zone CICOS.
Justification	<p>L'accord de 1999 portant la création de la CICOS comme organe de coordination de la navigation a été signé par 4 pays. Les missions étaient concentrées sur la navigation, les postes étaient pourvus selon une clé de répartition.</p> <p>L'additif de 2007 élargissant les missions de la CICOS à la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) a entraîné la création de nouveaux postes / de nouvelles compétences au niveau du Secrétariat Général mais n'a pas été suivi de moyens consistants. L'organigramme a été adapté à la GIRE mais sans moyens supplémentaires. Les ministres en charge de l'environnement qui avant l'additif avaient juste un statut d'observateurs, siègent désormais de façon permanente au Comité des Ministres.</p> <p>Genèse de l'additif : la Communauté Economique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) avait mis en place un cadre de dialogue entre la CBLT et la CICOS pour discuter de la question du transfert de l'eau de l'Oubangui vers le Lac Tchad, dans le but d'obtenir une réponse harmonisée des pays membres de la CICOS sur ce projet de coopération interbassin et faire de la CICOS l'interlocuteur privilégié.</p> <p>Il est à souligné que la CEEAC est l'interlocutrice de la Conférence africaine des ministres en charge de l'Eau (AMCOW) pour ce qui est de l'Afrique centrale et donc dépositaire et gestionnaire des ressources naturelles dans cette sous-région.</p> <p>Le transfert de l'eau s'est avéré plus complexe, avec plusieurs implications sur la gestion de la ressource. La CICOS était ainsi dans l'obligation de se « muter » en organisme de bassin, capable de traiter les questions liées à la gestion des ressources en eau. Les moyens mis à la disposition de la CEEAC étaient donc destinés au « projet transfert » et ne couvrait pas les besoins en moyens liés au nouveau mandat.</p> <p>L'affiliation se présente aujourd'hui comme suit :</p> <p>États riverains n'appartenant pas à la même communauté : la République du Congo, le Cameroun, la RCA et le Gabon sont membres de la CEMAC, la RDC est membre de la SADEC.</p> <p>Pays non riverains mais ayant des intérêts liés au développement économique, à la sauvegarde des écosystèmes et qui veulent utiliser les produits de la CICOS et l'espace d'intégration régionale.</p> <p>Il est aussi important de souligner que la RC, le Cameroun, le Gabon et la RCA appartiennent à une même communauté monétaire, la CEMAC qui, même si elle ne gère pas les ressources naturelles, finance les contributions de ces États à travers la Taxe communautaire d'intégration (TCI). La RDC dont une partie importante du bassin se trouve sur le territoire (69%), paie ses contributions à travers son trésor public national.</p> <p>La RDC est membre de la SADEC, ainsi que l'Angola qui vient d'adhérer à la CICOS.</p> <p>Les États membres de la CICOS sont liés par l'écosystème mais appartiennent à des zones économiques différentes ou qui se recoupent (exemple de la CEMAC et de la CEEAC).</p> <p>Face à une telle situation la CICOS doit répondre à un certain nombre de défis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'adaptation effective de son cadre institutionnel et organisationnel à l'additif et à l'adhésion de nouveaux membres ; ▪ La mise en place de mécanismes d'arbitrage, tenant compte des appartenances des États membres à différentes / plusieurs organisations d'intégration régionale ; ▪ La clarification et l'harmonisation entre les attributions nationales et les attributions transfrontalières ; ▪ La mise en place d'un système de financement efficace et durable.

FICHE MESURE-PROJET N° 1.1.4

Brève description	La mesure consiste à appuyer la CICOS dans la mise en place d'un cadre institutionnel et stratégique adapté à toutes ses missions (Accord et Additif) et tenant compte de l'adhésion des nouveaux membres et de l'évolution historique mentionnée dans la justification de la mesure. Cette adaptation inclut l'étude et la mise en œuvre de mécanismes de financement plus durables pour la CICOS.	
Résultats attendus	<p>A. Le processus de réforme est achevé : le document de base est adapté par les organes de décision de la CICOS ;</p> <p>B. Le cadre de partenariat Secrétariat Général – Organes au niveau pays – Organisation d'intégration sous-régionale est élaboré et adopté ;</p> <p>C. Un mécanisme de financement efficace et pérenne de la CICOS est identifié, adopté par les États membres et mis en place ;</p> <p>D. La CICOS est dotée d'une stratégie de mobilisation des ressources financières ;</p> <p>E. L'organigramme de la CICOS est élargi et opérationnel ;</p> <p>F. Les fiches descriptives des postes prévus dans l'organigramme actualisé sont disponibles ;</p> <p>G. La CICOS dispose des manuels de procédures administratifs, comptables et financiers ;</p> <p>H. Le règlement Intérieur du Secrétariat Général de la CICOS est élaboré et mis à la disposition du personnel.</p>	
Activités	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appuyer la finalisation de l'audit institutionnel ; ▪ Appuyer le processus de validation de la réforme par les organes de décision de la CICOS et par les organisations sous-régionales concernées ; ▪ Appuyer l'élaboration et l'adoption d'un cadre de partenariat entre la CICOS et les organisations régionales ; ▪ Appuyer et conseiller la CICOS dans la mise en place de mécanismes de financement durable ; ▪ Appuyer l'élaboration d'un document stratégique pour la mobilisation des financements ; ▪ Appuyer la CICOS dans l'élaboration d'un plan stratégique (tenant compte des deux PAS et de l'adaptation institutionnelle et organisationnelle) ; ▪ Appuyer un plan de renforcement des capacités axé sur le plan stratégique. 	
Contribution au renforcement des capacités	<p><u>De façon directe</u> : par cette mesure, la CICOS en tant qu'institution sera bénéficiaire d'un renforcement de ses capacités.</p> <p><u>De façon indirecte</u> : les États membres et les usagers de l'eau dans le bassin seront indirectement bénéficiaires de cette mesure.</p>	
Communication	<p>Cette mesure aura un impact direct et évident sur la communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Au sein du Secrétariat Général ; ▪ Entre les États membres ; ▪ Surtout entre la CICOS et les organisations régionales ; ▪ Entre la CICOS et les PTF. 	
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La version finale de l'audit institutionnel est disponible ; ▪ L'évolution en nombre et compétences du personnel de la CICOS ; ▪ Les ressources financières de la CICOS sont régulièrement mobilisées ; ▪ L'opinion des gouvernements des États membres sur le fonctionnement et l'utilité de la CICOS ; ▪ Le nombre de cadres de partenariats formalisés avec des organisations régionales. 	
Groupe cible et bénéficiaires	La CICOS en tant qu'institution est la principale bénéficiaire de cette mesure.	
Hypothèses	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pas d'hypothèse particulière. La CEMAC a déjà exprimé son souhait de reconsidérer le positionnement de la CICOS étant donné l'appartenance de pays non membres de la CEMAC, ce qui pose des problèmes institutionnels. 	
Risques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La transition du mécanisme de financement actuel (TIC de la CEMAC) vers un autre mécanisme de financement à identifier et à mettre en œuvre pourrait être délicat et mettre en danger les ressources financières de la CICOS. 	
Impacts négatifs possibles	Aucun	
Moyens d'exécution	Logist., techn., scientif.	Les moyens habituels de la CICOS (secrétariat, bureautique), pas d'équipement ou de matériels particuliers.
	Ressources humaines	Toute l'équipe de la CICOS sera à mobiliser pour cette mesure, et surtout la Cellule de Coordination et le Secrétariat Général. Une assistance technique sera nécessaire pour l'ingénierie financière.

FICHE MESURE-PROJET N° 1.1.4

	Lignes budgétaires		Montant (en dollars)
	Évaluation du budget	Personnel	Experts de la CICOS
Fonctionnaires, personnel public			32.000
Assistance technique nationale			88.000
Assistance technique internationale			280.000
Investissements		Equipements (véhicules, matériel, mobilier, etc.)	0
		Travaux (marchés travaux divers)	0
Formation		Formation, éducation, sensibilisation	75.000
Fonctionnement		Fonctionnement du personnel (missions, etc.)	115.500
		Fonctionnement du matériel (consommables)	0
		Fonctionnement divers (assurances, etc.)	80.000
Suivi		Pilotage, évaluations, révisions, audits	30.000
		Autres services (à préciser)	0
		Frais de gestion de la CICOS (10 %)	82.050
	Imprévus (10 %)	90.255	
TOTAL		992.805	
Frais récurrents après la mesure	La réussite de cette mesure n'implique pas en tant que telle des frais récurrents. Une fois le cadre institutionnel actualisé, avec un nouveau mécanisme de financement, la mesure est terminée et la CICOS continue à fonctionner d'une façon améliorée ; mais on ne peut pas vraiment considérer les frais de fonctionnement de la CICOS comme des frais récurrents de la mesure en elle-même.		
Financement des frais récurrents	Non applicable		
Responsable de l'exécution de la mesure	La CICOS doit piloter et coordonner l'exécution de cette mesure, qui la concerne au premier chef. Les PCN et PCR seront associées pour des séances de réflexion et de contribution, et pour des validations des options institutionnelles et financières proposées.		
Programmation de la mesure	Il s'agit d'une mesure de longue haleine, étant donné les enjeux profonds pour la CICOS. La mesure durera au moins 3 ans, avec une première année plus intensive pour étudier et formuler des propositions de réformes institutionnelles et financières. Les années 2 et 3 seront surtout consacrées aux discussions avec les organisations régionales et les États membres pour définir les modalités opérationnelles de passage à un autre mode de financement et de transition dans les relations avec eux.		
Relations avec d'autres mesures	Cette mesure n'a pas besoin d'une autre mesure préalable pour commencer, mais il est attendu que sa réussite aura des implications fortes sur la plupart des autres mesures du Programme, puisqu'elle touche au fonctionnement même de la CICOS.		
Notes	L'échec ou un retard excessif de cette mesure peut mettre en péril l'utilité de la CICOS et son image par rapport aux États membres et aux organisations régionales. Il s'agit probablement de la mesure la plus porteuse d'enjeu dans le Programme 2016-2020.		

SDAGE CICOS - Programme de Mesures 2016-2020 – FICHE DE MESURE	
Fiche Mesure-Projet n° 1.2.1	
Contribution à la Vision Partagée 2035	
<p>Objectif stratégique : Développement économique Axe stratégique : Gestion Champ d'intervention : Allocation</p>	<p>Titre : Poursuivre le projet HYCOS et renforcer les bases de données hydrométéorologiques</p>
Zone concernée	Le bassin du Congo dans les États membres de la CICOS. Le bassin de l'Ogoué au Gabon fait également partie de la zone d'intervention de la mesure.
Justification	<p>La disponibilité de données fiables et actualisées sur les ressources en eau de surface est une base de connaissance indispensable à de nombreuses activités et à une planification efficiente des aménagements et de leurs usages. Or les performances du système de collecte de traitement et de diffusion des données hydrologiques se sont fortement dégradées depuis de nombreuses années dans le bassin du Congo ; à vrai dire, on peut considérer que le réseau et donc les bases de données sont quasi à l'abandon depuis la fin des années quatre-vingt, pour toute une série de raisons analysées dans le document de projet Congo-HYCOS.</p> <p>Il est donc devenu indispensable de mener des activités de nature à restaurer progressivement un réseau digne de ce nom capable de suivre les ressources en eau dans un contexte où la pression constante de la demande pour de multiples usages s'exerce sur elle et où elle est menacée par les impacts du changement climatique.</p>
Brève description	<p>Le but du projet Congo-HYCOS est de mettre en place un dispositif basé d'une part, sur la mise à jour du réseau d'observation et de télécommunication, et d'autre part, sur le renforcement des capacités nationales des Services Hydrologiques Nationaux et régionales (CICOS) à exploiter les données et à les traduire en informations susceptibles d'améliorer les capacités de gestion et d'utilisation des ressources en eau dans le bassin.</p> <p>A noter qu'il existe déjà un document de projet détaillé « Congo-HYCOS ».</p>
Résultats attendus	<p>A. Les systèmes nationaux de collecte, gestion et traitement des données sont remis en état et améliorés afin de pouvoir maintenir un niveau de performances conforme aux exigences des utilisateurs ;</p> <p>B. Les capacités institutionnelles, humaines et matérielles des institutions nationales et régionales sont renforcées afin d'assurer la durabilité dans le long terme des objectifs du projet, en particulier pour assurer leur capacité à répondre, à travers les produits appropriés, aux besoins des utilisateurs ;</p> <p>C. Le dispositif régional de coopération est renforcé ;</p> <p>D. Un système d'information hydrologique est mis en place et opérationnel, pour la production et la dissémination, à l'échelle des bassins et aux niveaux nationaux, des informations nécessaires aux différents acteurs.</p>
Activités	<ul style="list-style-type: none"> La mise en place d'un réseau commun de stations hydrométriques clé en vue de la maîtrise des ressources en eau de l'ensemble du bassin ; la sauvegarde des données historiques existantes et le renforcement des systèmes nationaux pour la gestion et l'élaboration des produits d'information nécessaires, afin d'atteindre et de maintenir, après la fin du projet, un niveau d'efficacité qui réponde aux exigences des utilisateurs ; La mise en place d'un système d'information hydrologique moderne pour la production, en temps utile et sous une forme appropriée, aux niveaux nationaux et à l'échelle du bassin, des informations nécessaires aux utilisateurs (en particulier les acteurs économiques, les décideurs, les autres programmes régionaux et la communauté scientifique et technique internationale) pour contribuer à la gestion intégrée des ressources naturelles et pour répondre à leurs besoins ; Le renforcement des capacités institutionnelles, matérielles et humaines des SHN participantes ainsi que de la CICOS, afin de pouvoir assurer la durabilité dans le temps des acquis du projet ; Le renforcement du cadre régional de coopération dans le domaine des ressources en eau à l'échelle du bassin.
Contribution au renforcement des capacités	Cette mesure comprend une dimension essentielle de renforcement des capacités des acteurs concernés par la collecte des données sur les ressources en eau et leur traitement (voir en particulier les deux dernières activités de la mesure).
Communication	Le renforcement d'un réseau de stations hydrométriques à l'échelle du bassin contribue à la communication sur le plan technique entre les services responsables du suivi des ressources en eau.
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> Le nombre de stations fonctionnelles dans le bassin ; La disponibilité de mesures actualisées des débits des cours d'eau ; La publication d'annuaires hydrologiques par les services des États.
Groupe cible et bénéficiaires	Les services techniques des États membres en charge du suivi des ressources en eau de surface.

1.2.1

Hypothèses	<ul style="list-style-type: none"> Les pays participants s'approprient le projet et acceptent la responsabilité d'exploiter et d'assurer la maintenance des stations qui seront installées sur leur territoire, d'appuyer le projet avec le personnel et d'autres ressources nécessaires, d'échanger les données collectées et les informations produites. Compte tenu de l'histoire de la CICOS depuis sa création, cette hypothèse est satisfaite ; Les gouvernements des pays partenaires et leurs services ministériels concernés appuient leurs SHN respectifs pour que ceux-ci s'engagent effectivement dans les activités du projet. 																													
Risques	<ul style="list-style-type: none"> Le document de projet HYCOS identifie en détail sept risques liés à l'exécution du projet. Il ne s'agit pas de risques extérieurs, mais de risques liés à l'exécution de la mesure elle-même (motivation et transparence des États, volonté de collaborer à l'échelle du bassin, disponibilité des services concernés, etc.). 																													
Impacts négatifs possibles	Aucun																													
Moyens d'exécution	<table border="1"> <tr> <td>Logist., techn., scientif.</td> <td>Les moyens logistiques des services techniques nationaux en charge du suivi des ressources en eau, les équipements techniques et scientifiques fournis par le projet, les moyens de déplacement (4x4, bateaux) vers les sites de suivi.</td> </tr> <tr> <td>Ressources humaines</td> <td>Le personnel des services techniques nationaux en charge de l'hydrologie, les assistants techniques au projet (hydrologues, informaticiens, experts SIG).</td> </tr> </table>	Logist., techn., scientif.	Les moyens logistiques des services techniques nationaux en charge du suivi des ressources en eau, les équipements techniques et scientifiques fournis par le projet, les moyens de déplacement (4x4, bateaux) vers les sites de suivi.	Ressources humaines	Le personnel des services techniques nationaux en charge de l'hydrologie, les assistants techniques au projet (hydrologues, informaticiens, experts SIG).																									
Logist., techn., scientif.	Les moyens logistiques des services techniques nationaux en charge du suivi des ressources en eau, les équipements techniques et scientifiques fournis par le projet, les moyens de déplacement (4x4, bateaux) vers les sites de suivi.																													
Ressources humaines	Le personnel des services techniques nationaux en charge de l'hydrologie, les assistants techniques au projet (hydrologues, informaticiens, experts SIG).																													
Évaluation du budget	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Lignes budgétaires</th> <th>Montant (en dollars)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="4">Personnel</td> <td>Experts de la CICOS</td> <td rowspan="10">Un budget détaillé de cette mesure figure dans le document du projet HYCOS. Ce budget, dont le total est repris ci-dessous, est préparé selon une structure forte différente du tableau budgétaire des fiches de mesure et il est difficile de le répartir selon les postes budgétaires de la fiche de mesure.</td> </tr> <tr> <td>Fonctionnaires, personnel public</td> </tr> <tr> <td>Assistance technique nationale</td> </tr> <tr> <td>Assistance technique internationale</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Investissements</td> <td>Équipements (véhicules, matériel, mobilier, etc.)</td> </tr> <tr> <td>Travaux (marchés travaux divers)</td> </tr> <tr> <td>Formation</td> <td>Formation, éducation, sensibilisation</td> </tr> <tr> <td rowspan="3">Fonctionnement</td> <td>Fonctionnement du personnel (missions, etc.)</td> </tr> <tr> <td>Fonctionnement du matériel (consommables)</td> </tr> <tr> <td>Fonctionnement divers (assurances, etc.)</td> </tr> <tr> <td>Suivi</td> <td>Pilotage, évaluations, révisions, audits</td> </tr> <tr> <td>Autres</td> <td>Autres services (à préciser)</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Frais de gestion de la CICOS (10%)</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Imprévus (10 %)</td> </tr> <tr> <td colspan="2">TOTAL</td> <td>6.988.900</td> </tr> </tbody> </table>	Lignes budgétaires		Montant (en dollars)	Personnel	Experts de la CICOS	Un budget détaillé de cette mesure figure dans le document du projet HYCOS. Ce budget, dont le total est repris ci-dessous, est préparé selon une structure forte différente du tableau budgétaire des fiches de mesure et il est difficile de le répartir selon les postes budgétaires de la fiche de mesure.	Fonctionnaires, personnel public	Assistance technique nationale	Assistance technique internationale	Investissements	Équipements (véhicules, matériel, mobilier, etc.)	Travaux (marchés travaux divers)	Formation	Formation, éducation, sensibilisation	Fonctionnement	Fonctionnement du personnel (missions, etc.)	Fonctionnement du matériel (consommables)	Fonctionnement divers (assurances, etc.)	Suivi	Pilotage, évaluations, révisions, audits	Autres	Autres services (à préciser)		Frais de gestion de la CICOS (10%)		Imprévus (10 %)	TOTAL		6.988.900
Lignes budgétaires		Montant (en dollars)																												
Personnel	Experts de la CICOS	Un budget détaillé de cette mesure figure dans le document du projet HYCOS. Ce budget, dont le total est repris ci-dessous, est préparé selon une structure forte différente du tableau budgétaire des fiches de mesure et il est difficile de le répartir selon les postes budgétaires de la fiche de mesure.																												
	Fonctionnaires, personnel public																													
	Assistance technique nationale																													
	Assistance technique internationale																													
Investissements	Équipements (véhicules, matériel, mobilier, etc.)																													
	Travaux (marchés travaux divers)																													
Formation	Formation, éducation, sensibilisation																													
Fonctionnement	Fonctionnement du personnel (missions, etc.)																													
	Fonctionnement du matériel (consommables)																													
	Fonctionnement divers (assurances, etc.)																													
Suivi	Pilotage, évaluations, révisions, audits																													
Autres	Autres services (à préciser)																													
	Frais de gestion de la CICOS (10%)																													
	Imprévus (10 %)																													
TOTAL		6.988.900																												
Frais récurrents après la mesure	Les frais de suivi et de maintenance des stations hydrométriques, les frais de gestion, de traitement et de publication des données. A ce stade, il est difficile d'estimer ces coûts, et le document du projet HYCOS ne les envisage pas.																													
Financement des frais récurrents	Les frais récurrents seront à la charge des États, à travers les budgets alloués aux services en charge de l'hydrologie.																													
Responsable de l'exécution de la mesure	La Cellule de Coordination de la CICOS pour la coordination générale des activités, avec une contribution spécifique de la Direction des Ressources en Eau et du Service informatique ; les services techniques nationaux en charge de l'hydrologie seront étroitement associés aux activités de la mesure.																													
Programmation de la mesure	Pendant les 5 années du programme, et dès que les fonds nécessaires auront été mobilisés.																													
Relations avec d'autres mesures	Cette mesure peut être réalisée indépendamment des autres mesures, mais son succès va contribuer à beaucoup d'autres, en fournissant des données actualisées et un suivi régulier des débits des cours d'eau. Par exemple la mesure de l'outil d'allocation des ressources en eau a un besoin vital de ces données pour permettre une allocation justifiée des ressources en eau entre les différents usagers.																													
Notes	Le document de projet détaillé du projet HYCOS doit être considéré comme une annexe à cette fiche de mesure.																													

SDAGE CICOS - Programme de Mesures 2016-2020 – FICHE DE MESURE	
Fiche Mesure-Projet n° 1.2.2	
Contribution à la Vision Partagée 2035	
<p>Objectif stratégique : Développement économique Axe stratégique : Gestion Champ d'intervention : Allocation</p>	<p>Titre : Poursuivre le développement et l'exploitation du Système d'Information du Bassin du Congo (SIBCO)</p>
Zone concernée	Tout le bassin du Congo.
Justification	<p>Le Système d'Information du Bassin du Congo (SIBCO) doit jouer un rôle essentiel au sein de la CICOS ; en effet, plusieurs départements l'utiliseront à des fins de planification. En retour, les départements alimenteront le SIBCO avec les données traitées. La même chose s'applique aux pays membres : le SIBCO les aidera à échanger des données importantes pour la coopération transfrontalière.</p> <p>La plupart des données proviennent des pays membres. Actuellement, les données des institutions des pays membres sont transférées aux experts de la CICOS sur la base d'arrangements individuels ; les outils tels que le réseau de points focaux proposé et les formats et méthodes de transfert bien définis ne sont pas utilisés. Cela mène à des données incomplètes ou rend même difficile l'accès aux données reçues par la CICOS.</p> <p>Le SIBCO n'est pas limité aux données liées à l'évaluation et la gestion des ressources en eau et contient aussi des informations relatives à la navigation. C'est pourquoi le service « information et communication » du CICOS est directement placé sous la responsabilité du Secrétariat Général.</p> <p>Malgré la vaste gamme de moyens d'information proposés par le PAS, le site internet de la CICOS est le seul outil qui fonctionne correctement et qui bénéficie de mises à jour régulières. Un accès Internet (DSL) a été prévu pour la CICOS, mais n'est pas opérationnel. A la place, des connexions individuelles à des réseaux mobiles sont utilisées par quelques membres du personnel de la CICOS. La CICOS dispose de connaissances informatiques, mais le personnel concerné est insuffisant, par exemple un expert TIC doit prendre en charge trop de tâches à la fois.</p> <p>Des cartes de haute qualité sont produites par un expert de la GIZ, mais sans que le personnel de la CICOS ne soit impliqué. AFC Consultants avait commencé à développer un système d'information hydrologique basé sur le web pendant la première phase de l'appui de la COOPÉRATION ALLEMANDE à la CICOS, mais il n'a pas pu être terminé en raison du manque de ressources disponibles et n'est donc pas opérationnel.</p>
Brève description	<p>Le Système d'Information du Bassin du Congo (SIBCO) joue un rôle essentiel pour la CICOS. Le développement des cinq premiers composants a commencé pendant les cinq dernières années, mais la plupart de ces composants n'ont pas encore été terminés. Ils devront devenir opérationnels au cours des 5 prochaines années dans le cadre du SDAGE.</p> <p>En outre, il faut garder à l'esprit que le SIBCO ne se base pas uniquement sur du matériel, des logiciels et un personnel bien formé (et disposant suffisamment de temps pour réaliser leurs tâches), mais nécessite également des procédés formalisés pour l'échange des données entre les propriétaires de ces données (les institutions des pays membres).</p>
Résultats attendus	<p>A. Un protocole d'échange des données a été formulé et approuvé. Il se compose de deux niveaux : premièrement, un accord sur le cadre général de l'échange des données entre les pays membres et la CICOS, et deuxièmement, des séries de protocoles techniques (spécifiques à chaque secteur, principalement la navigation et les ressources en eau) qui spécifient les détails techniques de l'échange des données (par ex. les intervalles, la structure des fichiers et des tableaux, etc.) et devant être mis à jour de temps en temps au fur et à mesure de l'avancée technique ;</p> <p>B. Le système TIC de la CICOS est opérationnel. Cela signifie que tous les ordinateurs de la CICOS doivent disposer d'un antivirus fiable et actuel, la connexion haute débit à Internet (via Ethernet pour le personnel de la CICOS et WiFi pour les invités) doit être opérationnelle et les outils de communication par mail doivent également fonctionner de manière fiable. Au vu du grand nombre de postes de travail à la CICOS, cela nécessitera la disponibilité à plein temps d'un administrateur réseau expérimenté ;</p> <p>C. Un département SIG compétent est opérationnel à la CICOS et collabore avec d'autres activités techniques (telles que le site internet, les outils d'allocation, MESA, HYCOS, système d'information hydrométéorologique) et est capable d'actualiser les cartes développées par l'expert SIG de la GIZ ;</p> <p>D. Le système d'information hydrométéorologique basé sur le web, dont la conception avait déjà débuté, est achevé et est utilisé et actualisé par la CICOS et les parties prenantes.</p>

1.2.2

Activités	<ul style="list-style-type: none"> Formuler un accord sur le cadre général de l'échange des données (le document utilisé par la CBLT pourrait servir de base), l'examiner et le valider au niveau gouvernemental ; Pour la navigation, les ressources en eau et l'utilisation de l'eau (irrigation, eau potable, énergie hydraulique), formuler des procédés précis pour l'échange des données, incluant le type de localisation, la résolution temporelle, le format de tableau, le format de fichier, les méthodes de transmission des données, la fréquence d'actualisation, les droits d'accès, etc. Basés sur le cadre général, ces procédés d'échange des données doivent être discutés et validés par la CICOS en collaboration avec les institutions nationales concernées ; Equiper les points focaux des pays membres en matériel, logiciels et connexion Internet adéquats et les former à utiliser ces outils ; Engager un expert SIG à plein temps et lui permettre de travailler à la fois avec la version bureau et la version web du SIG (serveur et client). Il est conseillé d'utiliser ArcGIS et QGIS comme logiciels SIG. L'expert SIG doit également être capable et disposé à travailler avec un logiciel de base de données tel que PostgreSQL ; Engager un administrateur réseau à plein temps en charge de l'accès Internet, du serveur mail, du serveur de la base de données et de la maintenance des ordinateurs clients de la CICOS ; Terminer le développement logiciel du système d'information hydrométéorologique basé sur le web, l'alimenter avec des données et former les administrateurs et les utilisateurs à l'actualisation des données et l'extraction d'informations. 	
Contribution au renforcement des capacités	Tous les résultats attendus contribuent directement au renforcement des capacités institutionnelles, aussi bien de la CICOS que des pays membres.	
Communication	<p>Toutes les mesures destinées à renforcer le SIBCO sont liées à l'amélioration de la communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> Échange des données entre les pays membres et la CICOS ; Communication améliorée à la CICOS grâce à un meilleur accès Internet ; Les nouvelles cartes et le nouvel accès aux produits cartographiques (cartographie web) permettent de mieux comprendre la situation du point de vue géographique. 	
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> Protocole du cadre sur l'échange des données, signé par les pays membres ; Spécifications techniques consignées par écrit pour l'échange des données, et spécifiques pour chaque secteur ; Statistiques serveur de l'accès Internet à la CICOS (volumes journaliers de téléchargements depuis et vers le serveur) ; Nouveaux produits cartographiques couvrant différents secteurs comme l'eau, la navigation, la biodiversité – accessibles par lien à partir la page d'accueil du site de la CICOS ; Rapports sommaires produits par le système d'information hydrométéorologique, y compris des tableaux indiquant la disponibilité des données et l'accès utilisateurs. 	
Groupe cible et bénéficiaires	Cadres et personnel scientifique de la CICOS et institutions des pays membres ; Grand public (pour l'accès web).	
Hypothèses	<ul style="list-style-type: none"> Les pays membres sont disposés à échanger des données avec la CICOS ; Les points focaux dans tous les pays membres reçoivent des données régulièrement et sont capables de les faire suivre au format électronique à la CICOS par le biais des canaux de communication désignés ; Les services Internet fonctionnent de manière fiable ; Du personnel TIC supplémentaire et qualifié peut être identifié et sera engagé par la CICOS. 	
Risques	<ul style="list-style-type: none"> Problèmes entravant la bonne coopération entre les représentants des différents secteurs, problèmes linguistiques avec les nouveaux pays membres ; La bande passante allouée pour l'accès Internet reste faible. 	
Impacts négatifs possibles	Aucun	
Moyens d'exécution	Logist., techn., scientif.	Billets régionaux, consommables de bureau, équipement scientifique et informatique.
	Ressources humaines en mois	Experts CICOS 132, cadres supérieurs 31, techniciens 10, AT nationale 27, AT internationale 16.

FICHE MESURE-PROJET N° 1.2.2

Évaluation du budget	Lignes budgétaires		Montant (en dollars)
	Personnel	Experts de la CICOS	
Fonctionnaires, personnel public			18.500
Assistance technique nationale			108.000
Assistance technique internationale			320.000
Investissements	Équipements (véhicules, matériel, mobilier, etc.)		135.000
	Travaux (marchés travaux divers)		0
Formation	Formation, éducation, sensibilisation		162.500
Fonctionnement	Fonctionnement du personnel (missions, etc.)		96.200
	Fonctionnement du matériel (consommables)		120.000
	Fonctionnement divers (assurances, etc.)		0
Suivi	Pilotage, évaluations, révisions, audits		98.000
Autres	Autres services (à préciser)		0
	Frais de gestion de la CICOS (10%)		158.620
	Imprévus (10 %)		174.482
TOTAL			1.919.302
Frais récurrents après la mesure	Les coûts de la poursuite de l'échange des données avec points focaux : ils sont estimés à 20000 \$ par année. La poursuite de l'emploi des deux experts (expert SIG et expert réseau) à la CICOS.		
Financement des frais récurrents	Essentiellement le budget de la CICOS, avec des contributions plus minimales des États membres pour les transferts de données vers la CICOS.		
Responsable de l'exécution de la mesure	La Cellule de Coordination de la CICOS, avec une forte contribution de la Direction Ressources en eau à CICOS et de la section ITC à CICOS (Sous le Secrétaire Général).		
Programmation de la mesure	<p>Cette mesure peut commencer dès l'adoption du Programme de Mesures et la disponibilité des ressources financières :</p> <ul style="list-style-type: none"> 6 mois pour l'élaboration du protocole-cadre, 6 autres mois pour la signature au niveau des ministres ; Mois 7 – 15 : élaboration des spécifications techniques ; Mois 13 – 24 équipement et formation des points focaux ; Formation au système informatique, établissement et opération section SIG : toute la période ; Finalisation du système informatique hydrométéorologique : 12 mois (mois 7 -18). 		
Relations avec d'autres mesures	Le SIBCO a des relations étroites avec la plupart des autres mesures du programme, soit en tant que demandeur d'information pour l'alimenter, soit comme instrument de traitement et d'exploitation des données : notamment les mesures 1.2.1 (Poursuivre le projet HYCOS), 1.2.4 (Outil d'allocation), 3.2.1 (Poursuivre le projet MESA), 3.2.2 (Contrôle des eaux naturelles et des rejets polluants), 3.2.4. (Gestion des zones humides).		
Notes	Actuellement, des négociations sont en cours avec d'autres fournisseurs Internet afin d'augmenter la bande passante (de 0,5 à 4 Mbit/s). Une telle vitesse peut suffire pour un utilisateur individuel, mais pas pour une institution disposant de plus de 50 postes de travail équipés d'ordinateurs. On espère que la situation s'améliorera dans les prochaines années. En attendant, il est conseillé d'opter pour une configuration de proxy intelligente afin de réduire la charge sur la bande passante (les fichiers sont téléchargés une seule fois et conservés dans le proxy pour les autres utilisateurs).		

1.2.3

SDAGE CICOS - Programme de Mesures 2016-2020 – FICHE DE MESURE	
Fiche Mesure-Action n° 1.2.3	
Contribution à la Vision Partagée 2035	
Objectif stratégique : Développement économique Axe stratégique : Gestion Champ d'intervention : Allocation	Titre : Poursuivre la conception et la mise en œuvre de l'outil d'allocation des ressources en eau entre les États
Zone concernée	Toute la zone de compétence de la CICOS.
Justification	<p>Un outil de modélisation et d'allocation des ressources en eau du bassin du Congo est déjà en cours d'élaboration à la CICOS et il est appelé à être un instrument important pour la mise en œuvre du SDAGE. Le modèle distingue quatre horizons temporels : actuel de référence (2015), court terme (2020), moyen terme (2030) et long terme (2040) et deux scénarios de changement climatique : hypothèse basse et hypothèse haute.</p> <p>L'outil est établi à la CICOS sur la base de MIKE BASIN HYDRO. Il est géré par un expert principal à la DRE, en collaboration avec d'autres experts de la direction.</p> <p>Actuellement, l'outil traite seulement la disponibilité quantitative des eaux sans considération des aspects économiques et sociaux. Il mérite donc de continuer à être développé et surtout appliqué entre les États membres de la CICOS.</p>
Brève description	Cette mesure vise à rendre l'outil d'allocation réellement utile à la gestion des ressources en eau du bassin à travers trois aspects : la poursuite de sa conception, en particulier pour intégrer des thèmes économiques et sociaux aux thèmes hydrauliques, la mise à jour permanente des données de base exploitées par le fonctionnement de l'outil, et l'utilisation de l'outil pour traiter des cas simulés ou réels de partage des eaux transfrontalières.
Résultats attendus	<p>A. Les experts au sein de CICOS et des pays membres contribuent régulièrement au fonctionnement de l'outil d'allocation sur base des six domaines d'allocation (eau potable, irrigation, pêche, environnement, hydroélectricité et navigation) ;</p> <p>B. Un module additionnel est développé pour intégrer les aspects économiques et sociaux pour élargir la gamme des variables considérées dans l'outil d'aide à la décision ;</p> <p>C. Des cas simulés (gestion future) ou réels de partage des ressources en eau entre usages concurrentiels sont analysés, avec une priorité pour le partage des eaux transfrontalières, mais sans exclure des cas nationaux.</p>
Activités	<ul style="list-style-type: none"> Identification et formations des experts des différents secteurs à la CICOS et dans les pays membres pour élaborer les différents inputs pour l'outil. Ce groupe doit aussi formuler les paramètres économiques et sociaux caractérisant les différents types des projets qui utilisent les ressources en eau ; Développement d'un module « post-traitement » pour inclure des aspects économiques et sociaux ; Mise à jour des données hydrométéorologiques au modèle par des nouveaux résultats obtenus par MESA et HYCOS ; Diffuser régulièrement les résultats de scénarios d'allocations analysés par l'outil et tenir des réunions périodiques au niveau de la PCR pour discuter les conséquences des résultats et les recommandations issues de l'application du modèle.
Contribution au renforcement des capacités	Tous les résultats attendus contribuent au renforcement de capacités institutionnelles en matière de gestion partagée des ressources en eau.
Communication	Cette mesure contribue directement à renforcer la communication entre les États, et entre les États et la CICOS, en particulier à travers les rencontres pour examiner les conclusions et conséquences des scénarios analysés par l'outil d'allocation.
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> Comptes rendus des réunions des experts ; Manuel pour le module socio-économique ; Rapports brefs sur les recommandations de partage des ressources en eau sur la page web de la CICOS.
Groupe cible et bénéficiaires	Les cadres et le personnel scientifique de la CICOS (surtout la Direction des Ressources en Eau) et les institutions des pays membres en charge des usages principaux des ressources en eau.
Hypothèses	<ul style="list-style-type: none"> Les institutions publiques des pays membres sont intéressées à coopérer de façon transparente ; La connexion Internet à la CICOS fonctionne de manière acceptable.

FICHE MESURE-PROJET N° 1.2.3

Impacts négatifs possibles	Aucun			
Moyens d'exécution	Logist., techn., scientifique.	Les moyens de fonctionnement habituel de la CICOS, les moyens informatiques pour le fonctionnement de l'outil (matériel et logiciels), des billets d'avion régionaux pour les rencontres des PCR et les visites des experts de la CICOS aux États membres.		
	Ressources humaines en mois	Experts CICOS 9 h-m, cadre supérieur 36 h-m, technicien 36 h-m, AT nationale 12 h-m, AT international 9 h-m.		
Évaluation du budget	Lignes budgétaires		Montant (en dollars)	
	Personnel	Experts de la CICOS		36.000
		Fonctionnaires, personnel public		28.800
		Assistance technique nationale		48.000
		Assistance technique internationale		180.000
	Investissements	Equipements (véhicules, matériel, mobilier, etc.)		0
		Travaux (marchés travaux divers)		0
	Formation	Formation, éducation, sensibilisation		135.000
	Fonctionnement	Fonctionnement du personnel (missions, etc.)		91.700
		Fonctionnement du matériel (consommables)		12.000
		Fonctionnement divers (assurances, etc.)		0
	Suivi	Pilotage, évaluations, révisions, audits		22.000
	Autres	Autres services (à préciser)		0
Frais de gestion de la CICOS (10%)			55.350	
	Imprévus (10 %)		60.885	
	TOTAL		669.735	
Frais récurrents après la mesure	Continuation des réunions des membres du réseau des experts : 40000 \$ par année.			
Financement des frais récurrents	Ce montant est à prévoir sur le budget de fonctionnement de la CICOS à partir de 2020.			
Responsable de l'exécution de la mesure	La Direction Ressources en eau à la CICOS, avec l'expert principal de la modélisation hydrologique.			
Programmation de la mesure	Première année : Identification et première réunion des experts des différents sujets ; Deuxième année : développement du module socio-économique et mise en œuvre (y inclus la formation) ; Jusqu'à la fin du SDAGE après 5 années : continuation des réunions des experts, saisie des nouvelles données entre l'outil, discussions des résultats des simulations.			
Relations avec d'autres mesures	Cette mesure a besoin de résultats issus d'autres mesures : 1.2.1 (Poursuivre le projet HYCOS), 1.2.2 (Poursuivre le SIBCO), 1.2.5 (Réaliser une étude de la valeur économique de l'eau), et 3.2.1 (Poursuivre le projet MESA). La coordination entre ces mesures devra être assurée par la Cellule de Coordination.			

1.2.4

SDAGE CICOS - Programme de Mesures 2016-2020 – FICHE DE MESURE	
Fiche Mesure-Action n° 1.2.4	
Contribution à la Vision Partagée 2035	Titre : Définir le champ d'application et étudier les modalités du partage des coûts et bénéfices entre les États membres de la CICOS
Objectif stratégique : Développement économique Axe stratégique : Gestion Champ d'intervention : Allocation	
Zone concernée	
Justification	L'ensemble de la zone de compétence de la CICOS. Un rôle important d'une organisation comme la CICOS consiste à appuyer les États membres pour optimiser la gestion financière des ouvrages communs ou d'intérêt commun dans le bassin. Si chaque État peut naturellement envisager le financement et l'exploitation individuelle des grandes infrastructures qui sont sur son territoire, il est souvent beaucoup plus intéressant de s'entendre afin de partager entre partenaires les coûts d'investissement et de fonctionnement ainsi que les bénéfices résultants. Obtenir ce genre d'accord pour un partage transfrontalier est sans aucun doute une valeur ajoutée que la CICOS peut apporter aux États membres.
Breve description	La mesure consiste à réaliser les différentes étapes qui peuvent conduire à un partage des coûts et des bénéfices entre des États membres de la CICOS. Ces étapes sont l'identification des catégories d'ouvrages auxquels le partage peut s'appliquer (ouvrages communs, ouvrages d'intérêt commun), l'obtention d'une volonté politique commune et claire de s'engager vers un partage des coûts et bénéfices, et l'identification des principes et des méthodes de calcul du partage des coûts et bénéfices. Une fois ces étapes accomplies, il faudra passer à l'acte, c'est-à-dire appliquer les principes et méthodes à un cas réel dans le bassin, qui sera choisi de commun accord entre les parties prenantes.
Résultats attendus	A. Un accord politique est obtenu entre tous les États membres sur le principe et le champ d'application du partage des coûts et bénéfices ; B. Une méthodologie de calcul du partage des coûts et bénéfices est adoptée par les États membres de la CICOS ; C. Un premier cas de partage des coûts et bénéfices est calculé, adopté par les États membres et si possible mis en œuvre pendant la durée du Programme de Mesures.
Activités	<ul style="list-style-type: none"> Elaborer un document présentant les avantages du partage des coûts et bénéfices, et les modalités possibles pour son calcul (approches économiques) ; Organiser un plaidoyer pour obtenir l'adhésion politique des États membres au principe du partage des coûts et bénéfices ; Développer en détail une méthode de calcul du partage des coûts et bénéfices, et vulgariser cette méthode à travers des ateliers spécifiques avec des économistes des États membres ; Organiser des ateliers nationaux et un atelier régional de validation de la méthode de calcul du partage des coûts et bénéfices ; Identifier un cas actuel ou dans un futur proche pour appliquer la méthode de calcul.
Contribution au renforcement des capacités	Cette mesure contribuera au renforcement des capacités de certains économistes des États membres et de la CICOS par la diffusion de la méthode de calcul du partage des coûts et bénéfices. Elle contribuera aussi à renforcer les capacités financières des États membres en optimisant le financement et la gestion financière d'infrastructures communes ou d'intérêt commun.
Communication	La mesure comporte un aspect communication à travers les ateliers de plaidoyer politique et technique sur le partage des coûts et bénéfices. Par sa nature même, un partage suppose une communication renforcée entre les parties prenantes.
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> Le nombre d'État ayant signifié clairement leur intention de s'engager dans un processus de partage des coûts et bénéfices ; Le nombre d'économistes ayant participé aux ateliers techniques sur le modèle de calcul ; Le rapport technique sur l'application de la méthode de calcul à un cas réel.
Groupe cible et bénéficiaires	La CICOS, les ministères en charge de l'économie et des finances des États membres, les secteurs investisseurs des grandes infrastructures susceptibles d'être communes ou d'intérêt commun.
Hypothèses	<ul style="list-style-type: none"> Une stabilité politique raisonnable dans la région permettant un dialogue politique sur les questions sensibles de partage financier de coûts d'investissement et de bénéfices.
Risques	<ul style="list-style-type: none"> Le fait que dans certains cas, des États membres peuvent considérer des infrastructures potentiellement communes ou d'intérêt commun comme des éléments stratégiques nationaux ne pouvant pas faire l'objet d'un partage. Cet aspect doit être un thème de discussion lors du plaidoyer politique.
Impacts négatifs possibles	La réussite de cette mesure ne semble pas impliquer d'impact négatif possible.

FICHE MESURE-PROJET N° 1.2.4

Moyens d'exécution	Logist., techn., scientif.	Les moyens logistiques de la CICOS et des PCN. Pas d'équipement ou de matériel particulier.	
	Ressources humaines	Les experts économistes de la CICOS, des économistes des ministères en charge de l'économie et des finances dans les États membres, des consultants économistes internationaux.	
Évaluation du budget	Lignes budgétaires		Montant (en dollars)
	Personnel	Experts de la CICOS	52.000
		Fonctionnaires, personnel public	19.200
		Assistance technique nationale	32.000
		Assistance technique internationale	240.000
	Investissements	Equipements (véhicules, matériel, mobilier, etc.)	0
		Travaux (marchés travaux divers)	0
	Formation	Formation, éducation, sensibilisation	0
	Fonctionnement	Fonctionnement du personnel (missions, etc.)	63.500
		Fonctionnement du matériel (consommables)	5.000
		Fonctionnement divers (assurances, etc.)	37.500
	Suivi	Pilotage, évaluations, révisions, audits	0
	Autres	Autres services (à préciser)	0
		Frais de gestion de la CICOS (10%)	44.920
	Imprévus (10 %)	49.412	
	TOTAL	543.532	
Frais récurrents après la mesure	Il n'y a pas de frais récurrents à prévoir après la mesure. L'utilisation du modèle de calcul pour l'appliquer à d'autres cas ne coûtera pas cher et devra être prise en charge par la CICOS avec une contribution des États membres ; cette contribution se fera surtout par la mobilisation de leurs économistes en fonction des besoins.		
Financement des frais récurrents	Voir ci-dessus		
Responsable de l'exécution de la mesure	La Cellule de Coordination de la CICOS, avec la participation des économistes et des juristes de la CICOS. Les PCN et la PCR joueront un rôle d'appui pour l'organisation des ateliers nationaux et les contacts entre les parties prenantes.		
Programmation de la mesure	Il semble qu'il n'y a pas d'urgence de commencer cette mesure dès le début du Programme. Il vaut mieux inclure le principe du partage des coûts et bénéfices dans la Charte de l'eau (mesure 1.1.1) avant de la commencer, cela facilitera le plaidoyer politique et la mise en route de la mesure. Il est proposé de commencer cette mesure dans l'année 3 du Programme (en 2018).		
Relations avec d'autres mesures	Les principes et les modalités de partage des coûts et bénéfices devraient être considérées comme des éléments de la Charte de l'eau. La Charte doit en tout cas poser les principes essentiels de ce partage, les modalités et les méthodes de calcul étant renvoyées à une annexe technique de la Charte.		
Notes			

1.2.5

SDAGE CICOS - Programme de Mesures 2016-2020 – FICHE DE MESURE	
Fiche Mesure-Action n° 1.2.5	
Contribution à la Vision Partagée 2035	Titre : Réaliser une étude socio-économique régionale (niveau macro) sur les activités liées aux usages de l'eau
Objectif stratégique : Développement Economique Axe stratégique : Gestion Champ d'intervention : Allocation	
Zone concernée	
Justification	<p>La CICOS, de par sa mission, doit assister les États membres à reconnaître et exploiter durablement, le potentiel de développement des usages de l'eau dans le bassin du Congo. L'étude permettra d'orienter les décideurs au niveau national dans la reconnaissance des bénéfices des différents usages de l'eau dans le bassin, et ainsi facilitera la mise en place et l'application de politiques et stratégies de développement durable des économies des États membres, tout en tenant compte des besoins et des potentiels spécifiques de chaque pays.</p> <p>Il est à noter que l'activité « Navigation » ne fait pas partie du sujet de la présente mesure car elle est déjà couverte dans le cadre du PAS Navigation de la CICOS.</p>
Breve description	L'étude a pour objectif de fournir une appréciation du potentiel de développement des activités économiques pour lesquelles la disponibilité de l'eau est fondamentale. Les bénéfices des activités économiques liées aux usages de l'eau seront établis à travers une étude de niveau macro-économique utilisant les chiffres et les informations disponibles au niveau des départements traitant avec les statistiques, et d'autres ressources de données reconnues.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> A. Un contrat avec un consultant / BIC est établi ; B. L'étude socio-économique sur les activités liées aux usages de l'eau est approuvée ; C. Des recommandations sur l'exploitation du potentiel de développement des activités économiques liées à l'eau ont été disséminées aux décideurs dans les États membre ; D. Des stratégies nationales des États membres sur le développement des activités liées aux usages de l'eau sont actualisées et officiellement adoptées ; E. Une augmentation significative des investissements publics et privés relatifs aux activités économiques liées aux usages de l'eau a eu lieu.
Activités	<ul style="list-style-type: none"> a) Définir les TdR pour une prestation de services par un consultant / BIC sur l'étude (par experts CICOS) ; b) Préparer et exécuter l'AO relatif à ces services et conclure le contrat avec le consultant / BIC sélectionné (par CICOS) ; c) Assister le consultant / BIC dans l'obtention des données et informations nécessaires auprès des administrations des états membres (par CICOS) ; d) Suivre la réalisation de l'étude par le consultant / BIC et approuver ses rapports produits (par CICOS), comprenant les étapes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réaliser un inventaire (« une cartographie ») d'ordre macro-économique des activités économiques utilisant l'eau (par le consultant / BIC) ; ▪ Evaluer les impacts sur l'économie des États membres (par le consultant / BIC) ; ▪ Identifier pour chaque État membre les potentiels et les capacités existants d'un développement ultérieur des activités économiques liées aux usages de l'eau et des conditions cadres à établir (par le consultant / BIC) ; ▪ Prioriser les possibilités et mesures à projeter et recommander un plan d'action (par le consultant / BIC). e) Disséminer les recommandations de l'étude auprès des décideurs des États membres (CICOS et consultant / BIC) ; f) Appuyer l'élaboration et l'approbation des stratégies nationales (CICOS) ; g) Evaluer ex-post la réalisation des mesures/ activités par les États membres, selon leurs stratégies nationales (CICOS).
Contribution au renforcement des capacités	Effet indirect de l'étude : les résultats de l'étude devraient contribuer à la promotion d'un développement économique ultérieur dans le bassin qui exigera une augmentation des capacités, des compétences et de l'expertise auprès des autorités, des investisseurs, des prestataires de services, des entreprises etc.

FICHE MESURE-PROJET N° 1.2.5

Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> Le contrat conclu avec un consultant / BIC (CICOS) ; Le rapport final de l'étude socio-économique sur les activités liées aux usages de l'eau (CICOS) ; le PV sur l'acceptation de l'étude ou la lettre d'approbation de CICOS (CICOS) ; Les PV des ateliers nationaux de dissémination (CICOS) ; Extraits des organes officiels de publication des États membres visant l'adoption de stratégies nationales sur le développement des activités liées aux usages de l'eau (via CICOS) ; Le volume total de l'investissement public et privé suivant les stratégies nationales sur les premiers 5 ans atteint au moins 50% du volume programmé dans les stratégies nationales (p.ex. en termes de moyens financiers mis en jeu, du nombre d'emploi, etc.). 	
Groupe cible et bénéficiaires	<p>Groupe cible direct : les décideurs politiques des États membres, les cadres des organismes traitant avec le développement économique et durable.</p> <p>Groupe cible indirect et bénéficiaires finaux : toute la population des États membres (à travers les effets d'un développement économique ultérieur), les investisseurs et les entrepreneurs (trouvant des nouvelles possibilités d'activités), les chômeurs (ayant plus de possibilité de trouver de l'emploi).</p>	
Hypothèses	<ul style="list-style-type: none"> Le financement de la mesure est assuré ; La CICOS à travers ses experts est disposée à prendre en charge la gestion et la guidance de la mesure ; Les États membres sont disposés à promouvoir le développement des activités liées aux usages de l'eau. 	
Risques	<ul style="list-style-type: none"> Les stratégies nationales à établir ne sont pas adoptées ou ne sont pas suivies de façon consistante à long terme, par un ou plusieurs États membres. Pour minimiser ce risque, la CICOS devra utiliser ses voies habituelles de concertation et de négociation. 	
Impacts négatifs possibles	Aucun	
Moyens d'exécution	Logist., techn., scientif.	<p>CICOS :</p> <ul style="list-style-type: none"> bureau, communication, transport local et régional ; Consultant/ BIC : logement, bureau, communication, transport international, local et régional ; Fonctionnaires des États membres : bureau, communication, transport local et régional.
	Ressources humaines	<p>CICOS :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 expert à temps partiel pour expertise, gestion et guidance de la mesure ; Assistant(e) à temps partiel (communication, organisation logistique, documentation et archivage) ; Comptabilité à temps partiel. Fonctionnaires des États membres (5) : 5*1 experts à temps partiel pour participation à la préparation et l'exécution des projets et pour support / suivi local ; 5*1 techniciens à plein temps pendant la réalisation des travaux. Consultant/ BIC : 2 experts internationaux à court terme ; 2 experts nationaux à court terme.

FICHE MESURE-PROJET N° 1.2.5

	Lignes budgétaires		Montant (en dollars)
	Évaluation du budget	Personnel	Experts de la CICOS
Fonctionnaires, personnel public			37.975
Assistance technique nationale			46.000
Assistance technique internationale			245.000
Investissements		Equipements (véhicules, matériel, mobilier, etc.)	29.000
		Travaux (marchés travaux divers)	0
Formation		Formation, éducation, sensibilisation	0
Fonctionnement		Fonctionnement du personnel (missions, etc.)	103.250
		Fonctionnement du matériel (consommables)	21.500
		Fonctionnement divers (assurances, etc.)	30.000
Suivi		Pilotage, évaluations, révisions, audits	0
Autres		Autres services (à préciser)	0
	Frais de gestion de la CICOS (10%)	58.073	
	Imprévus (10 %)	63.880	
	TOTAL	702.677	
Frais récurrents après la mesure	Non applicable		
Financement des frais récurrents	Non applicable		
Responsable de l'exécution de la mesure	La Cellule de Coordination de la CICOS.		
Programmation de la mesure	<p>La mesure peut être lancée dès le démarrage du Programme de Mesure, dépendant des priorités et des capacités de la CICOS. Elle durera 2 ans. Si la CICOS est trop occupée à d'autres priorités, la mesure peut commencer à l'année 2 (2017) ; c'est l'option mentionnée dans le planning général du programme.</p> <p>L'établissement des TdR et la réalisation de l'AO des services de consultant/ BIC conduiront à la signature du contrat dans les premiers 6 mois. La réalisation de l'étude par le consultant / BIC durera 6 mois, y compris les ateliers nationaux de dissémination.</p> <p>Pendant l'année 2, la CICOS appuiera l'élaboration et l'approbation des stratégies nationales.</p>		
Relations avec d'autres mesures	Des synergies considérables sont possibles si les études relatives aux mesures 1.3.2 et/ou 2.2.3 sont réalisées de façon simultanée ou successivement, par le même consultant/ BIC. La décision de faire ainsi dépendra surtout de la capacité de gestion de la CICOS.		
Notes			

SDAGE CICOS - Programme de Mesures 2016-2020 – FICHE DE MESURE	
Fiche Mesure-Action n° 1.2.6	
Contribution à la Vision Partagée 2035	<p>Titre : Identifier et diffuser des méthodes d'adaptation aux changements climatiques pour les différents usages</p>
<p>Objectif stratégique : Equité Sociale Axe stratégique : Infrastructures Champ d'intervention : Consultation</p>	
<p>Zone concernée Cette mesure s'applique à l'ensemble du bassin.</p>	
<p>Justification</p> <p>Dans le processus d'adaptation aux changements climatiques, la CICOS doit assumer un rôle de conseiller, de facilitateur et de médiateur vis-à-vis de ses États membres. Les Plans Nationaux d'Adaptation (PNA) établis par les États membres ne tiennent pas suffisamment compte des aspects liés à l'eau, du point de vue transfrontalier que représente la CICOS.</p> <p>Pour mieux pouvoir adresser les impacts du changement climatique au niveau du bassin du Congo, des actions communes concertées devront être identifiées et réalisées, comme complément à celles déjà prévues dans les PNA.</p> <p>La CICOS vise alors la réalisation d'un Plan Transfrontalier d'Adaptation aux Changements Climatiques (PTACC) afin d'évaluer les impacts des changements climatiques sur les ressources en eau du bassin du Congo selon différents scénarios (GIEC) de climat, et de proposer des stratégies et des mesures d'adaptation appropriées. Le PTACC servira de base pour la réalisation ultérieure des mesures identifiées.</p>	
<p>Brève description</p> <p>A travers la mise en œuvre d'un PTACC pour le bassin du Congo, la mesure vise entre autres le développement des capacités des acteurs concernés en modélisation climatique. L'élaboration du PTACC comprends l'identification et l'évaluation des impacts des changements climatiques telles que décrites par les récentes études scientifiques internationales en appliquant les méthodes promues dans le cadre de ces dernières, et ce par une approche participative permettant aux acteurs du bassin de mieux comprendre et maîtriser le sujet. Le PTACC sera élaboré par un consultant / BIC guidé par la CICOS et accompagné par un groupe de travail inter-états avec des représentants des acteurs publics et privés.</p>	
<p>Résultats attendus</p> <p>A. Un cadre approprié de travail et de concertation pour la réalisation du PTACC est établi et opérationnel ; B. L'étude PTACC est achevée sous l'approche participative décrite plus haut ; C. Le PTACC est validé comme guide obligatoire des stratégies et actions communes transfrontalières des États membres, pour l'adaptation aux changements climatiques.</p>	
<p>Activités</p> <p><u>Composante 1</u> : Cadre réglementaire et institutionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> Prise de contact avec les acteurs concernés des États membres et concertation sur les objectifs, les rôles, et les modalités de la coopération relatifs à la mesure (par CICOS ; groupe de travail PTACC) ; Définition des TdR pour l'étude PTACC par un consultant / BIC, et réalisation de l'AO (par CICOS ; groupe de travail PTACC) ; <p><u>Composante 2</u> : Réalisation de l'étude</p> <ul style="list-style-type: none"> Atelier de démarrage de l'étude PTACC pour présenter les objectifs, les activités, et le calendrier de réalisation de l'étude aux partenaires concernés (par CICOS ; groupe de travail PTACC, consultant/ BIC) ; Réalisation de l'étude, élaboration et présentation par étapes (état des lieux, évaluation, programme de mesures) à la CICOS + groupe de travail, révision et finalisation en commun (Ateliers) ; <p><u>Composante 3</u> : Validation et suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> Validation et dissémination du PTACC (par CICOS ; groupe de travail PTACC, consultant/ BIC) ; Suivi de la mise en œuvre des stratégies et actions transfrontalières convenues (CICOS). 	
<p>Contribution au renforcement des capacités</p> <p>Toute la mesure contribue au renforcement des capacités des acteurs concernés, par l'approche participative de l'élaboration et de la validation du PTACC.</p>	
<p>Communication</p> <p>Toute la mesure contribue à la facilitation de la communication entre les acteurs concernés, à travers l'approche participative de l'élaboration et de la validation du PTACC.</p>	
<p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> Protocoles d'accord signés entre la CICOS et les principaux partenaires techniques concernés (CICOS) ; PV sur l'instauration du groupe de travail PTACC fixant les modalités de sa participation à l'élaboration du PTACC (CICOS) ; Contrat signé entre la CICOS et un consultant/ BIC pour la réalisation de l'étude du PTACC (CICOS) ; PV sur le déroulement et les résultats de l'Atelier de démarrage (CICOS) ; PV sur la conclusion des différentes étapes de l'élaboration du PTACC, constatant l'intervention effectuée par le groupe de travail et son opinion sur les résultats obtenus (CICOS) ; Version définitive du PTACC (CICOS) ; PV sur l'atelier de validation avec les conclusions (CICOS) ; Rapport annuel de suivi du PTACC (CICOS). 	

1.2.6

Groupe cible et bénéficiaires	<p>Groupe cible : les acteurs locaux de la gestion de l'eau, les directions nationales des ressources en eau et de l'environnement, les ONG orientées vers la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), etc. Bénéficiaires : les populations des États membres à travers une gestion plus durable et équilibrée.</p>	
Hypothèses	<ul style="list-style-type: none"> Le financement de la mesure est assuré ; La CICOS à travers ses experts est disposée à prendre en charge la gestion et la guidance de la mesure ; Les États membres sont disposés à réaliser les actions transfrontalières convenues pour l'adaptation au changement climatique. 	
Risques	<ul style="list-style-type: none"> La participation du groupe de travail à la réalisation de l'étude PTACC est limitée ou tardive. Pour minimiser ce risque, la CICOS devra utiliser ses voies habituelles de concertation et de négociation. La composition du groupe de travail doit auparavant tenir compte de la non disponibilité d'un ou de plusieurs participants. 	
Impacts négatifs possibles	Aucun	
Moyens d'exécution	Logist., techn., scientifique.	<p>CICOS :</p> <ul style="list-style-type: none"> bureau, communication, transport local et régional ; Consultant/ BIC : logement, bureau, communication, transport international, local et régional ; Fonctionnaires des États membres : bureau, communication, transport local et régional.
	Ressources humaines	<p>CICOS :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 expert à temps partiel pour expertise, gestion et guidance de la mesure ; Assistant(e) à temps partiel (communication, organisation logistique, documentation et archivage) ; Comptabilité à temps partiel. Fonctionnaires des États membres (5) : 5*5 experts à temps partiel pour participation aux ateliers et pour support / suivi local ; 5*5 experts à temps partiel pour participation au Groupe de travail (localement et en équipe à CICOS). Consultant/ BIC ; 2 experts internationaux à court terme ; 2 experts nationaux à court terme.

FICHE MESURE-PROJET N° 1.2.6

Évaluation du budget	Lignes budgétaires		Montant (en dollars)
	Personnel	Experts de la CICOS	
Fonctionnaires, personnel public			42.125
Assistance technique nationale			42.000
Assistance technique internationale			160.000
Investissements	Équipements (véhicules, matériel, mobilier, etc.)		20.000
	Travaux (marchés travaux divers)		0
Formation	Formation, éducation, sensibilisation		0
Fonctionnement	Fonctionnement du personnel (missions, etc.)		160.100
	Fonctionnement du matériel (consommables)		18.000
	Fonctionnement divers (assurances, etc.)		37.500
Suivi	Pilotage, évaluations, révisions, audits		0
Autres	Autres services (à préciser)		0
	Frais de gestion de la CICOS (10%)		52.573
	Imprévus (10 %)		57.830
TOTAL			636.127
Frais récurrents après la mesure	Non applicable		
Financement des frais récurrents	Non applicable		
Responsable de l'exécution de la mesure	La Cellule de Coordination de la CICOS (coordination), le consultant/BIC (exécution).		
Programmation de la mesure	La mesure pourra commencer avec le démarrage du Programme des mesures mais peut commencer aussi plus tard, selon les capacités et priorités de la CICOS. La préparation de l'étude durera 6 mois, l'étude 4 mois et la validation 2 mois donc au total un an. Le suivi sera périodique sur tout le reste de la durée du SDAGE 2016-20 (4 missions annuelles et rapports).		
Relations avec d'autres mesures	Il n'y a pas de relations particulières avec d'autres mesures.		
Notes			

1.2.7

SDAGE CICOS - Programme de Mesures 2016-2020 – FICHE DE MESURE	
Fiche Mesure-Action n°1.2.7	
Contribution à la Vision Partagée 2035	Titre : Concevoir et mettre en œuvre un mécanisme de prévention des risques et d'alerte lié aux effets néfastes de l'eau et au transport et stockage des substances dangereuses
Objectif stratégique : Développement économique Axe stratégique : Gestion Champ d'intervention : 1.2 Allocation	
Zone concernée	Cette mesure s'applique à l'ensemble du bassin.
Justification	<p>Le bassin Congo-Oubangui-Sangha avec son grand potentiel économique est le lieu d'un grand nombre d'activités économiques dont les industries chimiques et minières qui sont des sources de pollution des eaux. Le réseau des voies navigables du bassin sert au transport d'une grande part de la marchandise de la production industrielle et artisanale. En plus, les produits primaires et des composantes pour la production industrielle sont également transportés sur les voies d'eau du bassin. Les moyens de transport et les zones de stockage ne sont souvent pas conformes avec des normes et standards établis pour la prévention des risques de pollution et des menaces pour les populations et l'environnement. Certaines pratiques de la pêche artisanale engendrent aussi une pollution des eaux dans le bassin. Des analyses chimiques des eaux du fleuve Congo ont révélé la présence de nombreux éléments polluants en concentrations parfois relativement élevées avec une ampleur hétérogène dans la région. Une bonne partie des effluents industriels est déchargée dans l'environnement sans prétraitement.</p> <p>Les voies d'eaux du bassin sont aussi objet d'une variation forte et périodique (saisonnière) des niveaux d'eau. Par conséquent, les zones riveraines connaissent régulièrement des phases d'étiages et des crues. Des grandes crues causent des inondations fortes et signifient un risque particulier pour les habitations, les installations industrielles, l'agriculture et tout le transport sur les fleuves. Des phases d'étiages ont également un impact sur le secteur du transport en limitant la navigabilité des voies d'eau.</p> <p>Les systèmes d'information dans le bassin par rapport à l'apparition des événements naturels ou par rapport aux menaces des eaux par des produits dangereux ne sont pas encore très performants. Il existe en même temps un besoin de prévenir et d'informer les populations et les acteurs économiques des effets des événements naturels et des accidents polluant les eaux ainsi que les risques y afférant. Il existe également un fort besoin de renforcer l'information des populations et des secteurs économique sur les normes et standards par rapport au stockage et au transport des produits dangereux.</p> <p>Une telle capacité n'est pas encore établie ni au niveau des États membres, ni à la CICOS. L'établissement d'un « Observatoire pour des barrières non-physiques » sous financement de l'Union Européenne peut servir comme base pour le développement d'un mécanisme pour la prévention et pour l'alerte. Avec le développement continu de la croissance économique dans la région, les défis par rapport à une telle gestion d'information vont augmenter, et cette mesure vise à répondre à ces défis.</p>
Brève description	<p>La mesure cible un appui à la CICOS par rapport à l'établissement des fonctions d'un observatoire des risques et des alertes liés au changement des niveaux des eaux des voies navigables et d'information sur les occurrences de transport des produits dangereux. L'observatoire peut également servir à une diffusion des informations par rapport aux menaces et aux mesures de prévention.</p> <p>La mesure vise aussi un renforcement des réseaux d'acteurs de la CICOS au niveau des États membres en vue d'une amélioration du circuit de l'information. En plus, les capacités des structures dans les États membres chargées de la gestion des informations liées aux effets néfastes des eaux et aux alertes par rapport aux produits dangereux devront être renforcées. D'un point de vue institutionnel, un appui est à offrir par la CICOS pour l'intégration des systèmes d'information partiels/sectoriels.</p> <p>La mesure inclut des études, des réflexions et des concertations nationales et des formations, sensibilisations et la diffusion des informations.</p> <p>Cette mesure peut évoluer en parallèle au développement de « l'Observatoire pour les barrières non-physique » qui a été démarré en novembre 2015.</p>
Résultats attendus	<p>A. Les variations des niveaux d'eau et leurs effets dans les différentes zones du bassin sont connues et des informations y relatives sont diffusées ;</p> <p>B. Le transport des produits dangereux et l'occurrence des accidents/ de la pollution sont enregistrés de façon systématique, et des informations y relatives sont diffusées aux autorités en charge de la sécurité publique et de la santé ;</p> <p>C. Des structures d'information d'alerte sont établies dans chaque État membre ;</p> <p>D. Des bulletins d'alerte et d'information/prévention sont diffusés régulièrement ou en cas de besoin.</p>

FICHE MESURE-PROJET N° 1.2.7

Activités	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser une étude sur l'état de lieux (menaces/événements/catastrophes, leurs impacts, leur prédictibilité et les mesures de prévention) et le besoin en données et leur origine par rapport au système d'information/prévention et alerte ; Identifier les acteurs publics, privés et de la société civile impliqués dans la gestion des données/de l'information ; Mettre en place une cellule d'information au niveau national dans chaque État membre ; Etablir une base de données (y inclus un SIG) et un dispositif de collecte et de diffusion d'informations par rapport aux effets néfastes des eaux et aux menaces provoquées par le transport ou le stockage de produits dangereux ; Saisir régulièrement les données par rapport aux changements des niveaux des eaux et au transport des produits dangereux/les accidents/la pollution (communication par PCN) ; Diffuser régulièrement des informations liées aux menaces et à la prévention à travers les cellules nationales et les réseaux des PCN.
Contribution au renforcement des capacités	<p>Les activités de la mesure ciblent l'établissement et le renforcement des capacités des acteurs au niveau régional et national par rapport à la connaissance, la prédiction et la prévention des effets négatifs des changements des niveaux d'eau des voies navigables et des risques de pollution. La mesure vise un renforcement des capacités de gestion d'information et la mise à disposition de l'appui et de l'expertise y relatifs. Il s'agit d'un renforcement des capacités à l'interne et à l'externe de la CICOS :</p> <p><u>Interne</u> : Secrétariat Général de la CICOS, structures chargées de la gestion de l'information dans les pays, les PCN. <u>Externe</u> : Acteurs étatiques, privés et société civile.</p>
Communication	<p>Au-delà du besoin d'une intervention ciblant quelques changements au niveau organisationnel/ institutionnel, la mesure concerne la communication et la gestion des informations/ données entre les acteurs au niveau national et entre les pays au niveau régional. Un critère de succès pour un système d'information ayant comme objectif la prévention des effets négatifs et l'alerte est l'efficacité et la vitesse de la circulation des informations. La collecte, l'analyse et la diffusion des informations se feront à travers des acteurs liés aux structures nationales de la CICOS. Le Secrétariat Général de la CICOS assumera la fonction d'un observateur et d'un facilitateur des informations sur la base d'un système informatisé performant.</p> <p>La communication est effectuée entre les gouvernements des États membres et la CICOS, entre les membres des PCN ainsi qu'entre des membres des PCN et des autres acteurs dans les pays (niveau local).</p>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> L'occurrence de catastrophes liées aux inondations et le nombre des accidents relatifs au transport des produits dangereux sont réduits par 20% en 2020 (valeur de base à établir en fonction des résultats de l'étude de départ, vérification à travers le suivi de l'enregistrement des événements dans les États membres) ; Des structures/cellules d'information et d'alerte sont établies dans chaque pays ; Une base de données (y inclus un SIG) et un dispositif de collecte et de diffusion d'informations par rapport aux effets néfastes des eaux et aux menaces par des produits dangereux est établie à la CICOS et au niveau de chaque structure/cellule d'information (vérification : installation physique, nomination des responsables, rapports CICOS) ; La circulation des informations/données entre les États membre et la CICOS est améliorée (vérification : degré d'enregistrement des informations/données, nombre des alertes et bulletins d'information/prévention diffusés) ; La CICOS assume un rôle actif dans la mise en œuvre des informations et d'appui par rapport aux effets néfastes des eaux et aux menaces par des produits dangereux (vérification : rapports CICOS, existence et régularité de bulletins d'information/alertes/conseils de prévention).
Groupe cible et bénéficiaires	<p>Les groupes cibles sont les populations et les acteurs économiques le long des voies d'eaux dans le bassin (y inclus les armateurs).</p> <p>Les bénéficiaires de la mesure sont les experts de la CICOS, le personnel des structures/cellules d'information et des membres sélectionnés des PCN.</p>
Hypothèses	<ul style="list-style-type: none"> La réalisation de la mesure exige un accord préalable des États membres pour établir une structure spécifiquement chargée de la collecte, l'analyse et la diffusion des informations relatives au changements des niveaux des eaux, des événements naturels et l'existence des menaces de pollution.
Risques	<ul style="list-style-type: none"> Il existe un risque d'un manque de coopération de certains acteurs en vue de partager des informations et d'accepter les interventions de la CICOS. Une base de concertation renforcée est à établir au niveau des PCN et une communication stratégique est à prévoir pour minimiser ce risque ; En ce qui concerne la RCA le risque persiste qu'aucune activité (étude, formation, concertation) ne pourra être réalisée et suivie à cause de la situation sécuritaire. Une activité des membres de la PCN RCA par rapport à la prévention et résolution des conflits pourrait mettre en danger les individus.
Impacts négatifs possibles	Aucun

FICHE MESURE-PROJET N° 1.2.7

Moyens d'exécution	Logist., techn., scientif.	<ul style="list-style-type: none"> Moyens informatiques et moyens de communication au niveau de la CICOS et des PCN ; Outils opérationnel de communication/diffusion d'information de la CICOS (site web, bulletin/newsletter) ; Base de données avec interface Internet pour l'enregistrement des données ; Logiciels SIG et autres ; Matériaux didactique pour les formations et des vulgarisations ; Moyens pour le déplacement. 	
	Ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> 1 - 2 responsables/experts au niveau de la CICOS (en temps partiel) ; 1 responsable au niveau de chaque Cellule d'information ; Membres des PCN ; Acteurs publics, privés et de la société civile dans les pays. 	
Évaluation du budget	Lignes budgétaires		Montant (en dollars)
	Personnel	Experts de la CICOS	40.000
		Fonctionnaires, personnel public	168.000
		Assistance technique nationale	200.000
		Assistance technique internationale	100.000
	Investissements	Equipements (véhicules, matériel, mobilier, etc.)	125.000
		Travaux (marchés travaux divers)	0
	Formation	Formation, éducation, sensibilisation	97.500
	Fonctionnement	Fonctionnement du personnel (missions, etc.)	55.400
		Fonctionnement du matériel (consommables)	36.000
		Fonctionnement divers (assurances, etc.)	0
	Suivi	Pilotage, évaluations, révisions, audits	30.000
Gestion CICOS (10%)		85.190	
	Imprévus (10 %)	93.709	
	TOTAL	1.030.799	
Frais récurrents après la mesure	Les frais récurrents après la mesure consistent dans le fonctionnement et la mise à jour de la base de données et la communication entre la CICOS et les structures nationales, y inclus la production/diffusion des bulletins d'information etc.		
Financement des frais récurrents	Au niveau du Secrétariat Général de la CICOS les frais sont à budgétiser par la CICOS (fonctionnement régulier, coûts de personnel, frais de déplacement). Les frais relatifs au fonctionnement des Cellules d'information et des Secrétariats des PCN sont à prévoir par les États membres.		
Responsable de l'exécution de la mesure	La Cellule de Coordination de la CICOS doit piloter et coordonner l'exécution de cette mesure. Les Secrétariats des PCN doivent nommer un responsable pour le suivi de la mesure. Les États membres doivent mettre en place la Cellule d'information et nommer des responsables.		
Programmation de la mesure	La mesure commencera en 2017 et durera 36 mois. Elle doit commencer avec une phase de démarrage de 6 mois et une phase d'étude suivante de 6 mois avant de passer à la mise en œuvre pratique. Une évaluation de la mesure est à prévoir à mi-parcours.		
Relations avec d'autres mesures	La mesure est liée à l'amélioration et au fonctionnement des bases de données régionales (MESA, HYCOS).		
Notes	La mesure exige un renforcement de l'effectif de la Direction de l'Environnement de la CICOS.		

SDAGE CICOS - Programme de Mesures 2016-2020 – FICHE DE MESURE	
Fiche Mesure-Action n° 1.3.1	
Contribution à la Vision Partagée 2035	Titre : Apporter aux États la contribution de la CICOS pour la programmation des investissements d'intérêt commun et la mobilisation de leur financement
Objectif stratégique : Développement économique Axe stratégique : Infrastructures Champ d'intervention : Planification	
Zone concernée	L'ensemble de la zone CICOS dans le bassin du Congo.
Justification	En tant qu'organe de coordination et d'intégration spécialisé dans les questions de l'eau, avec la navigation comme domaine d'action initial qui s'est élargi à la GIRE et donc aux autres secteurs d'usage de l'eau et aux ressources connexes à l'eau, la CICOS est appelée à jouer un rôle important pour coordonner la programmation des infrastructures dans le bassin ; elle peut aussi jouer un rôle de coordination et d'interface déterminant entre les États, les Communautés Economiques Régionales (CER) dont ils sont membres et les partenaires financiers pour la mobilisation des investissements nécessaires, en contribuant ainsi à une réelle intégration du développement économique de la région.
Brève description	La mesure consiste à définir et à adopter entre la CICOS, ses États membres et les CER les procédures et le cadre dans lequel (i) la coordination des infrastructures communes ou d'intérêt commun en matière d'eau peut être renforcée et (ii) le financement des infrastructures peut être mobilisé avec un rôle accru de la CICOS dans les discussions entre les États et les partenaires financiers. L'objectif de la CICOS n'est pas d'obtenir les financements pour les gérer elle-même, mais d'apporter sa caution morale d'organisation d'intégration régionale et de GIRE pour obtenir des financements qui seront gérés par les États dans un cadre coordonné. Les rencontres avec les PFT pour discuter les modalités de financement auront lieu à travers le Comité interbailleurs.
Résultats attendus	A. Un cadre de coordination est formulé, adopté par les parties prenantes et rendu fonctionnel ; B. Une base de données des investissements en cours et prévus est créée et actualisée régulièrement ; C. Des requêtes de financement sont formulées et discutées entre la CICOS et les PTF.
Activités	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser et tenir à jour un inventaire des investissements en cours et prévus dans les États membres de la CICOS ou au niveau des CER pour les infrastructures et activités communes ou d'intérêt commun ; Capitaliser les expériences d'autres organismes de bassin (OMVS, ABN, etc.) en matière de coordination de la programmation et des financements ; Formuler une proposition de cadre permanent de concertation entre la CICOS, les CER et les États membres pour la formulation de programmes d'investissements et de financement des infrastructures et activités communes ou d'intérêt commun ; Organiser des rencontres nationales et régionales de haut niveau entre la CICOS, les États membres (ministres en charge de l'eau, de la navigation, de l'énergie, de l'environnement, des finances, de la planification) et les représentants des CER pour un plaidoyer pour ce cadre de concertation et pour l'opérationnaliser ; Elaborer des requêtes de financement pour les infrastructures concernées et les soumettre aux partenaires financiers à travers la CICOS.
Contribution au renforcement des capacités	Cette mesure est appelée à renforcer les capacités de la CICOS en tant qu'acteur d'intégration régionale. Elle va aussi renforcer la possibilité pour les États d'obtenir des financements dans un cadre cohérent de gestion des eaux du bassin du Congo, et enfin elle va aussi contribuer à une meilleure efficacité de la mobilisation de fonds par les PTF.
Communication	Cette mesure vise clairement à renforcer la communication entre la CICOS, les États membres, les CER et les PTF en vue d'une meilleure programmation des investissements et une meilleure allocation financière.
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> L'adoption du cadre de coordination par les États membres de la CICOS ; Le nombre de réunion de ce cadre et les comptes-rendus de son fonctionnement ; Le nombre d'accords de financement entre les PTF et les États signés à travers le cadre de coordination.
Groupe cible et bénéficiaires	La CICOS et les gouvernements des États membres sont les bénéficiaires directs de cette mesure. Les secteurs ciblés par les financements sont les bénéficiaires indirects.
Hypothèses	<ul style="list-style-type: none"> La définition préalable d'infrastructures et d'activités communes et d'intérêt commun doit être adoptée de commun accord entre la CICOS et les États membres ; cette définition est un élément important de la Charte de l'Eau de la CICOS (mesure 1.1.1). La satisfaction de cette hypothèse n'est pas un préalable indispensable, mais elle faciliterait grandement l'exécution de cette mesure ; Les structures-relais dans les États membres sont renforcées, permanentes et fonctionnelles (voir la fiche de mesure 2.1.1).

1.3.1

Risques	<ul style="list-style-type: none"> La méfiance des États membres à accepter le rôle d'intermédiaire de la CICOS dans les négociations financières avec les PTF. Cette méfiance peut être levée par un plaidoyer argumenté du fonctionnement du cadre de coordination et par la démonstration des avantages que des États ont tirés de mesures similaires dans d'autres bassins internationaux. 		
Impacts négatifs possibles	Aucun		
Moyens d'exécution	Logist., techn., scientif.	Les moyens de fonctionnement habituels de la CICOS, pas d'autre moyen particulier.	
	Ressources humaines	Le personnel de la CICOS (SG, Comité de Direction, Cellule de Coordination, Service de Planification, Direction Juridique et de la Réglementation, contribution des structures-relais pour les échanges avec les représentants des États membres).	
Évaluation du budget	Lignes budgétaires		
		Montant (en dollars)	
	Personnel	Experts de la CICOS	54.000
		Fonctionnaires, personnel public	50.750
		Assistance technique nationale	0
		Assistance technique internationale	40.000
	Investissements	Equipements (véhicules, matériel, mobilier, etc.)	0
		Travaux (marchés travaux divers)	0
	Formation	Formation, éducation, sensibilisation	0
	Fonctionnement	Fonctionnement du personnel (missions, etc.)	98.000
		Fonctionnement du matériel (consommables)	12.000
		Fonctionnement divers (assurances, etc.)	51.250
	Suivi	Pilotage, évaluations, révisions, audits	5.000
Autres	Autres services (à préciser)	0	
	Frais de gestion de la CICOS (10%)	31.100	
	Imprévus (10 %)	34.210	
	TOTAL	376.310	
Frais récurrents après la mesure	Les coûts de fonctionnement du cadre de coordination : réunions, communication (environ 35.000 USD/an).		
Financement des frais récurrents	Le budget de la mesure inclut ces coûts pour les 5 premières années ; ensuite, ces coûts devront être inclus dans le budget de fonctionnement de la CICOS.		
Responsable de l'exécution de la mesure	La Cellule de coordination du SDAGE CICOS, avec l'appui des structures-relais pour les rencontres à l'échelle nationale.		
Programmation de la mesure	La réalisation de cette mesure doit intervenir vers la fin de la première année du programme de mesures ; l'idéal est que les notions d'infrastructures et d'activités communes et d'intérêt commun soient adoptées par les États (mesure Charte de l'eau) et que les structure-relais soient pleinement opérationnelles dans les États membres.		
Relations avec d'autres mesures	Les mesures 1.1.1 (Charte de l'eau) et 2.1.1 (Appui aux PCN et PCR) comportent des éléments qui sont des préalables. Le succès de la mesure 1.3.1 (Comité interbailleurs) est un élément favorable à la réussite de cette mesure.		
Notes			

SDAGE CICOS - Programme de Mesures 2016-2020 – FICHE DE MESURE	
Fiche Mesure-Projet n° 1.3.2	
Contribution à la Vision Partagée 2035	
Objectif stratégique : Développement économique Axe stratégique : Infrastructures Champ d'intervention : Planification	Titre : Identifier les potentialités techniques et économiques pour développer l'irrigation dans le bassin et en faire la promotion par des projets pilotes
Zone concernée	L'espace de compétence de la CICOS.
Justification	L'État des Lieux de l'eau du bassin du Congo a mis en évidence le fait que moins d'un pourcent du potentiel irrigable du bassin est exploité sous irrigation. Cette situation s'explique par le fait que dans la plus grande partie du bassin, les pluies sont suffisantes pour permettre l'agriculture. C'est dans les zones périphériques, vers les terres hautes et au climat plus sec, que l'irrigation peut s'avérer plus nécessaire. Cependant, l'État des Lieux a aussi fait le constat que sous la double menace du changement climatique et de la croissance démographique, l'irrigation à plus large échelle va devenir à la fois une nécessité et une opportunité de croissance économique pour se prémunir contre des épisodes climatiques extrêmes qui risquent de devenir plus fréquents (sécheresses) et pour satisfaire la demande toujours croissante en ressources alimentaires. L'irrigation, aujourd'hui perçue souvent comme un luxe inutile dans le bassin, va devenir, et plus vite qu'on ne le croit, une nécessité.
Brève description	La mesure consiste à identifier des techniques d'irrigation applicables au contexte du bassin et à ses productions agricoles, à en étudier la faisabilité économique (investissements, rentabilité), et ensuite à réaliser avec des opérateurs à identifier des projets pilotes pour démontrer la faisabilité et l'intérêt de l'irrigation.
Résultats attendus	A. Des techniques d'irrigation adaptées au contexte du bassin (technologie, productions agricoles, qualité de l'eau, etc.) sont identifiées et des plaquettes de présentation sont produites ; B. La faisabilité économique des techniques proposées est étudiée (coûts d'investissement, coûts d'exploitation, rentabilité) et des plaquettes de promotion sont produites ; C. Des opérateurs intéressés à s'investir dans des projets pilotes d'irrigation sont identifiés. Ces opérateurs seront recherchés de préférence au voisinage de grands centres urbains pour faciliter la commercialisation des productions ; D. Des projets pilotes (il est proposé de prévoir un projet par État membre) sont définis en collaboration avec les opérateurs identifiés et leur réalisation est appuyée financièrement par la mesure et techniquement par les services nationaux en charge de l'agriculture et des ONG et/ou des assistants techniques en agronomie/génie rural.
Activités	<ul style="list-style-type: none"> Identifier des techniques d'irrigation applicables au contexte du bassin, préparer des plaquettes de présentation ; Étudier la faisabilité économique des techniques proposées (type et accessibilité des équipements, coûts d'investissement, type d'énergie nécessaire (gravitaire, pompage, aspersion, etc.), coûts de fonctionnement et de maintenance, perspectives de production et de rentabilité ; préparer des plaquettes de présentation des conclusions ; Identifier dans chaque État membre un opérateur intéressé à s'investir dans la réalisation d'un projet-pilote d'irrigation, identifier ses besoins en renforcement des capacités ; Définir dans chaque État membre un projet pilote (cahier des charges) et appuyer sa mise en œuvre les opérateurs identifiés ; Suivre l'exécution et le résultat des projets pilotes et préparer des documents de promotion des résultats en vue d'encourager la réplique de ces projets sur d'autres sites ; Organiser une campagne de promotion pour toucher des opérateurs agricoles à travers leurs organisations et structures faitières. La campagne inclura des échanges entre opérateurs des États membres du bassin.
Contribution au renforcement des capacités	Cette mesure est clairement une mesure de renforcement des capacités du secteur agricole en vue de vulgariser la possibilité et les techniques d'irrigation dans le bassin.
Communication	La campagne de promotion qui doit faire suite aux projets pilotes est une activité de communication.
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> Le nombre de techniques d'irrigation proposées pour le bassin et de plaquettes de présentation ; Un rapport de faisabilité économique ; Le nombre d'opérateurs identifiés pour réaliser les projets pilotes ; Le budget mobilisé pour l'exécution des projets pilotes ; La superficie mise sous irrigation par les projets pilotes ; Les revenus des agriculteurs engagés dans les projets pilotes et les rendements agricoles ; Le nombre d'opérateurs agricoles touchés par la campagne d'information.
Groupe cible et bénéficiaires	Les services en charge de l'agriculture et du génie rural dans les États membres, des opérateurs agricoles, des groupements et structures faitières agricoles.
Hypothèses	<ul style="list-style-type: none"> La conviction des services publics qu'il faut développer l'irrigation (au moins commencer). En cas de réticence, une information/sensibilisation de cadres concernés devra être prévue pour commencer la mesure.
Risques	Pas de risque particulier

1.3.2

Impacts négatifs possibles	Les pollutions par les intrants agricoles. Une utilisation raisonnée des intrants devra faire partie du renforcement des capacités dans les cahiers des charges des projets pilotes.		
Moyens d'exécution	Logist., techn., scientif.	Les moyens habituels de la CICOS et des PCN. Les moyens techniques des opérateurs agricoles renforcés par l'acquisition des équipements d'irrigation en fonction des techniques proposées.	
	Ressources humaines	Des assistants techniques agronomes ou du génie rural expérimentés en irrigation, des cadres des services techniques en charge de l'agriculture et du génie rural dans les États membres, éventuellement des ONG spécialisées, les opérateurs agricoles à identifier pendant la mesure.	
Évaluation du budget	Lignes budgétaires		
		Montant (en dollars)	
	Personnel	Experts de la CICOS	64.000
		Fonctionnaires, personnel public	63.500
		Assistance technique nationale	36.000
		Assistance technique internationale	120.000
	Investissements	Équipements (véhicules, matériel, mobilier, etc.)	310.000
		Travaux (marchés travaux divers)	500.000
	Formation	Formation, éducation, sensibilisation	0
	Fonctionnement	Fonctionnement du personnel (missions, etc.)	29.000
		Fonctionnement du matériel (consommables)	9.000
		Fonctionnement divers (assurances, etc.)	55.000
	Suivi	Pilotage, évaluations, révisions, audits	0
Autres	Autres services (à préciser)	0	
	Frais de gestion de la CICOS (10%)	118.650	
	Imprévus (10 %)	130.515	
	TOTAL	1.435.665	
Frais récurrents après la mesure	Il n'y a pas de frais récurrents à prévoir. Si les opérateurs agricoles sont convaincus, la poursuite de l'activité d'irrigation sera à leur charge.		
Financement des frais récurrents	Non applicable		
Responsable de l'exécution de la mesure	La Cellule de Coordination de la CICOS pour l'encadrement financier des projets pilotes. Les PCN doivent jouer un rôle clé dans cette mesure, en relation étroite avec les services techniques de leurs États respectifs. Le service de la communication de la CICOS contribuera à la campagne de communication sur les résultats.		
Programmation de la mesure	Étant donné la longue durée nécessaire pour tout le processus, il est recommandé de commencer cette mesure dès que possible. L'identification des techniques et l'étude de la rentabilité peut durer les six premiers mois. L'identification des opérateurs et la préparation des cahiers des charges peuvent durer entre 6 mois et un an, et les trois dernières années seront nécessaires pour mettre en œuvre les projets, réaliser quelques campagnes de production et en tirer les enseignements. La dernière année sera consacrée à la préparation et à la mise en œuvre de la campagne de communication et de promotion de l'irrigation.		
Relations avec d'autres mesures	Il n'y a pas de relation particulière avec d'autres mesures.		
Notes			

SDAGE CICOS - Programme de Mesures 2016-2020 – FICHE DE MESURE	
Fiche Mesure-Action n° 1.3.3	
Contribution à la Vision Partagée 2035	
Objectif stratégique : Développement Economique Axe stratégique : Infrastructures Champ d'intervention : Planification	Titre : Concevoir et mettre en place un mécanisme d'instruction et de transmission des avis motivés pour les EIES
Zone concernée	Cette mesure s'applique à l'ensemble du bassin.
Justification	Avec l'Additif de 2007 complétant l'Accord instituant la CICOS, l'instrument de la notification préalable sur les mesures projetées à travers la CICOS a été instauré, ainsi que celui de l'avis motivé par les États membres, en réponse à la notification. Un manuel définissant les modalités d'application est en train d'être élaboré par la CICOS. Certains éléments de ce manuel restent encore à être élaborés. En plus, un outil de modélisation et d'allocation des ressources en eau du bassin du Congo vient d'être développé qui servira à examiner et à évaluer les impacts des mesures projetées soumises à la notification et à l'avis motivé.
Brève description	Le « MANUEL RELATIF A LA NOTIFICATION DES MESURES PROJETÉES DANS LE BASSIN DU FLEUVE CONGO » est largement complet sauf les éléments suivants qui sont encore à développer : 1. L'annexe de la nomenclature des ouvrages qui fixera les caractéristiques des mesures projetées à soumettre à la notification ; 2. Le mécanisme de sollicitation de l'outil d'allocation des ressources en eau. Un fois conclu à l'intérieur de la CICOS, le manuel fera l'objet d'une validation par les organes de la CICOS. Ensuite le manuel sera vulgarisé auprès des acteurs concernés des États membres, à l'occasion d'un atelier d'information. Ceci marquera aussi le début d'une phase de suivi de l'application du manuel, à l'occasion de la réalisation des premiers futurs projets soumis aux nouveaux instruments. Sur la base des expériences faites, le manuel sera éventuellement révisé, adapté et validé dans sa forme définitive.
Résultats attendus	A : Le manuel est complet et validé par les organes de la CICOS ; B : Le manuel a été testé à l'issue de projets concrets et adapté selon les expériences faites.
Activités	<ul style="list-style-type: none"> Elaborer les deux textes complémentaires par les experts CICOS avec un appui ponctuel d'une assistance technique ; Gérer le processus de validation interne et externe du manuel (Experts CICOS) ; Vulgariser le manuel auprès des acteurs concernés, Atelier d'information (CICOS) ; Suivre et évaluer l'application d'un à trois projets pilotes des États membres qui font l'objet de l'application du manuel (Experts CICOS) ; Évaluer les expériences faites avec le manuel, en produire une version améliorée à l'occasion d'un atelier d'adaptation, valider le manuel finalisé et le vulgariser/diffuser (CICOS).
Contribution au renforcement des capacités	La mesure permet à la CICOS de consolider son expérience dans la rédaction et la validation de textes réglementaires. Aussi, ses experts se professionnaliseront davantage dans le suivi et l'évaluation des projets d'infrastructure et d'autres mobilisations des ressources en eau. Les acteurs du secteur GIRE seront formés dans l'application du manuel.
Communication	Le processus de validation du manuel facilitera l'échange professionnel des acteurs du secteur GIRE. L'application du manuel facilitera une appropriation approfondie des principes de la GIRE, en particulier la gestion transsectorielle.
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> La version finalisée du manuel est validée par les organes de la CICOS (PVs des réunions des PCN/PCR) ; Le manuel a été appliqué au cours d'au moins un projet concret (Rapport de suivi de la CICOS) ; Le manuel a été testé à l'issue de projets concrets et adapté selon les expériences faites.
Groupe cible et bénéficiaires	Groupe cible : les acteurs concernés par des usages transfrontaliers. Bénéficiaires : Toute la population des États membres (à travers une gestion plus efficace des ressources naturelles permettant un développement plus durable).
Hypothèses	<ul style="list-style-type: none"> Le financement de la mesure est assuré ; La CICOS à travers ses experts est disposée à prendre en charge la gestion et la guidance de la mesure ; Les États membres sont disposés à pratiquer l'utilisation du manuel validé.
Risques	Le suivi de l'application du manuel n'est pas suffisamment ou pas du tout supporté par les États membres (Mise à disposition de l'information pertinente à la CICOS).
Impacts négatifs possibles	Retards dans la programmation et la réalisation de grands projets structurants avec impacts internationaux.

1.3.3

Moyens d'exécution	Logist., techn., scientif.	CICOS : <ul style="list-style-type: none"> bureau, communication, transport local et régional ; Consultant/ BIC : logement, bureau, communication, transport international, local et régional ; Fonctionnaires des États membres : bureau, communication, transport local et régional. 	
	Ressources humaines	CICOS : <ul style="list-style-type: none"> 1 expert à temps partiel pour expertise, gestion et guidance de la mesure ; Assistant(e) à temps partiel (communication, organisation logistique, documentation et archivage) ; Comptabilité à temps partiel ; Fonctionnaires des États membres (5) : 5*5 experts à temps partiel pour participation aux ateliers et pour support / suivi local. 	
Évaluation du budget	Lignes budgétaires		
		Montant (en dollars)	
	Personnel	Experts de la CICOS	34.000
		Fonctionnaires, personnel public	49.650
		Assistance technique nationale	24.000
		Assistance technique internationale	0
	Investissements	Equipements (véhicules, matériel, mobilier, etc.)	10.000
		Travaux (marchés travaux divers)	0
	Formation	Formation, éducation, sensibilisation	0
	Fonctionnement	Fonctionnement du personnel (missions, etc.)	114.900
		Fonctionnement du matériel (consommables)	19.000
		Fonctionnement divers (assurances, etc.)	46.250
Suivi	Pilotage, évaluations, révisions, audits	0	
Autres	Autres services (à préciser)	0	
	Frais de gestion de la CICOS (10%)	29.780	
	Imprévus (10 %)	32.758	
	TOTAL	360.338	
Frais récurrents après la mesure	Pas de frais récurrents à prévoir.		
Financement des frais récurrents	Non applicable		
Responsable de l'exécution de la mesure	La Cellule de Coordination de la CICOS, avec une forte contribution de la Direction des Ressources en Eau.		
Programmation de la mesure	La mesure devra commencer dès le démarrage du Programmes de Mesures et durera toute la période du SDAGE 2016 à 2020. Ainsi il y aura assez de temps pour le suivi de l'application du manuel. L'élaboration des compléments du manuel durera 3 mois. La validation à l'intérieur de la CICOS et par ses organes durera 6 mois. L'atelier d'information aura lieu avant la fin du 8 ^{me} mois. Le suivi de l'application du manuel se fera à l'échéance de projets concrets faisant objet des règlements en question. Au plus tard au début du 7 ^{me} mois de l'année 5 la CICOS présentera un rapport de suivi avec des propositions d'amélioration du manuel, organisera un atelier d'adaptation dans les 2 mois qui suivent, organisera la validation par ses organes, et publiera la version améliorée et validée avant la fin de l'année 5.		

SDAGE CICOS - Programme de mesures 2016-2020 – FICHE DE MESURE	
Fiche Mesure-Projet n° 2.1.1	
Contribution à la Vision Partagée 2035	<p>Titre : Poursuivre la création des Plateformes de Concertation Nationale (PCN) et Régionale (PCR) et appuyer leur fonctionnement</p>
<p>Objectif stratégique : Equité sociale Axe stratégique : Gouvernance Champ d'intervention : Participation</p>	
Zone concernée	
Justification	<p>Mesure pour l'ensemble de la zone de compétence de la CICOS.</p> <p>Le développement de la GIRE, défi majeur de la CICOS, requiert l'existence de capacités des parties prenantes suffisamment performantes pour être en mesure de mettre en œuvre les diverses mesures préconisées par le SDAGE de la CICOS. Dans la perspective de relever ce défi, le Comité des Ministres de la CICOS a adopté par décision n°12/CICOS-CM.11 du 27 Mars 2014, l'approche participative dans la gestion intégrée des ressources en eau du bassin du Congo ; cette décision justifie ainsi le processus de mise en place des plateformes de concertation nationales et régionale (PCN et PCR),</p> <p>Les PCN et PCR sont appelées à jouer un double rôle :</p> <ol style="list-style-type: none"> Être des interfaces entre la CICOS et leurs États membres respectifs. Dans ce but, elles abriteront les structures-relais de la CICOS qui constitueront le secrétariat permanent des PCN ; Être au niveau de leurs États un organe de coordination et de communication entre tous les acteurs pour contribuer à l'exécution du Programme de Mesures. <p>A ce titre, ces organes sont donc également importants pour contribuer à la mise en œuvre de plusieurs principes de la GIRE (participation, subsidiarité, genre).</p> <p>Les PCN et PCR ont été créées à titre pilote en 2014 et tous les aspects de leur fonctionnement ne sont pas encore clarifiés et finalisés (relations avec les structures-relais de la CICOS, protocole avec la CICOS, positionnement institutionnel dans les États, statuts, règlement). Par ailleurs, l'appropriation par leurs membres de leurs mandats et de leur rôle est encore à approfondir et les modalités de leur financement sont à clarifier.</p> <p>Etant donné la jeunesse des PCN/PCR et l'importance de leurs missions, il est nécessaire que la CICOS les accompagne pendant quelques années pour enraciner ces organes et les rendre pleinement fonctionnels.</p>
Brève description	<p>La mesure consiste à donner un appui aux PCN/PCR sur plusieurs plans : fin des étapes de mise en place, appui organisationnel, matériel, formations. Elle inclut aussi un suivi du fonctionnement de ces organes</p>
Résultats attendus	<ol style="list-style-type: none"> Le positionnement institutionnel et juridique des PCN et de la PCR et leurs modalités de fonctionnement sont définis et adoptés ; les relations entre les structures-relais et les PCN sont clarifiées, les structures-relais étant associées aux PCN en tant que leur secrétariat permanent ; Les PCN et PCR se réunissent régulièrement et rendent compte à la CICOS et à leurs bases ; Les PCN fournissent régulièrement des informations à la CICOS sur leurs activités, sur les acteurs de leurs États respectifs, sur les activités en cours et prévues dans le domaine de l'eau (mises à jour de programmes sectoriels, projets divers, investissements, évolution de la législation et de la réglementation, etc.) ; Les PCN et PCR jouent un rôle actif dans la mise en œuvre du Programme de Mesures.
Activités	<ul style="list-style-type: none"> Clarifier les notions et les missions des parties prenantes (points focaux, structure-relais, clarifier les relations entre les PCN et les membres du Comité de Direction, finaliser les protocoles entre la CICOS et les États membres) ; Harmoniser le paysage participatif (unification des plateformes ayant trait à la gestion des ressources en eau) ; Développer un réseau de communication et d'échanges entre les acteurs des PCN ; Signer les actes (décrets, arrêtés) définissant le positionnement institutionnel des PCN dans chaque État membre ; Identifier les besoins des membres des PCN en renforcement des capacités et répondre à ces besoins ; Suivre et appuyer si nécessaire la définition des programmes de travail annuels et des budgets y afférents ; Proposer et faire adopter un standard commun à toutes les PCN pour les plans de travail et les budgets ; Rechercher un mode de financement durable des PCN ; Donner un appui aux PCN pour préparer leurs plans de financement ; Participer aux plaidoyers pour l'obtention de financements ; Favoriser les échanges systématiques d'expériences entre PCN lors des PCR ; Ajouter des pages Web spécifiques aux PCN et PCR sur le site de la CICOS ; Réaliser deux évaluations du fonctionnement des PCN et PCR (mi 2018 et fin 2020).

Communication	<p>Cette mesure aura un impact direct et évident sur la communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> Entre la CICOS et les États membres ; Entre les membres des PCN (niveau national) et entre les membres des PCR (niveau bassin) ; Entre les membres des PCN et leurs bases (représentativité des acteurs). <p>De ce point de vue, c'est probablement la mesure la plus forte du programme en matière de renforcement de la communication entre acteurs.</p>		
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> Les textes fondateurs des organes (décrets, arrêtés, statuts, règlements intérieurs) ; Les comptes-rendus des réunions ; La connaissance des PCN par les acteurs (départements techniques, société civile, opérateurs privés, etc.) ; Le niveau de fréquentation du site web (mesurable) ; La fluidité de la communication entre la CICOS et les PCN ; L'évolution des budgets gérés par les PCN pour l'exécution du Programme de Mesures. 		
Groupe cible et bénéficiaires	<p>Les bénéficiaires directs de la mesure sont les membres des PCN et de la PCR. De façon indirecte, les bénéficiaires seront les autorités de tutelle des États membres et les acteurs à la base.</p>		
Hypothèses	<ul style="list-style-type: none"> La volonté politique des États de signer les protocoles. Ce point semble acquis. 		
Risques	<ul style="list-style-type: none"> Un risque externe est le niveau d'insécurité dans certains endroits (RCA notamment) qui peut rendre compliquée les relations entre les membres des PCN et les acteurs. Quand c'est possible, l'utilisation de communication par internet peut aider à diminuer ce risque. 		
Impacts négatifs possibles	<p>On ne voit pas d'impact négatif qui pourrait résulter de la réussite de cette mesure.</p>		
Moyens d'exécution	Logist., techn., scientif.	<p>Moyens de communication pour les PCN (ordinateurs, accès internet, téléphones portable). Matériel de communication et de promotion (vidéoprojecteur, supports didactiques) Pages de site internet.</p>	
	Ressources humaines	<p>Les membres des PCN et les représentants aux PCR. Les autorités de tutelle dans chaque État. L'équipe de la Cellule de Coordination de la CICOS. Eventuellement, centres de formation spécifique en fonction des besoins à identifier)</p>	
Évaluation du budget	Lignes budgétaires		Montant (en dollars)
	Personnel	Expert de la CICOS	268.000
		Fonctionnaires, personnel public	438.000
		Assistance technique nationale	8.000
		Assistance technique internationale	100.000
	Investissements	Equipements (véhicules, matériel, mobilier, etc.)	220.000
		Travaux (marchés travaux divers)	0
	Formation	Formation, éducation, sensibilisation	406.250
	Fonctionnement	Fonctionnement du personnel (missions, etc.)	130.000
		Fonctionnement du matériel (consommables)	240.500
		Fonctionnement divers (assurances, etc.)	271.250
	Suivi	Pilotage, évaluations, révisions, audits	2.000
	Autres services (à préciser)	0	
	Frais de gestion de la CICOS (10%)	208.400	
	Imprévus (10 %)	229.240	
	TOTAL	2.521.640	

FICHE MESURE-PROJET N° 2.1.1

Frais récurrents après la mesure	Les frais récurrents au terme de la mesure consistent à financer le fonctionnement des PCN et des PCR. Une des activités de la mesure consiste précisément à identifier un mécanisme de financement durable des PCN. Le financement des PCR (réunions périodiques) devrait rester à la charge de la CICOS.
Financement des frais récurrents	Une des activités de la mesure doit proposer un mécanisme de financement durable. Les États devraient contribuer à une partie au moins du budget de fonctionnement.
Responsable de l'exécution de la mesure	La CICOS doit coordonner l'exécution de cette mesure. Les membres des PCN, avec l'appui de structures-relais, doivent chacun dans leurs États participer directement à l'exécution de la mesure.
Programmation de la mesure	La mesure durera 5 ans, avec une première année plus intensive pour finaliser les activités d'institutionnalisation des PCN. Il s'agit d'activités discontinues pour la CICOS. Les évaluations auront lieu à mi parcours du Programme de Mesures (mi 2018) et à la fin (fin 2020).
Relations avec d'autres mesures	Puisque les PCN sont appelées à jouer un rôle important pour la mise en œuvre de l'ensemble du Programme de Mesures, les premières activités de cette mesure doivent avoir lieu dès que possible. Le succès de cette mesure est un gage de succès pour l'ensemble du Programme de Mesures !
Notes	

2.1.2

SDAGE CICOS - Programme de Mesures 2016-2020 – FICHE DE MESURE	
Fiche Mesure-Action n° 2.1.2	
Contribution à la Vision Partagée 2035	Titre : Mettre en place un Comité interbailleurs pour le secteur de l'eau et des ressources naturelles connexes
Objectif stratégique : Equité sociale Axe stratégique : Gouvernance Champ d'intervention : Participation	
Zone concernée	L'ensemble du bassin.
Justification	<p>La CICOS doit jouer un rôle essentiel de coordination entre ses États membres en matière de gestion des ressources en eau ; il s'agit aussi bien de la navigation, son thème essentiel d'action qui a motivé sa création en 1999, que de la promotion et la mise en œuvre de la GIRE, mandat qui lui a été confié dans l'Additif de 2007.</p> <p>Un aspect important de cette coordination est celle du financement des infrastructures et projets ayant des impacts transfrontaliers ; ces impacts peuvent être environnementaux, économiques ou sociaux. Sous cet aspect, la CICOS peut jouer un rôle proactif pour améliorer la coordination des interventions des partenaires techniques et financiers dans le bassin en matière d'eau et d'exploitation ou de protection des ressources connexes.</p>
Brève description	Cette mesure vise à mettre en place un comité de coordination qui rassemble les partenaires techniques et financiers (PTF) de la CICOS et des États membres qui sont actifs dans le domaine de l'eau et des ressources connexes. Ce comité permanent aura pour fonction de faciliter l'information entre les PTF et les bénéficiaires, et de favoriser une meilleure synergie des appuis fournis par les PTF à la CICOS ou aux États membres.
Résultats attendus	<p>A. Les objectifs et les modalités de fonctionnement d'un Comité interbailleurs sont définies et adoptées par la CICOS, les États membres et les PTF ;</p> <p>B. Le Comité interbailleurs est fonctionnel et se réunit régulièrement ;</p>
Activités	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les PTF concernés et tenir à jour une base de données les caractérisant (coordonnées de contact, thèmes d'appui, documents de politiques d'intervention, etc.). Cette activité est déjà en partie réalisée par la CICOS ; ▪ Formuler un document de proposition de cadre permanent de concertation entre la CICOS et les PTF impliqués dans l'eau et les ressources connexes (objectifs, modalités de fonctionnement, représentation de la CICOS et des PTF – les États membres sont représentés par les membres du Comité de Direction) ; ▪ Avoir des rencontres individualisées avec les PTF ciblés pour promouvoir leur participation au Comité interbailleurs et s'accorder sur le chef de file des représentants des PTF ; ▪ Organiser la première réunion du Comité au cours de laquelle les modalités de fonctionnement seront adoptées formellement, et les réunions périodiques du Comité ; ▪ Organiser périodiquement des tables rondes de bailleurs de fonds ; ▪ Exécuter une fonction de relais entre le Comité interbailleurs et les autorités des États membres (Ministères sectoriels concernés par les possibilités de financement, Ministères en charge de l'Economie et des Finances) ; ▪ Faciliter la soumission de requêtes de financement (lien étroit avec la mesure 1.3.1) ; ▪ Faciliter la communication et les échanges d'information entre les États membres et les PTF en relation avec les requêtes de financement ; ▪ Élaborer et diffuser un « journal du Comité interbailleurs », organe de communication qui pourra être mensuel sur l'actualité des financements dans le bassin et de l'état d'avancement des projets financés par les PTF membres du Comité. Ce journal sera diffusé par e-mail à une liste de diffusion ; une autre possibilité sera de le diffuser par une partie du site web de la CICOS accessible par mot de passe.
Contribution au renforcement des capacités	Cette mesure contribue à renforcer les capacités d'action de la CICOS et des États membres grâce à l'optimisation de l'allocation de ressources financières.
Communication	Cette mesure renforce significativement la communication entre les PTF, la CICOS et les États membres à l'échelle du bassin. Elle constitue une plateforme d'échange d'information sur les appuis envisageables, planifiés et en cours entre les PTF et les bénéficiaires dans le bassin.
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les comptes-rendus périodiques du Comité interbailleurs ; ▪ Le nombre de membres du Comité.

FICHE MESURE-PROJET N° 2.1.2

Hypothèses	▪ Il n'y a pas d'hypothèse particulière, la mise en œuvre de cette mesure peut commencer immédiatement.		
Risques	▪ Le risque d'instabilité politique et sociale peut conduire à démobiliser les PTF.		
Impacts négatifs possibles	Aucun		
Moyens d'exécution	Logist., techn., scientif.	Pas de moyens particuliers, l'organisation de rencontres individuelles et collectives avec les PTF, du travail de secrétariat et de diffusion de documents.	
	Ressources humaines	Le personnel de la CICOS (SG, Cellule de coordination, Service de Planification, les membres du Comité de Direction).	
Évaluation du budget	Lignes budgétaires		Montant (en dollars)
	Personnel	Experts de la CICOS	28.000
		Fonctionnaires, personnel public	19.750
		Assistance technique nationale	0
		Assistance technique internationale	0
	Investissements	Equipements (véhicules, matériel, mobilier, etc.)	0
		Travaux (marchés travaux divers)	0
	Formation	Formation, éducation, sensibilisation	0
	Fonctionnement	Fonctionnement du personnel (missions, etc.)	45.250
		Fonctionnement du matériel (consommables)	7.500
		Fonctionnement divers (ateliers, etc.)	37.500
	Suivi	Pilotage, évaluations, révisions, audits	25.000
	Autres	Autres services (à préciser)	0
Frais de gestion de la CICOS (10%)		16.300	
	Imprévus (10%)	17.930	
	TOTAL	197.230	
Frais récurrents après la mesure	Les frais de fonctionnement du Comité interbailleurs (réunions, communication, comptes-rendus).		
Financement des frais récurrents	Ce montant est inclus dans le budget de la mesure pour le 5 premières années. Par la suite, le financement devra être inclus dans le budget de fonctionnement de la CICOS.		
Responsable de l'exécution de la mesure	La Cellule de coordination du SDAGE CICOS.		
Programmation de la mesure	Cette mesure est prioritaire, elle doit être réalisée dès que possible pendant la première année du Programme de Mesures. Une fois le Comité interbailleurs mis en place, son fonctionnement (réunions périodiques) devient permanent.		
Relations avec d'autres mesures	L'exécution de cette mesure doit précéder et faciliter le succès de la mesure 1.3.1 (Appui de la CICOS aux États membres pour la programmation des investissements et l'obtention des financements nécessaires).		
Notes			

2.1.3

SDAGE CICOS - Programme de Mesures 2016-2020 - FICHE DE MESURE	
Fiche Mesure-Projet n° 2.1.3	
Contribution à la Vision Partagée 2035	Titre :
Objectif stratégique : Equité sociale Axe stratégique : Gouvernance Champ d'intervention : Participation	Approfondir le dialogue entre la CICOS, les Communautés Economiques Régionales (CER) et les autres Organismes de Bassin Versant (OBV)
Zone concernée	L'ensemble de la zone de compétence de la CICOS.
Justification	<p>Trois raisons justifient et nécessitent un dialogue approfondi entre la CICOS et les CER et les OBV :</p> <p>La CICOS est un organisme encore jeune et il est utile après quelques années de fonctionnement de faire un bilan de ses relations avec les CER, non seulement la CEMAC dont elle est une organisation, mais aussi les autres organisations régionales comme la CEEAC, la SADC, etc.</p> <p>La CICOS est une organisation de la CEMAC, mais la RDC n'est pas membre de cette organisation, et l'Angola, qui vient d'adhérer à la CICOS, non plus. Il est prévisible que d'autres États vont rejoindre la CICOS dans les prochaines années (Tanzanie, Zambie), qui ne sont pas non plus membres de la CEMAC. Cela pose donc un problème de relations entre la CEMAC et la CICOS, aussi bien sur le plan fonctionnel que financier, pour les modalités de financement de la CICOS. Cette question de la relation entre la CEMAC et la CICOS doit donc maintenant être discutée en vue de positionner la CICOS dans une configuration stable et claire, aussi bien sur le plan institutionnel que financier.</p> <p>Presque tous les États membres de la CICOS sont aussi membres d'autres organes de bassin ; le Cameroun par exemple est aussi membre de l'ABN et de la CBLT. Il est donc utile de réfléchir aux relations possibles entre la CICOS et les autres organes de bassin : relations fonctionnelles, synergies possibles sur certains thèmes, échanges d'expériences, etc.</p>
Breve description de la mesure	La mesure consiste à conduire une réflexion sur le positionnement et la nature des relations de la CICOS avec les CER, et en particulier avec la CEMAC. Cette réflexion, à conduire avec des représentants de ces institutions, seront indissociablement liées avec la réflexion sur les modalités de financement de la CICOS. Elle consiste aussi à organiser des rencontres avec des représentants des autres OBV pour approfondir avec eux les modalités et le cadre de collaborations et de relations futures : thèmes, modalités pratiques, etc.
Résultats attendus	A. Un nouveau cadre institutionnel général d'action pour la CICOS est adopté de commun accord avec la CEMAC ; B. Les relations fonctionnelles entre la CICOS et les autres CER sont clarifiées ; C. De nouvelles modalités de financement en cohérence avec le nouveau cadre institutionnel sont définies et mises en œuvre ; D. Un cadre permanent d'échanges et de concertation avec les OBV est défini et mis en place (en priorité avec l'ABN, la CBLT, la Commission des Grands Lacs, l'Agence de l'Ogoué.
Activités	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dresser un bilan du fonctionnement de la CICOS en tant qu'organe de la CEMAC (forces et faiblesses) ; ▪ Faire une analyse des relations entre la CICOS et la CEAAC, la SADC, la CEPGL ; ▪ En relation avec la mesure 1.1.4, mener une réflexion interne à la CICOS sur l'évolution de sa position internationale et de son organisation institutionnelle ; ▪ Valider cette réflexion avec les États membres à haut niveau (ministres) ; ▪ Etablir un scénario de mise en œuvre de l'évolution institutionnelle et du financement de la CICOS ; ▪ Organiser des ateliers de travail avec la CEMAC en vue d'adopter et de mettre en œuvre ce scénario ; ▪ Organiser des rencontres de réflexion avec les OBV voisins de la CICOS ; ▪ Définir un cadre de concertation avec les OBV et le mettre en œuvre.
Contribution au renforcement des capacités	Cette mesure est une mesure très importante pour les capacités et les modalités d'action de la CICOS. Elle constitue une mesure clé qui va déterminer son avenir, aussi bien sur le plan institutionnel et financier que de ses relations avec les autres OBV africains.
Communication	La communication avec les représentants des CER et des OBV est à la base du succès de cette mesure ; il faudra aussi beaucoup de communication entre la CICOS et ses États membres pour que chacun valide les propositions institutionnelles et financières qui seront faites. En dernier ressort, d'une façon ou d'une autre, ce sont bien les États qui vont contribuer au financement de la CICOS.
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les comptes-rendus des ateliers de discussion avec les États membres ; ▪ La signature par la CEMAC de textes portant sur la réorganisation institutionnelle de la CICOS ; ▪ Le financement effectif de la CICOS par un nouveau mécanisme (autre que la Taxe d'Intégration Communautaire) ; ▪ Le nombre de réunions entre la CICOS et les autres OBV.
Groupe cible et bénéficiaires	La CICOS est le principal bénéficiaire de cette mesure.

FICHE MESURE-PROJET N° 2.1.3

Hypothèses	<ul style="list-style-type: none"> L'acceptation de la CEMAC de discuter le positionnement institutionnel de la CICOS semble acquise, étant donné le nombre de pays non membres de la CEMAC dans la CICOS ; L'acceptation des États membres de discuter de façon ouverte diverses possibilités de financement de la CICOS. 		
Risques	<ul style="list-style-type: none"> Le fonctionnement réel d'un nouveau mécanisme de financement de la CICOS ; il est probable qu'une transition devra être prévue entre la TCI et un nouveau mécanisme pour éviter toute rupture dans le budget de la CICOS. 		
Impacts négatifs possibles	L'adhésion d'autres pays à la CICOS sera un facteur de complication dans son fonctionnement institutionnel et financier. L'adhésion de chaque nouvel État devrait être précédée d'une analyse approfondie des implications institutionnelles et financières.		
Moyens d'exécution	Logist., techn., scientif. Les moyens logistiques habituels de la CICOS et des PCN. Pas de matériel ou d'équipement particulier. Beaucoup de billets d'avion régionaux et internationaux pour les rencontres avec les CER et les OBV.		
	Ressources humaines L'ensemble du personnel de la CICOS, avec une implication particulière des hauts responsables (SG, Directeurs, chefs de services). Consultant institutionnalistes, juristes et économistes.		
Évaluation du budget	Lignes budgétaires	Montant (en dollars)	
	Personnel	Experts de la CICOS	108.000
		Fonctionnaires, personnel public	85.00
		Assistance technique nationale	48.000
		Assistance technique internationale	240.000
	Investissements	Équipements (véhicules, matériel, mobilier, etc.)	0
		Travaux (marchés travaux divers)	0
	Formation	Formation, éducation, sensibilisation	0
	Fonctionnement	Fonctionnement du personnel (missions, etc.)	150.600
		Fonctionnement du matériel (consommables)	13.000
		Fonctionnement divers (assurances, etc.)	25.000
	Suivi	Pilotage, évaluations, révisions, audits	0
Autres	Autres services (à préciser)	0	
	Frais de gestion de la CICOS (10%)	59.310	
	Imprévus (10 %)	65.241	
	TOTAL	717.651	
Frais récurrents après la mesure	Les coûts des réunions périodiques avec les OBV. A part ça, il n'y a pas de frais récurrents à prévoir, une fois que la CICOS aura été réformée, sur le plan institutionnel et financier.		
Financement des frais récurrents	Les coûts de réunion périodiques avec les OBV doivent être pris en charge par le budget de la CICOS.		
Responsable de l'exécution de la mesure	La Cellule de Coordination de la CICOS, l'ensemble des décideurs de haut niveau de la CICOS, participation des PCN pour les consultations avec les États membres.		
Programmation de la mesure	Cette mesure peut commencer dès le début du Programme de Mesures. Étant donné la complexité et la sensibilité politique des questions à discuter, il faut prévoir assez bien de temps pour aboutir à une réforme finalisée de la CICOS, y compris une phase probable de transition. Trois années ne semblent pas de trop pour cette mesure.		
Relations avec d'autres mesures	Cette mesure doit être réalisée en parallèle étroit avec la formulation de la Charte de l'Eau, la Charte devant être cohérente avec le positionnement institutionnel de la CICOS et son mode de financement.		
Notes			

2.1.4

SDAGE CICOS - Programme de Mesures 2016-2020 – FICHE DE MESURE	
Fiche Mesure-Projet n° 2.1.4	
Contribution à la Vision Partagée 2035	<p style="text-align: center;">Titre : Promouvoir des filières et des programmes de formations liées à la gestion des ressources du bassin.</p>
<p>Objectif stratégique : Équité sociale Axe stratégique : Gouvernance Champ d'intervention : Participation</p>	
Zone concernée	
Justification	<p>Le contexte d'une abondance relative de la ressource a fait qu'étudier scientifiquement l'eau n'a pas été une préoccupation majeure des acteurs du bassin du Congo.</p> <p>Quelques institutions dans certains pays offrent des enseignements en hydrologie ou traitent de la ressource eau dans le cadre des enseignements sur les ressources naturelles.</p> <p>En RDC par exemple, seul l'Institut Supérieur des Techniques Appliquées (ISTA) offre la formation en hydrologie. Quelques cours liés à l'eau sont dispensés dans quelques facultés (agronomie, sciences de la Terre, environnement, Génie rural, etc.) des universités de la région.</p> <p>Mais il n'existe pas d'institution dédiée aux sciences de l'eau, comme ZIE au Burkina Faso ou Agrhyment au Niger.</p> <p>Compte tenu des enjeux liés aux ressources en eau du bassin du Congo et de l'impérieuse nécessité de considérer l'eau comme une ressource partagée, il est indispensable d'avoir une masse critique de spécialistes et de techniciens du domaine de l'eau.</p> <p>La formation devrait partir des offres existantes et couvrir les contenus suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) afin de promouvoir une culture mettant en évidence que la ressource est partagée et la diplomatie de l'eau ; Hydrologie ; Gestion de l'environnement. <p>Types de formations :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les formations « diplômantes » du niveau Ingénieur Technicien, Ingénieur et Master (pour les cadres appelés à occuper des postes de responsabilité de haut niveau) ; Des formations « professionnelles » sont à prévoir sous formes de stages de perfectionnement et formations continues afin de répondre à des besoins spécifiques ; Des formations online sont à privilégier afin d'atteindre un grand nombre de formés.
Breve description	La mesure consiste développer des compétences en quantité et en qualité, afin de répondre aux exigences d'une gestion intégrée des ressources en eau dans le bassin du Congo, en adéquation avec les axes stratégiques de la CICOS : Gouvernance, Gestion, Infrastructures, et aux objectifs stratégiques de développement économique, d'équité sociale et de préservation de l'environnement.
Résultats attendus	<p>A. L'offre de formation de haut niveau est développée ;</p> <p>B. L'offre de formation professionnelle et continue est développée ;</p> <p>C. Des établissements d'enseignement supérieur intègrent la GIRE, l'hydrologie et les questions liées à l'environnement dans leurs programmes de formation ;</p> <p>D. Un réseau d'échanges et d'adaptation des curricula entre établissements d'enseignement supérieur est mis en place</p>
Activités	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les décideurs (Comité des ministres) et les ministres en charge de l'enseignement supérieur des États membres sur la nécessité de développer les compétences liées à la gestion des ressources en eau dans le bassin ; Dresser un bilan des formations existantes et évaluer le potentiel de développement au sein des établissements ; Appuyer le benchmarking avec ZIE (Burkina Faso), Agrhyment (Niger), en vue de l'adaptation et l'élaboration de nouveaux curricula ; Soutenir et accompagner le plaidoyer auprès d'institutions comme l'UNESCO et l'OIF ; Identifier des candidats à des formations diplômantes et financer ces formations ; Appuyer la planification d'une phase test.
Contribution au renforcement des capacités	Par sa nature même, cette mesure concerne directement le renforcement des capacités de multiples acteurs dans le domaine de la gestion des ressources en eau.
Communication	La mesure contribue de façon secondaire à la communication entre différentes parties prenantes et différents niveaux de prise de décision, mais elle n'est pas fondamentalement une mesure qui vise à améliorer la communication entre des États ou des usagers de l'eau.
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> Diversification de l'offre de formation tenant compte de la GIRE, de l'hydrologie et des questions liées à l'environnement ; Le nombre de modules de formation intégrés dans les cursus des centres de formation ; Le nombre de personnes ayant bénéficié d'une formation ; Le nombre d'établissements d'enseignements supérieurs travaillant en réseau.

FICHE MESURE-PROJET N° 2.1.4

Groupe cible et bénéficiaires	Ministères en charge de l'eau, Ministères de l'éducation nationale, la CICOS, universités, cadres des institutions traitant les questions de l'eau.		
Hypothèses	<ul style="list-style-type: none"> Il n'y a pas d'hypothèse particulière pour cette mesure. Une forte demande en formation existe déjà, ce qui favorise les chances de succès. 		
Risques	<ul style="list-style-type: none"> Instabilité politique, résistance des universités à insérer dans leur curricula la filière liée à l'eau. Il existe aussi le risque que les personnes formées éprouvent des difficultés à trouver des emplois en adéquation avec leurs formations. 		
Impacts négatifs possibles	On ne voit pas d'impact négatif qui pourrait résulter de cette mesure.		
Moyens d'exécution	Logist., techn., scientif.	Pas de moyens techniques ou scientifiques particuliers ; les moyens des secrétariats de la CICOS et des ministères concernés dans les États membres, l'appui logistique des PCN.	
	Ressources humaines	Appui Experts du projet GETRACO et experts de la CICOS, cadres des ministères de l'éducation et de l'eau des États membres, membres des Universités, représentants des centres de formation existants.	
	Lignes budgétaires		Montant (en dollars)
	Personnel	Experts de la CICOS	48.000
		Fonctionnaires, personnel public	10.500
		Assistance technique nationale	24.000
	Investissements	Assistance technique internationale	40000
		Equipements (véhicules, matériel, mobilier, etc.)	0
	Formation Fonctionnement	Travaux (marchés travaux divers)	0
		Formation, éducation, sensibilisation	750.000
		Fonctionnement du personnel (missions, etc.)	24.200
		Fonctionnement du matériel (consommables)	0
		Fonctionnement divers (assurances, etc.)	0
	Suivi	Pilotage, évaluations, révisions, audits	0
	Autres	Autres services (à préciser)	0
Frais de gestion de la CICOS (10%)		89.670	
	Imprévus (10 %)	98.637	
	TOTAL	1.085.007	
Frais récurrents après la mesure	Il n'y a pas de frais récurrents après la fin de la mesure.		
Financement des frais récurrents	Non applicable		
Responsable de l'exécution de la mesure	La Cellule de Coordination de la CICOS (le Service de la communication doit jouer un rôle clé dans cette mesure) avec l'appui des PCN dans chaque État membre pour les relations avec les partenaires nationaux.		
Programmation de la mesure	Cette mesure peut commencer dès le début du Programme de Mesures et durer pendant les 5 années du programme. En particulier les formations diplômantes doivent être lancées dès que possible étant donné leur longue durée.		
Relations avec d'autres mesures	L'exécution de la mesure n'a pas de relation particulière avec une autre mesure, mais ses effets seront importants pour beaucoup d'autres mesures à travers le renforcement des compétences des bénéficiaires dans divers domaines de la gestion de l'eau.		
Notes			

2.2.1

SDAGE CICOS - Programme de Mesures 2016-2020 - FICHE DE MESURE	
Fiche Mesure-Projet-Mesure-Action n° 2.2.1	
Contribution à la Vision Partagée 2035	Titre : Réaliser un état des lieux sur l'accès aux services sociaux de base (en particulier liés à l'eau potable, l'assainissement et l'énergie domestique), incluant un état des lieux des infrastructures concernées
Objectif stratégique : Equité Sociale Axe stratégique : Gestion Champ d'intervention : Accessibilité	
Zone concernée	Cette mesure s'applique à l'ensemble du bassin.
Justification	En vue des objectifs du Développement Durable proclamés par l'ONU en Septembre 2015, la CICOS se doit d'orienter ses États membres sur les besoins et les approches pour améliorer la situation concernant les aspects sociaux de l'utilisation de l'eau. Il s'agira en particulier de l'alimentation en eau potable, de l'assainissement (eaux usées et déchets), de la prévention et du traitement des maladies liées à l'eau, l'accès à l'énergie domestique (avec un intérêt spécifique pour l'énergie hydroélectrique), l'accès aux terres, et de la protection contre les crues. Les aspects de transport (navigation) ne seront pas inclus dans la mesure car déjà couverts autrement (dans le PAS Navigation).
Brève description	La présente étude fournira l'état des lieux quant à l'accès aux services sociaux de base en liaison avec l'utilisation de l'eau et l'inventaire des infrastructures concernées, identifiera les actions nécessaires pour améliorer la situation, et proposera un planning détaillé avec un calendrier et un budget. Les actions et mesures retenues seront prises en charge par les États membres. Un support et suivi continuels par la CICOS est à prévoir, au-delà de la présente mesure (dans les prochains SDAG après 2020).
Résultats attendus	A. Un contrat avec un consultant / BIC est établi ; B. Les actions identifiées à partir du scénario amélioré sont retenues ; C. Les actions retenues sont réalisées, selon le planning agréé.
Activités	<ul style="list-style-type: none"> Définir les TdR pour une prestation de services par un consultant / BIC sur l'étude (par experts de la CICOS) ; Préparer et exécuter l'AO relatif à ces services et conclure le contrat avec le consultant / BIC sélectionné (par CICOS) ; Assister le consultant / BIC dans l'obtention des données et informations nécessaires auprès des administrations des États membres (par CICOS) ; Suivre la réalisation de l'étude par le consultant / BIC et approuver ses rapports produits (par CICOS), comprenant les étapes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> Elaborer un état des lieux détaillé sur l'accès aux services sociaux de base liés à l'utilisation de l'eau et autres, et des infrastructures concernées ; Evaluer la situation décrite, identifier les faiblesses et les lacunes, et développer un pronostic pour l'horizon 2035 (scénario tendanciel et scénario amélioré, selon les objectifs du développement durable en général et ceux de la GIRE en particulier) ; Identifier et prioriser en concertation avec les organes de la CICOS les actions nécessaires en vue du scénario amélioré ; Préparer un planning détaillé des actions retenues et des besoins financiers avec calendrier de réalisation ; Suivre la mise en œuvre des actions retenues par les États membres et préparer/disséminer les rapports annuels sur l'état d'avancement, pendant la durée du SDAGE 2016-2020 (Experts CICOS).
Contribution au renforcement des capacités	La mesure renforce les capacités et les compétences des experts de la CICOS, en termes de gestion de prestataires de services, et de coordination de processus de concertation inter-états. Ce renforcement est obtenu à travers du « Learning by doing ».
Communication	Dans le même contexte, le processus de concertation inter-états prévu pour l'identification et priorisation des actions facilitera la communication entre les décideurs/ acteurs politiques, administratifs et privés liés aux services de base en question.

FICHE MESURE-PROJET N° 2.2.1

Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> Le contrat conclu entre la CICOS et le consultant / BIC sélectionné (CICOS) ; Le rapport du consultant / BIC citant les actions retenues à partir du scénario amélioré (CICOS) ; PV sur réunion PCR avec les actions retenues (CICOS) ; Au moins 50% du volume des actions retenues pour la période du SDAGE 2016-20 sont formellement programmées, entamées ou réalisées, selon le planning agréé (Rapport annuels de la CICOS sur le suivi de la mesure). 		
Groupe cible et bénéficiaires	<p>Groupe cible direct : les décideurs politiques des États membres, les cadres des organismes traitant avec les services sociaux de base et le développement durable.</p> <p>Groupe cible indirect et bénéficiaires : toute la population des États membres (à travers l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base liés à l'utilisation de l'eau).</p>		
Hypothèses	<ul style="list-style-type: none"> Le financement de la mesure est assuré ; La CICOS à travers ses experts est disposée à prendre en charge la gestion et la guidance de la mesure ; Les États membres sont disposés à promouvoir le développement des services sociaux de base liés à l'utilisation de l'eau. 		
Risques	Pas de risque particulier		
Impacts négatifs possibles	Aucun		
Moyens d'exécution	Logist., techn., scientifique.	<p>CICOS :</p> <ul style="list-style-type: none"> bureau, communication, transport local et régional ; <p>Consultant/ BIC :</p> <ul style="list-style-type: none"> logement, bureau, communication, transport international, local et régional ; <p>Fonctionnaires des États membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> bureau, communication, transport local et régional. 	
	Ressources humaines	<p>CICOS :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 expert à temps partiel pour expertise, gestion et guidance de la mesure ; Assistant(e) à temps partiel (communication, organisation logistique, documentation et archivage) ; Comptabilité à temps partiel. <p>Fonctionnaires des États membres (5) :</p> <ul style="list-style-type: none"> 5*5 experts à temps partiel pour participation aux ateliers ; 5*1 experts à temps partiel pour participation au suivi ; <p>Consultant/ BIC :</p> <ul style="list-style-type: none"> 3 experts internationaux à court terme ; 3 experts nationaux à court terme. 	
Évaluation du budget	Lignes budgétaires		Montant (en dollars)
	Personnel	Experts de la CICOS	50.000
		Fonctionnaires, personnel public	12.000
		Assistance technique nationale	66.000
		Assistance technique internationale	315.000
	Investissements	Equipements (véhicules, matériel, mobilier, etc.)	29.000
		Travaux (marchés travaux divers)	0
	Formation	Formation, éducation, sensibilisation	0
	Fonctionnement	Fonctionnement du personnel (missions, etc.)	72.750
		Fonctionnement du matériel (consommables)	22.500
		Fonctionnement divers (assurances, etc.)	30.000
	Suivi	Pilotage, évaluations, révisions, audits	0
Autres	Autres services (à préciser)	0	
	Frais de gestion de la CICOS (10%)	59.725	
	Imprévus (10 %)	65.698	
	TOTAL	722.673	

FICHE MESURE-PROJET N° 2.2.1

Frais récurrents après la mesure	Pas de frais récurrents après la fin de la mesure.
Financement des frais récurrents	Non applicable
Responsable de l'exécution de la mesure	La Cellule de Coordination de la CICOS. Les décideurs et acteurs des États membres responsables des services sociaux de base liés à l'utilisation de l'eau, à travers le relais des PCN.
Programmation de la mesure	<p>La mesure doit être lancée dès le démarrage du Programme de Mesures. Elle durera 5 ans donc toute la durée du Programme de Mesures du SDAGE, avec 1 an pour la réalisation de l'étude et 4 ans pour le suivi des actions des États membres par la CICOS. Dépendant des priorités et des capacités de la CICOS, le début de la mesure pourra être reporté ce qui réduira la durée de la période de suivi.</p> <p>L'établissement des TdR et la réalisation de l'AO des services de consultant/ BIC conduiront à la signature du contrat dans les premiers 6 mois. La réalisation de l'étude par le consultant / BIC durera 6 mois.</p> <p>Pendant les années 2-5, la CICOS fera annuellement un constat du progrès achevé dans chaque État membre et en rédigera un rapport à être disséminé aux acteurs concernés. Un atelier d'évaluation avec les acteurs des États membres aura lieu au milieu de l'année 4.</p>
Relations avec d'autres mesures	Des synergies importantes sont possibles si les études relatives aux mesures 1.2.3 et/ ou 1.3.2 sont réalisées de façon simultanée ou successivement, par le même consultant/ BIC. La décision de faire ainsi dépendra surtout de la capacité de gestion de la CICOS.
Notes	L'état des lieux sera établi sur la base des informations existantes auprès des services compétents des États membres. Il n'est pas envisagé de faire des enquêtes sur le terrain.

SDAGE CICOS - Programme de Mesures 2016-2020 - FICHE DE MESURE	
Fiche Mesure-Projet n° 2.2.2	
Contribution à la Vision Partagée 2035	Titre : Mettre en place un système de gestion durable pour l'exploitation des ressources halieutiques
Objectif stratégique : Equité sociale Axe stratégique : Gestion Champ d'intervention : Accessibilité	
Zone concernée	
Justification	L'Additif de 2007 a donné à la CICOS le mandat de promouvoir la mise en œuvre de la GIRE. Par ailleurs, la gestion durable de la pêche a été identifiée dans l'état des lieux comme un des dix enjeux majeurs du bassin du Congo. Cette mesure de mise en place d'un système de gestion durable se justifie donc tout à fait car elle va renforcer les capacités des pêcheurs à exploiter durablement les ressources halieutiques, aussi bien pour sécuriser cette ressource en protéine importante pour les populations que pour générer des revenus par sa commercialisation.
Brève description	La mesure consiste à définir et à mettre en œuvre au niveau transfrontalier une stratégie de gestion durable de la pêche. Elle inclut une étude de faisabilité de projets de transformation du poisson, d'une part pour réduire les pertes de la production et d'autre part pour augmenter les ressources financières que cette activité peut générer.
Résultats attendus	A. Un diagnostic détaillé et actualisé de la situation de la gestion de la pêche dans les États membres est produit ; B. Une stratégie de gestion durable de la pêche est formulée et adoptée par tous les acteurs concernés par ce secteur dans les États membres ; C. La stratégie adoptée a commencé à être mise en œuvre ; D. La faisabilité de transformation du poisson est connue.
Activités	<ul style="list-style-type: none"> Établir un diagnostic dans chaque État membre des forces et des faiblesses de la gestion durable de la pêche, à la fois sur des bases documentaires et des enquêtes de terrain. Ce diagnostic comprend un inventaire des groupements de pêcheurs et de leur niveau d'organisation ; Définir au niveau transfrontalier les modalités d'une pêche durable sur les plans de la gouvernance et de la gestion ; Concevoir et mettre en place des Observatoires de la Pêche dans les États membres (avec les services publics en charge de la pêche, les ONG, les chercheurs, les représentants des pêcheurs, des représentants des Chambres de Commerce) et les mettre en relation fonctionnelle avec le SIBCO pour l'échange de données. Ces organes sont vus plus comme des mécanismes de rencontres régulières et de transmission d'informations sur la pêche que comme des institutions permanentes ; les services publics en charge de la pêche auront la responsabilité de coordonner le fonctionnement de ces observatoires et d'en assurer le secrétariat ; Concevoir et mettre en place un réseau inter-états des gestionnaires de la pêche avec des réunions régionales coordonnées par la PCR 2 fois par an (5 personnes par pays) ; Identifier les infrastructures nécessaires et économiquement rentables pour soutenir la durabilité de la pêche (aménagement des cours d'eau, infrastructures de pisciculture) ; Réaliser une étude de faisabilité de projets pilote de transformation des produits de la pêche (types de transformation possibles, niveau d'investissement requis, rentabilité, réceptivité de la clientèle cible aux produits proposés).
Contribution au renforcement des capacités	Cette mesure va renforcer les capacités des services publics en charge de la pêche et les capacités des communautés de pêcheurs.
Communication	Les aspects de communication de cette mesure concernent : <ul style="list-style-type: none"> Les échanges entre les services publics des États membres en matière de bonnes pratiques de la pêche et de leurs modalités de promotion et de mise en œuvre ; La diffusion des résultats et conclusions de l'étude de faisabilité de projets pilote.
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> Le nombre de groupements de pêcheurs informés du plan de gestion durable ; Le nombre de réunions de l'Observatoire ; Le nombre de rencontres régionales du réseau inter-états et le nombre de membres actifs ; La disponibilité d'informations actualisées sur la pêche au SIBCO de la CICOS.
Groupe cible et bénéficiaires	Les services publics des États membres en charge de la pêche, les groupements de pêcheurs.
Hypothèses	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'hypothèse particulière. Une condition favorable pour la mesure serait l'adoption de normes communes sur certaines modalités de la pêche à travers la Charte de l'Eau, ses annexes techniques et l'harmonisation entre les États de certains aspects du droit de l'eau et de l'environnement (mesure 1.1.1). De ce point de vue, la formulation d'une stratégie de gestion durable de la pêche s'appuierait sur des dispositions juridiques actualisées.
Risques	<ul style="list-style-type: none"> La difficulté opérationnelle pour atteindre un grand nombre de pêcheurs sur le terrain pour diffuser les dispositions du plan de gestion.

2.2.2

Impacts négatifs possibles	Aucun		
Moyens d'exécution	Logist., techn., scientif.	Les ressources logistiques des services publics en charge de la pêche, des PCN et PCR ; un appui logistique pour le fonctionnement des observatoires de la pêche et la tenue des réunions inter-états.	
	Ressources humaines	Le personnel des services publics de la pêche, des représentants des ONG et des groupements de pêcheurs, des chercheurs du domaine de la pêche (universités), l'appui de consultants régionaux ou internationaux.	
Évaluation du budget	Lignes budgétaires		
	Personnel	Experts de la CICOS	36.000
		Fonctionnaires, personnel public	173.500
		Assistance technique nationale	80.000
		Assistance technique internationale	100.000
	Investissements	Équipements (véhicules, matériel, mobilier, etc.)	15.000
		Travaux (marchés travaux divers)	0
	Formation	Formation, éducation, sensibilisation	0
	Fonctionnement	Fonctionnement du personnel (missions, etc.)	244.400
		Fonctionnement du matériel (consommables)	75.500
		Fonctionnement divers (assurances, etc.)	165.000
	Suivi	Pilotage, évaluations, révisions, audits	25.000
	Autres	Autres services (à préciser)	0
Frais de gestion de la CICOS (10%)		91.440	
Imprévus (10 %)		100.584	
TOTAL		1.106.424	
Frais récurrents après la mesure	Les frais récurrents concernent le fonctionnement des observatoires de la pêche et la tenue des réunions inter-états. Le budget de la mesure inclut les coûts de diffusion de la stratégie de gestion durable de la pêche.		
Financement des frais récurrents	La mise en application des éléments de la stratégie de gestion durable incombe aux États membres, à travers leurs services en charge de la pêche, avec des contributions des ONG. Le fonctionnement des observatoires de la pêche sera à charge des États membres, la tenue des réunions inter-états sera à charge d'un PTF à travers la CICOS et les PCR.		
Responsable de l'exécution de la mesure	La coordination sera assurée par le Service des Ecosystèmes et Ressources Naturelles de la CICOS ; l'exécution sera assurée par les services nationaux de la pêche, avec des contributions des ONG. Les PCN et les PCR joueront respectivement des rôles de coordination au sein de chaque État et au niveau régional, en particulier pour la tenue des rencontres inter-états.		
Programmation de la mesure	L'idéal serait que cette mesure puisse s'appuyer sur une harmonisation de certaines dispositions juridiques et réglementaires de la pêche entre les États, mais cela risque de prendre du temps. Il est préférable de commencer la mesure sans attendre, en 2016, dès que les financements seront disponibles. De cette façon, la formulation d'une stratégie de gestion durable de la pêche pourra guider l'harmonisation de certains aspects juridiques en matière de pêche.		
Relations avec d'autres mesures	A part les relations souhaitables avec l'harmonisation juridique déjà citée (mesure 1.1.1), la réussite de la mesure 3.1.1 (campagne de sensibilisation environnementale) peut contribuer au succès de cette mesure, par une sensibilisation spécifique des pêcheurs au caractère indispensable d'une gestion durable de leur activité.		
Notes			

SDAGE CICOS - Programme de Mesures 2016-2020 – FICHE DE MESURE	
Fiche Mesure-Projet n° 2.3.1	
Contribution à la Vision Partagée 2035	Titre :
Objectif stratégique : Equité Sociale Axe stratégique : Infrastructures Champ d'intervention : Consultation	Concevoir et réaliser des projets pilotes de micro- et pico-hydroélectricité associés à la production de l'eau potable
Zone concernée	Cette mesure sera ponctuelle (sites pilotes concernés), mais dispersées dans tous les États membres de la CICOS.
Justification	Le volet Hydro-électricité du PAS de 2010 a constaté le besoin de trouver et de réaliser des solutions adaptées pour l'électrification rurale, voire dans des zones éloignées où une alimentation par réseaux nationaux n'est pas évidente. Le PAS a formulé les conditions et a proposé des réalisations pilotes de systèmes de pico/ micro électricité (Re. p.141/142, Projet H24: DEVELOPPEMENT DE LA PICO HYDROELECTRICITE DANS LE BASSIN DU CONGO). Le SDAGE 2016-20 est donc l'opportunité pour identifier des technologies appropriées pour la pico-hydroélectricité et développer des approches adaptées de maîtrise d'ouvrage, financement, réalisation, gestion et opération, et tester leur faisabilité par la pratique.
Brève description	La mesure comprend le développement et la réalisation de 4 à 6 projets pilotes (1 par État membre) dans la pico et/ ou micro Hydroélectricité. Les organismes étatiques responsables de l'électrification rurale (AER) dans les états membres identifieront des sites convenables. La CICOS organisera la réalisation d'études de faisabilité avec choix des sites, et d'études techniques détaillées et de dossiers AO par un consultant / BIC. Les AER prendront en charge la maîtrise d'ouvrage et assureront le suivi des travaux de réalisation, en collaboration avec la CICOS. La gestion et l'opération des systèmes d'hydroélectricité réalisés seront prises en charge par des associations du type COOPEL, d'autres organismes privés agissant dans l'intérêt public, ou des compagnies privées engagées par un groupement des bénéficiaires. Il est prévu une assistance technique par un consultant / BIC pendant toute la période de réalisation et celle du suivi de la gestion et l'opération, pour compléter les capacités et compétences des AER et de la CICOS.
Résultats attendus	A. Jusqu'à 5 projets pilotes en pico/ micro hydroélectricité sont identifiés ; B. Jusqu'à 5 projets pilotes en pico/ micro hydroélectricité sont réalisés et pris en charge par des organismes de gestion et d'opération compétents ; C. Les expériences avec les projets pilotes ont été restituées et vulgarisées.
Activités	<u>Composante 1</u> : Renforcement institutionnel des AER a) Etablir des contacts avec les AER des pays membres pour identifier +/- 3 projets pilotes potentiels par état membre (CICOS et assistance technique, AER) <u>Composante 2</u> : renforcement de la planification énergétique locale b) Elaborer les TdR et préparer/ réaliser les AO pour l'étude de faisabilité (CICOS et assistance technique, AER) ; c) Réaliser l'étude de faisabilité (consultant/ BIC, suivi par CICOS et ass. tech.) ; d) Valider l'étude et choisir des options à réaliser (CICOS et assistance technique, AER) ; e) Elaborer les TdR et préparer/ réaliser les AO pour l'étude d'exécution (APS+APD) plus un AO pour assistance technique pendant la réalisation des travaux des projets pilotes et suivi de la phase initiale d'opération des systèmes hydroélectriques (CICOS et assistance technique, AER) ; f) Réaliser l'étude d'exécution (consultant/ BIC, suivi par CICOS et ass. tech.) ; g) Valider l'étude d'exécution (CICOS et assistance technique, AER) ; h) Préparer/ réaliser AO pour la réalisation des travaux (Un par État membre), (consultant/ BIC et AER, suivi par CICOS) ; <u>Composante 3</u> : Réalisation d'une pico ou micro centrale hydroélectrique pilote i) Réaliser les travaux (entreprises contractés, suivi par consultant/ BIC, AER, et CICOS) ; j) Mettre en place des dispositifs de gestion et opération des systèmes réalisés (AER et populations bénéficiaires, support en renforcement des capacités par consultant/ BIC) ; k) Suivre l'opération des systèmes réalisés en phase initiale – 1,5 ans (AER, consultant / BIC, CICOS) ; <u>Composante 4</u> : Promotion de la mise en œuvre du projet l) Restituer les expériences faites (AER, consultant / BIC, CICOS).
Contribution au renforcement des capacités	AER et CICOS, à travers la coopération avec le consultant/ BIC et l'assistance technique ; Populations bénéficiaires à travers le suivi de la gestion/ opération des systèmes hydroélectriques pilotes ; Les acteurs du secteur hydroélectrique, par la promotion des résultats des projets pilotes.
Communication	Toute la mesure contribuera, à travers ses dispositifs de validation et de suivi, au renforcement de la communication entre les organes de la CICOS, les AER, les acteurs du secteur hydroélectrique, et les populations bénéficiaires.

2.3.1

Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> Le financement des travaux pour les projets pilotes retenus est engagé (PV avec décision du Comité des Ministres, CICOS) ; Au moins 60% des projets pilotes sont opérés de façon satisfaisante 6 mois après la prise en charge par les bénéficiaires (Rapport de la 1ère mission de suivi, CICOS) ; Un atelier de restitution avec les acteurs des États membres a eu lieu (Rapport de l'atelier, CICOS). 																																										
Groupe cible et bénéficiaires	Groupe cible : Acteurs et décideurs du secteur hydroélectrique ; Bénéficiaires : Acteurs du secteur hydroélectrique (à travers les expériences avec les projets pilotes) ; Populations utilisant les systèmes hydro électriciens.																																										
Hypothèses	<ul style="list-style-type: none"> Le financement de la mesure est assuré ; La CICOS à travers ses experts est disposée à prendre en charge la gestion et la guidance de la mesure ; Les acteurs du secteur hydro électrique des États membres sont disposés à prendre en charge la réalisation des projets pilotes ainsi que leur suivi. 																																										
Risques	<ul style="list-style-type: none"> Les AER des États membres ne respectent pas les engagements faits en vue de la préparation, la réalisation et le suivi des projets pilotes. Pour minimiser ce risque, la CICOS devra établir et maintenir des contacts intenses avec les AER (à travers ses organes, son consultant/ BIC). Une convention définissant les détails de la coopération relative aux projets pilotes entre les Ministères compétents des États membres et la CICOS devra être conclue au début de la mesure. La convention devrait régler les modalités de sa rupture en cas de non performance des partenaires nationaux. 																																										
Impacts négatifs possibles	Aucun																																										
Moyens d'exécution	<table border="1"> <tbody> <tr> <td>Logist., techn., scientifique.</td> <td>CICOS : <ul style="list-style-type: none"> bureau, communication, transport local et régional ; Consultants/ BIC : <ul style="list-style-type: none"> logement, bureau, communication, transport international, local et régional ; Fonctionnaires des États membres : <ul style="list-style-type: none"> bureau, communication, transport local et régional. </td> </tr> <tr> <td>Ressources humaines</td> <td>CICOS : <ul style="list-style-type: none"> 1 expert à temps partiel pour expertise, gestion et guidance de la mesure ; Assistant(e) à temps partiel (communication, organisation logistique, documentation et archivage) ; Comptabilité à temps partiel ; Fonctionnaires des États membres (5) : <ul style="list-style-type: none"> 5*5 experts à temps partiel pour participation aux ateliers et pour support / suivi local ; 5*1 experts à temps partiel pour participation à l'évaluation ex post ; Consultant/ BIC : <ul style="list-style-type: none"> divers experts locaux et internationaux (économistes, ingénieurs, hydrologues, sociologues) à court terme pour réalisation de l'étude de faisabilité et d'exécution, et de l'assistance technique relative à l'organisation et au suivi de l'opération. </td> </tr> </tbody> </table>	Logist., techn., scientifique.	CICOS : <ul style="list-style-type: none"> bureau, communication, transport local et régional ; Consultants/ BIC : <ul style="list-style-type: none"> logement, bureau, communication, transport international, local et régional ; Fonctionnaires des États membres : <ul style="list-style-type: none"> bureau, communication, transport local et régional. 	Ressources humaines	CICOS : <ul style="list-style-type: none"> 1 expert à temps partiel pour expertise, gestion et guidance de la mesure ; Assistant(e) à temps partiel (communication, organisation logistique, documentation et archivage) ; Comptabilité à temps partiel ; Fonctionnaires des États membres (5) : <ul style="list-style-type: none"> 5*5 experts à temps partiel pour participation aux ateliers et pour support / suivi local ; 5*1 experts à temps partiel pour participation à l'évaluation ex post ; Consultant/ BIC : <ul style="list-style-type: none"> divers experts locaux et internationaux (économistes, ingénieurs, hydrologues, sociologues) à court terme pour réalisation de l'étude de faisabilité et d'exécution, et de l'assistance technique relative à l'organisation et au suivi de l'opération. 																																						
Logist., techn., scientifique.	CICOS : <ul style="list-style-type: none"> bureau, communication, transport local et régional ; Consultants/ BIC : <ul style="list-style-type: none"> logement, bureau, communication, transport international, local et régional ; Fonctionnaires des États membres : <ul style="list-style-type: none"> bureau, communication, transport local et régional. 																																										
Ressources humaines	CICOS : <ul style="list-style-type: none"> 1 expert à temps partiel pour expertise, gestion et guidance de la mesure ; Assistant(e) à temps partiel (communication, organisation logistique, documentation et archivage) ; Comptabilité à temps partiel ; Fonctionnaires des États membres (5) : <ul style="list-style-type: none"> 5*5 experts à temps partiel pour participation aux ateliers et pour support / suivi local ; 5*1 experts à temps partiel pour participation à l'évaluation ex post ; Consultant/ BIC : <ul style="list-style-type: none"> divers experts locaux et internationaux (économistes, ingénieurs, hydrologues, sociologues) à court terme pour réalisation de l'étude de faisabilité et d'exécution, et de l'assistance technique relative à l'organisation et au suivi de l'opération. 																																										
Évaluation du budget	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Lignes budgétaires</th> <th>Montant (en dollars)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="4">Personnel</td> <td>Experts de la CICOS</td> <td>150.000</td> </tr> <tr> <td>Fonctionnaires, personnel public</td> <td>218.300</td> </tr> <tr> <td>Assistance technique nationale</td> <td>204.000</td> </tr> <tr> <td>Assistance technique internationale</td> <td>260.000</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Investissements</td> <td>Equipements (véhicules, matériel, mobilier, etc.)</td> <td>103.000</td> </tr> <tr> <td>Travaux (marchés travaux divers)</td> <td>1500.000</td> </tr> <tr> <td>Formation</td> <td>Formation, éducation, sensibilisation</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td rowspan="3">Fonctionnement</td> <td>Fonctionnement du personnel (missions, etc.)</td> <td>346.700</td> </tr> <tr> <td>Fonctionnement du matériel (consommables)</td> <td>73.250</td> </tr> <tr> <td>Fonctionnement divers (assurances, etc.)</td> <td>25.000</td> </tr> <tr> <td>Suivi</td> <td>Pilotage, évaluations, révisions, audits</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Autres</td> <td>Autres services (à préciser)</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Frais de gestion de la CICOS (10%)</td> <td>288.025</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Imprévus (10 %)</td> <td>316.828</td> </tr> <tr> <td colspan="2">TOTAL</td> <td>3.485.103</td> </tr> </tbody> </table>	Lignes budgétaires		Montant (en dollars)	Personnel	Experts de la CICOS	150.000	Fonctionnaires, personnel public	218.300	Assistance technique nationale	204.000	Assistance technique internationale	260.000	Investissements	Equipements (véhicules, matériel, mobilier, etc.)	103.000	Travaux (marchés travaux divers)	1500.000	Formation	Formation, éducation, sensibilisation	0	Fonctionnement	Fonctionnement du personnel (missions, etc.)	346.700	Fonctionnement du matériel (consommables)	73.250	Fonctionnement divers (assurances, etc.)	25.000	Suivi	Pilotage, évaluations, révisions, audits	0	Autres	Autres services (à préciser)	0		Frais de gestion de la CICOS (10%)	288.025		Imprévus (10 %)	316.828	TOTAL		3.485.103
Lignes budgétaires		Montant (en dollars)																																									
Personnel	Experts de la CICOS	150.000																																									
	Fonctionnaires, personnel public	218.300																																									
	Assistance technique nationale	204.000																																									
	Assistance technique internationale	260.000																																									
Investissements	Equipements (véhicules, matériel, mobilier, etc.)	103.000																																									
	Travaux (marchés travaux divers)	1500.000																																									
Formation	Formation, éducation, sensibilisation	0																																									
Fonctionnement	Fonctionnement du personnel (missions, etc.)	346.700																																									
	Fonctionnement du matériel (consommables)	73.250																																									
	Fonctionnement divers (assurances, etc.)	25.000																																									
Suivi	Pilotage, évaluations, révisions, audits	0																																									
Autres	Autres services (à préciser)	0																																									
	Frais de gestion de la CICOS (10%)	288.025																																									
	Imprévus (10 %)	316.828																																									
TOTAL		3.485.103																																									

FICHE MESURE-PROJET N° 2.3.1

Frais récurrents après la mesure	Les frais de la gestion et de l'opération/maintenance des infrastructures mises en place.														
Financement des frais récurrents	Les populations bénéficiaires avec les opérateurs mis en place pour la gestion des infrastructures.														
Responsable de l'exécution de la mesure	La Cellule de Coordination de la CICOS, les AER des États membres.														
Programmation de la mesure	<p>La mesure durera 5 ans et doit commencer au moment du démarrage du Programme de Mesure du SDAGE 2016-20.</p> <p>L'année 1 et le début de l'année 2 seront utilisés pour la réalisation et la validation de l'étude de faisabilité (Activités a-d, 2+4+4+4 mois). Dans le reste de l'année 2 seront préparées l'étude d'exécution et l'assistance technique, et l'étude d'exécution sera réalisée et validée (Activités e-g, 4+3+3 mois). Les activités h+i (préparation et réalisation des travaux) dureront 4 + 14 mois. Le total fait 3,5 ans.</p> <p>L'activité j -Mise en place des dispositifs de gestion et d'opération commence au début de l'année 2, en parallèle avec la validation de l'étude de faisabilité. Elle finira avec la conclusion des travaux au milieu de l'année 4.</p> <p>Le suivi de l'opération des systèmes pilotes durera 18 mois, et la restitution des expériences faites aura lieu vers la fin de l'année 5.</p>														
Relations avec d'autres mesures	Pas de relation particulière avec d'autres mesures.														
Notes	<p>La Pico et Micro-Hydroélectricité en France sont définies comme suit :</p> <table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th></th> <th>Puissance</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Petite-centrale</td> <td>2000 kW < P < 10000 kW</td> </tr> <tr> <td>Mini-centrale</td> <td>500 kW < P < 2000 kW</td> </tr> <tr> <td>Micro-centrale</td> <td>20 kW < P < 500 kW</td> </tr> <tr> <td>Pico-centrale</td> <td>P < 20 kW</td> </tr> <tr> <td>(Ademe)</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Puissance des centrales selon leur type</td> <td>©EDF</td> </tr> </tbody> </table> <p>La puissance par foyer rural en Afrique centrale utile pour les besoins de base (éclairage et petit électroménager) est estimée à 1 kW (minimum 200 W). Par conséquent il est assumé pour la présente proposition de projets pilotes que dans la Pico Hydroélectricité on servira entre 20 et 1000 ménages, et dans la Micro Hydroélectricité on servira entre 500 et 2500 ménages.</p> <p>En estimant que l'installation d'un kW par centrale hydro électrique coûtera dans l'ordre de 5-10000 US\$, des projets pilotes de valeur moyenne de 400.000 US\$ (tels que proposés dans le PAS 2010) correspondront à une taille moyenne de 50 KW. Une telle puissance électrique établie par une turbine nécessitera p.ex. un débit en eau autour de 2 m3/s et une dénivellation disponible pour l'installation de 3-5m.</p> <p>Une condition clé pour le choix des sites convenables sera l'existence de système d'AEP rurale opérationnel (ou l'existence des conditions de départ pour son futur établissement). Etant donné que le pompage de l'eau en monde rural se fait souvent à l'aide d'un groupe électrogène, ce besoin en énergie électrique pourra être convenablement couvert par un système hydroélectrique qui d'un part servira les ménages branchés (avec consommation de pointe le soir), et d'autre part le pompage de l'eau (en temps de faible consommation électrique par les ménages).</p>		Puissance	Petite-centrale	2000 kW < P < 10000 kW	Mini-centrale	500 kW < P < 2000 kW	Micro-centrale	20 kW < P < 500 kW	Pico-centrale	P < 20 kW	(Ademe)		Puissance des centrales selon leur type	©EDF
	Puissance														
Petite-centrale	2000 kW < P < 10000 kW														
Mini-centrale	500 kW < P < 2000 kW														
Micro-centrale	20 kW < P < 500 kW														
Pico-centrale	P < 20 kW														
(Ademe)															
Puissance des centrales selon leur type	©EDF														

2.3.2

SDAGE CICOS - Programme de Mesures 2016-2020 - FICHE DE MESURE	
Fiche Mesure-Projet n° 2.3.2	
Contribution à la Vision Partagée 2035	<p>Titre : Concevoir et réaliser des projets pilote de lutte contre les espèces aquatiques envahissantes et en faire la promotion</p>
<p>Objectif stratégique : Equité sociale Axe stratégique : Infrastructures Champ d'intervention : Consultation</p>	
Zone concernée	
Justification	<p>L'État des Lieux du bassin du fleuve Congo a mis en évidence le problème des espèces aquatiques envahissantes qui constituent localement des nuisances sérieuses pour l'environnement (impact très négatif sur la qualité des eaux et la biodiversité) et pour les activités économiques (pêche, navigation, expansion de maladies hydriques telles que malaria, bilharziose).</p> <p>La CICOS ne va pas se substituer aux États dans la lutte contre ce fléau, mais elle peut à son niveau soutenir la réalisation de projets pilotes de lutte contre les EAE et s'assurer la promotion dans le bassin pour les techniques et les approches qui ont eu de bons résultats. Dans ce sens, la CICOS joue son rôle de coordination et de promotion des approches favorables à l'échelle du bassin, ainsi que le renforcement des échanges entre les États membres sur cette thématique particulière.</p>
Brève description	La mesure consiste, sur la base d'es connaissances et des expériences d'autres pays dans le monde, à identifier et formuler quelques projets pilotes de lutte contre les EAE, à appuyer leur réalisation, et ensuite à assurer auprès de ses États membres la promotion des techniques et approches qui se seront avérées efficaces. Les méthodes de lutte peuvent viser soit l'éradication ou le contrôle pur et simple des EAE, soit leur valorisation économique comme moyen indirect de lutte contre l'invasion.
Résultats attendus	<p>A. Les techniques et approches possibles de lutte contre les EAE sont compilées sur la base d'actions et d'expériences déjà menées par les États membres de la CICOS ou dans d'autres pays du monde ;</p> <p>B. Des sites de projets pilotes sont sélectionnés et des cahiers des charges de lutte sont définis ;</p> <p>C. Le suivi de l'exécution des projets pilotes et de leurs résultats est assuré ainsi que la diffusion des résultats auprès des autorités et acteurs concernés dans les États membres de la CICOS.</p>
Activités	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Compiler les techniques et approches de lutte contre les EAE dans le bassin et en dehors ; ▪ Identifier quatre zones de projets pilotes de lutte contre les EAE ; ▪ Elaborer les cahiers des charges des projets pilotes en fonction des spécificités locales et moyens de lutte envisagés ; ▪ Mobiliser et financer les acteurs chargés de réaliser les projets pilotes (ONG, groupements locaux, assistance technique) ; ▪ Suivre la réalisation et les résultats des projets pilotes ; ▪ Elaborer des documents de capitalisation des projets pilotes ; ▪ Mener une campagne de promotion de la lutte contre les EAE sur la base des documents de capitalisation.
Contribution au renforcement des capacités	Cette mesure vise à renforcer les capacités d'acteurs locaux (ONG, groupements locaux) et des services publics en charge de l'environnement et de la conservation de la nature.
Communication	La dernière partie de cette mesure (promotion des résultats positifs) est clairement une mesure de communication en vue de vulgariser les techniques applicables dans le bassin contre les EAE.
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le nombre de techniques possibles de lutte identifiées ; ▪ Le nombre de projets pilotes réellement engagés ; ▪ La superficie libérée d'EAE ; ▪ Le nombre de documents de promotion élaborés ; ▪ Le nombre d'acteurs touchés par la campagne de promotion ; ▪ Le nombre de projets suscités à la suite de la campagne de promotion.
Groupe cible et bénéficiaires	Les services publics des États membres en charge de l'environnement, les groupements d'usagers et les populations riveraines de zones affectées par les EAE, les pêcheurs et les navigateurs.
Hypothèses	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pas d'hypothèse particulière, si ce n'est l'accessibilité des zones des projets pilotes du point de vue sécurité sociopolitique.
Risques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les effets secondaires éventuels des moyens de lutte contre les EAE. La capitalisation des techniques et approches dans le monde doit mettre ces risques en évidence (par exemple dans le cas d'utilisation d'insectes prédateurs des EAE).

FICHE MESURE-PROJET N° 2.3.2

Impacts négatifs possibles	Des effets secondaires indésirables liés aux moyens de lutte contre les EAE (voir ci-dessus). La valorisation économique des EAE peut faire de ces dernières une ressource que l'on souhaite « cultiver » pour assurer la durabilité de l'activité économique. Il faut être très prudent avec l'approche qui semble fondamentalement illogique de valoriser quelque chose dont on veut se débarrasser.		
Moyens d'exécution	Logist., techn., scientif.	Les moyens administratifs de la CICOS et des PCN ; des opérateurs de terrain pour les actions de lutte en fonction des méthodes qui seront préconisées (ONG, moyens de lutte mécanique, moyens pour l'exploitation ou la transformation des EAE, moyens de production des prédateurs des EAE). Ces moyens devront être mobilisés à travers des contrats de prestation de service avec des ONG ou des entreprises.	
	Ressources humaines	Les experts en charge de l'environnement de la CICOS, les services publics des États membres en charge de l'environnement, des opérateurs pour mener la lutte contre les EAE (ONG, entreprises), des assistants techniques internationaux pour la compilation des techniques et approches possibles.	
Évaluation du budget	Lignes budgétaires		
		Montant (en dollars)	
	Personnel	Experts de la CICOS	64.000
		Fonctionnaires, personnel public	54.700
		Assistance technique nationale	44.000
		Assistance technique internationale	100.000
	Investissements	Equipements (véhicules, matériel, mobilier, etc.)	500.000
		Travaux (marchés travaux divers)	400.000
	Formation	Formation, éducation, sensibilisation	0
	Fonctionnement	Fonctionnement du personnel (missions, etc.)	65.500
		Fonctionnement du matériel (consommables)	15.000
		Fonctionnement divers (assurances, etc.)	67.500
	Suivi	Pilotage, évaluations, révisions, audits	0
Autres	Autres services (à préciser)	0	
	Frais de gestion de la CICOS (10%)	131.070	
	Imprévus (10 %)	144.177	
	TOTAL	1.585.947	
Frais récurrents après la mesure	Après la fin de la mesure et sa réussite, deux types de frais récurrents sont à envisager : la poursuite de la promotion des expériences positives ; ces frais sont à prendre en charge par les États à travers leurs services techniques en charge de l'environnement ; des ONG internationales pourront appuyer cette activité (UICN ou organisations similaires). Le second type de frais récurrent consiste à assurer l'entretien régulier des zones libérées des EAE ; ces frais et ces travaux doivent être pris en charge par les populations et groupements bénéficiaires de l'élimination des EAE.		
Financement des frais récurrents	Voir ci-dessus		
Responsable de l'exécution de la mesure	La Cellule de Coordination de la CICOS, avec une forte contribution de la direction en charge de l'environnement. Les PCN assureront le relais avec les services techniques en charge de l'environnement dans les États membres concernés par les projets pilote. Le Service de la communication de la CICOS s'impliquera dans la diffusion et la promotion des expériences positives des projets pilotes, également avec la contribution des PCN dans tous les États membres.		
Programmation de la mesure	La mesure pourra commencer dès le début du Programme de Mesures, lorsque les fonds seront disponibles pour financer les projets pilotes. Elle durera pendant les cinq années du programme.		
Relations avec d'autres mesures	Il existe une relation entre cette mesure et la mesure 3.2.2 relative à la connaissance et au suivi de la qualité des eaux. En effet, l'expansion anarchique des EAE est causée par un déséquilibre de la qualité naturelle des eaux (eutrophisation) et la lutte contre les EAE passe aussi par la réduction des causes. L'eutrophisation est surtout causée par les rejets organiques (pollutions urbaines, intrants agricoles, rejets d'abattoirs, etc.).		
Notes			

2.3.3

SDAGE CICOS - Programme de Mesures 2016-2020 – FICHE DE MESURE	
Fiche Mesure-Projet n° 2.3.3	
Contribution à la Vision Partagée 2035	Titre :
Objectif stratégique : Equité sociale Axe stratégique : Infrastructures Champ d'intervention : Consultation	Identifier, valoriser et promouvoir le potentiel éco touristique du bassin du Congo
Zone concernée	L'espace de compétence de la CICOS.
Justification	L'État des Lieux de l'eau dans le bassin du Congo a fait le constat de la très faible valorisation du potentiel éco touristique lié à l'eau dans le bassin. Les causes en ont été citées : un niveau assez élevé d'insécurité dans de nombreuses zones du bassin, les difficultés d'accès, l'absence ou l'insuffisance d'infrastructures, le manque de promotion du potentiel au niveau international. Etant donné le potentiel pourtant énorme existant dans le bassin, le développement de ce secteur a été inclus dans l'État des Lieux comme un des dix grands enjeux du bassin.
Brève description	Cette mesure vise à apporter l'appui de la CICOS, avec une vision transfrontalière, pour promouvoir le développement progressif de ce secteur économique et mettre en place les conditions favorables pour son expansion ; cet appui inclut la réalisation de projets pilotes destinés à démontrer la faisabilité à court terme de projets viables et de dynamiser la croissance du secteur par des exemples vécus.
Résultats attendus	A. Une Charte de l'écotourisme est adoptée par les États membres ; B. Une base de données des acteurs de l'écotourisme et des sites potentiels de développement est élaborée ; C. Trois projets pilotes sont identifiés, formulés et mis en œuvre ; D. Une campagne de promotion et de présentation des résultats des projets pilote est réalisée dans les États membres de la CICOS.
Activités	<ul style="list-style-type: none"> Approfondir l'analyse des forces et des faiblesses du secteur de l'écotourisme dans les États membres ; mettre en évidence les possibilités de valeur ajoutée d'une approche transfrontalière de l'écotourisme dans le bassin ; Elaborer une Charte de l'écotourisme commune aux États membres de la CICOS définissant les ambitions et approches communes pour le développement de l'écotourisme avec une approche globale du bassin et de ses sites privilégiés ; Identifier les forces et faiblesses de services publics des États membres en charge de l'écotourisme, identifier les besoins en renforcement des capacités et contribuer au renforcement desdites capacités ; Identifier les opérateurs actifs dans le domaine de l'écotourisme, les caractériser et maintenir une base de données avec leurs données ; développer un atlas des sites potentiels à valoriser en étroite collaboration avec les acteurs publics et privés du secteur, tenant compte des contraintes externes (accessibilité, sécurité, possibilité d'aménager des infrastructures à rentabilité réaliste) et des réalités socio-économiques des États ; Pour les projets pilotes (trois sites retenus dans le bassin), analyser leur faisabilité et formuler des projets réalistes : plan de développement d'infrastructures et de circuits, programme de promotion internationale, développement de partenariats public-privé pour l'investissement et l'exploitation ; Examiner avec les États membres les conditions d'accompagnement du développement du secteur éco touristique (facilitation d'accès, allègement de taxes, encouragements à l'investissement, etc.) ; Apporter l'appui de la CICOS pour le financement de projets pilote, avec de préférence une approche transfrontalière et pour la promotion.
Contribution au renforcement des capacités	Cette mesure vise essentiellement le renforcement des services publics en charge de l'écotourisme et des opérateurs du secteur en vue d'améliorer les conditions du développement de l'écotourisme et la promotion du secteur.
Communication	Etant donné que cette mesure favorise une approche bassin de l'écotourisme plutôt que des approches strictement nationales, la communication entre les États et leurs services concernés est renforcée ; la campagne finale de promotion des projets pilotes est aussi un élément important de communication.
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> La disponibilité d'une charte de l'écotourisme adoptée par les États membres ; Le nombre d'acteurs et de sites inclus dans la base de données sur l'écotourisme ; Le budget mobilisé pour les 3 projets pilotes ; Le nombre de cadres des services publics ayant bénéficié de formations ou de renforcement des capacités ; Le nombre de visiteurs/touristes touchés par les 3 projets pilote et les budgets dépensés par eux ; Le nombre d'acteurs du secteur touchés par la campagne de promotion.
Groupe cible et bénéficiaires	Les cadres de la CICOS en charge de l'environnement et du tourisme, les agents des services publics des États membres en charge de l'écotourisme, les opérateurs associés aux projets pilotes et ciblés par la campagne de promotion.
Hypothèses	La conviction des services publics en charge de l'écotourisme qu'une approche bassin peut apporter un plus par rapport à des approches strictement nationales (« vendre le bassin comme concept éco touristique plutôt que des potentialités nationales »).

FICHE MESURE-PROJET N° 2.3.3

Risques	<ul style="list-style-type: none"> L'instabilité sociopolitique : elle est sans doute actuellement le facteur le plus dissuasif pour la clientèle potentielle, bien plus que le manque d'infrastructures. 		
Impacts négatifs possibles	Aucun		
Moyens d'exécution	Logist., techn., scientif.	Les moyens habituels de la CICOS et des PCN ; matériel informatique à la CICOS pour la gestion de la base de données ; développement d'un site web focalisé sur le potentiel éco touristique du bassin (éventuellement une annexe du site de la CICOS) ; les capacités des opérateurs associés aux projets pilotes.	
	Ressources humaines	Experts en environnement et tourisme de la CICOS, cadres des services publics des États membres en charge de l'écotourisme ; opérateurs du secteur ; assistance technique internationale ayant une expertise en tourisme.	
Évaluation du budget	Lignes budgétaires		Montant (en dollars)
	Personnel	Experts de la CICOS	56.000
		Fonctionnaires, personnel public	81.000
		Assistance technique nationale	80.000
		Assistance technique internationale	40.000
	Investissements	Equipements (véhicules, matériel, mobilier, etc.)	20.000
		Travaux (marchés travaux divers)	400.000
	Formation	Formation, éducation, sensibilisation	175.000
	Fonctionnement	Fonctionnement du personnel (missions, etc.)	113.500
		Fonctionnement du matériel (consommables)	15.000
		Fonctionnement divers (assurances, etc.)	0
	Suivi	Pilotage, évaluations, révisions, audits	0
	Autres	Autres services (à préciser)	0
Frais de gestion de la CICOS (10%)		98.050	
Imprévus (10 %)		107.855	
TOTAL		1.186.405	
Frais récurrents après la mesure	Aucun. Les frais de fonctionnement des projets pilotes, s'ils sont une réussite et s'ils continuent après 2020, seront à la charge des opérateurs appuyés pour le démarrage. La poursuite de la gestion de la base de données doit entrer dans les activités habituelles du SIBCO, sur la base des informations actualisées transmises par les États membres (routine à mettre en place pendant la durée d'exécution de la mesure).		
Financement des frais récurrents	Non applicable		
Responsable de l'exécution de la mesure	La Cellule de Coordination de la CICOS, avec la participation des experts en environnement et en tourisme, et la participation du service informatique pour les aspects bases de données /site web.		
Programmation de la mesure	Cette mesure peut commencer dès le début du Programme de Mesures. Première année : charte de l'écotourisme, identification des acteurs et des sites potentiels, analyse des forces et faiblesses des services publics, renforcement des capacités. Deuxième année : poursuite du renforcement des capacités, identification et formulation des 3 projets pilotes. Années 3, 4 et 5 : mise en œuvre des projets pilote et suivi / capitalisation des résultats. Année 5 : élaboration et mise en œuvre de la campagne d'information et de promotion du secteur.		
Relations avec d'autres mesures	La base de données de l'écotourisme devrait devenir un élément du SIBCO (mesure 1.2.2). Les éléments clés de la Charte de l'écotourisme pourraient être intégrés dans la Charte de l'eau (mesure 1.1.1).		
Notes			

SDAGE CICOS - Programme de Mesures 2016-2020 – FICHE DE MESURE	
Fiche Mesure-Projet n° 3.1.1	
Contribution à la Vision Partagée 2035	Titre : Concevoir et mettre en œuvre une campagne d'éducation environnementale
Objectif stratégique : Préservation environnementale Axe stratégique : Gouvernance Champ d'intervention : 3.1 Sensibilisation	
Zone concernée	
Justification	<p>Le Bassin du Congo offre de nombreuses opportunités tant par la diversité des usages des ressources en eau que par le potentiel de développement économique (croissance inclusive, création de richesses, réduction de la pauvreté).</p> <p>Le bassin est un espace d'intégration économique, facteur de stabilité politique et de consolidation de la paix – dans une région souvent en proie à des crises et des conflits.</p> <p>La durabilité – au sens large – est dans un tel contexte, à la fois enjeu et leitmotiv.</p> <p>Un élément essentiel de durabilité est la sauvegarde de l'environnement. Or, les exigences de développement économique, la compétition autour des ressources naturelles sont autant de facteurs qui peuvent entraîner une agression sur l'environnement et les écosystèmes.</p> <p>En plus des dispositions pratiques et autres outils d'aide à la décision comme les études d'impact environnemental et social (EIES), les évaluations environnementales stratégiques (EES), il est important de proposer des mesures d'information et de sensibilisation de la population et des acteurs concernés par la gestion des ressources en eau sur les risques de dégradation de l'environnement et des écosystèmes, liés aux différents usages de la ressource.</p>
Brève description	La mesure consiste à mettre à la disposition des États membres un ensemble d'outils d'information et de sensibilisation (boîte à outils) et de les appuyer dans la conception et l'application de supports pour la sensibilisation aussi bien du grand public que celle destinée à des catégories spécifiques d'acteurs ou d'usagers. L'Atlas de l'eau en cours d'élaboration par la CICOS avec des contributions dans les États membres est un exemple d'un de ces outils.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> A. La CICOS a mis à la disposition des États membres une boîte à outils pour l'information et la sensibilisation environnementale ; B. Les États membres disposent de plans de communication sur les enjeux et risques environnementaux ; C. Un cadre de partenariat multi-acteurs pour l'information et la sensibilisation environnementale est mis en place dans chaque État membre ; D. Des actions phares d'information et de sensibilisation environnementales sont inscrites et mises en œuvre dans le calendrier des rencontres statutaires de la CICOS.
Activités	<ul style="list-style-type: none"> Elaborer de manière participative une cartographie des problèmes majeurs et risques environnementaux dans le bassin ; Concevoir des supports d'information et de sensibilisation ; Développer une boîte à outils (kits éducatifs et matériel didactique) ; Appuyer les États membres dans l'élaboration de plans de communication et d'éducation environnementale ; Appuyer et accompagner les États membres dans la mise place d'un cadre de partenariat multi-acteurs pour l'information et la sensibilisation (articulée à la PCN) ; Renforcer les capacités des relais et réseaux (réseau de journalistes, chargés de communication, Points focaux Communication au sein des institutions) ; Accompagner la mise en œuvre d'actions phares : organiser des séminaires de sensibilisation des journalistes dans les États membres, vulgariser les programmes éducatifs dans 2 écoles pilotes dans chaque État membre, produire et diffuser des programmes audiovisuels de sensibilisation ; Appuyer l'échange d'expériences et de bonnes pratiques en information et sensibilisation environnementale (dans le cadre des PCR) ; Soutenir la recherche-action et les initiatives des organisations de la société civile ; Instaurer un événement CICOS avec attribution de prix sur les meilleures pratiques de préservation environnementale ; Mettre à jour périodiquement la boîte à outils.
Contribution au renforcement des capacités	<p><u>De façon directe</u> : par les formations et les ateliers de partage avec ceux qui mettent en œuvre les actions de sensibilisation environnementale dans les États membres.</p> <p><u>De façon indirecte</u> : en contribuant à l'émergence d'une masse critique d'acteurs conscients des enjeux environnementaux et adoptant un comportement favorable à la préservation environnementale.</p>
Communication	<p>Cette mesure aura un impact direct et évident sur la communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> Entre la CICOS et les États membres ; Entre les membres des PCN (niveau national) et entre les membres des PCR (niveau bassin) ; Entre les catégories socioprofessionnelles et les groupes d'usagers de la ressource.

3.1.1

FICHE MESURE-PROJET N° 3.1.1

Groupe cible et bénéficiaires	Les bénéficiaires directs de la mesure sont les membres des PCN, les populations riveraines et les groupes socioprofessionnels dans les usages à fort impact environnemental. De façon indirecte, les bénéficiaires seront les autorités de tutelle des États membres et les relais et réseaux de communication et les écoles, les écoles et centres éducatifs.		
Hypothèses	<ul style="list-style-type: none"> La volonté politique des États de faire de la préservation environnementale un thème plus prioritaire que par le passé. 		
Risques	Aucun		
Impacts négatifs possibles	On ne voit pas d'impact négatif qui pourrait résulter de la réussite de cette mesure.		
Moyens d'exécution	Logist., techn., scientifique.	Les moyens habituels de la CICOS et des PCN (secrétariat, fonctionnement). Matériel et support de communication (matériel audiovisuel, panneaux, production de documents grands publics, édition d'atlas).	
	Ressources humaines	Les experts en communication de la CICOS, l'appui de consultants en IEC (Information, éducation, communication), les membres des PCN, des ONG spécialisées en préservation environnementale.	
Évaluation du budget	Lignes budgétaires		
		Montant (en dollars)	
	Personnel	Experts de la CICOS	60.000
		Fonctionnaires, personnel public	61.000
		Assistance technique nationale	76.000
		Assistance technique internationale	0
	Investissements	Equipements (véhicules, matériel, mobilier, etc.)	30.000
		Travaux (marchés travaux divers)	0
	Formation	Formation, éducation, sensibilisation	50.000
	Fonctionnement	Fonctionnement du personnel (missions, etc.)	74.000
		Fonctionnement du matériel (consommables)	0
		Fonctionnement divers (assurances, etc.)	252.500
	Suivi	Pilotage, évaluations, révisions, audits	0
Autres services (à préciser)		0	
	Frais de gestion de la CICOS (10%)	60.350	
	Imprévus (10 %)	66.385	
	TOTAL	730.235	
Frais récurrents après la mesure	Il n'y a pas vraiment de frais récurrents après la fin de la mesure. Des actions d'information/ sensibilisation aux questions de l'environnement devront se poursuivre par la suite, et probablement de façon permanente. En fonction des résultats et des avancées, il faudra prévoir de poursuivre ce genre de mesure dans le prochain SDAGE 2021-2025.		
Financement des frais récurrents	Non applicable (voir le commentaire précédent)		
Responsable de l'exécution de la mesure	La CICOS (responsable de la communication et assistant technique GETRACO) doit piloter et coordonner l'exécution de cette mesure. Des points focaux « Sensibilisation » seront désignés au sein de chaque PCN.		
Programmation de la mesure	La mesure durera 3 ans de façon intensive, avec les 6 premiers mois : identification des besoins et conception de la boîte à outils. Au cours des deux dernières années du Programme de Mesures, les activités d'information pourront se poursuivre en routine avec l'appui des PCN.		
Relations avec d'autres mesures	Il n'y a pas de relation particulière avec une autre mesure du programme, sauf la nécessité d'avoir mis en place des PCN renforcés (mesure 2.1.1).		
Notes			

3.2.1

SDAGE CICOS - Programme de Mesures 2016-2020 – FICHE DE MESURE	
Fiche Mesure-Projet n° 3.2.1	
Contribution à la Vision Partagée 2035	
Objectif stratégique : Préservation environnementale Axe stratégique : Gestion Champ d'intervention : Système d'information	Titre : Poursuivre le projet MESA
Zone concernée	Tout le bassin du Congo, avec un accent mis sur les sous-bassins de l'Oubangui, de la Sangha et du Kasai.
Justification	<p>Le programme MESA utilise des données spatiales et collectées sur site pour améliorer la gestion de l'environnement et contribuer à la sécurité alimentaire aux niveaux continental, régional et national en Afrique. Le programme MESA (Suivi pour l'environnement et la sécurité) fait suite à l'ancien programme AMESD (Suivi africain de l'environnement pour le développement durable). Le MESA est financé par le Fonds de développement européen (FED), l'autorité contractante est la Commission de l'Union africaine.</p> <p>La composante régionale du MESA pour l'Afrique centrale est gérée par la CICOS et se déroule de décembre 2013 à novembre 2016, soit une durée de 36 mois. En dehors de l'activité liée à l'installation d'une station additionnelle pour la réception de données satellites, toutes les autres activités ont avancé comme prévu. Actuellement, le programme met l'accent sur les sous-bassins de l'Oubangui, de la Sangha et du Kasai, impactés par des périodes de faible débit, ce qui entrave la navigation.</p> <p>Sur les 54 activités prévues par le programme MESA, la majorité d'entre elles sont liées à la mise en place du système de suivi. Cependant, 10 activités (acquisition et traitement des données, communication des résultats et appui scientifique et technique aux services nationaux et aux institutions de recherche) devront être poursuivies au-delà des 3 années de mise en place du programme, sans quoi les investissements auront été effectués en pure perte. Le FED et l'AUC partagent cet avis et continueront à financer les dépenses après la fin du programme. L'extension du MESA à d'autres sous-bassins n'est pas encore envisagée dans ce document.</p>
Brève description	Cette mesure fera suite aux composantes du MESA qui concernent l'acquisition et le traitement des données, la communication des résultats et l'appui scientifique et technique (y compris la maintenance de la station) aux services nationaux et aux institutions de recherche. L'accent est mis une nouvelle fois sur les sous-bassins, pour lesquels des prévisions du niveau d'eau mensuelles et à court terme ainsi que des calculs de bilans mensuels et saisonniers sont nécessaires. Les modèles mis en place durant la phase initiale du MESA seront alimentés avec des données en temps réel et leur étalonnage sera vérifié et amélioré si nécessaire. Une importance particulière sera accordée au partage des données initiales et des résultats des modèles avec les acteurs locaux et régionaux (y compris les services de navigation) et la communauté scientifique.
Résultats attendus	<p>La poursuite du programme MESA pour 4 années supplémentaires permettra d'atteindre les résultats suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> Les prévisions du niveau d'eau des rivières Oubangui, Sangha et Kasai se poursuivent et sont plus précises grâce à l'amélioration de l'étalonnage du modèle ; Les calculs de bilan pour les sous-bassins de l'Oubangui, de la Sangha et du Kasai, d'importance capitale pour l'approvisionnement en eau, se poursuivent et sont plus précis grâce à l'amélioration de l'étalonnage du modèle ; Les services hydrométéorologiques des pays participants sont renforcés grâce à l'apport de données, d'appui technique et de formation ; L'expertise scientifique dans les universités régionales est améliorée grâce à l'apport de conseils, de récepteurs de données ou d'autres équipements pour la recherche scientifique.
Activités	<p>On propose de poursuivre les 10 activités suivantes de la première phase du MESA (2013-2016) pendant quatre années supplémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> Appui technique aux Points Focaux Nationaux (PFN) pour la configuration des stations MESA ; Opération du Service 1 : Prévision des hauteurs d'eau ; Opération du Service 2 : Bilan hydrologique ; Suivi par le RIC (Centre Régional d'Implémentation) / la CICOS des activités dans les pays concernés ; Participation du RIC aux événements régionaux et nationaux sur la gestion des ressources en eau et la télédétection ; Communication et visibilité du THEMA (Central Africa Thematic Action) gestion des ressources en eau ; Appui aux formations nationales organisées par les PFN ; Développement avec les universités de programmes d'enseignement : Sujet postdoctoral, doctorat ; Administration du projet et gestion des finances ; Participation du RIC aux différentes réunions d'examen par des pairs et TEM (Technical Expert Meeting).
Contribution au renforcement des capacités	Que ce soit à la CICOS ou dans les pays membres, tous les résultats attendus contribuent au renforcement des capacités institutionnelles, en particulier des services hydrométéorologiques et de navigation. En outre, les capacités de recherche scientifique dans les universités sélectionnées dans les pays membres seront renforcées.

FICHE MESURE-PROJET N° 3.2.1

Communication	La communication des résultats de la recherche aux pays membres et à la communauté scientifique joue un rôle important dans le MESA, particulièrement pour les activités 6 et 10. En outre, des avertissements à court terme d'événements extrêmes (niveau d'eau trop élevé ou trop bas) seront mis en place (activité 2 : prévision des hauteurs d'eau).			
Indicateurs	Les indicateurs suivants pour les 10 activités sélectionnées ont été mentionnés pour la phase I du programme MESA : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports des missions d'appui, rapports d'appui à distance ; ▪ Feedback des utilisateurs, bulletins d'alertes des étiages, rapport d'atelier ; ▪ Carte spatialisée des bilans hydrologiques, bulletin hydrologique ; ▪ Rapport de suivi par le RIC ; ▪ Présentation des services et produits aux évènements internationaux ; ▪ Plaquettes, dépliants, gadgets, posters, etc., copies articles de presse, copies DVD, fiches de sondages, répertoires des groupes cibles sensibilisés, etc. ; ▪ Rapport de la formation et des dépenses ; ▪ Modules de formation avec les universités ; ▪ Rapports d'activité et de gestion du budget ; ▪ Rapports mensuels, trimestriels, semestriels, narratifs. 			
Groupe cible et bénéficiaires	Cadres et personnel scientifique à CICOS et les institutions des pays membres ; Grand public (pour l'accès web).			
Hypothèses	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les pays membres sont disposés à participer à la poursuite du programme MESA ; ▪ L'accès aux stations sur le terrain sera possible ; ▪ Les universités sont disposées et capables de poursuivre la recherche scientifique en utilisant les nouvelles données et sont prêtes à partager leurs méthodologies et leurs résultats ; ▪ Les services Internet fonctionnent de manière fiable. 			
Risques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Problèmes de la bonne coopération entre les représentants des différents secteurs ; ▪ Difficultés linguistiques avec les nouveaux pays membres (portugais, anglais) ; ▪ La bande passante allouée pour l'accès Internet reste faible. 			
Impacts négatifs possibles	Aucun			
Moyens d'exécution	Logist., techn., scientif.	Billets régionaux, consommables de bureau, réhabilitation de quelques stations, équipements scientifiques pour des universités partenaires.		
	Ressources humaines en mois	Experts CICOS 38, cadres supérieurs 288, techniciens 288, AT nationale 38, AT internationale 13.		
Évaluation du budget	Lignes budgétaires		Montant (en dollars)	
	Personnel	Experts de la CICOS		152.000
		Fonctionnaires, personnel public		253.200
		Assistance technique nationale		152.000
		Assistance technique internationale		260.000
	Investissements	Equipements (véhicules, matériel, mobilier, etc.)		285.000
		Travaux (marchés travaux divers)		20.000
	Formation	Formation, éducation, sensibilisation		135.000
	Fonctionnement	Fonctionnement du personnel (missions, etc.)		411.700
		Fonctionnement du matériel (consommables)		96.000
		Fonctionnement divers (assurances, etc.)		65.000
	Suivi	Pilotage, évaluations, révisions, audits		196.000
	Autres	Autres services (à préciser)		0
Frais de gestion de la CICOS (10%)			202.590	
Imprévus (10 %)			222.849	
TOTAL			2.451.339	

FICHE MESURE-PROJET N° 3.2.1

Frais récurrents après la mesure	La durée de la mesure s'étend jusqu'à la fin de la période de planification (décembre 2020). Sans extension à d'autres rivières, les coûts annuels s'élèvent à environ 600.000 USD/an dans le cas où on souhaite poursuivre les activités de MESA après 2020.
Financement des frais récurrents	Le FED (Fonds Européen de Développement).
Responsable de l'exécution de la mesure	La Cellule de Coordination de la CICOS, avec une forte implication de la Direction Ressources en Eau sur les plans opérationnels et techniques.
Programmation de la mesure	Continuation de la première phase qui se terminera en novembre 2016, c'est-à-dire 4 années 2017 – 2020.
Relations avec d'autres mesures	Des relations existent avec les mesures suivantes : 1.2.1 (Poursuivre le projet HYCOS), 1.2.2 (Poursuivre le projet SIBCO), 1.2.4 (Outil d'allocation).
Notes	

SDAGE CICOS - Programme de Mesures 2016-2020 – FICHE DE MESURE	
Fiche Mesure-Projet n° 3.2.2	
Contribution à la Vision Partagée 2035	Titre : Identifier et promouvoir les mesures de contrôle des eaux naturelles et des rejets polluants et de préservation de la qualité des eaux
Objectif stratégique : Préservation environnementale	
Axe stratégique : Gestion Champ d'intervention : Système d'information	
Zone concernée	L'ensemble du bassin, mais surtout en territoires du Congo, de la RCA, de la RDC et du Cameroun.
Justification	La pollution des eaux de diverses origines (industrielle, minière, navires...) pose de sérieux problèmes environnementaux et sanitaires. Cependant, l'état des connaissances de ces situations est faible. Aucune des activités proposées à ce sujet dans le PAS de 2010 n'a été réalisée. Même si l'État des Lieux mentionne que la pollution des eaux n'est pas encore un problème sérieux en regardant à l'échelle du bassin, il existe néanmoins des problèmes au niveau local qui méritent un suivi et une attention particulière afin d'éviter des graves dégâts sur l'environnement et sur les populations.
Brève description	Cette mesure vise à avoir une meilleure connaissance de la situation de la qualité des eaux, des menaces qui pèsent sur elle, et à en assurer un suivi plus objectif et rapproché, à travers de multiples activités, comme l'adoption de normes uniformes entre les pays membre de CICOS, la collecte de données et leur visualisation cartographique, la formulation de plans pour réduire la pollution.
Résultats attendus	A. Les normes concernant la qualité des eaux sont définies et adoptées à l'échelle des États membres de la CICOS ; B. Les informations de base sont collectées et traitées et leur lacunes sont complétées ; C. Des plans de collecte et de traitement des déchets des bateaux et aux ports sont élaborés ; D. Un plan de suivi des réseaux de la qualité des eaux est élaboré ; E. Un site pilote de collecte et d'analyse d'échantillons d'eaux est opérationnel.
Activités	<ul style="list-style-type: none"> Définir des normes concernant la qualité des eaux et les faire adopter par les États membres de la CICOS ; Établir un cadastre et une caractérisation des sites de pollution (villes, industries / mines / sites pétroliers / etc.) ; Faire un inventaire des facilités disponibles aux ports pour la collecte des déchets des bateaux riverains ; Collecter et visualiser de façon cartographique des statistiques de différents maladies pour trouver les causes éventuelles liées à la qualité des eaux (ou à des vecteurs aquatiques) ; Compléter les lacunes des données avec des suivis additionnels sur le terrain ; Développer un plan concernant la collecte et le traitement des déchets des bateaux aux ports ; Développer un plan concernant l'amélioration des réseaux de suivi de la qualité des eaux ; Exécuter un projet pilote sur la collecte et l'analyse des échantillons.
Contribution au renforcement des capacités	Cette mesure va contribuer au renforcement des capacités des États membres notamment par : <ul style="list-style-type: none"> L'établissement de normes uniformes, basées sur discussions entre institutions responsables dans les pays membre de la CICOS ; Le renforcement de la connaissance sur la qualité des eaux et l'amélioration des méthodologies de suivi.
Communication	Cette mesure va favoriser la communication entre les institutions nationales en charge de l'environnement, de la qualité des eaux et de la santé
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> Communiqués officiels sur les normes de qualité de l'eau ; Nombre de paramètres de qualité de l'eau pour lesquels une norme harmonisée a été adoptée ; Rapports avec les résultats de divers inventaires avec des données tabulaires et cartographiques ; Rapport avec les résultats du projet pilote et les recommandations pour le suivi.
Groupe cible et bénéficiaires	Les services publics des ministères en charge de l'environnement, de l'eau, de la santé, des industries, des mines, de la navigation. Des institutions scientifiques, les laboratoires d'analyse, les universités. Les gestionnaires / opérateurs des ports.
Hypothèses	<ul style="list-style-type: none"> Les institutions publiques dans les pays membres sont coopératives et peuvent s'entendre sur les normes communes ; Les institutions publiques acceptent de partager leurs données de façon transparente et durable.
Risques	<ul style="list-style-type: none"> La faible coopération des institutions publiques des pays membres ; L'obstruction des suivis de terrain par des sociétés minières ou des industriels ; La faible capacité des laboratoires d'analyse.

3.2.2

Impacts négatifs possibles	Aucun		
Moyens d'exécution	Logist., techn., scientif.	Transport local (voiture, bateau). Techniciens de laboratoire avec leur matériel pour collecter des données, prendre des échantillons. Services des laboratoires pour des analyses.	
	Ressources humaines en mois	Expert CICOS 11, cadre supérieur 37, technicien 46, personnel d'appui 42, AT nationale 35, AT internationale 11.	
Évaluation du budget	Lignes budgétaires		Montant (en dollars)
	Personnel	Experts de la CICOS	44.000
		Fonctionnaires, personnel public	40.700
		Assistance technique nationale	140.000
		Assistance technique internationale	220.000
	Investissements	Equipements (véhicules, matériel, mobilier, etc.)	184.000
		Travaux (marchés travaux divers)	0
	Formation	Formation, éducation, sensibilisation	175.000
	Fonctionnement	Fonctionnement du personnel (missions, etc.)	147.600
		Fonctionnement du matériel (consommables)	65.000
		Fonctionnement divers (assurances, etc.)	25.000
	Suivi	Pilotage, évaluations, révisions, audits	85.000
	Autres	Autres services (à préciser)	0
Frais de gestion de la CICOS (10%)		112.630	
	Imprévus (10 %)	123.983	
	TOTAL	1.362.913	
Frais récurrents après la mesure	Cette mesure vise à acquérir des meilleures connaissances sur la qualité des eaux et les pollutions qui la menacent. En tant que tel, il n'y a pas de frais récurrents après la réussite de la mesure, mais on s'attend à ce que la poursuite du suivi soit assurée par les États membres sur la base du plan de suivi qui sera élaboré pendant la mesure. Les coûts de ce suivi ne sont pas encore connus et seront à prendre en charge par les États membres à travers leurs institutions responsables (environnement, eau, santé publique).		
Financement des frais récurrents	Les États membres à travers les budgets de leurs institutions responsables (environnement, eau, santé publique).		
Responsable de l'exécution de la mesure	Les PCN devront jouer un rôle important pour les relations avec les services techniques concernés dans chaque État, et la Cellule de Coordination de la CICOS devra assurer la coordination générale des activités entre les différents États membres.		
Programmation de la mesure	La mesure doit commencer avec les définitions concernant des normes de la qualité des eaux. (durée 2 années minimum). La collecte et le traitement des données de base peuvent commencer au début de la deuxième année pour une durée entre 6 et 9 mois, suivi par 1 année pour remplir les lacunes. Le développement des plans suivra, c'est-à-dire qu'il pourra commencer à la troisième année, pour une durée maximum d'un an. Le démarrage des projets pilote est programmé pour la même période, et ils dureront trois ans, c'est-à-dire jusqu'à la fin du SDAGE.		
Relations avec d'autres mesures	Cette mesure a des relations étroites avec la mesure 1.1.1 (Charte de l'eau et ses annexes qui doivent prévoir l'harmonisation des normes environnementales de qualité d'eau), 1.2.2 (Système d'Information du bassin du Congo qui sera un instrument nécessaire pour le traitement de l'information) et 1.2.7 (Prévention des risques et alerte, qui a besoin de données plus fiables sur l'évolution des pollutions des eaux).		
Notes			

SDAGE CICOS - Programme de Mesures 2016-2020 – FICHE DE MESURE	
Fiche Mesure-Projet n° 3.2.3	
Contribution à la Vision Partagée 2035	<p align="center">Titre : Réaliser des études de la biodiversité des zones humides et des milieux aquatiques</p>
<p>Objectif stratégique : Environnement Axe stratégique : Gestion Champ d'intervention : Système d'information</p>	
Zone concernée	
Justification	<p>Quelques sites (encore à identifier) dans le bassin.</p> <p>La connaissance et le suivi de la biodiversité sont restés des parents pauvres dans le bassin du Congo, face aux urgences de couverture des besoins primaires des populations. Cependant, une connaissance suffisante de la biodiversité constitue un instrument de travail important à long terme, non seulement pour assurer le suivi de la richesse environnementale, mais aussi pour évaluer les impacts des dégradations diverses (pollutions des eaux, érosion de berges, modification des cours d'eau, changements des habitats naturels, etc.). L'évolution de la biodiversité constitue ainsi un indicateur précieux de l'état de santé de l'environnement et des impacts du changement climatique ; elle apporte aussi des informations précieuses sur le potentiel de valorisation économique, en particulier pour la pêche.</p>
Brève description	<p>La mesure consiste à définir et mettre en œuvre un programme de suivi de la biodiversité sur quelques sites témoins, de préférence d'intérêt transfrontalier, et avec un accent mis sur la biodiversité aquatique et halieutique.</p>
Résultats attendus	<p>A. Un tableau de bord des études et programmes de suivi de la biodiversité dans le bassin est créé et mis à jour régulièrement ; B. Un programme de suivi de la biodiversité est défini (sites, thématiques, méthodologies) et mis en œuvre ; C. Les acteurs compétents pour mener à bien ce programme de suivi sont identifiés et renforcés, et ils sont mis en réseau pour échanger les informations sur les méthodologies d'étude et les résultats.</p>
Activités	<ul style="list-style-type: none"> Faire l'inventaire détaillé des connaissances et des programmes de suivi de la biodiversité dans les États membres, et des acteurs impliqués dans ces travaux (acteurs scientifiques et acteurs financiers) ; Définir un programme quinquennal de suivi de la biodiversité des milieux aquatiques et des zones humides sur quelques sites ou cours d'eau témoins ; le suivi de la biodiversité halieutique sera un élément important de ce programme ; Identifier les acteurs scientifiques ayant les ressources humaines nécessaires pour réaliser ce programme et évaluer leurs besoins en renforcement de capacités (équipement, moyens de fonctionnement, etc.) ; Mettre en place un réseau (basé sur un site internet) d'échanges sur les méthodologies, les travaux en cours et les résultats en matière de biodiversité ; Financer la mise en œuvre de ce programme et assurer la coordination méthodologique entre les États membres.
Contribution au renforcement des capacités	<p>Cette mesure vise clairement à renforcer les capacités à deux niveaux : les capacités générales des États membres et de la CICOS à travers une meilleure connaissance de la biodiversité du bassin, et les capacités d'étude des acteurs concernés (universités, services techniques de l'environnement et de la pêche, ONG spécialisées).</p>
Communication	<p>L'aspect communication de cette mesure réside dans la mise en réseau des acteurs concernés entre les États membres pour favoriser les échanges scientifiques sur les méthodologies et les résultats des études.</p>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> Le rapport présentant et caractérisant les études et programmes de suivi de la biodiversité passés et présents ; Le nombre de sites retenus pour réaliser des études de la biodiversité ; Le nombre de rapports, notes et publications scientifiques présentant les résultats des études ; Le nombre de membres du réseau d'échange, la fréquentation du site internet.
Groupe cible et bénéficiaires	<p>Les universités compétentes en matière de biodiversité, les services techniques en charge de l'environnement, les ONG spécialisées (comme l'UICN), les services de la pêche.</p>
Hypothèses	<ul style="list-style-type: none"> La conviction des décideurs politiques que la connaissance de la biodiversité n'est pas un luxe, mais un instrument utile à moyen et long termes.
Risques	<ul style="list-style-type: none"> Le choix des sites d'étude devra prendre en compte les difficultés éventuelles d'accès en raison de l'insécurité.

3.2.3

Impacts négatifs possibles	Aucun		
Moyens d'exécution	Logist., techn., scientif.	Les moyens scientifiques des acteurs concernés (universités, ONG spécialisées, services techniques ; un site internet à développer pour le réseau de contacts (éventuellement en tant que partie du site web de la CICOS).	
	Ressources humaines	Des professeurs et chercheurs universitaires, des membres d'ONG spécialisées en biodiversité, représentants des services techniques en charge de l'environnement et de la pêche. Contribution des PCN pour les relations entre les différents acteurs ; cadres de la CICOS compétents en questions environnementales.	
Évaluation du budget	Lignes budgétaires		Montant (en dollars)
	Personnel	Experts de la CICOS	52.000
		Fonctionnaires, personnel public	66.500
		Assistance technique nationale	40.000
		Assistance technique internationale	0
	Investissements	Equipements (véhicules, matériel, mobilier, etc.)	220.000
		Travaux (marchés travaux divers)	0
	Formation	Formation, éducation, sensibilisation	0
	Fonctionnement	Fonctionnement du personnel (missions, etc.)	24.250
		Fonctionnement du matériel (consommables)	705.000
		Fonctionnement divers (assurances, etc.)	25.000
	Suivi	Pilotage, évaluations, révisions, audits	0
	Autres	Autres services (à préciser)	0
Frais de gestion de la CICOS (10%)		113.275	
	Imprévus (10 %)	124.603	
	TOTAL	1.370.628	
Frais récurrents après la mesure	Il n'y a pas ou très peu de frais récurrents après la fin de la mesure. Il faut prévoir la mise à jour périodique du site web. Il sera naturellement possible lors du prochain programme de mesures de poursuivre et d'étendre les études de la biodiversité en fonction de l'intérêt des résultats, mais il s'agit là d'une étape ultérieure et pas de frais récurrents.		
Financement des frais récurrents	La maintenance du site web est à prendre en charge par la CICOS.		
Responsable de l'exécution de la mesure	La Cellule de Coordination de la CICOS avec l'implication de la direction en charge de l'environnement ; les PCN devront assurer la coordination dans chaque État membre entre les différents acteurs, universités, services techniques, ONG.		
Programmation de la mesure	Cette mesure peut commencer dès le démarrage du Programme de Mesures et durer pendant les cinq années du programme. Il ne s'agit pas d'une activité à temps plein, mais de campagnes discontinues selon les différents thèmes de suivi.		
Relations avec d'autres mesures	Il n'y a pas de relation particulière avec d'autres mesures. Les études de biodiversité peuvent apporter des informations intéressantes sur les bio-indicateurs de pollution et de qualité des eaux qui peuvent être complémentaires aux résultats de la mesure 3.2.2 sur la qualité des eaux. Elles peuvent aussi contribuer à mieux préciser l'évolution du potentiel halieutique (en nombre d'espèces et en populations), ce qui peut aider une meilleure gestion de la pêche (mesure 2.2.2).		
Notes			

SDAGE CICOS - Programme de Mesures 2016-2020 – FICHE DE MESURE		
Fiche Mesure-Projet n° 3.2.4		
Contribution à la Vision Partagée 2035		Titre : Cartographier les zones humides d'importance nationale et transfrontalière et formuler des plans pour leur gestion durable
Objectif stratégique : Préservation environnementale		
Axe stratégique : Gestion		
Champ d'intervention : Système d'information		
Zone concernée	La zone du bassin dans tous les 6 pays membres de la CICOS.	
Justification	Les zones humides couvrent plus que 10% de la superficie totale du bassin. Elles jouent un rôle important pour la régulation des ressources en eau, la nourriture de la population, l'éco-tourisme, etc. Actuellement, la connaissance sur ces zones demeure faible et les approches de leur gestion sont peu coordonnées entre les pays membres de la CICOS. L'État des Lieux a identifié la préservation des zones humides comme un enjeu majeur à prendre en compte dans le bassin.	
Breve description	Cette mesure vise à augmenter la capacité institutionnelle de la gestion des zones humides, la coordination des stratégies entre les pays membres et le développement de concepts de sensibilisation du public pour une utilisation durable des zones humides.	
Résultats attendus	A. Un réseau d'experts concernés par la gestion des ZH (5 personnes pour chacun des 6 pays de CICOS) est établi ; B. Les cadres des institutions nationales et régionales des secteurs d'utilisation des zones humides sont formés ; C. Les outils d'évaluation rapide et de suivi des zones humides du bassin du Congo sont développés et mis en œuvre ; D. Un programme de CESP (Communication, Education et Sensibilisation du Public) est produit et a commencé à être appliqué.	
Activités	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Définir les zones humides concernées par la mesure, avec une priorité pour les zones humides transfrontalières ; ▪ Identifier les membres d'un réseau d'experts en charge des zones humides ; ▪ Proposer les modalités de fonctionnement d'un réseau d'échange entre ces experts ; ▪ Définir et mettre en œuvre un programme de formation des membres des institutions nationales et régionales ; ▪ Définir des outils d'évaluation rapide et de suivi des zones humides et proposer les modalités de leur application ; ▪ Formuler un programme de CESP et budgétiser les coûts de sa mise en œuvre ; ▪ Commencer la mise en œuvre du programme de CESP. 	
Contribution au renforcement des capacités	Tous les quatre résultats attendus contribuent au renforcement de capacités institutionnelles en matière de gestion environnementale, avec un aspect transfrontalier qui apporte une valeur ajoutée importante à la gestion des ZH.	
Communication	Développement de la communication entre les membres du réseau. Le programme de CESP constitue une forme de communication vers le grand public.	
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Comptes rendus réguliers des réunions du réseau des experts ; ▪ Nombre d'experts faisant partie du réseau ; ▪ Nombre de zones humides transfrontalières répertoriées et cartographiées ; ▪ Certificats des participants aux séances de formation ; ▪ Documentation des outils d'évaluation rapide ; ▪ Document CESP adapté à la zone CICOS. 	
Groupe cible et bénéficiaires	Cadres et personnel scientifique dans les domaines de la préservation environnementale, ONG, instituts scientifiques, représentants RAMSAR. Population locale dans et au voisinage des zones humides	
Hypothèses	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les institutions publiques des pays membres en matière d'environnement sont intéressées à une coopération régionale. 	
Risques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Problèmes de la bonne coopération entre les membres du réseau, possibilité de difficultés linguistiques selon les nouveaux États devenus membres de la CICOS pendant la période du Programme de Mesures (français, portugais, anglais). 	
Impacts négatifs possibles	Aucun	
Moyens d'exécution	Logist., techn., scientif.	Les moyens logistiques des institutions nationales et régionales ciblées, assez nombreux billets d'avion régionaux, l'appui logistique des PCN.
	Ressources humaines en mois	Expert CICOS (14 h-m), cadres supérieurs nationaux (84 h-m), techniciens (12 h-m), personnel d'appui (24 h-m), AT nationale (20 h-m), AT internationale (13 h-m).

3.2.4

	Lignes budgétaires		Montant (en dollars)
	Évaluation du budget	Personnel	Experts de la CICOS
Fonctionnaires, personnel public			50.400
Assistance technique nationale			80.000
Assistance technique internationale			260.000
Investissements		Equipements (véhicules, matériel, mobilier, etc.)	0
		Travaux (marchés travaux divers)	0
Formation		Formation, éducation, sensibilisation	395.000
Fonctionnement		Fonctionnement du personnel (missions, etc.)	260.100
		Fonctionnement du matériel (consommables)	12.000
		Fonctionnement divers (assurances, etc.)	172.500
Suivi		Pilotage, évaluations, révisions, audits	34.000
Autres		Autres services (à préciser)	0
		Frais de gestion de la CICOS (10%)	132.000
		Imprévus (10 %)	145.200
	TOTAL	1.597.200	
Frais récurrents après la mesure	La poursuite des réunions des membres du réseau après la fin de la mesure ; elle est estimée à 50.000 \$ par année.		
Financement des frais récurrents	Le budget de la CICOS pour 50%, des contributions des États membres pour 50%.		
Responsable de l'exécution de la mesure	La Cellule de Coordination de la CICOS, avec une forte contribution de l'Expert Principal en Gestion des Ecosystèmes et Ressources Naturelles. La contribution organisationnelle et logistique des PCN pour les relations avec les États membres.		
Programmation de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création du réseau au début du projet et réunions régulières pendant les 5 années du SDAGE ; ▪ Formation des experts pendant les années 2 et 3 ; ▪ Production de l'outil d'évaluation en année 4 ; ▪ Elaboration du programme CESP en année 5. 		
Relations avec d'autres mesures	Cette mesure va faciliter la réalisation d'autres mesures du Programme : 1.2.6 (Adaptation aux changements climatiques), 2.1.4 (Formation), 2.2.2 (gestion durable pour exploitation des ressources en eau), 2.3.3 (Potentiel éco touristique), 3.1.2 (Éducation environnementale), 3.2.3 (études de la Biodiversité).		
Notes	Proposition de la composition du réseau des experts (pour chaque pays membre) : directeur général en charge de l'environnement, directeur de la faune et des aires protégées, point focal RAMSAR, représentant d'une ONG (comme WWF), professeurs d'université. Exemple pour un document CESP : http://www.wetlands.org/Portals/0/Strategie%20Regionale%20en%20education%20et%20sensibilisation%20du%20public%20sur%20les%20zones%20humides.pdf		

SDAGE CICOS - Programme de Mesures 2016-2020 – FICHE DE MESURE	
Fiche Mesure-Action n° 3.3.1	
Contribution à la Vision Partagée 2035	Titre :
Objectif stratégique : Préservation Environnementale Axe stratégique : Infrastructures Champ d'intervention : Evaluation	Faciliter l'adoption d'une réglementation commune pour l'application de méthodes et de procédures pour les études d'impact environnemental et social (EIES)
Zone concernée	La mesure s'applique à l'ensemble du bassin.
Justification	L'EIES constitue l'instrument primordial pour assurer la prise en compte des effets des projets d'infrastructures sur l'environnement et les populations concernées. Pour pouvoir proprement apprécier les impacts des projets transfrontaliers il est indispensable que la réglementation, les processus et les méthodes d'évaluation des impacts utilisés dans les États membres soient harmonisés. La CICOS a clairement un rôle important à jouer pour harmoniser autant que possible la réglementation en la matière entre ses États membres, tout spécialement pour les infrastructures et les usages de l'eau à impacts transfrontaliers.
Brève description	Pour guider et faciliter le processus d'harmonisation de la réglementation et des méthodes-procédures d'EIES et pour assurer l'application correcte et efficiente de l'outil harmonisé au futur, un réseau permanent de professionnels en matière d'EIES sera créé, et un programme de renforcement des capacités respectives sera élaboré et réalisé. Le processus d'harmonisation sera supporté par l'élaboration d'un état des lieux et d'une politique commune de l'EIES.
Résultats attendus	A. Un réseau des professionnels des EIES est établi et opérationnel ; B. Une meilleure compréhension commune de l'EIES comme outil de préservation du bassin est acquise ; C. L'harmonisation de l'outil de l'EIES est achevée.
Activités	a) Réaliser un état des lieux sur la réglementation, les procédures et les méthodes d'évaluation des EIES, avec une évaluation comparative entre les États membres et des propositions d'adaptation (par CICOS et assistance technique) ; b) Mettre en place un réseau de professionnels en matière d'EIES (CICOS) ; c) Elaborer et réaliser un programme de renforcement des capacités relatives à l'utilisation des outils de l'EIES (CICOS et assistance technique) ; d) Etablir une politique commune sur l'application de l'EIES (CICOS) ; e) Identifier, élaborer, valider et adopter les modifications nécessaires de la réglementation, aux procédures et aux méthodes d'évaluation d'impacts relatifs aux EIES (CICOS et assistance technique) ; f) Initier, guider et faciliter le processus de concertation, de validation et d'adoption des modifications des outils pour les EIES (CICOS).
Contribution au renforcement des capacités	Voir activité c) ci-dessus
Communication	Par sa nature même de recherche d'une harmonisation de réglementation et de méthodes/procédures, cette mesure va renforcer la communication aux niveaux central, régional et local dans chaque État membre.
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> Les statuts du réseau des professionnels EIES sont adoptés. / Le PV de la réunion constitutive du réseau est disponible et signé par les principaux représentants des États membres. (CICOS) ; Une politique commune relative à l'outil de l'EIES est formulée et adoptée. (CICOS) ; Les modifications à l'outil de l'EIES sont formulés et officiellement publiés ou autrement formellement adoptés par tous les États membres. (CICOS).
Groupe cible et bénéficiaires	Groupes cibles : <ul style="list-style-type: none"> Organismes autorisant la mise en place et l'opération des grandes infrastructures et des unités de production/ d'exploitation transfrontalières ; Organismes effectuant le contrôle et le suivi de l'opération des grandes infrastructures et des unités de production/ d'exploitation transfrontalières ; Organismes représentant un intérêt public ou privé dans le domaine concerné ; Professionnels effectuant l'élaboration des EIES et des mesures de mitigation. A part les groupes cibles, et indirectement, toute la population habitant le bassin sera bénéficiaire car la mesure assure, avec une meilleure cohérence à l'échelle du bassin, une meilleure protection de l'environnement et une sauvegarde des conditions socioculturelles, en relation avec les projets d'infrastructures et d'autres activités économiques transfrontalières.
Hypothèses	La volonté des États membres de s'engager dans une harmonisation de certaines règles et méthodes, ce qui implique parfois de renoncer partiellement à des prérogatives strictement nationales.
Risques	La concertation pour l'adaptation de l'outil de l'EIES, sa validation et/ ou son adoption peuvent être retardées ou finalement refusées, en raison d'un manque d'acceptation par les structures gouvernementales ou par d'autres acteurs concernés d'un ou de plusieurs États membres. Ce risque peut être minimisé en augmentant les efforts de concertation tout au long du processus préparatoire à l'adoption.
Impacts négatifs possibles	Aucun

3.3.1

Moyens d'exécution	Logist., techn., scientifique.	CICOS : <ul style="list-style-type: none"> bureau, communication, transport local et régional ; Assistance technique/ consultant logement, bureau, communication, transport local ; Fonctionnaires des États membres : bureau, communication, transport local et régional. 	
	Ressources humaines	CICOS : <ul style="list-style-type: none"> 1 expert à temps partiel pour expertise, gestion et guidance de la mesure ; Assistant(e) à temps partiel (communication, organisation logistique, documentation et archivage) ; Comptabilité à temps partiel ; Fonctionnaires des États membres (5) : 5*2 experts à temps partiel pour travail sur réglementation EIES et pour support / suivi local ; 5*5 experts à temps partiel pour participation aux ateliers ; Assistance technique/ consultant : 1 Expert régional en réglementation EIES à court terme. 	
Évaluation du budget	Lignes budgétaires		Montant (en dollars)
	Personnel	Experts de la CICOS	52.000
		Fonctionnaires, personnel public	33.075
		Assistance technique nationale	6.000
		Assistance technique internationale	0
	Investissements	Equipements (véhicules, matériel, mobilier, etc.)	10.000
		Travaux (marchés travaux divers)	0
	Formation	Formation, éducation, sensibilisation	0
	Fonctionnement	Fonctionnement du personnel (missions, etc.)	147.300
		Fonctionnement du matériel (consommables)	17.000
		Fonctionnement divers (assurances, etc.)	115.000
	Suivi	Pilotage, évaluations, révisions, audits	0
Autres	Autres services (à préciser)	0	
	Frais de gestion de la CICOS (10%)	38.038	
	Imprévus (10 %)	41.841	
	TOTAL	460.254	
Frais récurrents après la mesure	Le budget de fonctionnement du réseau des experts EIES sera à prendre en charge par la CICOS (fonctions de communication et de coordination) et par les États membres (mobilisation des experts concernés, à temps partiel en fonction des besoins).		
Financement des frais récurrents	Les budgets annuels de la CICOS, et les apports financiers spécifiques (indirects ou directs) des États membres.		
Responsable de l'exécution de la mesure	La Cellule de Coordination de la CICOS.		
Programmation de la mesure	La mesure durera 5 ans et démarrera dès le début du Programme de Mesures. En assumant un rythme semestriel de concertation des organes de la CICOS, la mise en place du réseau pourra durer 1 an, Après deux ans au plus tard il devra être opérationnel. L'état des lieux devra être effectué dans les premiers six mois de l'année 1, et les statuts du réseau être disponibles avant la fin de l'année 1. Au cours de l'année 2 les besoins en modification sont identifiés, concertés et validés. Un programme de renforcement des capacités est défini et adopté au cours de l'année 2. Au cours de l'année 3, un suivi et une facilitation du processus d'adoption des modifications de l'outil EIES est effectué. Le programme de renforcement des capacités est réalisé au cours des années 3 et 4. Un suivi continu sera effectué jusqu'à la fin de l'année 5 pour recueillir et évaluer les premières expériences avec l'outil EIES modifié.		
Relations avec d'autres mesures	Il existe une relation étroite avec la mesure 1.3.3 sur la transmission des avis motivés : Le guide élaboré au cours de cette mesure pourra servir pour d'orientation en vue des modifications des outils d'EIES. Il faudra veiller à ce qu'il n'y ait pas de prescriptions contradictoires dans les deux outils.		
Notes			

SDAGE CICOS - Programme de Mesures 2016-2020 – FICHE DE MESURE	
Fiche Mesure-Action n° 3.3.2	
Contribution à la Vision Partagée 2035	Titre :
<p>Objectif stratégique : Préservation environnementale Axe stratégique : Infrastructures Champ d'intervention : Evaluation</p>	<p>Proposer et appuyer la mise en application d'une méthodologie commune du suivi et de l'évaluation des plans de gestion des grandes infrastructures à effet transfrontalier</p>
Zone concernée	Tous les États membres de la CICOS.
Justification	Cette mesure vient en complément indispensable de la mesure 3.3.1 qui propose de définir et de mettre en œuvre des méthodes et procédures communes pour les études d'impact environnemental et social (EIES). En toute logique, si cette mesure 3.3.1 est un succès, il faudra, après l'étape importante de réalisation des EIES, harmoniser également les méthodologies pour le suivi de l'application des plans de gestion préconisés par les EIES. On peut dire en quelque sorte que la mesure 3.3.1 est une mesure de nature « juridique » et que la mesure 3.3.2 est une mesure de nature « réglementaire » qui vise à s'assurer que les conclusions de la mesure 3.3.1 (les EIES) sont réellement et correctement appliquées.
Brève description	La mesure consiste à obtenir l'adhésion des États membres à une méthodologie et à des procédures harmonisées pour le suivi des plans de gestion résultant des EIES. La mesure comporte donc un volet politique (l'adhésion au principe), technique (la proposition de méthodologie et procédures de suivi) et de communication (présenter aux États membres les conclusions et faire le plaidoyer pour leur application).
Résultats attendus	<p>A. Les États membres adhèrent au principe d'une méthodologie et de procédures harmonisées pour le suivi des plans de gestion des EIES ;</p> <p>B. Un manuel de méthodologie et de procédures pour le suivi et l'évaluation des EIES est disponible ;</p> <p>C. Le manuel est présenté aux États membres et adopté, et ensuite largement diffusé auprès des services techniques en charge de l'environnement et des gestionnaires de grandes infrastructures.</p>
Activités	<ul style="list-style-type: none"> Préparer et réaliser une campagne de plaidoyer auprès des autorités en charge de l'environnement dans les États membres pour obtenir leur adhésion aux objectifs de la mesure ; Faire une compilation et une analyse comparée des méthodes et procédures en cours pour le suivi des plans de gestion dans les États membres du bassin, dégager leurs forces et leurs faiblesses ; Formuler un projet de manuel de méthodologie et de procédures harmonisées ; Amender et adopter le manuel lors d'une réunion ad hoc de la PCR ; Préparer et réaliser une campagne de communication au niveau des autorités en charge de l'environnement des États membres pour présenter et diffuser le manuel.
Contribution au renforcement des capacités	Cette mesure renforcera les capacités des services en charge de l'environnement des États membres de façon à assurer un suivi homogène et cohérent des plans de gestion environnemental et social des infrastructures à effet transfrontalier.
Communication	Dans cette mesure, l'aspect communication est développé à travers l'harmonisation proposée entre les États membres et la diffusion de méthodologie et procédures communes.
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> Le nombre d'États adhérant au principe d'une approche commune du suivi des plans de gestion environnemental et social des grandes infrastructures à effet transfrontalier ; La disponibilité d'un manuel de méthodologie et de procédures communes ; Le nombre d'États adoptant le manuel ; Le nombre de manuels diffusés auprès des services techniques en charge de l'environnement des États membres.
Groupe cible et bénéficiaires	Les services publics en charge de l'environnement des États membres, les gestionnaires des grandes infrastructures actuelles et futures.
Hypothèses	<ul style="list-style-type: none"> L'acceptation politique du principe d'harmoniser le suivi des plans de gestion. Il est probable que cette hypothèse ne posera pas de problème si les États acceptent préalablement l'harmonisation des procédures pour l'élaboration des EIES (mesure 3.3.1).
Risques	<ul style="list-style-type: none"> La difficulté pour certains États de combiner une harmonisation au sein de la CICOS, sachant qu'ils sont aussi membres d'autres organes de bassin qui développent des approches du même genre de leur côté ; il pourrait être difficile de concilier dans un cadre juridique national des approches proposées par différents organes de bassin transfrontalier (exemple du Cameroun avec son statut de membre de la CICOS, de l'ABN et de la CBLT).

3.3.2

Impacts négatifs possibles	Aucun		
Moyens d'exécution	Logist., techn., scientif.	Les moyens habituels de secrétariat et de communication de la CICOS et des PCN. Pas d'équipement ou de matériel particulier.	
	Ressources humaines	Les cadres de la CICOS compétents en environnement et législation, des cadres des services publics des États membres en charge de l'environnement, des assistants techniques compétents en droit de l'environnement et EIES.	
Évaluation du budget	Lignes budgétaires		Montant (en dollars)
	Personnel	Experts de la CICOS	48.000
		Fonctionnaires, personnel public	35.900
		Assistance technique nationale	20.000
		Assistance technique internationale	100.000
	Investissements	Equipements (véhicules, matériel, mobilier, etc.)	10.000
		Travaux (marchés travaux divers)	0
	Formation	Formation, éducation, sensibilisation	0
	Fonctionnement	Fonctionnement du personnel (missions, etc.)	102.000
		Fonctionnement du matériel (consommables)	9.000
		Fonctionnement divers (assurances, etc.)	42.500
	Suivi	Pilotage, évaluations, révisions, audits	0
	Autres	Autres services (à préciser)	0
Frais de gestion de la CICOS (10%)		36.740	
	Imprévus (10 %)	40.414	
	TOTAL	444.554	
Frais récurrents après la mesure	Aucun. Les coûts de la mise en œuvre des méthodologies et procédures de suivi et d'évaluation des plans de gestion ne peuvent pas vraiment être considérés comme des coûts récurrents. Ce seront des frais de fonctionnement des États membres à inclure dans les budgets des ministères en charge de l'environnement.		
Financement des frais récurrents	Non applicable		
Responsable de l'exécution de la mesure	La Cellule de Coordination de la CICOS, avec une contribution de la Direction en charge de l'environnement et des cadres compétents en matières juridiques et en communication ; les PCN apporteront leur appui logistique pour les relations avec les services publics et pour la communication.		
Programmation de la mesure	Cette mesure doit commencer dès que les premiers résultats de la mesure 3.3.1 sont disponibles, puisqu'elle se place logiquement en continuité avec celle-ci. Il est proposé de prévoir cette mesure pendant les 3 dernières années du programme (2018-220).		
Relations avec d'autres mesures	Cette mesure est un complément indispensable de la mesure 3.3.1 Etant donné la nature assez différente des activités à mener entre les deux mesures, il a été jugé préférable de les scinder en deux mesures distinctes.		
Notes			



Exemplaire gratuit. Ne peut être vendu.
Commission Internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS)
24, Avenue Wagenia | Immeuble Kilou, 3e étage
Kinshasa | Gombe | République Démocratique du Congo

www.cicos.int
Contact : info@cicos.int ou cicos_inst@yahoo.fr